



Second Session  
Thirty-ninth Parliament, 2007

## SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

# National Finance

*Chair:*

The Honourable JOSEPH A. DAY

---

Tuesday, November 27, 2007  
Wednesday, November 28, 2007  
Tuesday, December 4, 2007

---

**Issue No. 2**

**Second meeting on:**

The Supplementary Estimates (A) 2007-2008

**Second, third and fourth meetings on:**

The 2007-2008 Estimates

---

INCLUDING:

THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE  
(The Supplementary Estimates (A) 2007-2008)

---

WITNESSES:

*(See back cover)*

Deuxième session de la  
trente-neuvième législature, 2007

## SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

# Finances nationales

*Président :*

L'honorable JOSEPH A. DAY

---

Le mardi 27 novembre 2007  
Le mercredi 28 novembre 2007  
Le mardi 4 décembre 2007

---

**Fascicule n° 2**

**Deuxième réunion concernant :**

Le Budget des dépenses supplémentaires (A) 2007-2008

**Deuxième, troisième et quatrième réunions concernant :**

Le Budget des dépenses 2007-2008

---

Y COMPRIS :

LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Le Budget des dépenses supplémentaires (A) 2007-2008)

---

TÉMOINS :

*(Voir à l'endos)*

THE STANDING SENATE COMMITTEE  
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Terry Stratton, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Biron	* LeBreton, P.C.
Chaput	(or Comeau)
Cowan	Mitchell
De Bané, P.C.	Murray, P.C.
Di Nino	Nancy Ruth
Eggleton, P.C.	Ringuette
* Hervieux-Payette, P.C.	
(or Tardif)	

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Chaput is added (*November 28, 2007*).

The name of the Honourable Senator Callbeck substituted for that of the Honourable Senator De Bané, P.C. (*December 3, 2007*).

The name of the Honourable Senator De Bané, P.C. substituted for that of the Honourable Senator Callbeck (*December 4, 2007*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES FINANCES NATIONALES

*Président* : L'honorable Joseph A. Day

*Vice-président* : L'honorable Terry Stratton

et

Les honorables sénateurs :

Biron	* LeBreton, C.P.
Chaput	(ou Comeau)
Cowan	Mitchell
De Bané, C.P.	Murray, C.P.
Di Nino	Nancy Ruth
Eggleton, C.P.	Ringuette
* Hervieux-Payette, C.P.	
(ou Tardif)	

\*Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Chaput est ajouté (*le 28 novembre 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Callbeck est substitué au nom de l'honorable sénateur De Bané, C.P. (*le 3 décembre 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur De Bané, C.P. est substitué au nom de l'honorable sénateur Callbeck (*le 4 décembre 2007*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, November 27, 2007  
(4)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, in camera, at 9:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Biron, Day, De Bané, P.C., Di Nino, Eggleton, P.C., Mitchell, Murray, P.C., Nancy Ruth and Ringuette (9).

*In attendance:* Tara Gray, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee commenced in camera to consider a draft report.

It was agreed that senators' staff be authorized to remain in the room during the in camera portion of this meeting.

It was moved:

That the draft report be adopted as the report of the committee on the Supplementary Estimates (A) 2007-2008; and

That the chair and deputy chair be empowered to approve the final version of the report with any necessary editorial, grammatical or translation changes required.

The question being put on the motion, it was adopted.

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee proceeded to consider a draft agenda.

At 10:01 a.m., the committee suspended.

At 10:05 a.m., the committee resumed its sitting in public in room 9, Victoria Building and, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 13, 2007, the committee continued its examination of the expenditures set out in the estimates for the fiscal year ending March 31, 2008.

**WITNESSES:**

*Office of the Auditor General of Canada:*

Ronald Thompson, Interim Commissioner of the Environment and Sustainable Development;

Andrew Ferguson, Principal;

Richard Arseneault, Principal.

The chair made a statement.

Mr. Thompson made a statement and, together with Mr. Ferguson and Mr. Arseneault, answered questions.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 27 novembre 2007  
(4)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 32, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Biron, Day, De Bané, C.P., Di Nino, Eggleton, C.P., Mitchell, Murray, C.P., Nancy Ruth et Ringuette (9).

*Également présente :* Tara Gray, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour examiner une ébauche de rapport.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle durant la séance à huis clos.

Il est proposé :

Que l'ébauche de rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2007-2008 soit adoptée en tant que rapport du comité; et

Que le président et le vice-président soient autorisés à approuver la version finale du rapport avec tous les changements de forme, grammaticaux ou de traduction jugés nécessaires.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour.

À 10 h 1, la séance est interrompue.

À 10 h 5, la séance publique reprend dans la salle 9 de l'édifice Victoria et, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 13 novembre 2007, le comité poursuit son examen des dépenses prévues dans le Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008.

**TÉMOINS :**

*Bureau du vérificateur général du Canada :*

Ronald Thompson, commissaire intérimaire à l'environnement et au développement durable;

Andrew Ferguson, directeur principal;

Richard Arseneault, directeur principal.

Le président fait une déclaration.

M. Thompson fait une déclaration puis, aidé de MM. Ferguson et Arseneault, répond aux questions.

At 11:32 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Wednesday, November 28, 2007  
(5)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:22 p.m., in Room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Biron, Chapat, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Stratton (9).

*In attendance:* Tara Gray, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 13, 2007, the committee continued its examination of the expenditures set out in the estimates for the fiscal year ending March 31, 2008. (*For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

*WITNESSES:*

*Treasury Board Secretariat:*

Dan Danagher, Executive Director, Labour Relations and Compensation Operations ;

Tom Scott, Executive Director, Government Operations and Services, Human Resources Directorate.

*Canada Public Service Agency:*

Kami Ramcharan, Director General, Workforce and Workplace Renewal.

The chair made a statement.

Ms. Ramcharan made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

At 7:50 p.m. the committee suspended.

At 7:53 p.m., the committee proceeded to consider the following legislative budget application for the fiscal year ending March 31, 2008:

Professional and Other Services	\$ 44,000
Transport and Communications	12,980
All Other Expenditures	<u>1,000</u>
TOTAL	\$ 57,980

After debate, it was agreed that the legislative budget application be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

À 11 h 32, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le mercredi 28 novembre 2007  
(5)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 22, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Biron, Chapat, Day, Ni Nino, Eggleton, C.P., Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton (9).

*Également présente :* Tara Gray, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 13 novembre 2007, le comité poursuit son examen des dépenses prévues dans le Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :*

*Secrétariat du Conseil du Trésor :*

Dan Danagher, directeur exécutif, Relations de travail et opérations de rémunération;

Tom Scott, directeur exécutif, Opérations et services gouvernementaux, Direction des ressources humaines.

*Agence de la fonction publique du Canada :*

Kami Ramcharan, directrice générale, Renouvellement de la main-d'œuvre et du milieu de travail.

Le président fait une déclaration.

Mme Ramcharan fait une déclaration puis, aidée des autres témoins, répond aux questions.

À 19 h 50, la séance est interrompue.

À 19 h 53, la séance reprend et le comité examine le budget relatif à l'étude des mesures législatives pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008 :

Services professionnels et autres	44 000 \$
Transports et communications	12 980 \$
Autres dépenses	<u>1 000 \$</u>
TOTAL	57 980 \$

Après débat, il est convenu que le budget susmentionné soit approuvé et présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

At 8:05 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, December 4, 2007  
(6)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Mitchell, Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Stratton (10).

*In attendance:* Tara Gray, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 13, 2007, the committee continued its examination of the expenditures set out in the estimates for the fiscal year ending March 31, 2008. (*For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue no. 1.*)

WITNESSES:

*Informetrica Limited:*

Richard Shillington, Senior Associate.

*Canada's Association for the 50 Plus:*

Bill Gleberzon, Director of Government Relations.

*Human Resources and Social Development Canada:*

Dominique La Salle, Director General, Seniors and Pensions Policy Secretariat;

Pamela Menchions, Director of Operations Management, Service Canada.

*Department of Finance Canada:*

Yves Giroux, Senior Chief, Social Policy Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch;

Suzan Kalinowski, Chief, Income Security, Social Policy, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

*Office of the Commissioner Review Tribunals Canada Pension Plan/Old Age Security:*

Philippe Rabot, Commissioner.

*Office of the Chief Actuary:*

Jean-Claude Ménard, Chief Actuary.

The chair made a statement.

Mr. Gleberzon and Mr. Shillington made statements and answered questions.

À 20 h 5, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 4 décembre 2007  
(6)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Mitchell, Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton (10).

*Également présente :* Tara Gray, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 13 novembre 2007, le comité poursuit son examen des dépenses prévues dans le Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

*Informetrica Limited :*

Richard Shillington, associé principal.

*Canada's Association for the 50 Plus :*

Bill Gleberzon, directeur des relations gouvernementales.

*Ressources humaines et Développement social Canada :*

Dominique La Salle, directeur général, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions;

Pamela Menchions, directrice de la gestion des opérations, Service Canada.

*Ministère des Finances Canada :*

Yves Giroux, chef principal, Division de la politique sociale;

Suzan Kalinowski, chef, Sécurité du revenu, Politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.

*Bureau du commissaire des tribunaux de révision, Régime de pensions du Canada/Sécurité de la vieillesse :*

Philippe Rabot, commissaire.

*Bureau de l'actuaire en chef :*

Jean-Claude Ménard, actuaire en chef.

Le président fait une déclaration.

MM. Gleberzon et Shillington font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

At 10:31 a.m. the committee suspended.

At 10:35 a.m. the committee resumed.

The chair welcomed the witnesses.

Mr. Giroux, Mr. Ménard, Mr. La Salle and Mr. Rabot made statements and answered questions.

Ms. Menchions was invited to the table to answer a question and remained at the table for the remainder of the meeting.

At 11:40 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

À 10 h 31, la séance est interrompue.

À 10 h 35, la séance reprend.

Le président souhaite la bienvenue aux témoins.

MM. Giroux, Ménard, La Salle et Rabot font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

Mme Menchions est invitée à la table pour répondre à une question et y reste jusqu'à la fin de la séance.

À 11 h 40, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Lynn Gordon

*Clerk of the Committee*

**REPORT OF THE COMMITTEE**

Wednesday, November 28, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

**SECOND REPORT**

Your Committee, to which was referred the Supplementary Estimates "A" 2007-2008, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, November 13, 2007, examined the said estimates and herewith presents its report.

Respectfully submitted,

*Le président,*

**JOSEPH A. DAY**

*Chairman*

*(Text of the report appears following the evidence)*

**RAPPORT DU COMITÉ**

Le mercredi 28 novembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

**DEUXIÈME RAPPORT**

Votre comité auquel a été déféré le Budget supplémentaire des dépenses « A » 2007-2008, a, conformément à l'ordre de renvoi du 13 novembre 2007, examiné ledit Budget et présente ici son rapport.

Respectueusement soumis,

*(Le texte du rapport paraît après les témoignages)*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, November 27, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance met today at 9:32 a.m. to examine the estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2008.

**Senator Joseph A. Day** (*chairman*) in the chair.

**The Chair:** Good morning to all and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*English*]

The committee's field of interest is government spending and operations, including reviewing the activities of officers of Parliament and those various individuals and groups that help parliamentarians to hold the government to account. We do this through estimates of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions and through budget implementation acts and other matters referred to the Senate.

The committee is meeting today to hear from the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, Mr. Ron Thompson, about his office's annual 2007 report, which was filed in October of this year. The report was tabled through the Auditor General with the Speaker in the House of Commons, as is required by the Auditor General Act.

Let me give you a bit of background: In 1995, as a result of changes to the Auditor General Act, the position of Commissioner of the Environment and Sustainable Development was created within the Office of the Auditor General. The Commissioner of the Environment and Sustainable Development provides parliamentarians with objective, independent analysis and recommendations on the government's efforts to protect the environment and foster sustainable development.

Mr. Thompson was appointed by the Auditor General of Canada on January 30, 2007, on an interim basis. Mr. Thompson joined the Office of the Auditor General in 1977 and served as the assistant auditor general since 1985. Up until his appointment as interim commissioner, Mr. Thompson has been responsible for financial and performance audits, including several with environmental and sustainable development components.

Welcome, Commissioner Thompson, and Mr. Ferguson and Mr. Arseneault, who are accompanying you.

[*Translation*]

Please go ahead with your presentation, after which we will have a period of questions and answers. You now have the floor.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 27 novembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 10 h 32 pour étudier le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008.

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

**Le président :** Bonjour à tous et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Traduction*]

Le champ d'intérêt du comité est celui des dépenses et activités gouvernementales. Nous examinons notamment les activités des hauts fonctionnaires du Parlement et des divers particuliers et groupes qui aident les parlementaires à obliger le gouvernement à rendre des comptes. Nous nous acquittons de cette tâche en étudiant les budgets des dépenses, grâce aux fonds mis à la disposition des hauts fonctionnaires du Parlement pour s'acquitter de leurs fonctions, en étudiant les projets de loi de mise en oeuvre du budget et d'autres documents dont le Sénat est saisi.

Le comité se réunit aujourd'hui pour entendre le commissaire à l'environnement et au développement durable, M. Ron Thompson, qui est venu nous parler du rapport de son bureau pour 2007, lequel a été déposé en octobre dernier. Le rapport a été remis au Président de la Chambre des communes par l'intermédiaire de la vérificatrice générale, comme le stipule la Loi sur le vérificateur général.

Voici quelques explications en guise de contexte : en 1995, des modifications ont été apportées à la Loi sur le vérificateur général, créant le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable au sein du Bureau du vérificateur général. Le commissaire à l'environnement et au développement durable fournit aux parlementaires des analyses et des recommandations objectives et indépendantes sur les efforts du gouvernement fédéral pour protéger l'environnement et favoriser le développement durable.

M. Thompson a été nommé par la vérificatrice générale du Canada le 30 janvier 2007 à titre de commissaire intérimaire. M. Thompson était entré au Bureau du vérificateur général en 1977, occupant le poste de vérificateur général adjoint à partir de 1985. Jusqu'à sa nomination à titre de commissaire intérimaire, M. Thompson a été chargé de vérifications des états financiers et de vérifications de gestion, dont plusieurs comportaient un volet environnemental et de développement durable.

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le commissaire Thompson, ainsi que MM. Ferguson et Arseneault, qui vous accompagnent.

[*Français*]

Veuillez maintenant faire votre présentation, ensuite nous passerons à la période de questions. Je vous cède la parole.



[English]

**Ronald Thompson, Interim Commissioner of the Environment and Sustainable Development, Office of the Auditor General of Canada:** Thank you very much, Mr. Chair. I must say we are delighted to appear before your committee this morning. It is extremely important to all of us that parliamentarians take an interest in our work. This is a landmark day for us to be here, and we thank you.

With your permission, Mr. Chair, I should like to begin by providing a bit of historical context about the function of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development. I will then move on to discuss our 2007 annual report, which was tabled in the House of Commons on October 30, and then conclude with a brief summary of future work.

As you mentioned, I am accompanied by Andrew Ferguson and Richard Arseneault. These gentlemen are two of the three principals who run the various audits and other activities that we will be discussing this morning.

The idea of having some form of environmental auditor general for Canada had its origins in 1987 with the landmark Brundtland commission report, which introduced the concept of sustainable development. This was all discussed again at the 1992 Rio summit.

The concept was brought forward in a formal way by the 1993 Liberal government. After much discussion and consideration by Parliament and others, the position of Commissioner of the Environment and Sustainable Development was created in 1995 and was made part of the office of the Auditor General of Canada by amendment to the Auditor General Act. These same amendments created two new government processes, namely, departmental sustainable development strategies and environmental petitions. The commissioner was given specific responsibilities with respect to each of these two processes. They were the subjects of last month's report, and we will discuss them further.

[Translation]

The commissioner was also mandated to, in effect, become the environmental auditing arm of the Office of the Auditor General of Canada. In this capacity, the Commissioner and his group of about 40 professionals conduct a number of performance audits and studies each year, and report them directly to Parliament. We also help the Office of the Auditor General incorporate environmental issues, as appropriate, in all of its work for Parliament. The commissioner is appointed by the Auditor General and reports to Parliament on behalf of the Auditor General.

I would like to now move on to discuss the report that I tabled late last month. The first chapter of this report deals with sustainable development strategies. These strategies deal with issues that concern all Canadians — protection of the

[Traduction]

**Ronald Thompson, commissaire à l'environnement et au développement durable intérimaire, Bureau du vérificateur général du Canada :** Merci beaucoup, monsieur le président. Nous sommes heureux de témoigner devant le comité ce matin. L'intérêt que les parlementaires portent à notre travail revêt beaucoup d'importance pour nous. C'est une journée marquante pour nous aujourd'hui, et nous vous en remercions.

Si vous le voulez bien, monsieur le président, j'aimerais tout d'abord donner un bref historique de la fonction de commissaire à l'environnement et au développement durable. Je discuterai ensuite de mon rapport annuel de 2007, qui a été déposé à la Chambre des communes le 30 octobre, et je terminerai par un bref aperçu de nos travaux futurs.

Je suis accompagné d'Andrew Ferguson et de Richard Arseneault, deux des trois directeurs principaux qui gèrent les diverses vérifications et autres activités dont nous discuterons ce matin.

L'idée de doter le Canada d'un vérificateur général de l'environnement a germé en 1987, avec le rapport de la Commission Brundtland qui a marqué un tournant historique en présentant pour la première fois le concept du développement durable. L'idée a été soulevée de nouveau au Sommet de Rio en 1992.

Le concept a été officiellement mis de l'avant par l'ancien gouvernement libéral en 1993. Après de nombreux débats et études par le Parlement et d'autres parties, le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable a été créé en 1995, au sein du Bureau du vérificateur général du Canada, par une modification de la Loi sur le vérificateur général. D'autres modifications apportées en même temps à la loi ont entraîné la création de deux nouveaux mécanismes gouvernementaux, à savoir les stratégies de développement durable des ministères et les pétitions en matière d'environnement. La loi a confié au commissaire des responsabilités précises à l'égard de chacun de ces mécanismes, qui ont fait l'objet de mon rapport du mois dernier. J'y reviendrai dans quelques minutes.

[Français]

En fait, le commissaire s'est vu confier le mandat d'être le volet de vérification environnementale au sein du Bureau du vérificateur général du Canada. À ce titre, le commissaire, avec sa direction comptant quelque 40 professionnels, effectue chaque année des études et des vérifications de gestion et présente son rapport directement au Parlement. Nous aidons également le Bureau du vérificateur général à intégrer les questions relatives à l'environnement, s'il y a lieu, à tous les travaux qu'il effectue pour le Parlement. Le commissaire est nommé par le vérificateur général et fait rapport au Parlement au nom du vérificateur général.

J'aimerais vous parler du rapport qui a été déposé à la fin d'octobre. Le premier chapitre de ce rapport traite des stratégies de développement durable. Ces stratégies portent sur des enjeux qui intéressent toute la population canadienne — la protection de

environment, economic prosperity, and social issues such as health. These issues are not mutually exclusive. For example, it is increasingly understood that Canada's economic health depends on its environmental health.

Sustainable development strategies were introduced by Parliament to encourage government departments to green their policies and programs. They were to do this by integrating protection of the environment with economic and social issues when developing policy proposals for the future, and when managing programs and activities of the day.

*[English]*

As required by the 1995 amendments to the Auditor General Act, we have been monitoring commitments made by departments and agencies in their sustainable development strategies for more than a decade.

Unfortunately, the ambition and momentum that existed in the early stages of sustainable development strategies have, in our view, faded. Frankly, the strategies today are what we would consider a major disappointment.

We found little evidence in our audit this year that the strategies have improved or have encouraged departments to integrate protection of the environment with economic and social issues in a substantive or meaningful way.

This year, we call on the government to carry out a thorough review of what needs to be fixed. The review should result in a concrete action plan to ensure that the government delivers results that will meet Parliament's expectations.

I am very pleased that the government has agreed with our recommendation to carry out a review and has made a commitment to complete it by October of next year. We hope that parliamentarians will take an active interest in this review. Frankly, there has never been a better time to carry out this review. Canadians are highly interested in environmental issues, and there is time for the government to adjust its approach before the next round of strategies is tabled in 2009.

*[Translation]*

The second chapter in my October report deals with environmental petitions, and houses much more positive results. Petitions are letters sent by Canadians to the Auditor General as a way to present their environmental concerns and questions to specific ministers of the federal government. Ministers are required to respond in writing within 120 days. Under the 1995 amendments to the Auditor General Act, the commissioner administers the process on behalf of the Auditor General.

Our retrospective study of petitions shows that petitioners value the process, which provides a forum for voicing their concerns and assures them of a formal response. We found that

l'environnement, la prospérité économique et les questions sociales telles que la santé. Ces enjeux sont interdépendants. Par exemple, on reconnaît de plus en plus que la santé économique du Canada dépend de la santé de l'environnement.

Le Parlement a demandé aux ministères fédéraux de préparer des stratégies de développement durable pour les encourager à adopter des politiques et des programmes qui tiennent davantage compte de l'environnement. Les ministères devaient considérer non seulement les aspects économiques et sociaux, mais aussi la protection de l'environnement lors de l'élaboration de politiques et dans la gestion de leurs activités et programmes courants.

*[Traduction]*

Conformément aux modifications apportées en 1995 à la Loi sur le vérificateur général, nous surveillons depuis plus d'une décennie les engagements pris par les ministères et organismes dans leurs stratégies de développement durable.

Malheureusement, l'ambition et la détermination qui ont marqué les premières étapes des stratégies se sont estompées. Les stratégies de développement durable se sont en fait avérées très décevantes.

Lors des vérifications effectuées cette année, nous avons trouvé très peu d'éléments probants indiquant que les stratégies se sont améliorées ou qu'elles ont encouragé les ministères à intégrer réellement la protection de l'environnement aux enjeux socio-économiques.

Cette année, je demande au gouvernement de faire un examen complet des éléments à corriger. L'examen devrait donner lieu à un plan d'action concret qui fera en sorte que le gouvernement produise des résultats répondant aux attentes du Parlement en matière de développement durable.

Je suis heureux que le gouvernement ait accepté notre recommandation d'effectuer un examen et qu'il se soit engagé à le compléter d'ici octobre 2008. J'espère que les parlementaires s'intéresseront à cet examen. C'est le moment idéal pour effectuer cet examen. Les Canadiens accordent beaucoup d'importance aux questions environnementales, et le gouvernement dispose du temps nécessaire pour adapter son approche avant le dépôt des prochaines stratégies en 2009.

*[Français]*

Le deuxième chapitre de mon rapport, qui traite des pétitions en matière d'environnement, comporte des résultats beaucoup plus satisfaisants. Les pétitions sont des lettres envoyées au vérificateur général du Canada par des citoyens qui souhaitent présenter leurs questions et leurs préoccupations en matière d'environnement à des ministres du gouvernement fédéral. Les ministres sont tenus de répondre aux lettres par écrit dans un délai de 120 jours. En vertu des modifications apportées en 1995 à la Loi sur le vérificateur général, le commissaire gère ce processus au nom du vérificateur général du Canada.

Notre étude rétrospective sur les pétitions montre que les pétitionnaires apprécient ce processus, qui leur fournit une tribune pour exprimer leurs préoccupations et leur garantit une

petitioners and department officials believe that petitions have had an impact on the government's management of certain environmental and sustainable development issues.

[English]

We also identified opportunities to improve the process, which include making Canadians more aware of it. Environmental petitions are a unique feature of our democracy. They contribute to public engagement, transparency and government accountability in environmental matters that are of real concern to Canadians.

Mr. Chair, I should like to conclude my remarks this morning with a word or two about future work.

In February of next year, we are planning to table in Parliament what we call a «status report,» which will include some 14 chapters that focus on whether the government has made satisfactory progress on issues that we have audited in the past, such as toxic substances, species at risk, contaminated sites and strategic environmental assessments.

Many parliamentarians find it useful when we provide them with a status report because it clearly points to areas where there has been insufficient progress since our original audits. If some of these chapters turn out to be of interest to this committee, Mr. Chair, we would obviously be delighted to appear before you to discuss them later in the winter.

Looking further ahead, we have audits that are just beginning that deal with issues such as air pollution, including greenhouse gas emissions, severe weather forecasting and water quality.

That concludes my opening remarks, Mr. Chair, and we would now be very pleased to respond to any questions that senators may have.

**The Chair:** Thank you, Mr. Commissioner. We appreciate your comments. Honourable colleagues will have seen the annual report was filed in October by the commissioner through the Auditor General. As I said, the report was filed in the House of Commons, as the Auditor General Act requires, and not in the Senate, but here we are studying it anyway.

I would ask for clarification respecting the status report you intend to file in February. How frequently is a status report done by your group?

**Mr. Thompson:** By our group, it is done infrequently. This is the first major status report, Mr. Chair, we have done, but the office of the Auditor General prepares and publishes a status report once a year. It is generally published in February. It just so happens that this year it is also the commissioner's report.

réponse officielle. Nous avons constaté que les pétitionnaires et les représentants des ministères sont d'avis que les pétitions ont eu un impact sur la façon dont le gouvernement gère certaines questions liées à l'environnement et au développement durable.

[Traduction]

Nous avons également cerné des façons d'améliorer le processus de pétition, par exemple en sensibilisant davantage les Canadiens à ce processus. Les pétitions en matière d'environnement sont un élément important de notre démocratie. Elles favorisent la participation du public, la transparence et la reddition de comptes du gouvernement à l'égard de questions environnementales qui préoccupent la population canadienne.

Monsieur le président, j'aimerais, en guise de conclusion, dire quelques mots sur nos travaux futurs.

En février prochain, nous avons l'intention de présenter au Parlement un rapport d'étape, le rapport Le Point, qui contiendra environ 14 chapitres. Ceux-ci feront état des progrès réalisés par le gouvernement sur des questions que nous avons vérifiées par le passé, telles que les substances toxiques, les espèces menacées, les sites contaminés et les évaluations environnementales stratégiques.

De nombreux parlementaires trouvent le rapport Le Point utile, car il indique clairement les cas où les progrès réalisés depuis nos vérifications ont été insuffisants. Si certains de ces chapitres intéressent le comité, nous serions heureux de témoigner devant vous pour en discuter.

Quant à l'avenir, nous commençons tout juste des vérifications sur des sujets comme la pollution atmosphérique, incluant les émissions de gaz à effet de serre, les prévisions des conditions météorologiques violentes et la qualité de l'eau.

C'est ainsi, monsieur le président, que je termine ma déclaration d'ouverture. C'est avec plaisir que nous répondrons maintenant à toutes les questions des membres du comité.

**Le président :** Merci, monsieur le commissaire. Nous vous sommes reconnaissants pour votre témoignage. Les sénateurs auront constaté que le rapport annuel a été déposé par le commissaire en octobre, par l'entremise de la vérificatrice générale. Comme je l'ai dit, le rapport a été déposé à la Chambre des communes, comme l'exige la Loi sur le vérificateur général, et non pas au Sénat, mais nous l'étudions quand même.

Je voudrais des précisions au sujet du rapport Le Point que vous comptez déposer en février. À quelle fréquence votre groupe remet-il de tels rapports?

**M. Thompson :** Notre groupe le fait rarement. C'est le premier rapport important de ce genre que nous faisons, monsieur le président, mais le Bureau du vérificateur général rédige et publie un rapport Le Point une fois par année. Il est généralement publié en février. Il se trouve que, cette année, c'est également le rapport du commissaire.

**The Chair:** That will be helpful; we will look forward to that report when it comes out in February.

**Senator Nancy Ruth:** I am always interested in equity issues. Take, for example, sustainable development and how that looks at equity when you come to the mix and match of environmental and social issues — and you did mention health. Can you tell us how this is done in your department?

**Mr. Thompson:** The commissioner's group has looked at and continues to look at mainly environmental protection issues. We do a lot of performance auditing ourselves dealing with those issues. We report to Parliament, as you have seen. We also encourage the rest of the office of the Auditor General to look at environmental issues as they scope their individual performance audits, no matter where they are auditing. We are the watchdog in our office for auditing effectively in the area of environmental protection.

In the other issues of sustainable development, broadly speaking, within the office of the Auditor General we have a process that once a year looks at all of the issues we think are relevant for our office to examine. We cannot do them all in any one year, of course. We decide once a year what the mix of those issues should be. Some of them will obviously be environmental issues while others will deal with other aspects of the federal government's operation, including issues of equity. We have looked at equity from time to time as we have audited Revenue Canada, for example.

The Office of the Auditor General of Canada, of which we are a part, annually selects issues that we think will give a good balance across the spectrum of federal government activity for reporting to Parliament.

**Senator Nancy Ruth:** Mr. Arseneault, can you give me a few more details?

**Richard Arseneault, Principal, Office of the Auditor General of Canada:** In the Auditor General Act, there is a definition of sustainable development that says that sustainable development is a concept that is continually evolving and is based on the integration of social, economic and environmental concerns. There is a list that defines what sustainable development is about. It talks about integration of the environment and the economy, protecting the health of Canadians, protecting ecosystems, meeting international obligations and promoting equity. Equity is there; it is part of sustainable development. However, as a relatively new group, having been in place for 10 years, the focus of our work has been on protecting the environment. It is not only about the economy; it is also about the environment. The environment is a provider of resources for Canadians, for the world and for our economy. However, the environment has limits,

**Le président :** Ce sera utile; nous avons hâte de prendre connaissance de ce rapport quand il sortira en février.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Je m'intéresse toujours à la problématique de l'équité. Prenez par exemple le développement durable et l'incidence que cela peut avoir sur l'équité quand diverses questions environnementales et sociales sont en jeu — vous avez d'ailleurs évoqué la santé. Pouvez-vous nous dire comment on s'y prend à cet égard dans votre service?

**M. Thompson :** Le groupe du commissaire s'est penché et continue de se pencher essentiellement sur les questions relatives à la protection de l'environnement. Nous faisons nous-mêmes beaucoup de vérifications de l'optimisation des ressources dans ce domaine. Nous faisons rapport au Parlement, comme vous l'avez constaté. Nous encourageons aussi le reste du Bureau du vérificateur général à examiner les questions environnementales dans le cadre de leurs vérifications d'optimisation des ressources, peu importe sur quel domaine porte la vérification. C'est nous qui, dans notre bureau, sommes chargés de veiller à ce qu'il y ait une vérification efficace dans le domaine de la protection environnementale.

Dans les autres domaines du développement durable, de façon générale, au Bureau du vérificateur général, nous avons un processus par lequel, une fois par année, nous examinons toutes les questions que nous jugeons pertinentes. Nous ne pouvons évidemment pas les faire toutes la même année. Chaque année, nous décidons de ce qu'il convient d'examiner. L'ensemble comprend évidemment certaines questions environnementales et d'autres qui mettent plutôt en cause d'autres aspects des activités du gouvernement fédéral, y compris la problématique de l'équité. Nous avons examiné l'équité de temps à autre dans le cadre de nos vérifications de Revenu Canada, par exemple.

Le Bureau du vérificateur général du Canada, dont nous faisons partie, choisit chaque année un groupe de sujets qui, à notre avis, représente un échantillon valable de l'ensemble des activités du gouvernement fédéral, pour faire rapport au Parlement.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Monsieur Arseneault, pourriez-vous me donner quelques détails supplémentaires?

**Richard Arseneault, directeur principal, Bureau du vérificateur général du Canada :** La Loi sur le vérificateur général comprend une définition du développement durable, selon laquelle le développement durable est un concept qui évolue continuellement et qui est fondé sur l'intégration des préoccupations d'ordre social, économique et environnemental. Il y a une liste qui permet de définir la notion de développement durable. Il est question d'intégration de l'environnement et de l'économie, de protéger la santé des Canadiens, de protéger les écosystèmes, d'honorer nos obligations internationales et de promouvoir l'équité. L'équité y figure; cela fait partie du développement durable. Cependant, comme notre groupe est relativement nouveau, puisqu'il est en place depuis dix ans, l'essentiel de notre travail a porté sur la protection de l'environnement. Notre champ d'étude, ce n'est pas seulement

and so we are looking at the various mechanisms the government has put in place to protect the environment.

The government has put in place a number of instruments over the years to protect the environment. The Canadian Environmental Protection Act is about protecting Canadians against pollution and toxic substances. It is about pollution prevention and sustainable development.

The Canadian Environmental Assessment Act is about assessing the environmental impacts of projects before they are constructed in order that negative impacts can be mitigated.

Other tools exist. I do not want to give a long list, but the government recognizes that it needs to do better on the environment and has put tools in place, and we are looking at how the government is doing and whether it is delivering on its promises to Canadians with these various tools.

**Senator Nancy Ruth:** You mentioned that equity was on of the list of things you are supposed to look at. Can you give me some examples of how you have looked at race and gender in terms of equity issues?

**Mr. Arseneault:** I was telling you that we focus mostly on the environment.

**Senator Nancy Ruth:** Can you tell me why you do not do the other?

**Mr. Thompson:** Senator, I think we do. For years, we have done quite a bit in auditing Aboriginal affairs, for example. We have a group that is tasked with doing that. We have looked at issues such as education and water on reserves, as well as off reserves. We have looked at the issues for which the federal government would have a responsibility.

As I mentioned earlier, we have also looked at issues having to do with the administration of the Income Tax Act and the equity principles that underlie that. We have done work in equity.

Mr. Ferguson, do you have anything to add?

**Andrew Ferguson, Principal, Office of the Auditor General of Canada:** Within the context of the sustainable development strategies that we audited and reported on here, there are 32 departments that produce such strategies, some of which focus on social policy and some of which focus more on environmental policy. We audit the contents of those strategies, so if they include objectives for enhancing social equity, we will certainly audit that.

l'économie, mais aussi l'environnement. L'environnement fournit des ressources aux Canadiens, au monde et à notre économie. Cependant, l'environnement a des limites et nous examinons donc les divers mécanismes que le gouvernement a mis en place pour protéger l'environnement.

Le gouvernement a mis en place au fil des années un certain nombre d'instruments pour protéger l'environnement. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement vise à protéger les Canadiens contre la pollution et les substances toxiques. Elle englobe la prévention de la pollution et le développement durable.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale encadre l'évaluation environnementale préalable de projets afin d'en atténuer les conséquences négatives.

Il existe aussi d'autres instruments. Je ne vous en donnerai pas une longue liste, mais le gouvernement reconnaît qu'il doit faire davantage au plan environnemental et, pour ce faire, il s'est doté de certains instruments. Nous examinons le bilan du gouvernement en vue de déterminer s'il parvient, grâce à ces divers instruments, à respecter les promesses qu'il a faites à la population.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Vous avez dit que l'équité faisait partie de la liste des éléments que vous deviez examiner. Pouvez-vous me donner certains exemples d'initiatives que vous avez prises dans votre examen du dossier de l'équité?

**M. Arseneault :** Je vous expliquais justement que nous nous attachons surtout à l'environnement.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Pouvez-vous me dire pourquoi vous ne vous intéressez pas à cet autre aspect?

**M. Thompson :** Sénateur, je pense que nous le faisons. Pendant des années, nous avons déployé beaucoup d'efforts au chapitre de la vérification des affaires autochtones, par exemple. Nous avons un groupe qui est chargé de faire cela. Nous nous sommes penchés sur des questions comme l'éducation et l'approvisionnement en eau dans les réserves, ainsi que sur la situation hors réserve. Nous avons examiné des dossiers relevant de la responsabilité du gouvernement fédéral.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous avons aussi étudié des questions ayant trait à l'administration de la Loi de l'impôt sur le revenu et à ses principes sous-jacents en matière d'équité. Nous avons fait du travail dans le domaine de l'équité.

Monsieur Ferguson, avez-vous quelque chose à ajouter?

**Andrew Ferguson, directeur principal, Bureau du vérificateur général du Canada :** Concernant les stratégies de développement durable qui font l'objet d'une vérification et d'un rapport, 32 ministères produisent de telles stratégies. Certaines d'entre elles mettent davantage l'accent sur la politique sociale et d'autres, sur la politique environnementale. Dans le cadre de la vérification du contenu de ces stratégies, il va de soi que si leurs objectifs englobent l'amélioration de l'équité sociale, cela fera certainement partie de notre examen.

**Senator Nancy Ruth:** To what extent are you able to push that agenda, given that the whole thing is a little bit of a problem, which I accept? Every other panel that has come here from other departments has struggled with this, too. This is not unique.

**Mr. Thompson:** It is not easy, but it is very important.

In terms of our mandate, we have to avoid criticizing government policy. That is not our job. Our job is to audit the implementation of policy. That is an important principle for us to bear in mind as we go about our work.

However, we can go some distance down that road. For example, our mandate requires that when we examine a government program we determine, among other things, whether the department running the program has measures in place to measure effectiveness. We will not audit the effectiveness ourselves, but we will audit the department to see whether it has procedures in place to measure effectiveness.

Another way of getting at what you are suggesting is perhaps a more traditional legislative audit role, something we call compliance with authority. Most of these programs are enacted under one or more pieces of legislation. It is conventional auditing in the public sector that we audit to ensure that that legislation is being followed. We call that compliance auditing.

In those two ways, we would get at the issues you are referring to. That may not go as far as you might like us to, but our mandate stops us from going into policy itself.

**Senator Nancy Ruth:** Canada has international commitments around equity issues, so the mandate exists there.

**Mr. Ferguson:** We looked quickly at the strategy of the Department of Finance before we arrived here today. Although we have not audited their strategy, it does contain commitments around intra- and intergenerational equity. As they define it, it is about ensuring that the debt and deficit situation is resolved such that we do not mortgage the future of coming generations and that we create pension programs that are sustainable on which future generations can rely. They frame it in those terms.

**Senator Nancy Ruth:** In your presentation, you said that you are pleased that the government is going to carry out a thorough review of what needs to be fixed. Is there any place in «what needs to be fixed» to raise the issue of equity with the various departments around environmental issues?

**Le sénateur Nancy Ruth :** Dans quelle mesure êtes-vous capable de faire avancer ce dossier, compte tenu du fait que tout cela pose un certain problème, ce que je comprends fort bien? Tous les autres groupes de témoins d'autres ministères qui ont comparu ici ont aussi rencontré des difficultés à cet égard. Cela n'est pas unique.

**M. Thompson :** Ce n'est pas facile, mais c'est très important.

Dans l'exécution de notre mandat, nous devons éviter de critiquer la politique du gouvernement. Ce n'est pas notre mission. Notre mission consiste à vérifier la mise en oeuvre de la politique. Il convient de se rappeler ce principe primordial qui gouverne la façon dont nous nous acquittons de notre travail.

Cela dit, nous pouvons faire un bout de chemin dans cette direction. Par exemple, en vertu de notre mandat, lorsque nous examinons un programme gouvernemental, nous sommes tenus de déterminer, entre autres choses, si le gouvernement qui administre le programme en question dispose de paramètres pour en mesurer l'efficacité. Il ne nous appartient pas de vérifier l'efficacité, mais nous nous assurons que le ministère dispose de procédures pour mesurer l'efficacité.

Une autre façon de faire ce que vous proposez passe sans doute par un rôle de vérification législative plus traditionnel, ce que nous appelons une vérification de la conformité aux autorisations législatives. La plupart de ces programmes sont appliqués en vertu d'une ou plusieurs mesures législatives. En matière de vérification dans le secteur public il est d'usage de s'assurer que la loi est respectée. Nous appelons cela une vérification de régularité.

En employant ces deux méthodes, nous pouvons nous attaquer aux problèmes qui vous intéressent. Cela ne nous permet peut-être pas d'aller aussi loin que vous le souhaiteriez, mais notre mandat nous interdit de nous immiscer dans les orientations stratégiques comme telles.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Le Canada a pris des engagements internationaux en matière d'équité, de sorte qu'il a le mandat d'agir.

**M. Ferguson :** Nous avons passé brièvement en revue la stratégie du ministère des Finances avant notre arrivée ici aujourd'hui. Bien que nous n'ayons pas vérifié cette stratégie, elle renferme des engagements quant à l'équité intra et intergénérationnelle. Selon la définition qu'on en donne, il s'agit de s'assurer que l'on gère la dette et le déficit de façon à ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures et de mettre sur pied des programmes de pension durables sur lesquels les générations futures peuvent compter. C'est en ces termes que ce principe est énoncé.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Dans votre exposé, vous avez dit être heureux que le gouvernement ait décidé d'effectuer un examen complet de ce qui doit être corrigé. Dans cet examen de « ce qui doit être corrigé », peut-on envisager de soulever la question de l'équité auprès des divers ministères dans une perspective environnementale?

It is usually women who raise public health issues, be it in Serpent River, in the discovery of strontium 90 in the teeth of babies in Alberta, or whatever else. It is usually mothers that do this.

**Mr. Thompson:** I will answer that question in a slightly different and, hopefully, more direct way. We think this review should look at how the sustainable development strategy process has been put in place, why it was put in place initially and whether it is doing what it was put in place to do.

We like to talk about sustainable development strategies as a process that forces departments to get a little bit ahead of the curve by looking into the future. We want them not only to manage the environmental protection problems that exist today, which we must do, but also to try to understand what kind of problems could come up in the future and how we could mitigate them. We want them to develop policies and programs to help do that. We also want them to look to the future to anticipate opportunities for making things better, such as investments in technology, and then to develop policies and programs that will exploit those opportunities.

It is a forward-looking set of issues related to sustainable development strategies. We do not see any evidence that the strategies themselves are driving departments to do that forward-looking work.

The other thing that is missing, as we point out in the chapter, is that sustainable development — equity issues, environmental issues — whatever they might be when added together, are not just a department-by-department issue. They are not a stovepipe set of issues but rather government-wide issues. We want consideration of an overarching strategy for sustainable development. We want that put in place with measurable and meaningful targets and to have that strategy backed up into individual departments so that they will know what they should be doing in relation to what the government as a whole is trying to do.

That overarching strategy does not exist. Without it, I would argue that individual departments are having a tough time taking the sustainable development strategy process seriously — and I would suggest that they do not — and figuring out how they could contribute something meaningful.

Our audit shows that, in the absence of an overarching strategy, and in the absence of any evidence that we have found in looking through some of these sustainable development strategies department by department of encouragement for departments to change their behaviour, something is wrong. What was intended initially simply has not happened yet. There may be good reasons for that, but that is in the past. We think the time is now to look

Ce sont habituellement les femmes qui soulèvent les questions de santé publique, que ce soit à Serpent River, en Alberta, où l'on a découvert du strontium 90 dans la dentition des bébés. Ce sont habituellement les mères qui sonnent l'alarme.

**M. Thompson :** Je vais répondre à cette question d'une façon quelque peu différente et, je l'espère, plus directe. Selon nous, cet examen devrait nous permettre de déterminer comment le processus d'application de la stratégie de développement durable a été instauré, quelle en était la raison d'être à l'origine et s'il remplit sa mission.

Dans notre optique, les stratégies de développement durable constituent un processus qui oblige les ministères à voir plus loin, à s'intéresser à l'avenir. Nous voulons non seulement qu'ils gèrent les problèmes de protection environnementale qui existent aujourd'hui, ce qui s'impose, mais aussi qu'ils tentent de comprendre quels problèmes pourraient surgir à l'avenir et comment les atténuer. Nous voulons qu'ils élaborent des politiques et des programmes qui contribuent à la réalisation de cet objectif. Nous voulons aussi que cette attitude prospective leur permette de prévoir des possibilités d'améliorer les choses, comme les investissements dans la technologie et ensuite, d'élaborer des politiques et des programmes qui tireront partie de ces possibilités.

C'est un ensemble de questions axées sur l'avenir qui sont liées aux stratégies de développement durable. Nous ne voyons aucune preuve que les stratégies elles-mêmes incitent les ministères à adopter cette attitude prospective.

Comme nous le signalons dans le chapitre, un autre élément fait défaut. Le développement durable — les questions d'équité, les questions environnementales confondues ne sont pas propres à chaque ministère séparément. Il ne s'agit pas d'un ensemble de questions cloisonnées, mais de questions qui intéressent l'ensemble du gouvernement. Nous voulons que l'on envisage d'adopter une stratégie générale en matière de développement durable. Nous voulons qu'une telle stratégie s'accompagne d'objectifs sérieux et mesurables qui soient soutenus individuellement dans tous les ministères de façon à ce qu'ils sachent quelle contribution devrait être la leur par rapport aux objectifs que le gouvernement dans son ensemble tente d'atteindre.

Cette stratégie obligatoire n'existe pas. En son absence, les ministères individuels ont du mal à prendre au sérieux le processus lié à la stratégie de développement durable — et à mon avis, ils ne le font pas — et à déterminer de quelle façon ils peuvent apporter une contribution valable.

En l'absence d'une stratégie obligatoire et d'une preuve quelconque — que nous n'avons pas trouvé, après examen de certaines stratégies de développement durable appliquées dans l'un ou l'autre ministère — qu'il existe des mesures incitant les ministères à modifier leur comportement, notre vérification montre que quelque chose ne va pas. L'objectif initial ne s'est tout simplement pas concrétisé. Il y a peut-être de bonnes raisons

ahead and for the government to look ahead and try to fix what we think is severely broken.

**Senator Mitchell:** I wish to follow up on your point about the strategic plan and the lack of an overarching direction or focus that departments and issues can be hooked into. More specifically, part of that is Kyoto and our international obligation. That would be part of any proper overarching plan, perhaps the biggest part. Will you be auditing our progress, the government's progress towards achieving Kyoto given that it is an international obligation? Will you be auditing the degree to which the government has fulfilled Bill C-288, the Kyoto protocol bill?

**Mr. Thompson:** As you may know, Ms. Gélinas, my predecessor, issued a major report on climate change last year. That was her annual report. We will be following up that report in February of 2010. We have to allow a bit of time to elapse for action to be taken.

Now, in relation to Bill C-288, we certainly will be auditing. We are required to that act, within a couple of years — now we think it will probably be about May of 2009 — to take a look at the government's report on progress made and to assess whether it has been reasonable. We will do an audit of results, if you will, in two years.

Now, in the shorter term, however, the government put forward its plan in late August. The national round table has had a look at that plan, as they are required to do by Bill C-288. They have issued a report, which I think is quite a good report. It contains a number of serious challenges as to the integrity of the numbers shown in the government's plan for reducing greenhouse gas emissions on a program per program basis. That is a difficult thing to do. How do you hold the rest of the world constant while you isolate any one program? That is not impossible to do, but certainly the round table had a good look at the government's first attempt at that and they have identified a number of observations and challenges that, it is hoped, the Department of the Environment will look at. By the time they do this a second time and a third time, hopefully these challenges will be worked on.

The other thing, in just sticking with the round table, there has been a trust fund created. I think you have looked at that here as part of Supplementary Estimates (A). In the national round table's report on the government's plan, they have examined whether the suggested reduction in greenhouse gas emissions as a result of putting \$1.5 billion into this trust fund are reasonable, and they have come up wanting. They have said they are not really sure these are good numbers. They cannot support them. They seem to be overstated, if anything. That is part of getting into this brave new world of trying to deal with quantifying amounts.

à cela, mais c'est du passé. À notre avis, le moment est venu de regarder vers l'avenir. Le gouvernement doit regarder en avant et tenter de réparer un mécanisme qui, à notre avis, est sérieusement endommagé.

**Le sénateur Mitchell :** Je voudrais faire suite à votre intervention au sujet du plan stratégique et de l'absence d'orientation ou de points de convergence auxquels les ministères et les dossiers peuvent être arrimés. Plus spécifiquement, une partie de la solution tient à Kyoto et à nos obligations internationales. Cela serait une partie de n'importe quel plan général raisonnable, peut-être la plus importante. Allez-vous vérifier nos progrès, les progrès du gouvernement vers la réalisation des objectifs de Kyoto, étant donné qu'il s'agit d'une obligation internationale? Allez-vous vérifier dans quelle mesure le gouvernement a respecté le projet de loi C-288, le projet de loi sur le protocole de Kyoto?

**M. Thompson :** Comme vous le savez sans doute, Mme Gélinas, mon prédécesseur, a remis un imposant rapport sur le changement climatique l'an dernier. C'était son rapport annuel. Nous allons assurer le suivi de ce rapport en février 2010. Nous devons laisser un peu de temps s'écouler pour que l'on puisse prendre des mesures.

En ce qui a trait au projet de loi C-288, nous allons assurément faire une vérification. Cette mesure législative nous oblige à étudier le rapport du gouvernement sur ses progrès et à évaluer s'ils sont acceptables. Cela se fera d'ici deux ans, probablement au mois de mai 2009. Nous ferons une vérification des résultats, si vous voulez, d'ici deux ans.

Cependant, à plus court terme, le gouvernement a déposé son plan à la fin août. La table ronde nationale en a pris connaissance, comme l'y obligeait le projet de loi C-288. Ses membres ont préparé un rapport qui, à mon avis, est fort valable. Dans bien des cas, on y conteste l'intégrité des chiffres figurant dans le plan du gouvernement en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre programme par programme. C'est une chose difficile à faire. Comment faire en sorte que le reste du monde offre une constante pendant que vous isolez un programme en particulier? Cela n'est pas impossible, mais chose certaine, après avoir examiné de près la première tentative du gouvernement en ce sens, la table ronde a relevé un certain nombre de défis et formulé des observations dont le ministère de l'Environnement tiendra compte, espérons-le. Après un deuxième et un troisième exercices de ce genre, il faut espérer que ces problèmes seront réglés.

Autre chose, à propos de la table ronde : un fonds en fiducie a été créé. Si je ne m'abuse, vous avez étudié cette initiative dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (A). Dans leur rapport sur le plan du gouvernement, les membres de la table ronde nationale qui ont dû déterminer si la réduction suggérée des émissions de gaz à effet de serre par suite de l'injection de 1,5 milliard de dollars dans cette fiducie était raisonnable ont jugé que les données laissaient à désirer. En fait, ils ne sont pas vraiment sûrs que ce sont des chiffres fiables. Ils ne peuvent les appuyer. Ils seraient plutôt gonflés. Bienvenue dans le monde merveilleux de la quantification.



Certainly for this \$1.5 billion, the numbers shown in the government's plan, which I believe is \$1.6 billion a year for the new five years, are not very solid. That is something that perhaps you should know.

If I could just spend a minute on the trust from another dimension that may be helpful to you, I do not know. These trusts are set up in such a way that there can be no conditions attached to anyone receiving the money. The reason they are set up that way is because the government wants to set them up so they can actually record the charge, the \$1.5 billion, in the prior year. This \$1.5 billion has been shown as a charge to the government surplus in the year ended March 2007. That is quite a proper thing to do, but in order to do that it must be set up in such a way that the federal government cannot dictate to the ultimate recipients of this trust fund what they are to do with the money.

It may be something that perhaps the committee might want to have a talk with the Department of Finance and Environment Canada about, but it is not all that evident that that is the reality. However, I think it is. For the government to take credit for a reduction in each year for the next five years for spending \$1.5 billion over which they really have no control may be a question that one may want to consider in looking at that program. I will leave that on the table for now.

**Senator Mitchell:** I am glad to hear you say that because I think it is a huge issue. I would encourage you to do that as soon as you possibly can.

Further to that point, it is not just the \$1.5-billion trust fund that is in issue. There are other programs, we presume, that are functioning. They say they are. What has never been done, at least to the best of my knowledge, and it would have to be audited in any event, is the drawing of a relationship between the programs they say they are implementing, how much each of those programs will reasonably be expected to reduce carbon emissions, and how that relates to their, I would say, pathetic objective of 2020. Even their 2020 objective is not adequate, but even at that there is no relationship between what they are doing and how that might or might not reach that objective. I wonder whether that is something you would be focusing on?

**Mr. Thompson:** Absolutely. We are getting at that a bit with the sustainable development strategy audit just now because the sustainable development strategies, when you think about it, are documents that departments can use to explain what they will do and then the department informs us about what they have done in contributing to the government's overall targets. First, you need an overall set of targets. Then you need, as you have properly pointed out, a way to put those targets into operation through one or more government departments. We do not have the overall targets across the board yet, we do not have an overarching sustainable development strategy, and there is no clear way that I

Chose certaine, en ce qui concerne la somme de 1,5 milliard de dollars, les chiffres figurant dans le plan du gouvernement — si je ne m'abuse, il s'agit de 1,6 milliard par année pour les cinq prochaines années — ne sont pas très solides. C'est une chose que vous voudriez sans doute savoir.

Si je pouvais prendre quelques instants pour vous signaler une autre dimension de cette fiducie, cela pourrait peut-être vous être utile; je ne sais pas. Ces fiducies sont constituées de telle façon qu'aucune condition n'est imposée aux bénéficiaires de l'argent. S'il en est ainsi, c'est que le gouvernement veut pouvoir imputer cette somme, le 1,5 milliard de dollars, à l'année précédente. Ce paiement de 1,5 milliard de dollars a été imputé au surplus du gouvernement pour l'exercice financier se terminant en mars 2007. C'est une chose tout à fait légitime, mais pour ce faire, le fonds doit être constitué de façon à ce que le gouvernement fédéral ne puisse dicter aux derniers bénéficiaires de cette fiducie ce qu'ils doivent faire avec l'argent.

Le comité voudra peut-être discuter de cela avec les représentants du ministère des Finances et d'Environnement Canada, mais il n'est absolument pas clair que ce soit la réalité. Toutefois, je pense que c'est le cas. Que le gouvernement s'arroge le crédit d'une réduction annuelle pendant les cinq prochaines années pour avoir dépensé 1,5 milliard de dollars dont l'utilisation lui échappe totalement est sans doute une question que l'on voudra étudier dans le cadre de l'examen de ce programme. Je laisse cela sur la table pour l'instant.

**Le sénateur Mitchell :** Je suis heureux de vous entendre dire cela car j'estime que c'est un énorme problème. Je vous encourage à faire cela le plus rapidement possible.

Dans la même veine, ce n'est pas seulement cette fiducie de 1,5 milliard de dollars qui fait problème. Il y a d'autres programmes, on le suppose, qui fonctionnent. C'est ce qu'on nous affirme. Ce qui n'a jamais été fait, au meilleur de ma connaissance, ce qui devrait faire l'objet d'une vérification de toute façon, c'est mettre au jour la relation entre les programmes qu'ils disent qu'ils vont mettre en oeuvre, déterminer le volume de réduction d'émissions de carbone auquel on peut raisonnablement s'attendre à la suite de chacun de ces programmes et préciser leur rapport avec leur objectif de 2020, que je qualifierais de pathétique. Même leur objectif de 2020 n'est pas à la hauteur, mais cela étant, il n'y a même pas de rapport entre ce qu'ils font et la possibilité qu'ils puissent ou non atteindre cet objectif. Je me demande si c'est là un élément auquel vous pourriez vous attacher?

**M. Thompson :** Absolument. Nous touchons quelque peu à cet aspect au moyen de la vérification de la stratégie de développement durable que nous venons tout juste de faire. En effet, quand on y pense, les stratégies de développement durable sont des documents dont les ministères peuvent se servir pour expliquer ce qu'ils vont faire. Par la suite, ils nous informent de ce qu'ils ont fait pour contribuer à l'atteinte des cibles globales du gouvernement. Premièrement, il faut qu'il y ait un ensemble global de cibles. Ensuite, comme vous l'avez judicieusement fait remarquer, il faut trouver un mécanisme qui intègre ces cibles dans un ministère ou dans plusieurs. Nous n'avons pas encore de

can see for individual departments to contribute to even the targets that are there. It is something that can be done but it needs to be done.

**Senator Mitchell:** Which underlies the concern many of us have, and that is that the government is simply talking, that there is really no effort to do it. In not liking Kyoto, it is not that they do not like that particular protocol; they do not like any protocol. In saying that they will wait for every country to be on side before they will implement hard targets, the government is using that as an excuse to never implement hard targets. My question would be: What if Luxembourg is the last holdout? Are they not going to implement hard targets because of Luxembourg? I really doubt they want to do it, and I think that is the hidden agenda.

My next question is: You devoted a lot of time in your report to the environmental petitions. You are quite excited about those; I am too. I think it is an excellent initiative, but it is not a huge initiative on behalf of that whole issue area of Canadian citizens having a sense that, because their government is not doing it, they want to get more involved, they want to be able to push the agenda and they want to be able to have control. However, that raises a broader issue of an environmental bill of rights. I guess that is policy so maybe you cannot comment on it. If you could, would you?

**Mr. Thompson:** I cannot so I will not.

**Senator Mitchell:** In any event, I have made my point. I think we need an environmental bill of rights. I think the petition is an idea that fits into it, but it is not enough.

**The Chair:** You have talked about the sustainable development strategies, these 32 government departments and agencies. Each one makes its strategy available to the public. Senators or any member of the public could review the strategy at any time. They are a three-year running document reviewed on an annual basis. Is that correct?

**Mr. Thompson:** They were last tabled in December 2006 in the House of Commons, so they are absolutely public documents. Under our act, we are required to monitor the commitments that will have been made in these strategies, and we do about 10 or 11 a year, to determine whether the commitments have been met.

**The Chair:** You also referred to the petitions. It is my understanding that over the past 10 years there have been approximately 240 petitions.

**Mr. Thompson:** There are a little over 250 now and going up.

cibles globales s'appliquant à tous les ministères. Nous n'avons pas une stratégie de développement durable que tout le monde partage, et je ne vois pas vraiment comment les ministères individuels peuvent faire leur part pour atteindre ne serait-ce que les objectifs qui existent déjà. C'est à la fois faisable et nécessaire.

**Le sénateur Mitchell :** Cela renforce une préoccupation que bon nombre d'entre nous partageons, soit que le gouvernement se borne à faire des discours sans y mettre vraiment les efforts nécessaires. S'il s'est dissocié de Kyoto, ce n'est pas parce qu'il n'aimait pas ce protocole en particulier; aucun protocole ne fait son affaire. En affirmant qu'il attendra que tous les pays se rallient avant de mettre en oeuvre des cibles précises, le gouvernement se sert de ce prétexte pour s'abstenir de fixer de telles cibles. Ma question est la suivante : et si le Luxembourg était le dernier pays réfractaire? Le gouvernement va-t-il refuser de mettre en oeuvre des cibles précises à cause du Luxembourg? Je doute fortement qu'il veuille agir. Je pense que c'est son intention cachée.

Ma prochaine question est la suivante : vous avez consacré une bonne partie de votre rapport aux pétitions environnementales. Vous êtes très enthousiaste à leur sujet, et je le suis également. À mon avis, c'est une excellente initiative, mais elle demeure modeste compte tenu du grand nombre de citoyens canadiens qui, parce qu'ils ont le sentiment que leur gouvernement ne fait pas sa part, veulent contribuer davantage, veulent faire avancer le dossier et veulent être en mesure de contrôler la situation. Toutefois, cela soulève la question plus vaste d'une charte des droits environnementaux. Comme il s'agit d'une question de politique, je suppose que vous ne pouvez pas faire de commentaires. Si vous le pouviez, le feriez-vous?

**M. Thompson :** Comme je ne le peux pas, je ne le ferai pas.

**Le sénateur Mitchell :** Quoi qu'il en soit, j'ai fait valoir mon point. À mon avis, il nous faut une charte des droits environnementaux. J'estime que la pétition est une idée qui procède du même principe, mais cela n'est pas suffisant.

**Le président :** Vous avez parlé des stratégies de développement durable qu'appliquent 32 ministères et organismes gouvernementaux. Chacun d'eux rend publique sa stratégie. Les sénateurs ou n'importe quel autre citoyen pourraient se pencher sur leur stratégie à n'importe quel moment. Il s'agit d'un document portant sur une période de trois ans qui est examiné annuellement, n'est-ce pas?

**M. Thompson :** Les stratégies ont été déposées en décembre 2006 à la Chambre des communes. Ce sont donc des documents du domaine public. En vertu de la loi, nous sommes tenus de surveiller la réalisation des engagements qui ont été pris dans ces stratégies, et nous en examinons une dizaine ou une douzaine par année afin de déterminer si c'est bel et bien le cas.

**Le président :** Vous avez aussi mentionné les pétitions. Je crois savoir qu'au cours des dix dernières années environ 240 pétitions ont été déposées.

**M. Thompson :** On dépasse maintenant les 250, et leur nombre augmente.

**The Chair:** As Senator Mitchell pointed out, it is not a big number. Who typically would file these petitions? Would these be environmental non-government agencies, individuals? Who do you normally see these petitions coming from?

**Mr. Thompson:** There is a mixture, and a good mixture I think. Many individual Canadians write to express concerns, and they are given an answer by ministers. NGOs get involved as well. When NGOs write, they have fairly substantive petitions, and it takes the departments quite a bit of time to respond to them. There is a mixture.

I will ask Mr. Arseneault to provide a few more details.

**The Chair:** Mr. Arseneault, if you can describe the types of things these petitions would ask the government to do.

**Mr. Arseneault:** The petition is supposed to be a simple process. The petitioner asks questions or raises concerns to a specific minister and we are in the middle. We are provided the petition, we provide it to the ministers and they respond within 120 days.

There are all sorts of questions being raised. The top petitions are related to environmental assessments. People are worried about construction close to where they live or near river systems. They are asking the government about environmental assessments in relation to those projects.

Sometimes petitioners ask questions that are not of federal jurisdiction, so we cannot put them in the system. Often, they ask questions related to federal jurisdiction.

For example, with respect to pesticides, there was a petitioner who said that a particular company was announcing certain pesticides as being ecological, green pesticides, good for you, and the petitioner did not believe that. He wrote to the Minister of Health, who did an investigation and found the company to be exaggerating the properties of these pesticides. The company had to change the labelling.

Things can happen from these petitions. There are petitions on many topics related to the environment and health. Very often, the two are linked together. We talk about environmental health, about toxic substances in water and food. They want to know what the Canadian Food Inspection Agency is doing to ensure that food is safe.

Earlier, you asked a question about the number of petitioners and who these petitioners are, and we have those statistics. When we did the retrospective this year, we received 115 petitions from non-governmental organizations. Organizations are writing petitions, but the majority of petitions come from individual Canadians — 138.

**Le président :** Comme le sénateur Mitchell l'a fait remarquer, ce n'est pas tellement. D'habitude, qui dépose ces pétitions? Des organismes non gouvernementaux de défense de l'environnement, des particuliers? Habituellement, d'où proviennent ces pétitions?

**M. Thompson :** C'est un ensemble d'expéditeurs, un ensemble intéressant, à mon avis. De simples citoyens écrivent en grand nombre pour exprimer leurs préoccupations, et les ministres leur répondent. Les ONG participent également au mouvement. Lorsque les ONG écrivent, ils présentent des pétitions assez volumineuses, et il faut un certain temps avant que les ministères y répondent. C'est un mélange.

Je demanderais à M. Arseneault de vous fournir de plus amples détails.

**Le président :** Monsieur Arseneault, pouvez-vous nous décrire le genre de choses que ces pétitions demandent au gouvernement de faire.

**M. Arseneault :** La pétition est censée être un processus simple. Le pétitionnaire pose des questions ou communique ses préoccupations à un ministre en particulier et nous servons d'intermédiaire. On nous remet la pétition et nous la remettons aux ministres, qui sont tenus d'y répondre dans un délai de 120 jours.

Toutes sortes de questions sont soulevées. Le gros des pétitions porte sur les évaluations environnementales. Les gens s'inquiètent de projets de construction à proximité de chez eux ou d'une rivière. Ils posent des questions au gouvernement au sujet des évaluations environnementales relatives à ces projets.

Il arrive que des pétitionnaires posent des questions dans des domaines qui ne sont pas de compétence fédérale. À ce moment-là, nous ne pouvons pas les entrer dans le système. Souvent, ils posent des questions qui sont du ressort du fédéral.

Par exemple, un pétitionnaire affirmait qu'une compagnie en particulier annonçait que certains pesticides étaient écologiques, des pesticides verts non néfastes, et il n'en croyait pas un mot. Il a écrit au ministre de la Santé qui a effectué une enquête. Conclusion, la compagnie exagérait les propriétés de ces pesticides et elle a dû modifier ses étiquettes.

Ces pétitions peuvent se traduire par des actions. Elles portent sur de multiples sujets ayant trait à l'environnement et à la santé. Bien souvent, ces deux aspects sont reliés. Il est question de la salubrité de l'environnement, de la présence de substances toxiques dans l'eau et les aliments. Les pétitionnaires veulent savoir quelles mesures prend l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour assurer la salubrité des aliments.

Tout à l'heure, vous avez posé une question sur l'identité des pétitionnaires et leur nombre. Nous avons fait une rétrospective cette année. Nous avons reçu 115 pétitions d'organisations non gouvernementales. Ces organisations présentent des pétitions, mais la majorité — 138 — provient de simples citoyens.

The problem with the petitions process is that it is unknown. We are thinking about ways to make it better known. Some MPs have written petitions in the past, and they have told us that the process is working and that they are getting good information from the government on issues raised. They know the government may not necessarily take action on the petition, but they will provide information on the topic.

In some cases, petitioners say they did not get an answer to their petition: The government responds giving their policy, but that is not what the petitioner wanted. However, that is what the petitions process is all about. Ministers are required to provide a response to the question. At times, the response may not meet the expectations of petitioners, but that is the way it is.

**Senator Di Nino:** I am wondering if you can give us information on the geographical distribution of petitioners.

**Mr. Arseneault:** We have that information in our chapter.

**Mr. Thompson:** There is also a table on page 72 that breaks it down by province and territory. Ontario has the largest number, at 104; British Columbia, 58; Quebec, 29; Alberta, 22, and then down.

**Senator Ringuette:** It could be proportionate to population distribution.

**Mr. Thompson:** It may be.

**Senator Di Nino:** There is a story there.

**Senator Eggleton:** I should like to follow up on that before I get into my general comments. I take it then you act as a clearing house. You do not pass judgment on the response from the government, you just pass it on.

**Mr. Thompson:** We are a little more than a clearing house.

**Senator Eggleton:** I am just talking about the petitions.

**Mr. Thompson:** I agree. We certainly do receive them on behalf of the Auditor General, pass them on and monitor the timing. Because we are an audit office first and foremost, we can also audit these things, and we do. We look at some of the responses that have gone back — we call them petition response audits. We take a selection of the petition responses and audit to see whether anything has happened.

We also monitor all of these petitions that come in to see whether there are broader issues for the Office of the Auditor General of Canada that may require an audit. We do a little bit more than a clearing house, but essentially it comes in here, goes out there, and we monitor that.

**Senator Eggleton:** Mr. Arseneault, the 138 you mentioned come from individuals. Prior to that, you said that many of them had to do with specific local issues. For example, a petition might be

Le problème tient au fait que le processus des pétitions n'est pas connu. Nous réfléchissons à divers moyens d'accroître sa visibilité. Certains députés qui ont déjà rédigé des pétitions nous ont dit que le processus fonctionne et qu'ils ont obtenu du gouvernement des renseignements intéressants sur les sujets abordés. Ils savent que le gouvernement n'agira pas nécessairement à la suite de la pétition, mais il fournira des renseignements sur le sujet.

Dans certains cas, les pétitionnaires se plaignent de ne pas recevoir de réponse à leur pétition. Le gouvernement répond en expliquant sa politique, mais ce n'est pas ce que le pétitionnaire voulait. Voilà comment fonctionne le processus des pétitions. Les ministres sont tenus de fournir une réponse à la question. Il arrive que la réponse ne satisfasse pas les pétitionnaires, mais c'est ainsi.

**Le sénateur Di Nino :** Pourriez-vous nous préciser la répartition géographique des pétitionnaires?

**M. Arseneault :** Cette information figure dans notre chapitre.

**M. Thompson :** Il y a aussi, à la page 72, un tableau qui fournit une ventilation par province et territoire. L'Ontario vient au premier rang, avec 104, suivie de la Colombie-Britannique, avec 58, du Québec, avec 29, de l'Alberta avec 22, et cetera.

**Le sénateur Ringuette :** Cela pourrait être proportionnel à la répartition démographique.

**M. Thompson :** Peut-être.

**Le sénateur Di Nino :** Il y a une histoire à ce sujet.

**Le sénateur Eggleton :** J'aimerais poursuivre dans la même veine avant de commencer mes observations générales. Si je comprends bien, vous agissez en tant que centre d'échange. Vous ne portez pas de jugement sur la réponse du gouvernement, vous vous bornez à la communiquer.

**M. Thompson :** Notre rôle est plus vaste que celui d'un centre d'échange.

**Le sénateur Eggleton :** Je parlais simplement des pétitions.

**M. Thompson :** Je suis d'accord. Nous recevons les pétitions au nom du vérificateur général, nous les communiquons à qui de droit et nous surveillons le délai de réponse. Étant donné que notre rôle consiste au premier chef à effectuer des vérifications, nous pouvons aussi vérifier ces choses-là, et nous le faisons. Nous prenons connaissance de certaines des réponses reçues; nous appelons cela des vérifications de réponse aux pétitions. Nous prenons une sélection des réponses et nous vérifions le bon déroulement du processus.

Nous prenons aussi connaissance de toutes les pétitions qui sont envoyées afin de déterminer si elles soulèvent des enjeux plus vastes qui pourraient exiger une vérification du Bureau du vérificateur général du Canada. Notre champ d'intervention est plus large que celui d'un centre d'échange, mais essentiellement, les pétitions arrivent ici, elles sortent là et nous assurons une surveillance.

**Le sénateur Eggleton :** Monsieur Arseneault, vous avez dit que 138 pétitions provenaient de simples citoyens. Auparavant, vous aviez précisé que bon nombre d'entre elles portaient sur des

complaining about the next-door neighbour putting up an addition or tearing down a tree. How many would you put in that category versus individuals writing in with general concerns about the environment?

**Mr. Arseneault:** I do not have the statistics, but I would say a good number of them are about local issues. Some are raising more global issues. For example, there are requests as to what the government is doing about climate change, adaptation to climate change, things of that nature.

We have a good example of a petition. We did an audit in 2004 about assessing the environmental impact on policies, plans and programs. There is a cabinet directive to government departments to do strategic environmental assessment on any policy proposals put forward to cabinet. When we looked at that, there was a petition that came before that, and we looked at the responses some departments gave to the petition. Finance Canada gave a response to this petition stating what they had in place. They indicated they launched a strategic environmental process in May 2003, yet the department could not show that before that it had any process in place. We did an audit. "You responded to a Canadian that you have a system in place. We did an audit, we could not see it." Now they have a system in place, which is a good thing.

Because we are an audit shop, we can do audits of petition responses. We go in and see if the ministers do what they promised they would: In some cases, yes; in other cases, no. We understand that policies and positions change, and we tell that story.

**Mr. Thompson:** I would not want to overplay this as being a huge program. I do not think it ever will be. We are not trying to put this program in our report this time to say it should be five times bigger. Maybe it should be a bit bigger because people would know more about it. It is one of those small programs that was put in place and was creative. It seems to be working, and we think it could work better.

**Senator Eggleton:** It is rather interesting. I cannot imagine very many Canadians know about this at all. What will you do to make more Canadians aware of this?

**Mr. Thompson:** Mrs. Fraser, I and others from the office will be speaking from time to time, and we will work this into speeches so people are aware of it. I am ashamed to say the website for our office is too hard to use. We will work on it to make it more user-friendly.

problèmes locaux spécifiques. Par exemple, quelqu'un pourrait se plaindre dans une pétition au sujet de son voisin qui veut agrandir sa maison ou abattre un arbre. Combien de ces pétitions entreraient dans cette catégorie par opposition à celles de citoyens qui expriment des préoccupations d'ordre général au sujet de l'environnement?

**M. Arseneault :** Je n'ai pas les statistiques, mais je dirais qu'un bon nombre d'entre elles soulèvent des problèmes locaux. Certaines évoquent des enjeux planétaires. Par exemple, on veut savoir ce que le gouvernement fait pour atténuer les changements climatiques, pour s'y adapter, des choses comme celles-là.

Nous avons un bon exemple d'une pétition. En 2004, nous avons effectué une vérification visant à évaluer de quelle façon l'aspect environnement influe sur les politiques, les plans et les programmes. En vertu d'une directive du Cabinet, les ministères gouvernementaux doivent faire une évaluation environnementale stratégique de toutes les propositions de politique soumises au Cabinet. Dans le cadre de cet examen, nous avons pris connaissance d'une pétition qui avait été envoyée antérieurement à cette décision, et nous avons examiné les réponses de certains ministères. Finances Canada a répondu en expliquant les mécanismes que le ministère avait instaurés. Le ministère a affirmé avoir amorcé un processus environnemental stratégique en mai 2003, mais il n'avait pas pu démontrer auparavant qu'un tel processus était en place. Nous avons fait une vérification. « Vous avez répondu à un citoyen canadien que vous aviez un système. Nous avons fait une vérification et nous n'en avons pas trouvé trace. » Présentement, le ministère a effectivement un système, ce qui est une bonne chose.

Étant donné que nous nous spécialisons dans les vérifications, nous pouvons faire des vérifications des réponses aux pétitions. Nos collaborateurs vont sur les lieux constater si les ministres ont tenu leur promesse : dans certains cas, oui; dans d'autres, non. Nous savons que les politiques et les positions évoluent, et nous relatons ce cheminement.

**M. Thompson :** Je ne voudrais pas donner trop d'importance à ce programme, qui n'est pas considérable et qui, à mon avis, ne le sera jamais. Nous n'avons pas évoqué ce programme dans notre rapport pour vous convaincre qu'il devrait prendre énormément d'ampleur. Peut-être serait-il un petit peu plus gros si les gens étaient davantage au courant de son existence. C'est l'un de ces petits programmes qui incitent à l'action. Il semble donner des résultats, et nous pensons qu'il pourrait mieux fonctionner.

**Le sénateur Eggleton :** C'est assez intéressant. Je ne pense pas que bien des Canadiens soient au courant. Qu'entendez-vous faire pour sensibiliser davantage les Canadiens à son existence?

**M. Thompson :** Mme Fraser, moi-même et d'autres collaborateurs du bureau sommes périodiquement appelés à prendre la parole en public et nous intégrerons un segment à ce sujet dans nos discours pour que les gens soient au courant. J'ai honte de dire que le site Web de notre bureau est très difficile à utiliser. Nous allons faire des efforts pour le rendre plus convivial.

There are ways we can make people more aware. We should probably be sending revised pamphlets out to members of Parliament. Over the next two or three months, we will come up with a plan and carry it out to raise the profile of this unique program.

**Senator Eggleton:** I appreciate your candour, but I am sorry to hear you say that sustainable development strategies have been a major disappointment and that the ambition and momentum that existed in the early stages has faded. You have said, however, that the government will review this matter. I am glad to hear that. They will report by October 2008.

It will take political will. The Harper government will have to give it political will to ensure that it becomes meaningful in the future and that departments do carry out these strategies.

I should like to know which minister is responsible for carrying out the review and who is responsible for the day-to-day work of carrying out the review.

Finally, I understand the Auditor General struck a Green Ribbon Panel in July on the mandate of your operation. The report was to come back at the end of October. Is that report now out? What are the main recommendations there?

**Mr. Thompson:** I will start with the review. When we concluded in the spring that we did not think the sustainable development strategy process was working as intended, we decided that we needed to call for a review. It is a great time to pause and reflect, to see what has not gone well and what might be done to fix it.

We worried about whom to address the recommendation to, frankly, because we do not like expressing recommendations the way we have in this report, which is "the government should..." When you say "the government," that can be anyone or no one.

We consulted with some current and former deputies and we spoke to PCO and Environment Canada. We agreed that since sustainable development itself is a government-wide initiative, the recommendation should be to the government, not to any one department. That then raised the question of who should respond and carry out the review.

Therefore, we wrote to the Privy Council Office, as one of the main central agencies, and asked Kevin Lynch if he would respond to this recommendation on behalf of the government or whether he would indicate which department or official can and will respond on behalf of the federal government. He wrote back and said that he would like Environment Canada to lead this review and that they would be responding to us, which they have.

Il y a diverses façons d'informer les gens. Nous devrions probablement envoyer des brochures révisées aux députés du Parlement. Au cours des deux ou trois prochains mois, nous élaborerons et appliquerons un plan afin d'augmenter la visibilité de ce programme unique.

**Le sénateur Eggleton :** Je vous suis reconnaissant de votre franchise, mais je suis désolé de vous entendre dire que les stratégies de développement durable ont été très décevantes et que l'ambition et l'enthousiasme qui existaient au début se sont estompés. Vous avez dit, toutefois, que le gouvernement allait examiner cette question, ce qui me réjouit. Un rapport sera publié d'ici octobre 2008.

La volonté politique devra être au rendez-vous. Le gouvernement Harper devra faire preuve de volonté politique pour s'assurer que ces stratégies sont prises au sérieux à l'avenir et que les ministères les mettent en oeuvre.

Je voudrais savoir quel ministre est chargé de piloter l'examen et qui veille à son bon déroulement quotidien.

Enfin, je crois savoir que le vérificateur général a formé en juillet un groupe qualifié de ruban vert chargé d'étudier le mandat de votre organisme. Ce rapport devait être terminé à la fin d'octobre. Est-il sorti? Quelles en sont les principales recommandations?

**M. Thompson :** Je commencerai par l'examen. Lorsque nous avons conclu, au printemps, que le processus de stratégie de développement durable ne fonctionnait pas comme prévu, nous avons jugé nécessaire d'exiger un examen. C'est une occasion idéale de faire une pause et de réfléchir afin de déterminer ce qui n'a pas bien fonctionné et ce que l'on peut faire pour renverser la vapeur.

Nous avons un souci : à qui communiquer nos recommandations car, pour être franc, nous n'aimons guère exprimer nos recommandations comme nous l'avons fait dans notre rapport, en disant « le gouvernement devrait... » Lorsqu'on dit « le gouvernement », cela peut être tout le monde ou personne.

Nous avons consulté d'anciens sous-ministres et aussi certains sous-ministres en poste et nous en avons parlé à des gens du Conseil privé et d'Environnement Canada. Nous avons convenu qu'étant donné que le développement durable est une initiative qui s'étend à l'ensemble du gouvernement, la recommandation doit s'adresser au gouvernement et non pas à un ministère en particulier. La question se posait alors de savoir qui devrait y donner suite et mener à bien l'étude.

En conséquence, nous avons écrit au Bureau du Conseil privé, à titre de l'un des principaux organismes centraux, et nous avons demandé à Kevin Lynch s'il voulait bien donner suite à cette recommandation au nom du gouvernement, ou bien s'il voulait bien nous dire quel ministère ou haut fonctionnaire peut s'en charger au nom du gouvernement fédéral. Il nous a répondu qu'il aimerait que ce soit Environnement Canada qui mène cette étude et que le ministère communiquerait avec nous, ce qu'il a fait.

Environment Canada is leading the review. In their response, which is in our report, Environment Canada indicates that they are working closely with Public Works and Government Services Canada and with the Treasury Board Secretariat and that PCO will also be involved. Environment Canada will lead the review, and the deputy minister is Michael Horgan, the man who would be put on the spot to make it happen.

It is a wonderful time to do this review. It is fine to look back and say things have not worked, but I sense a bit of a momentum to address environmental issues in a reasonable way. I am hopeful and optimistic that this review, with encouragement by members of Parliament, will create good things and get this system put in place and adjusted so that it works the way it was intended to work.

Currently, there are a couple of other countries that have put in place overarching sustainable development strategies that we do not yet have. The U.K. is fairly recent on the block with sustainable development strategies, and Sweden and the province of Quebec also have these strategies. This review can take advantage of and relate to some of the current thinking.

I am also hopeful that this review will include looking at the other powerful central agencies, not just TBS but also the Department of Finance. When you talk about environmental protection, they have a role to play as well in crafting tax policies and looking at what is in place that would either protect or harm the environment. I think it is a wonderful time for this review to be conducted.

**Senator Eggleton:** And the Green Ribbon Panel?

**Mr. Thompson:** This is an interesting panel. They have been working all summer. They are just about ready to report. When they do report, Mrs. Fraser will have a look at the recommendations. They will undoubtedly have recommendations in their report, and we will discuss them and decide what to do with them within our office. It is Mrs. Fraser's intention to make that report public with an action plan from her. I imagine that would be in January or so.

**Senator Eggleton:** How would that fit in to the government review?

**Mr. Thompson:** It would not really. This review of our practice was focussed on how well we have implemented the mandate given to us a decade ago. It was not what the mandate should be, using another legal construct; it was how well we have done with the tools we have been given.

Environnement Canada mène l'étude. Dans sa réponse, qui figure dans notre rapport, Environnement Canada indique que le ministère va travailler en étroite collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et que le Bureau du Conseil privé sera également mis à contribution. Environnement Canada va mener l'étude et le sous-ministre est Michael Horgan; c'est lui qui est sur la sellette, pour ainsi dire, qui est chargé de voir à ce que cela se fasse.

Le moment ne saurait être mieux choisi pour faire cette étude. C'est bien beau de jeter un coup d'oeil rétrospectif et de dire que cela n'a pas fonctionné, mais j'ai le sentiment qu'il y a en ce moment un certain élan, une volonté de s'attaquer au dossier environnemental de manière raisonnable. Je suis optimiste et j'espère que cette étude, avec l'encouragement des députés au Parlement, débouchera sur quelque chose d'intéressant, que l'on mettra ce système en place et que l'on apportera le rajustement voulu pour qu'il fonctionne comme il était censé le faire.

À l'heure actuelle, deux autres pays ont mis en place des stratégies globales de développement durable, ce que nous n'avons pas encore. Au Royaume-Uni, c'est assez récemment que l'on a mis en place des stratégies de développement durable, et la Suède et la province de Québec ont également de telles stratégies. Cet examen peut table sur la réflexion qui a déjà été faite à cet égard.

J'espère également que cette étude englobera un examen des autres organismes centraux puissants, pas seulement le Conseil du Trésor, mais aussi le ministère des Finances. Quand il est question de protection environnementale, les deux ont un rôle à jouer pour ce qui est d'élaborer des politiques fiscales, en tenant compte de ce qui est déjà en place et qui est susceptible de protéger l'environnement ou d'y nuire. Je trouve que c'est une merveilleuse conjoncture pour mener cette étude.

**Le sénateur Eggleton :** Et le groupe de travail dit du ruban vert?

**M. Thompson :** C'est un groupe intéressant. Il a travaillé tout l'été et est quasiment prêt à faire rapport. Quand il le fera, Mme Fraser jettera un coup d'oeil sur les recommandations. Ce rapport renfermera certainement des recommandations et nous en discuterons et déciderons des suites à y donner dans notre bureau. Mme Fraser a l'intention de rendre ce rapport public, accompagné d'un plan d'action concocté par elle. J'imagine que cela se fera aux alentours de janvier.

**Le sénateur Eggleton :** Comment cela cadrerait-il dans l'étude gouvernementale?

**M. Thompson :** Il n'y a pas vraiment de rapport. Cette étude vise à déterminer dans quelle mesure nous avons bien réalisé le mandat qui nous a été confié il y a une décennie. Il ne s'agit pas de déterminer quel devrait être le mandat, de mettre en place d'autres paramètres juridiques; il s'agit de savoir comment nous nous sommes débrouillés avec les outils qu'on nous avait donnés.

I do not think it would have much to do with the government's review, other than the fact that, as you know, one of the things that is introduced in our act are sustainable development strategies, and we are required to monitor them every year.

**Senator Eggleton:** You were appointed about 10 months ago as interim commissioner. When will the position be made permanent?

**Mr. Thompson:** It will not be me. I must say, this is a marquee job. If I were a decade younger, I would go after this with a passion, but I am not, so I will not. We need younger people in here for sure.

One of the things we need to do is look at the Green Ribbon Panel report and decide what job description would best suit this position for the next decade. I would hope that we would have a new commissioner in place by the spring, and Mrs. Fraser would appoint that person.

**The Chair:** To round out the petition discussion, you said your group monitors the petitions coming from the government. There is an article by Bill Curry in *The Globe and Mail* on October 31 that states that, in 2004, in 24 per cent of the petition responses from Ottawa, departments did not answer the questions posed or answered only partially. In 2006, this figure had grown to 41 per cent of government responses back to the petitioners were not responsive. What do you say to that?

**Mr. Thompson:** I will allow Mr. Arseneault to speak about that. We do not like that at all. We look at these responses. It is an interesting situation because the minister, as you know, is required to respond.

**The Chair:** It sounds like Question Period.

**Mr. Thompson:** There is a little of that here, so we cannot go too far. If they are not answering the question, we will scream, and we have in the past. We have been finding in the last two or three years — and maybe Mr. Arseneault should get into the detail of this — that the responses have become more vague and less precise. That worries us. That may be because we have not done our job of being as clear as we might have been in terms of direction to both the petitioners and the departments.

**Mr. Arseneault:** Those numbers you just raised are in our chapter.

**The Chair:** Thank you for bringing that to our attention.

**Mr. Arseneault:** We are worried about that. We will try to provide better guidance to petitioners in terms of how to prepare a good petition and better guidance to departments in terms of how to provide a better response. We will monitor that and report our findings to Parliament. We believe that, if we can improve our guidance, possibly things will get better. Things are not getting any better now; I suppose they are getting worse.

Je ne pense pas que cela aura grand-chose à voir avec l'étude gouvernementale, sinon que, comme vous le savez, l'un des éléments qu'on a introduits dans notre loi est celui des stratégies de développement durable et nous sommes tenus de faire un suivi chaque année.

**Le sénateur Eggleton :** Vous avez été nommé il y a environ dix mois à titre intérimaire. Quand le poste sera-t-il comblé de manière permanente?

**M. Thompson :** Ce ne sera pas moi. Je dois dire que c'est un poste prestigieux. Si j'avais dix ans de moins, je me lancerais dans cette aventure avec passion, mais je ne les ai pas et je ne le ferai donc pas. Nous avons besoin de sang neuf.

Ce que nous devons faire, entre autres, c'est d'examiner le rapport du groupe de travail et décider de la description de fonctions qui conviendrait le mieux pour ce poste pour la prochaine décennie. J'espère que nous aurons un nouveau commissaire en poste au printemps, et c'est Mme Fraser qui nommera cette personne.

**Le président :** Pour terminer cette discussion sur les pétitions, vous avez dit que votre groupe contrôle les pétitions qui émanent du gouvernement. Dans un article de Bill Curry publié dans le numéro du 31 octobre du journal *The Globe and Mail*, on indique qu'en 2004, dans 24 p. 100 des réponses faites par Ottawa à des pétitions, les ministères n'ont pas répondu aux questions posées ou n'y ont répondu qu'en partie. En 2006, ce chiffre avait atteint 41 p. 100 de réponses dans lesquelles le gouvernement ne répondait pas vraiment aux pétitionnaires. Que répondez-vous à cela?

**M. Thompson :** Je vais laisser M. Arseneault vous en parler. Nous n'aimons pas cela du tout. Nous examinons ces réponses. C'est une situation intéressante parce que le ministre, comme vous le savez, est tenu de répondre.

**Le président :** On dirait la période des questions.

**M. Thompson :** C'est un peu cela et nous ne pouvons donc pas aller trop loin. S'ils ne répondent pas à la question, nous allons hurler, et nous l'avons d'ailleurs fait dans le passé. Nous avons constaté depuis deux ou trois ans — peut-être que M. Arseneault pourrait vous donner des détails là-dessus — que les réponses sont devenues plus vagues et moins précises. Cela nous inquiète. C'est peut-être parce que nous n'avons pas fait notre travail, que nous n'avons pas été aussi clairs que nous aurions pu l'être dans les instructions à la fois aux pétitionnaires et aux ministères.

**M. Arseneault :** Ces chiffres que vous venez de citer sont dans notre chapitre.

**Le président :** Merci de nous l'avoir signalé.

**M. Arseneault :** Nous nous en inquiétons. Nous allons essayer de mieux guider les pétitionnaires quant à l'art de rédiger une bonne pétition et de mieux guider les ministères dans l'art de donner une meilleure réponse. Nous allons contrôler tout cela et ferons rapport au Parlement. Nous croyons que, si nous pouvons donner de meilleurs conseils, la situation va peut-être s'améliorer. À l'heure actuelle, elle ne s'améliore pas; on pourrait même dire qu'elle empire.



The other thing you have to understand is that petitioners are writing much more comprehensive, complex petitions. A petition is not only one question; it can be 50 questions with 100 pages of background documents.

From the government's standpoint, if they receive a huge petition like that, they have to put their experts on the job of responding for a week or two, so these people are not doing their program work. Sometimes the departments are under pressure and are not able to address all of the questions.

We will be providing better guidance and hopefully things will get better. We will report back to Parliament what we find.

[*Translation*]

**Senator Ringuette:** I understand that you are also responsible for auditing various programs in different departments whose purpose is to help protecting the environment. Could you provide us with a list of programs that you have been auditing and the various departments concerned?

[*English*]

**Mr. Thompson:** Thankfully, Mr. Arseneault has that at hand.

**Mr. Arseneault:** Over the years, we have done many audits on various topics. As Mr. Thompson mentioned, in February we will be coming up with 14 chapters. I can list the topics. These are programs of the government. We are following up on work we have done on the Canadian Environmental Protection Act regarding the assessment of substances. Some substances are toxic and the government must put regulations and programs in place to manage them.

We criticized the government for not doing a good job in the past, so we are following up to see what they are doing. We are looking at the management of pesticides. The federal government has a key role. The Pest Management Regulatory Agency assesses and registers pesticides in Canada. When we looked at this issue in the past, there were major problems. We are looking at federal contaminated sites, for example, the mines in the North. The site is a huge liability for the government. The government has recognized the liability. Now we are looking into finding out what it is doing about this liability.

We are following up on federal protected areas, species at risk, aquatic invasive species and international environmental agreements. I mentioned strategic environmental assessment earlier. We conducted an audit in 2004. The results showed that the government was not performing well, and now we are following up to see if they have improved. We are looking at greening government operations.

Par ailleurs, vous devez comprendre que les pétitionnaires rédigent des pétitions beaucoup plus complexes et globales. Une pétition, ce n'est pas seulement une question; elle peut comporter 50 questions et 100 pages de documents connexes.

Du point de vue du gouvernement, quand il reçoit une pétition aussi volumineuse, il doit mettre à la tâche des experts qui vont consacrer une semaine ou deux à leurs réponses et pendant ce temps-là, ces fonctionnaires ne peuvent se consacrer à leur programme. Parfois, les ministères ne savent plus où donner de la tête et ne sont pas en mesure de répondre à toutes les questions.

Nous allons donner de meilleurs conseils et espérons que tout va s'améliorer. Nous ferons rapport de nos constatations au Parlement.

[*Français*]

**Le sénateur Ringuette :** Je constate que vous devez aussi faire la vérification de programmes provenant de différents ministères qui ont pour but d'aider sur le plan de l'environnement. Pourriez-vous nous fournir la liste des programmes dont vous avez fait la vérification et les différents ministères qui y étaient rattachés?

[*Traduction*]

**M. Thompson :** Heureusement, M. Arseneault a cela sous la main.

**M. Arseneault :** Au fil des années, nous avons fait de nombreuses vérifications sur divers sujets. Comme M. Thompson l'a dit, en février, nous allons publier 14 chapitres. Je peux vous donner la liste des sujets. Ce sont des programmes du gouvernement. Nous faisons le suivi du travail que nous avons fait sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement en ce qui a trait à l'évaluation des substances. Certaines substances sont toxiques et le gouvernement doit mettre en place des règlements et des programmes pour gérer la situation.

Nous avons reproché au gouvernement de ne pas avoir fait du bon travail dans le passé et nous faisons donc un suivi pour vérifier ce qui a été fait depuis. Nous examinons la gestion des pesticides. Le gouvernement fédéral a un rôle clé. L'Agence de réglementation des produits antiparasitaires évalue et enregistre les pesticides au Canada. Quand nous avons examiné la question dans le passé, nous avons constaté d'importants problèmes. Nous examinons les sites fédéraux contaminés, par exemple les mines dans le Grand Nord. Le site constitue un énorme passif pour le gouvernement, lequel a reconnu ce passif. Nous vérifions maintenant ce que le gouvernement fait pour s'occuper de ce passif.

Nous faisons le suivi dans les dossiers des aires protégées fédérales, des espèces en péril, des espèces aquatiques envahissantes et des ententes environnementales internationales. J'ai parlé tout à l'heure de l'évaluation environnementale stratégique. Nous avons fait une vérification en 2004. Les résultats montraient que le gouvernement ne faisait pas du bon travail et nous faisons maintenant un suivi pour voir s'il s'est amélioré. Nous examinons aussi le dossier de l'écologisation des opérations gouvernementales.

**Senator Ringuette:** Is the bottom line “yes” that you have this list?

**Mr. Arseneault:** Yes, and much more than that.

**Mr. Arseneault:** Can you provide the clerk of the committee with that list?

**Mr. Arseneault:** Absolutely, we can.

**Senator Ringuette:** In the last year, we had a major discussion in the Senate, and questions were not answered and answers were not acceptable, about a program that had been in place for a number of years to enhance the ability of Canadians to look at energy conservation and efficiency in their household. Have you conducted an audit of that program in the past? I am saying “in the past” because the program was cancelled for a while. I think it has been reinstated. Can you give me information on this program?

**Mr. Thompson:** We certainly can. It was part of our climate change report last year, and Mr. Arseneault was responsible for that chapter.

**Mr. Arseneault:** It was part of the overall work we completed. We looked at selected programs in Natural Resources Canada, NRCAN, some of which dealt with the issues you raise. There are other issues as well, for example, wind power, incentives and so forth. We have looked at those programs. They promised reductions in greenhouse gases, and we looked at them to see how reductions were measured. As well, the targets were changing all the time.

We looked at the programs to see if they were well managed, and we concluded that the government was doing a good job. However, it was not clear what these programs would achieve. Targets were changing and they were not clear. We made recommendations to the government to clarify these things.

**Senator Ringuette:** My question is with respect to this specific program. The different numbers regarding the cost, efficiency and end result of the program were questioned. Nobody seemed to agree on numbers, but you are the audit arm. You have looked into the program. Can you supply us with the result of your audit regarding the efficiency, management and objective of the program, the efficiency with respect to homeowners’ energy conservation and so forth?

I realize that you may not have all that in front of you, but if you could provide that to the clerk as soon as possible, I would appreciate it.

**Mr. Arseneault:** We can look at what we have. I believe it was audited as well in the past by the office of the Auditor General. We will look at what we have, and we can put a package together. We may not have answers to all your questions.

**Le sénateur Ringuette :** En fin de compte, la réponse est-elle « oui », que vous avez bel et bien cette liste?

**M. Arseneault :** Oui, et bien d’autres choses encore.

**Le sénateur Ringuette :** Pouvez-vous remettre cette liste au greffier du comité?

**M. Arseneault :** Oui, absolument.

**Le sénateur Ringuette :** Durant l’année dernière, nous avons eu au Sénat une longue discussion, pendant laquelle on a donné des réponses qui n’étaient pas acceptables tandis que d’autres questions sont restées sans réponse, au sujet d’un programme qui était en place depuis bon nombre d’années et qui visait à aider les Canadiens à améliorer l’efficacité et la conservation d’énergie dans leur maison. Avez-vous fait une vérification de ce programme dans le passé? Je dis « dans le passé » parce que le programme a été supprimé pendant un certain temps. Je pense qu’il a maintenant été rétabli. Pouvez-vous me donner des renseignements sur ce programme?

**M. Thompson :** Certainement. Cela faisait partie de notre rapport sur le changement climatique l’année dernière et M. Arseneault était responsable de ce chapitre.

**M. Arseneault :** Cela faisait partie de notre travail d’ensemble. Nous avons examiné certains programmes choisis à Ressources naturelles Canada, dont certains portaient sur la question que vous soulevez. Il y a aussi d’autres questions, par exemple l’énergie éolienne, les incitatifs, et cetera. Nous avons examiné tout cela. On avait promis de réduire les émissions de gaz à effet de serre et nous avons vérifié comment on mesurait les réductions. Par ailleurs, les cibles changeaient constamment.

Nous avons examiné les programmes pour voir s’ils étaient bien gérés et nous avons conclu que le gouvernement faisait du bon travail. Cependant, on ne voyait pas très clairement quels résultats ces programmes permettraient d’obtenir. Les objectifs changeaient et ils n’étaient pas clairs. Nous avons fait des recommandations au gouvernement en vue de préciser tout cela.

**Le sénateur Ringuette :** Ma question porte sur ce programme particulier. Les différents chiffres sur le coût, l’efficacité et le résultat net du programme ont été mis en doute. Personne ne semblait s’entendre sur les chiffres, mais vous êtes chargé de la vérification. Vous avez examiné le programme. Pouvez-vous nous donner le résultat de votre vérification portant sur l’efficacité, la gestion et les objectifs du programme, l’efficacité relativement à la conservation d’énergie par les propriétaires de maison, et cetera.?

Je me rends compte que vous n’avez peut-être pas tout cela sous la main, mais si vous pouviez faire parvenir le tout au greffier le plus tôt possible, je vous en serais reconnaissante.

**M. Arseneault :** Nous pouvons vérifier ce que nous avons. Je pense que cela avait également été vérifié dans le passé par le Bureau du vérificateur général. Nous allons vérifier quels documents nous possédons et nous pouvons vous faire parvenir une trousse d’information. Nous n’aurons peut-être pas réponse à toutes vos questions.

**Senator Ringuette:** Different departments conduct environmental impact studies on mostly infrastructure. What is your role with respect to those environmental impact studies, whether they are solely performed by the federal government or as a partnership between the federal government and the provinces, municipalities or other organizations?

**Mr. Thompson:** The basic role is to ensure that what is required to take place takes place. A follow-up audit will come out in February that will address that issue. We will try to figure out whether what has been put in place, for example, by cabinet directives some years ago, is working. We have comments on that subject that I will not share with you today. In February, we will have comments.

**Mr. Arseneault:** We will conduct a big audit on the Canadian Environmental Assessment Act. There are triggers for the federal government. If the federal government spends money, or there are regulatory powers and authorities of the federal government, then the federal government must be involved in an environmental assessment of a project. It could be a bridge, a building, or whatever. We have performed audit work in the past. Mr. Ferguson will lead this audit, and we will report in the spring of 2009.

**Senator Ringuette:** That is a long way off.

**Mr. Arseneault:** We do not look at all the environmental assessments that are done, obviously. When we conduct an audit, we select specific case studies. We will look at the management of this piece of legislation because there are responsibilities for the Canadian environmental assessment agencies. Also, all federal departments can be federal authorities. The Minister of the Environment is the lead. We need to look at how things are implemented.

**Senator Ringuette:** Industry Canada and its economic development arms provide a lot of federal funding to different industries, for example, the textile industry.

Do you look into the environmental impact studies that are performed or that are required by Industry Canada prior to allocating funds? Do you look at those particular situations?

**Mr. Ferguson:** That is something that we could look at under a significant event audit, SEA, for example. As we mentioned before, whenever each government department has a program or policy to spend money, government is required to produce a strategic environmental assessment of that program or policy.

**Senator Ringuette:** However, you said that you have had major disappointments in regard to department strategies. Will Industry Canada be one of your focuses in regards to looking at strategies and how they have been implemented before they provide funds?

**Le sénateur Ringuette :** Différents ministères effectuent des études d'impact environnemental, surtout sur l'infrastructure. Quel est votre rôle relativement aux évaluations des incidences environnementales, qu'elles soient effectuées par le gouvernement fédéral uniquement ou en partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces, les municipalités ou d'autres organisations?

**M. Thompson :** Le rôle fondamental est de vérifier que ce qui doit être fait est bel et bien fait. Une vérification de suivi portant sur cette question sera publiée en février. Nous allons tenter de vérifier si les mesures qui ont été prises, par exemple à la suite des directives du Cabinet il y a quelques années, donnent de bons résultats. Nous avons des observations à ce sujet dont je ne vous ferai pas part aujourd'hui. En février, nous publierons nos observations.

**M. Arseneault :** Nous allons faire une grande vérification de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Elle renferme des déclencheurs pour le gouvernement fédéral. Si le gouvernement fédéral dépense de l'argent, ou bien s'il dispose de pouvoirs de réglementation, alors il doit être partie prenante dans une évaluation environnementale d'un projet. Il peut s'agir d'un pont, d'un immeuble, et cetera. Nous avons fait des vérifications dans le passé. M. Ferguson sera chargé de cette vérification et nous en ferons rapport au printemps 2009.

**Le sénateur Ringuette :** C'est loin.

**M. Arseneault :** Nous n'examinons pas toutes les évaluations environnementales qui sont faites, évidemment. Quand nous faisons une vérification, nous choisissons des cas particuliers. Nous allons examiner la gestion de cette loi parce qu'elle assigne des responsabilités aux agences canadiennes d'évaluation environnementale. De plus, tous les ministères fédéraux peuvent être des autorités fédérales. Le ministre de l'Environnement est le ministre compétent. Nous devons vérifier comment tout cela est mis en oeuvre.

**Le sénateur Ringuette :** Industrie Canada et son service de développement économique fournit beaucoup d'argent à différents secteurs, notamment celui du textile.

Examinez-vous les études d'impact environnemental qui sont faites ou qui sont exigées par Industrie Canada avant d'accorder l'argent? Est-ce que vous examinez ces situations particulières?

**M. Ferguson :** Nous pourrions le faire dans le cadre d'une vérification portant sur un événement important, par exemple une EES. Comme nous l'avons déjà dit, dès qu'un ministère gouvernemental a un programme ou une politique l'amenant à dépenser de l'argent, le gouvernement est tenu de produire une évaluation environnementale stratégique de ce programme ou de cette politique.

**Le sénateur Ringuette :** Cependant, vous avez dit que vous avez eu de grandes déceptions en ce qui a trait aux stratégies des ministères. Industrie Canada sera-t-il l'une de vos cibles pour ce qui est d'examiner les stratégies et la manière dont elles ont été mises en oeuvre avant que le ministère n'octroie des fonds?

**Mr. Thompson:** I may answer that question perhaps a little indirectly, and I am not trying to be disingenuous, senator. As I said earlier, we audit whether procedures that have been designed and implemented either by law or by cabinet directive have been put in place and followed. It is a compliance audit, as we said.

If we decided to look at that piece of legislation, then we would look at the most relevant departments required to comply with that legislation to see whether they have complied.

We have a little problem this morning because we have a report coming out in the middle of February that deals with that subject. I cannot comment on what we found, but that is the way we would approach it.

**Senator Ringuette:** Can we issue an invitation to come back to the committee in February to relook at the issue and the situations that you have found?

**Mr. Thompson:** We would be delighted to come.

**Senator Murray:** I have comments to make to which the witnesses may or may not wish to respond, as they see fit.

First, you mentioned federal contaminated sites, and I cannot resist the opportunity to mention that after the Second World War, and perhaps during it, the Department of National Defence dumped all kinds of awful stuff in canisters and whatnot into the Atlantic Ocean off the coast of my birthplace in Cape Breton. While I have been an Ontario senator for the past 28 years, I am still aware that local groups there have been on the government's case, in particular, to try to learn the location of these materials and what the government will do by way of remedial action.

Second, I appreciate the administrative reasons your shop was placed under the umbrella of the Auditor General. However, I tend to think that the time has come to take you out from under that umbrella and give you a separate and autonomous existence. You may or may not want to comment, but I see no reason why you should be left there.

Third, the issue has been raised somewhere, if only in our briefing notes, of whether your organization should be an advocacy or an audit group. I come down on the side of audit. There are plenty of advocacy groups around. In your case, as with the Auditor General, the audit speaks eloquently. While you and the Auditor General of Canada must place the facts in some kind of a narrative, and while some editorial comment is always in order and appreciated, I still think you are better to stick to the audit. The facts speak for themselves, as with the Auditor General of Canada.

Fourth, I hear what you are saying about the need for an overarching strategy, and I agree with you. Still, since 1995, the departments have been required to prepare sustainable development strategies, and your testimony is, among other

**M. Thompson :** Je vais peut-être répondre à cette question de manière un peu indirecte, et je n'essaie pas de cacher quoi que ce soit, sénateur. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous vérifions si les procédures qui ont été conçues et mises en oeuvre aux termes de la loi ou des directives du Cabinet ont bel et bien été mises en place et suivies. C'est une vérification de conformité, comme nous l'avons dit.

Si nous décidions d'examiner cette loi, alors nous nous pencherions sur les ministères les plus pertinents qui sont tenus de se conformer à cette loi, pour voir s'ils s'y sont bel et bien conformés.

Nous avons un petit problème ce matin, parce que nous allons publier à la mi-février un rapport traitant justement de ce sujet. Je ne peux pas vous révéler nos constatations, mais c'est ainsi que nous procéderions.

**Le sénateur Ringuette :** Pouvons-nous vous inviter à revenir devant le comité en février pour nous pencher de nouveau sur la question et discuter de ce que vous avez constaté?

**M. Thompson :** Nous serions ravis de venir.

**Le sénateur Murray :** J'ai des observations à formuler et les témoins pourront, à leur gré, décider d'y répondre ou non.

Premièrement, vous avez mentionné les sites fédéraux contaminés et je ne peux pas m'empêcher de dire qu'après la Deuxième Guerre mondiale et peut-être pendant la guerre, le ministère de la Défense nationale a déversé toutes sortes de cochonneries, dans des bidons et autres contenants, dans l'océan Atlantique au large de mon lieu de naissance au Cap-Breton. Bien que je sois sénateur de l'Ontario depuis 28 ans, je suis encore au courant des efforts déployés par des groupes locaux pour obtenir du gouvernement qu'il divulgue le lieu de ces déversements et qu'il dise ce qu'il entend faire pour y remédier.

Deuxièmement, je comprends les raisons administratives pour lesquelles votre service a été placé sous l'égide du vérificateur général. Pourtant, j'incline à croire que le temps est venu de vous en retirer et de confirmer votre existence à titre d'entité séparée et autonome. Vous voudrez peut-être répondre à cela, mais je ne vois aucune raison de vous laisser dans cette sujétion.

Troisièmement, on pose quelque part la question, ne serait-ce que dans nos notes d'information, de savoir si votre organisation devrait être un groupe chargé de défendre des causes ou de faire des vérifications. Je penche du côté de la vérification. Il y a plein de groupes qui défendent des causes. Dans votre cas, comme dans celui du vérificateur général, vos vérifications sont éloquentes. Même si vous-même et le vérificateur général du Canada devez décrire les faits dans une sorte de narratif et même s'il convient toujours de formuler certains commentaires critiques, lesquels sont d'ailleurs les bienvenus, je persiste à croire que vous êtes mieux de vous en tenir à la vérification. Les faits parlent d'eux-mêmes, comme dans le cas du vérificateur général du Canada.

Quatrièmement, je comprends vos arguments quant au besoin d'une stratégie globale et je suis d'accord avec vous. Il n'en demeure pas moins que depuis 1995, les ministères sont tenus d'élaborer des stratégies de développement durable et vous avez

things, that departments may meet the letter of the law but most do not respond to the spirit of it. More important for our purposes here is that, for the most part, senior managers in departments have not demonstrated that they take the strategies seriously and few, if any, parliamentary committees have considered them. I want to dwell on that subject for a moment.

I will go back to another government-wide initiative from a long time ago, that is, the Official Languages Act of 1969. Anyone coming in today could scarcely believe what a radical departure from practice that act was. Other than perhaps the Second World War and the immediate postwar period when the government had to gear up, I do not think anything has matched the policy and administrative challenge that faced the Government of Canada at every level in turning this enormous machine around, which was wall-to-wall English; to bilingualize the government to provide service in both official languages, language of work in both official languages and equitable representation of both languages. That challenge was in 1969.

Generally speaking, there was political will in the government and in Parliament, and there was central direction given to implementing that act over time. By 1980, 11 years after the act was passed, progress was still, let us say, uneven. Not only was there political will and administrative direction, a Commissioner of Official Languages rode herd on the whole process. We formed a joint committee on official languages. We had an annual report from the Commissioner of Official Languages before us. The committee heard from some ministers — the ministers of Justice, Treasury Board and what is today Canadian Heritage — because they had overall responsibility. Over time we took the commissioner's reports and other information that came across in our representational role as members of the House of Commons or the Senate, and we brought deputy ministers in, one after another. Not to put too fine a point on it, we put their feet to the fire. Over time, I think it was found that this exercise was a salutary one. You mentioned parliamentary committees, and I think the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, or its counterpart in the House of Commons, should take this issue on.

Here we have your report, which indicates: Canadian International Development Agency, CIDA, progress unsatisfactory; Citizenship and Immigration Canada, unsatisfactory; Fisheries and Oceans Canada, unsatisfactory; Health Canada, unsatisfactory; Indian and Northern Affairs Canada, unsatisfactory; Industry Canada, satisfactory; Justice Canada, unsatisfactory; Natural Resources Canada, satisfactory; Transport Canada, satisfactory; and Western Economic Diversification Canada, satisfactory.

dit dans votre témoignage, entre autres choses, que les ministères respectent peut-être la lettre, mais pas l'esprit de la loi. Le plus important, aux fins de notre étude, c'est que, pour l'essentiel, les cadres supérieurs des ministères n'ont pas fait la preuve qu'ils prennent les stratégies au sérieux et que très peu de comités parlementaires, s'il en est, les ont étudiées. Je vais m'attarder à cette question quelques instants.

J'en reviens à une autre initiative qui s'étendait à l'ensemble du gouvernement et qui date d'il y a bien longtemps, nommément la Loi sur les langues officielles de 1969. Aujourd'hui, il est difficile de croire à quel point cette loi représentait une rupture radicale par rapport à la pratique établie. À part peut-être la Deuxième Guerre mondiale et la période de l'immédiat après-guerre, alors que le gouvernement a dû s'étoffer considérablement, je pense que rien d'autre n'est l'égal du défi que cela a représenté pour le gouvernement du Canada au point de vue des politiques et de l'administration, à tous les niveaux, quand il a fallu infléchir cette énorme machine qui était uniformément unilingue anglaise, quand il a fallu rendre bilingue tout l'appareil gouvernemental pour assurer le service dans les deux langues officielles, assurer la présence des deux langues officielles dans les lieux de travail et une représentation équitable des deux langues. Ce défi a été relevé en 1969.

De manière générale, il y avait une volonté politique au gouvernement et au Parlement et des instructions émanant du centre ont été données en vue de mettre en oeuvre cette loi au fil des années. En 1980, 11 ans après l'adoption de la loi, les progrès demeuraient, disons, inégaux. Non seulement y avait-il une volonté politique et des instructions administratives, mais aussi un commissaire aux langues officielles était chargé de guider tout le processus. Nous avons formé un comité mixte des langues officielles. Le commissaire aux langues officielles nous a présenté un rapport annuel. Le comité a entendu des ministres — les ministres de la Justice, du Conseil du Trésor et de ce qui est aujourd'hui Patrimoine Canada — parce qu'ils assumaient des responsabilités globales. Avec le temps, nous avons pris les rapports du commissaire et d'autres documents d'information qui nous ont été présentés dans notre rôle à titre de membres de la Chambre des communes ou du Sénat et nous avons convoqué les sous-ministres l'un après l'autre. Nous les avons carrément mis sur la sellette. Avec le temps, je pense qu'on a constaté que cet exercice était salutaire. Vous avez mentionné les comités parlementaires et je pense que le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles ou son homologue de la Chambre des communes pourrait se charger de ce dossier.

Nous avons ici votre rapport, lequel indique ce qui suit : Agence canadienne de développement international, l'ACDI, progrès insatisfaisants; Citoyenneté et Immigration Canada, insatisfaisant; Pêches et Océans Canada, insatisfaisant; Santé Canada, insatisfaisant; Affaires indiennes et du Nord Canada, insatisfaisant; Industrie Canada, satisfaisant; Justice Canada, insatisfaisant; Ressources naturelles Canada, satisfaisant; Transports Canada, satisfaisant; et Diversification économique de l'Ouest du Canada, satisfaisant.

The good, the bad and the ugly can be summoned to the committee. We had such eminent personages at the Official Languages Committee as the Governor of the Bank of Canada to explain what was done in his organization to respect the law and the policy, and I think it had a salutary effect. The situation of the Government of Canada with regard to official languages is light years from what it was in 1969, and even in 1980. Committees are still in place because we must continue to be vigilant.

Finally, I am sorry that a person of your relative youth and good health is winding down when the rest of us must work until we are 75.

**Mr. Thompson:** Thank you for that kind comment, senator.

In terms of parliamentary interest, I could not agree more. I have been in the audit business for over 30 years, and it seems to me that action on important issues happens when parliamentarians become involved through committees. I have seen wonderful things happen over my 30 years. We have a good government and a good Parliament, and when things must be done, they are done.

You mentioned debt, deficits and other issues that were dealt with over the last decade. These issues are not small, and they can be addressed.

We appeared before the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development last week. We tried hard to interest the committee in the need for this review and to have it ride herd on Environment Canada as it conducted the review, because that is where the real benefit will come. I hope that committee is interested.

On Thursday of this week we will appear before the Senate Environment Committee, and we will encourage them to take an interest in the review as well.

We can compare one department to another until we are blue in the face, but it is time to sit back and look at the overall governance and organization of this task and put in place certain things that are not now in place. Then we can compare one department to another.

We are encouraging departments to support this review, and to look over the government's shoulder to be sure it is done well and that the recommendations are reasonable and implemented.

In terms of audit as opposed to advocacy, I agree with you. There is a lot of power in audit. We would not try to be involved in advocacy. We have made the point a couple of times over the last several months that we do not believe we can be policy advocates as well as auditors. If we go into that business, we will

Nous pouvons convoquer devant le comité le bon, la brute et le truand. Devant le Comité des langues officielles, nous avons convoqué des personages aussi éminents que le gouverneur de la Banque du Canada qui est venu expliquer ce qui avait été fait dans son organisation relativement à la loi et à la politique, et je pense que cela a eu un effet salutaire. La situation du gouvernement du Canada dans le dossier des langues officielles est à des années lumière de ce qu'elle était en 1969, et même en 1980. Les comités sont encore en place parce que nous devons continuer d'être vigilants.

Enfin, je suis désolé qu'une personne comme vous, relativement jeune et en bonne santé, prenne bientôt sa retraite alors que nous autres devons continuer de travailler jusqu'à l'âge de 75 ans.

**M. Thompson :** Je vous remercie pour vos propos aimables, sénateur.

Pour ce qui est de l'intérêt des parlementaires, je suis absolument d'accord. Je travaille dans le domaine de la vérification depuis plus de 30 ans et il me semble que les dossiers importants débloquent lorsque les parlementaires s'en mêlent par l'entremise des comités. J'ai été témoin de choses remarquables pendant ces 30 années. Nous avons un bon gouvernement et un bon Parlement et quand il faut agir, on agit.

Vous avez mentionné la dette, les déficits et d'autres problèmes qui ont été surmontés au cours des dix dernières années. Les problèmes dont il est question ont une certaine ampleur et il est possible de les résoudre.

Nous avons comparu la semaine dernière devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes. Nous avons déployé beaucoup d'efforts pour susciter l'intérêt des membres du comité et les amener à comprendre le besoin de cette étude et à superviser Environnement Canada pendant que le ministère mène l'étude, parce que c'est là que le véritable avantage apparaîtra. J'espère que ce comité est intéressé.

Jeudi de cette semaine, nous comparaissons devant le Comité sénatorial de l'environnement et nous tenterons de l'amener également à s'intéresser à cette étude.

On peut comparer un ministère à un autre jusqu'à la fin des temps, mais le temps est venu de prendre du recul et d'examiner globalement la gouvernance et l'organisation de cette tâche et de mettre en place certains éléments qui ne sont pas en place actuellement. Ensuite, on pourra comparer un ministère à un autre.

Nous encourageons les ministères à appuyer cette étude et à avoir le gouvernement à l'oeil pour s'assurer que tout soit bien fait et que les recommandations soient raisonnables et mises en oeuvre.

Pour ce qui est de la vérification par opposition à la défense de causes, je suis d'accord avec vous. Un vérificateur a beaucoup de pouvoir. Nous ne voudrions pas nous mêler de défendre des causes. Nous avons bien précisé à deux reprises ces derniers mois que nous ne croyons pas pouvoir assumer la défense de causes en

soon be seen to be auditing something that we ourselves have created, which would mean that our findings would have no credibility.

When we look at whether the commissioner's function should be within the office of the Auditor General, I think it should be here, but then again, I am only the interim commissioner. It will be where Parliament decides it will be, certainly. To move it out would require a change to the act, and we understand that.

I believe there are advantages to having it here, and the biggest advantage is clout. When we come out with a finding or a set of findings on issues relating to environmental protection, people listen. We are part of a 600-strong nationally and internationally recognized legislative audit office. We have all the benefits of being part of that office and I think it is a wonderful placement for it.

Someone asked me the other day when the commissioner of the environment will be independent. I would argue strongly that we are now. I cannot imagine being any more independent. We look at what we want to look at. We report directly to Parliament on what we find. People do not tell us not to report that, or if we report it to report it on a Saturday morning at eight o'clock, or whatever. They do not tell us that because of where we are situated. There are advantages to being where we are, and I guess I am a little biased because I have been here for 30 years, but that is only a point of view.

In terms of advocacy, we have always found that we are advocates of good management. I think there is a big difference between advocating good management and advocating policy. In this particular case, we are strong advocates of sound environmental management, but certainly we would not try to criticize one policy as opposed to another. That is not our job at all.

You will be happy to know, senator, that in February — we may be back for a couple of reasons — we have conducted a small audit on military dump sites, and we will have findings related to that. It is one of the petition response audits that I mentioned earlier. We have taken a look at what has been done, and that will be in our report in February.

**Senator Di Nino:** One of the advantages of being so far down the list is that a lot of the issues have been dealt with. I wonder, in some cases, if we could have clarification.

The first question you dealt with to some degree but, specifically, do you believe that your mandate is strong enough for to achieve your objectives?

plus d'être des vérificateurs. Si nous nous lançons dans cette entreprise, on aura bientôt la perception que nous sommes en train de vérifier ce que nous avons nous-mêmes créé, auquel cas nos vérifications n'auraient alors plus aucune crédibilité.

Quant à savoir si la fonction de commissaire devrait être rattachée au Bureau du vérificateur général, je crois que ce devrait être le cas, mais il faut dire que je ne suis que le commissaire par intérim. Ce sera au Parlement d'en décider, assurément. Pour dissocier les deux, il faudrait modifier la loi et nous le comprenons fort bien.

Je crois qu'il y a des avantages à cette association, le principal étant l'influence que nous pouvons exercer. Quand nous formulons une conclusion ou une série de conclusions sur des questions relatives à la protection de l'environnement, les gens nous écoutent. Nous faisons partie d'un bureau de vérification fort d'un effectif de 600 personnes dont la réputation n'est plus à faire sur le plan national et international. Nous bénéficions de tous les avantages associés au fait d'être rattachés à ce bureau et je pense que c'est pour nous une très bonne situation.

Quelqu'un m'a demandé l'autre jour quand le commissaire à l'environnement sera indépendant. Je soutiens catégoriquement que nous le sommes actuellement. Je ne peux imaginer être plus indépendant. Nous examinons ce que nous voulons examiner. Nous faisons rapport de nos constatations directement au Parlement. Personne ne nous dit de ne pas faire rapport de ceci ou de cela, ou d'en faire rapport le samedi matin à 8 heures ou quoi que ce soit. Personne ne nous dit rien de tel à cause de notre situation dans l'organigramme, laquelle comporte des avantages, et je suppose que je suis un peu parti pris parce que je suis en poste depuis 30 ans, mais ce n'est qu'un point de vue.

Pour ce qui est de défendre des causes, nous avons toujours trouvé que nous défendons la cause de la bonne gestion. Je pense qu'il y a une grande différence entre défendre la bonne gestion et défendre une politique. Dans le cas qui nous occupe, nous défendons fermement une bonne gestion environnementale, mais nous ne tenterions assurément pas de critiquer une politique par opposition à une autre. Ce n'est absolument pas notre tâche.

Vous serez heureux de savoir, sénateur, qu'en février — nous aurons peut-être deux raisons de revenir devant le comité —, nous avons effectué une petite vérification des sites d'enfouissement militaires et nous aurons des constatations à ce sujet. C'est l'une des vérifications des réponses à des pétitions dont j'ai parlé tout à l'heure. Nous avons jeté un coup d'oeil à ce qui a été fait et cela figurera dans notre rapport de février.

**Le sénateur Di Nino :** L'un des avantages à figurer au bas de la liste, c'est qu'on a déjà abordé beaucoup de questions. Je me demande si nous pourrions avoir des précisions sur certains points.

Vous avez déjà répondu dans une certaine mesure à ma première question, mais plus précisément, croyez-vous que votre mandat est suffisamment fort pour vous permettre d'atteindre vos objectifs?

**Mr. Thompson:** Senator, yes, I do. The work we have done over a decade has been good quality work. We looked at how well the federal government has protected the environment, if I can put a small focus on it that way.

The best example would be the last 2006 report on climate change. That report addressed the right issue I think at the right time. It received a tremendous amount of attention within Parliament and throughout the land, and I might add, internationally too.

I believe we can do a tremendous amount with the mandate we have. Maybe we can do more in certain areas. We will see what the green ribbon panel recommends to us, but I think we have a good mandate, and a good mandate that allows us to serve members of Parliament well.

**Senator Di Nino:** Does the review that has been undertaken to look at this whole issue include a review of your authorities and responsibilities?

**Mr. Thompson:** It reviews how well we have discharged the authorities and responsibilities granted to us by the Auditor General Act. It does not look at what we could do with a different act.

**Senator Di Nino:** I have a question about your authorities. We spent time at the beginning of the meeting on this \$1.5-billion trust. This is really a cooperative or a joint partnership agreement with the provinces and the territories.

Do you have authority to engage the provinces and territories in your audit process?

**Mr. Thompson:** Technically, senator, I believe we do. This authority came out of amendments made last year, the fall-of-the-dollar idea. Ms. Fraser has mentioned a number of times that we would use that provision rarely if at all. We do not want to use that provision a lot. It can take us down rabbit holes that perhaps would not serve anyone well.

However, in this particular trust, even if we could engage the provinces and territories, I am not sure what we would audit. As I mentioned earlier, as I understand the trust, once the money is given to the trust, no conditions attach to the provinces. I do not know what we would audit, even if we were to go to the provinces.

**Senator Di Nino:** Can you follow the money, so to speak, to see whether this money was invested, if you wish, for environmental reasons?

**Mr. Thompson:** I do not think so. We can inquire, but as I understand the trust arrangement, senator, we can ask what they have done with it, but we cannot say they were supposed to do X and Y with it, and did they not do that. I do not think there is that kind of structure to the trust.

**M. Thompson :** Oui, sénateur, je le crois. Le travail que nous avons accompli depuis dix ans a été du travail de bonne qualité. Nous avons vérifié dans quelle mesure le gouvernement fédéral a bien protégé l'environnement, si je peux exprimer cela aussi succinctement.

Le meilleur exemple serait le dernier rapport de 2006 sur le changement climatique. Je pense que ce rapport abordait la bonne question au bon moment. Il a reçu énormément d'attention au Parlement et partout au Canada, et j'ajouterais même sur la scène internationale.

Je crois que nous pouvons faire du travail extraordinaire avec le mandat que nous avons. Nous pouvons peut-être en faire plus dans certains domaines. On verra ce que le groupe d'étude recommande, mais je pense que nous avons un bon mandat qui nous permet de bien servir les membres du Parlement.

**Le sénateur Di Nino :** Est-ce que l'étude qui a été entreprise pour examiner toute cette problématique comprend un examen de vos pouvoirs et de vos responsabilités?

**M. Thompson :** Elle consiste à examiner dans quelle mesure nous avons bien assumé les pouvoirs et responsabilités qui nous ont été confiés par la Loi sur le vérificateur général. On n'examine pas ce que nous aurions pu faire si la loi avait été différente.

**Le sénateur Di Nino :** J'ai une question sur vos pouvoirs. Au début de la réunion, nous avons consacré un certain temps à cette fiducie de 1,5 milliard de dollars. Il s'agit en fait d'une coopérative ou d'un partenariat avec les provinces et les territoires.

Avez-vous le pouvoir d'engager les provinces et les territoires dans votre processus de vérification?

**M. Thompson :** Techniquement, sénateur, je crois que nous avons ce pouvoir. Il découle des modifications apportées l'année dernière, lesquelles nous permettent de suivre l'argent à la trace. Mme Fraser a dit à plusieurs reprises que nous utiliserons cette disposition rarement, ou même jamais. Nous ne voulons pas recourir beaucoup à cette disposition. Elle peut nous entraîner dans de vaines quêtes qui ne serviraient peut-être les intérêts de personne.

Cependant, dans le cas de cette fiducie, même si nous pourrions engager les provinces et les territoires, je ne suis pas certain que nous en ferions une vérification. Comme je l'ai dit tout à l'heure, d'après mon interprétation de la fiducie, une fois que l'argent est versé dans la fiducie, aucune condition n'est imposée aux provinces. J'ignore ce que nous pourrions vérifier, même si nous décidions de nous adresser aux provinces.

**Le sénateur Di Nino :** Pouvez-vous suivre l'argent à la trace pour vérifier si cet argent a été investi, pourrait-on dire, à des fins environnementales?

**M. Thompson :** Je ne le crois pas. Nous pouvons faire enquête, mais d'après ce que je comprends de l'organisation de la fiducie, sénateur, nous pouvons demander ce qu'on a fait de l'argent, mais nous ne pouvons pas dire qu'on était censé faire ceci ou cela, ni demander pourquoi on ne l'a pas fait. Je ne crois pas que la fiducie soit dotée d'une telle structure.



**Senator Di Nino:** Do you think that is a weakness in your mandate?

**Mr. Thompson:** No, I do not. If we wanted to perform an audit that relates to a federal-provincial issue, for example, we would do it jointly with the provinces.

For example, I was involved in a joint audit we conducted four or five years ago of the salmon industry. We performed that audit together with the Auditor General of British Columbia and the Auditor General of New Brunswick. I think it worked out well. We each had our own reports that were tabled on the same day. Then, we had a common report that everybody signed off on. In situations like that one, we can use that vehicle to address common issues.

For us to audit in a big way what other levels of government have done with money provided by the federal government, I think that is a rabbit hole, sir, that we would have a hard time getting out of.

**Senator Di Nino:** The reason I ask is because the federal government provides funds to a variety of partners and a variety of joint ventures, for example, educational funds for certain things, \$2.4 billion of eco-energy money, \$8 billion for extension of the gas tax fund, et cetera. It must be tough for you to come out and say that money was well spent if you do not have the authority or the mandate to follow it to see, in effect, if those public monies have been expended in the right areas.

**Mr. Thompson:** Senator, the reason I am satisfied with the mandate we have, when we look at a program administered by the federal government, is that one of the questions we ask is whether they know themselves whether they are effective and achieving results.

If they do not, we say so, and we harp on that until the department or the program puts in place a reasonable way of measuring results. At the end of the day, it is up to the department to manage the program and to determine the results achieved, not us. Therefore, I think our mandate is strong in that way, senator.

**Senator Di Nino:** In effect, you take their view as to whether the program is effective?

**Mr. Thompson:** Not necessarily.

**Senator Di Nino:** That is what I am trying to get at.

**Mr. Thompson:** If the department says, we can measure this or we are measuring this, and we know whether it is effective, we would look at how they are measuring it. We would look at the procedures that they have put in place to satisfy themselves that the desired results are achieved. If that measurement is inadequate, we would say so.

**Le sénateur Di Nino :** Croyez-vous que c'est une faiblesse de votre mandat?

**M. Thompson :** Non, je ne le crois pas. Si nous voulions effectuer une vérification qui a trait à une question fédérale-provinciale, par exemple, nous le ferions de concert avec les provinces.

Par exemple, j'ai participé à une vérification conjointe que nous avons faite il y a quatre ou cinq ans sur le secteur du saumon. Nous avons fait cette vérification ensemble, avec le vérificateur de la Colombie-Britannique et celui du Nouveau-Brunswick. Je pense que cela a bien fonctionné. Nous avons rédigé chacun notre propre rapport qui ont été déposés le même jour. Ensuite, nous avons publié un rapport commun que tout le monde a ratifié. Dans de telles situations, nous pouvons utiliser ce mécanisme pour aborder des questions conjointes.

Pour nous, d'aller faire de grandes vérifications sur ce que d'autres paliers de gouvernement ont fait de l'argent fourni par le gouvernement fédéral, je pense que ce serait un piège, monsieur, dans lequel nous risquerions de nous embourber.

**Le sénateur Di Nino :** Si je pose la question, c'est que le gouvernement fédéral fournit de l'argent à divers partenaires dans le cadre de diverses coentreprises, par exemple de l'argent pour l'éducation, 2,4 milliards de dollars pour l'écoénergie, huit milliards de dollars pour la remise de la taxe sur l'essence, et cetera. Ce doit être difficile pour vous de venir dire que l'argent a été bien dépensé si vous n'avez pas le pouvoir ni le mandat de suivre l'argent à la trace pour vérifier si ces deniers publics ont effectivement été dépensés dans les domaines voulus.

**M. Thompson :** Sénateur, la raison pour laquelle je suis satisfait du mandat que nous avons, quand nous nous penchons sur un programme administré par le gouvernement fédéral, est que l'une des questions que nous posons à nos interlocuteurs, c'est s'ils savent eux-mêmes s'ils sont efficaces et obtiennent des résultats.

S'ils ne le savent pas, nous le disons et nous revenons à la charge jusqu'à ce que le ministère ou le programme mette en place une façon raisonnable de mesurer les résultats. En fin de compte, c'est au ministère qu'il incombe de gérer le programme et de déterminer les résultats obtenus, pas à nous. Par conséquent, je pense que notre mandat est solide à cet égard, sénateur.

**Le sénateur Di Nino :** En fait, vous acceptez leur opinion quant à savoir si le programme est efficace?

**M. Thompson :** Pas nécessairement.

**Le sénateur Di Nino :** C'est là que je veux en venir.

**M. Thompson :** Si le ministère nous dit : nous pouvons mesurer ceci ou bien nous mesurons cela, nous examinons la méthode de mesure qu'ils utilisent. Nous examinons les procédures qu'ils ont mises en place pour déterminer si les résultats souhaités sont effectivement obtenus. Si cette mesure est inadéquate, nous le disons.

[Translation]

**Senator Biron:** Are you in favor of a carbon exchange allowing trading of carbon units by polluters, and do you believe that this would have a favourable effect on the environment and could help reduce greenhouse gas emissions? And do you have any idea of the impact this has had in European Union countries where a carbon exchange does exist?

[English]

**Mr. Thompson:** I will begin, senator, and then pass it over to Mr. Arseneault or Mr. Ferguson. In terms of whether emission reduction trading mechanisms are in place, that issue is a matter of government policy and we should not talk about it. If the government decides to go one way or another, then we would look at how well the government has implemented that approach. In a simple way, that is as far as we can go.

Perhaps Mr. Arseneault has something to add.

[Translation]

**Mr. Arseneault:** Last year, when we made the major audit of the management of the climate change issue by the federal government, we did examine the matter of a carbon exchange, because the government at the time and particularly Minister Dion, in his green plan, wanted to put forward such a system.

It had been debated for years in Canada. And in the end, in the government's green plan, it was decided to go forward with this plan. At the time, we did an assessment to examine how such a system would be implemented. We made comments on that in our chapter and we indicated to the government where there were some risks. We know that the new government is going in another direction and this is a political decision.

When we report in 2010, we will examine the situation; we made key recommendations in our reports in 2006 and we will see what the government will do about it.

The question is not whether we agree or not with the process. That is what the government had decided to do at the time. We made an audit and we set out our findings. We now have a new government that may have a different philosophy. We will wait and see how the situation will develop in the future.

**Senator Biron:** Could you send me the findings of the 2006 report?

**Mr. Arseneault:** Of course.

[English]

**The Chair:** What is the total number of individuals who work under your umbrella?

[Français]

**Le sénateur Biron :** Est-ce que vous favorisiez une bourse pour l'échange d'unités de carbone par les pollueurs, et croyez-vous que cela aurait un effet favorable sur l'environnement et pourrait aider à la réduction des gaz à effet de serre? Et avez-vous une idée de l'impact que cela a eu dans les pays formant l'Union européenne qui, eux, ont une bourse pour l'échange des unités de carbone?

[Traduction]

**M. Thompson :** Je vais commencer à répondre, sénateur, mais je passerai ensuite la parole à M. Arseneault ou à M. Ferguson. Sur la question de savoir si des mécanismes d'échange de crédits d'émissions sont en place, c'est une affaire de politique gouvernementale et nous ne devrions pas en parler. Si le gouvernement décide d'aller dans un sens ou dans l'autre, alors nous examinerons le tout pour vérifier dans quelle mesure le gouvernement a bien mis en oeuvre l'approche retenue. En bref, nous ne pouvons pas aller plus loin.

Peut-être M. Arseneault a-t-il quelque chose à ajouter.

[Français]

**M. Arseneault :** L'année dernière, lorsqu'on a fait la grande vérification sur la gestion des changements climatiques par le gouvernement fédéral, nous avons regardé justement la question d'une bourse du carbone, parce que le gouvernement à l'époque, le ministre Dion, dans son projet vert, voulait mettre de l'avant un tel système.

On en parlait depuis des années, au Canada. Et finalement, dans le projet vert du gouvernement, on a décidé de continuer avec ce plan. À cette époque-là, on a fait une évaluation pour voir la façon dont ils iraient de l'avant avec un tel système. On a fait des observations dans notre chapitre, et l'on a indiqué au gouvernement où il y avait des risques. On sait que le nouveau gouvernement va dans une autre direction, il s'agit d'une décision politique.

Lorsqu'on fera un rapport en 2010, on examinera la situation; on a fait des recommandations clés dans nos rapports de 2006 et on verra ce que le gouvernement en fera.

La question n'est pas de savoir si nous sommes d'accord avec le processus ou non. C'est que le gouvernement avait pris la décision de le faire à l'époque. On a fait une vérification, on a dit ce qu'on a trouvé. On a un nouveau gouvernement qui a peut-être une philosophie différente. On verra où cela ira dans l'avenir.

**Le sénateur Biron :** Pourriez-vous m'envoyer le résultat du rapport de 2006?

**M. Arseneault :** Bien sûr.

[Traduction]

**Le président :** Quel est le nombre total de personnes qui travaillent dans votre service?

**Mr. Thompson:** We have over 40 in our commissioner's group, and that group is part of a total of about 600 in the Office of the Auditor General.

**The Chair:** Are they financially or technically oriented?

**Mr. Thompson:** I am one of the few accountants in the group. Most of my colleagues have a background, one way or another, in environmental sciences. They are well qualified to look at these issues.

**The Chair:** With respect to your budget, do you have a separate vote? I could not find anything in the supplementary estimates. Do you have a separate vote for your group of environmental auditors or are you part of the Auditor General and you negotiate with her each year?

**Mr. Thompson:** We are part of the Auditor General's vote. As far as I can see, we have not had any trouble obtaining our fair share of the vote.

**The Chair:** That is helpful for senators to know.

The work you are doing, Mr. Thompson, Mr. Arseneault and Mr. Ferguson, is important for us, as Parliamentarians, to encourage policy development and ensure existing laws and regulations are followed. We thank you for the work you have done. We look forward to your February report and to talking to you at that time.

**Mr. Thompson:** Thank you for inviting us here this morning.

**The Chair:** This meeting is now concluded.

The committee adjourned.

---

OTTAWA, Wednesday, November 28, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:22 p.m. to consider the estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2008.

**Senator Joseph A. Day** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Good evening, everyone, and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*English*]

This is the fifth meeting of the Standing Senate Committee on National Finance for this session. The committee's field of interest is government spending and operations, including the reviewing of activities of officers of Parliament and those various individuals and groups that help parliamentarians hold the government to account.

We accomplish this task through estimates of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions, and through budget implementation acts and other matters referred to this Senate committee.

**M. Thompson :** Nous en avons plus de 40 dans notre groupe de commissaire, et ce groupe fait partie d'un effectif total d'environ 600 personnes au Bureau du vérificateur général.

**Le président :** Ont-ils une orientation financière ou technique?

**M. Thompson :** Je suis l'un des rares comptables du groupe. La plupart de mes collègues ont un bagage quelconque dans le domaine des sciences environnementales. Ils sont tout à fait compétents pour examiner ces questions.

**Le président :** Pour ce qui est de votre budget, avez-vous un crédit séparé? Je n'ai rien pu trouver dans le Budget des dépenses supplémentaire. Avez-vous un crédit séparé pour votre groupe de vérificateurs environnementaux ou bien faites-vous partie du vérificateur général avec lequel vous négociez chaque année?

**M. Thompson :** Nous faisons partie du crédit budgétaire du vérificateur général. Pour autant que je sache, nous n'avons jamais eu de problème à obtenir notre juste part du budget.

**Le président :** Voilà un renseignement utile pour les sénateurs.

Le travail que vous faites, messieurs Thompson, Arseneault et Ferguson, est important pour nous, à titre de parlementaires, afin d'encourager l'élaboration des politiques et de veiller à ce que les lois et règlements existants soient respectés. Nous vous remercions pour le travail que vous avez accompli. Nous avons hâte de prendre connaissance de votre rapport de février et de vous rencontrer à ce moment-là.

**M. Thompson :** Merci de nous avoir invités ce matin.

**Le président :** Cela met fin à la réunion.

La séance est levée.

---

OTTAWA, le mercredi 28 novembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 18 h 22 pour examiner le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008.

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Bonjour à tous et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Traduction*]

Nous en sommes à notre cinquième réunion. Nous avons pour mandat d'analyser les dépenses et les opérations gouvernementales, y compris les activités des hauts fonctionnaires du Parlement et des personnes et groupes qui aident les parlementaires à tenir le gouvernement responsable de ses actes.

Nous nous acquittons de cette tâche en examinant les budgets et les fonds alloués aux hauts fonctionnaires pour qu'ils puissent remplir leurs fonctions, ainsi que les lois d'exécution budgétaire et autres dossiers renvoyés au comité.

Today, I am pleased to welcome from the Treasury Board Secretariat Dan Danagher, Executive Director, Labour Relations and Compensation Operations, Treasury Board Secretariat. He is the brother of Laura Danagher, who has appeared before this committee on many occasions.

We also have from Treasury Board, Tom Scott, Executive Director, Government Operations and Services, Human Resources Directorate.

From the Canada Public Service Agency, we have Kami Ramcharan, Director General, Workforce and Workplace Renewal, Canada Public Service Agency.

Thank you all for coming this evening. For context, these officials have been invited to appear before this committee to expand on the issues raised on November 14, 2007, when Maria Barrados, President of the Public Service Commission of Canada, appeared before our committee to discuss the 2006-07 annual report of the Public Service Commission of Canada as well as the results of four audits and two statistical studies performed by the commission.

At that meeting, Ms. Barrados raised a number of issues. They ranged from employment equity practices within the public service, to the use of casual employees, to human resource planning, and to funding allocated to the Public Service Commission as its responsibilities change under the Public Service Employment Act and the public service modernization legislation that we handle in this committee as well.

I welcome you here, and we look forward to understanding how the agency and the Public Service Commission work together under this new regime.

[*Translation*]

**Kami Ramcharan, Director General, Workforce and Workplace Renewal, Canada Public Service Agency:** Mr. Chair, thank you for giving me the opportunity to speak to your committee on behalf of the Canada Public Service Agency. I am Director General of the Diversity Division, Workforce and Workplace Renewal.

[*English*]

I have been asked to speak to you about some issues of interest raised during the appearance of Maria Barrados, President of the Public Service Commission, on the occasion of tabling the Public Service Commission annual report for 2006-07. In particular, I am here to discuss employment equity but, of course, officials of the agency will be pleased to discuss other items that you may wish to raise with them in the future.

On behalf of my vice-president, Karen Ellis, I would like to express her apologies for not being able to come here today to answer your questions.

Nous avons le plaisir d'accueillir, aujourd'hui, les représentants suivants du Secrétariat du Conseil du Trésor : Dan Danagher, directeur exécutif, Relations de travail et opérations de rémunération. Il est le frère de Laura Danagher, qui a souvent comparu devant le comité.

Il y a aussi Tom Scott, directeur exécutif, Opérations et services gouvernementaux, Direction des ressources humaines.

Nous recevons également Kami Ramcharan, qui occupe le poste de directrice générale du renouvellement de la main-d'œuvre et du milieu de travail auprès de l'Agence de la fonction publique du Canada.

Bienvenue à tous. Je tiens à rappeler que ces personnes ont été invitées à comparaître devant le comité dans le but d'approfondir les points soulevés par Maria Barrados, présidente de la Commission de la fonction publique du Canada, lors de sa comparution le 14 novembre 2007. Mme Barrados avait commenté le rapport annuel 2006-2007 de la Commission, ainsi que les conclusions de quatre vérifications et deux études statistiques effectuées par celle-ci.

Au cours de cette rencontre, Mme Barrados a abordé un certain nombre de questions, notamment les pratiques d'équité en matière d'emploi, l'embauche d'employés occasionnels, la planification des ressources humaines et les fonds attribués à la Commission de la fonction publique pour lui permettre de s'acquitter de ses nouvelles responsabilités en vertu de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et aussi de la Loi sur la modernisation de la fonction publique, dont l'examen relève également de notre responsabilité.

Je vous souhaite à tous la bienvenue. Nous avons hâte de voir comment l'Agence et la Commission de la fonction publique collaborent ensemble dans le cadre de ce nouveau régime.

[*Français*]

**Kami Ramcharan, directrice générale, Renouvellement de la main-d'œuvre et du milieu de travail, Agence de la fonction publique :** Monsieur le président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant votre comité au nom de l'Agence de la fonction publique du Canada. Je suis directrice de la Division de la diversité de la main-d'œuvre et du milieu de travail.

[*Traduction*]

On m'a demandé de faire le point sur certaines questions soulevées par Maria Barrados, présidente de la Commission de la fonction publique, lors de sa comparution devant le comité. Elle avait été appelée à commenter le rapport annuel 2006-2007 de la commission. Je vais surtout vous parler d'équité en matière d'emploi. Les représentants de l'agence vont, bien entendu, aborder tout autre point que vous souhaiteriez, plus tard, examiner avec eux.

Karen Ellis, vice-présidente de la commission, m'a demandé de vous transmettre ses excuses. Elle ne pouvait venir vous rencontrer aujourd'hui.

The agency was formerly known as the Public Service Human Resources Management Agency of Canada. It is now known as the Canada Public Services Agency. It was created in 2003 by bringing together units from the Treasury Board Secretariat and the Public Service Commission.

The agency representing the employer is responsible for human resource management of the public service, including monitoring the implementation of employment equity by departments and agencies for whom the Treasury Board is the employer. That responsibility includes about 65 departments and agencies that employ approximately 175,000 employees.

[Translation]

The agency's mission is to modernize human resources management in Canada's public service.

[English]

In 2006, the Clerk of the Privy Council initiated the public services renewal process, for which the agency provides policy and operational support. Renewal is about building a strong and sustainable federal public service for the future. Integral to all aspects of renewal is a workforce that can draw upon a diversity of origins, cultures, views, ideas, experiences and perspectives from across Canada.

The agency is committed to providing leadership and oversight that enables managers and public service employees to deliver results for Canadians, including a representative and inclusive workforce.

In working to create a modern professional public service that will serve all Canadians and contribute to Canada's prosperity, the agency will continue to integrate employment equity into strategies and initiatives to renew the public service.

[Translation]

My responsibilities within the agency include the policy on employment equity and the policy on the duty to accommodate.

[English]

We assess departmental performance on employment equity through the TBS Management Accountability Framework.

[Translation]

We work with departments whose results indicate that they could improve performance. In order to support departments in their implementation of these policies, we provide advice and guidance.

L'Agence de la fonction publique du Canada, qui s'appelait anciennement l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, a été créée en 2003. Elle regroupe des services du Secrétariat du Conseil du Trésor et de la Commission de la fonction publique.

L'agence, qui représente l'employeur, a pour mandat d'assurer la gestion des ressources humaines de la fonction publique, et aussi de surveiller la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi dans les ministères et organismes pour lesquels le Conseil du Trésor est l'employeur. Il est question ici d'environ 65 ministères et organismes qui emploient à peu près 175 000 employés.

[Français]

L'agence a pour mission de moderniser la gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada.

[Traduction]

En 2006, le greffier du Conseil privé a mis en branle le processus de renouvellement de la fonction publique, un processus auquel l'agence apporte un soutien stratégique et opérationnel. L'objectif, ici, est de favoriser la création d'une fonction publique fédérale solide et durable pour les années à venir. Avoir une main-d'œuvre qui est représentative de la diversité des origines, cultures, opinions, idées, expériences et perspectives de toutes les régions du Canada fait partie intégrante du renouvellement.

L'agence s'engage à assurer le leadership et l'orientation nécessaires qui permettront aux gestionnaires et aux fonctionnaires de fournir des résultats aux Canadiens, y compris une main-d'œuvre représentative et inclusive.

L'agence va s'efforcer non seulement de mettre en place une fonction publique moderne et professionnelle qui est au service de tous les Canadiens et qui contribue à la prospérité du Canada, mais également d'intégrer les principes d'équité en matière d'emploi dans les stratégies et initiatives qui ont pour objet de favoriser le renouvellement de la fonction publique.

[Français]

Mes responsabilités à l'agence incluent la politique sur l'équité en matière d'emploi ainsi que la politique sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation.

[Traduction]

Les progrès réalisés par les ministères au chapitre de l'équité en matière d'emploi sont évalués en fonction des critères énoncés dans le cadre de responsabilisation de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor.

[Français]

Nous travaillons avec les ministères dont les résultats indiquent qu'ils pourraient améliorer leur rendement. Nous donnons des conseils et des directives sur les politiques afin d'aider les ministères à les mettre en œuvre.

[English]

We provide tools and we deliver conferences and workshops to departments, targeted specifically to managers, to help them understand their responsibility under the Employment Equity Act and government policies. We work with our partners in helping to advance employment equity in the public service. Our partners include the Public Service Commission, the Canadian Human Rights Commission and the Canada School of Public Service. With those three organizations we have created a committee in order to work more collaboratively on this issue.

Our other partners include bargaining agents and the three national employment equity councils: the National Council of Visible Minorities, the National Council of Aboriginal Federal Employees and the National Council of Federal Employees with Disabilities.

Since the federal public service first became subject to the Employment Equity Act in 1996, our representation of women, Aboriginal peoples, persons with disabilities and visible minorities has steadily improved. As of March 2006, our representation of women, Aboriginal peoples and persons with disabilities exceed their workforce availability.

Initial results for 2007, which have not yet been published, show that the representation rates for those groups are still above their workforce availability and those for visible minorities have increased.

[Translation]

Although the representation of visible minorities is still not equal to their workforce availability, we have made progress.

[English]

From 2001 to 2006, almost 6,000 visible minorities have been added to the core public administration. The number of visible minority executives within the public service has more than doubled during that time. We have success stories, especially with respect to centrally administered departmental programs.

The agency has developed concrete means to ensure equal access to executive-level positions by supporting developmental programs with high levels of visible minority representation within the Career Assignment Program, the Management Trainee Program and the Accelerated Economist Training Program. Many participants of these programs are the future managers and leaders of the federal public service and some will go on to executive-level positions. Their progression in the system is an important part of the steady and incremental cultural change that is necessary for diversity to become truly part of the way the public service works.

[Traduction]

Nous fournissons des outils et organisons des conférences et des ateliers à l'intention des ministères, et notamment des gestionnaires, dans le but de les aider à comprendre leurs responsabilités en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et les politiques gouvernementales. Nous travaillons de concert avec nos partenaires en vue de promouvoir l'équité en matière d'emploi au sein de la fonction publique. Parmi ceux-ci figurent la Commission de la fonction publique, la Commission canadienne des droits de la personne et l'École de la fonction publique du Canada. Nous avons, ensemble, créé un comité qui nous permettra de travailler en plus étroite collaboration dans ce domaine.

Nous comptons aussi d'autres partenaires : mentionnons les agents de négociation et les trois conseils nationaux sur l'équité en matière d'emploi : le Conseil national des minorités visibles, le Conseil national des employés fédéraux autochtones, et le Conseil national des employés handicapés fédéraux.

La fonction publique fédérale a été assujettie à la Loi sur l'équité en matière d'emploi en 1996. Depuis, la représentation des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées et des minorités visibles a augmenté de façon progressive. En mars 2006, la représentation des femmes, des Autochtones et des personnes handicapées dans la fonction publique était supérieure à leur taux de disponibilité dans la population active.

Les résultats préliminaires pour 2007, qui n'ont pas encore été rendus publics, montrent que la représentation de ces groupes dépasse leur taux de disponibilité, et que celle des minorités visibles augmente également.

[Français]

Même si la représentation des minorités visibles n'est pas encore égale à leur disponibilité au sein de la population active, nous avons fait des progrès.

[Traduction]

Entre 2001 et 2005, presque 6 000 personnes appartenant à des minorités visibles ont été recrutées au sein de la fonction publique. Le nombre de cadres de la fonction publique faisant partie des minorités visibles a plus que doublé au cours de cette période. Il existe des exemples de réussites, surtout au niveau des programmes ministériels administrés à l'échelle nationale.

L'agence a pris des mesures concrètes en vue d'assurer un accès équitable aux postes de direction. Elle appuie les programmes ministériels où les minorités visibles sont fortement représentées : le programme Cours et affectations de perfectionnement, le Programme de stagiaires en gestion et le Programme de formation accéléré pour les économistes. De nombreux participants à ces programmes vont devenir les futurs gestionnaires et dirigeants de la fonction publique fédérale. Certains vont occuper des postes de direction. Leur avancement professionnel constitue un élément important du changement culturel soutenu qui s'impose pour que la diversité devienne partie intégrante de la fonction publique.

The Accelerated Executive Development Program, which is targeted to directors and directors general who demonstrate strong leadership potential, provides for investments in the development and career progress of successful candidates. It is similar to the other centralized programs in that the visible minority participation rate exceeds their workforce availability.

[*Translation*]

The leaders of those programs have done an excellent job integrating employment equity considerations into their planning in order to achieve the desired representation.

[*English*]

Several departments are representative and their methods of achieving employment equity are being studied so we can share their practices with other departments.

Currently, the agency is reaching out to line and hiring managers, in particular through marketing our tools and through a series of national and regional conferences on employment equity and duty to accommodate. We will continue to leverage our strong partnerships, working towards improving representation within the federal public service by providing advice and guidance to departments and agencies.

We are currently revising the Employment Equity Policy, which applies to all departments and agencies for which the Treasury Board is the employer. This new policy will be clearer, simpler and results-based to support the integration of employment equity goals into all aspects of human resources management and business planning, as well as to facilitate accountability for results. It will replace the current policy, which was approved in 1999.

Our revised policy, which we hope will become effective in April 2008, will set out the accountability of deputy ministers for achieving representation in their departments.

We are also developing a strategy that will link to the elements of the PS Renewal Action Plan in order to ensure that employment equity considerations are fully integrated into renewal efforts. This strategy is especially important with respect to human resource planning and recruitment initiatives.

[*Translation*]

The CPSA is committed to working with departments and agencies towards ensuring that the public service is representative of the Canadian society that it serves and of visible minorities.

I would now be pleased to take your questions.

Le Programme de perfectionnement accéléré des cadres supérieurs, qui s'adresse aux directeurs et directeurs généraux démontrant un fort potentiel en matière de leadership, a pour objet d'investir dans le perfectionnement et l'avancement des candidats choisis. Il ressemble aux autres programmes nationaux en ce que le taux de participation des minorités visibles dépasse leur taux de disponibilité dans la population active.

[*Français*]

Les responsables de ces programmes ont fait de l'excellent travail pour ce qui est d'intégrer l'EE à leur planification afin d'atteindre la représentation voulue.

[*Traduction*]

Plusieurs ministères se démarquent. Les mesures d'équité en matière d'emploi qu'ils ont adoptées font l'objet d'une évaluation, car nous voulons que les autres ministères en bénéficient.

L'agence s'attache présentement à établir des contacts avec les cadres hiérarchiques et les gestionnaires recruteurs, notamment en faisant la promotion de ses outils et en organisant une série de conférences nationales et régionales sur l'équité en matière d'emploi et l'obligation d'adaptation. Nous allons continuer de miser sur le potentiel de nos puissants partenaires, et d'améliorer la représentation au sein de la fonction publique fédérale en fournissant aide et conseils aux ministères et organismes.

Nous sommes en train de revoir la politique sur l'équité en matière d'emploi, qui s'applique à tous les ministères et organismes pour lesquels le Conseil du Trésor est l'employeur. La nouvelle politique sera plus simple et plus claire. Axée sur les résultats, elle permettra d'intégrer les objectifs d'équité en matière d'emploi à toutes les facettes des activités de gestion et de planification des ressources humaines, et aussi de faciliter la reddition de comptes. Elle remplacera la politique qui a été adoptée en 1999.

La politique révisée, qui devrait, espérons-le, entrer en vigueur en avril 2008, va définir les objectifs de représentation que devront atteindre les sous-ministres au sein de leur ministère.

Par ailleurs, nous sommes en train d'élaborer une stratégie qui s'appuiera sur le plan d'action sur le renouvellement de la fonction publique, et ce, afin que les considérations d'équité en matière d'emploi soient pleinement prises en compte dans les efforts de renouveau. Cette stratégie est importante, car elle vise la planification des ressources humaines et les initiatives de recrutement.

[*Français*]

L'AFPC est déterminée à travailler en collaboration avec les ministères et agences pour faire en sorte que la fonction publique fédérale soit représentative de la société canadienne qu'elle sert et des minorités visibles.

Je me ferai maintenant un plaisir de répondre à vos questions.

[English]

**Senator Murray:** We do not have a copy of the witness's statement. I appreciate the reasons why she did not feel comfortable with circulating it. However, now that she has made her presentation, can we have copies made quickly so we can have it in front of us?

**The Chair:** I have no problem with that request. It would have been easier if we had had this statement beforehand. We were not following much of what you were saying, unfortunately.

We will make copies and circulate them immediately.

Can you explain what you mean by the term, "exceeds workforce availability"? A week ago, Ms. Barrados said before the committee that she was disappointed in the employment equity practices that she has seen throughout the public service, and that the percentage of hires was below the increase in the public service but the percentage of visible minorities being hired was down.

You seemed to be saying the exact opposite. Can you clarify that for us?

**Ms. Ramcharan:** I am not saying the opposite. In the agency, we look after employees within the public service. We do not look at employees coming from the outside into the public service. Within the current ranks of the public service, we are improving the representation of visible minorities at higher levels within the public service. Although Ms. Barrados' statistics indicated that the rate of visible minority hires into the public service is decreasing, I am saying that within the public service for current employees, the rates at certain levels are increasing steadily. Although recruitment rates have been down, the overall representation rates for visible minorities in the public service are increasing. Overall, the population of visible minorities within the federal public service is higher than last year. The numbers coming into the public service are lower, but the total number within the public service right now is higher than last year.

**Senator Nancy Ruth:** By what percentage?

**Ms. Ramcharan:** We have not yet completed the 2007 percentage rates. We are still analyzing that information. It looks like it is roughly .2 per cent higher than last year.

**The Chair:** Hiring is taking place now by the deputy ministers.

**Ms. Ramcharan:** Yes.

**The Chair:** The Public Service Commission is conducting an audit-type function in large part, and then you look at these hires, who are public servants within the public service and are setting standards, rules and various levels of performance for the hiring activities of the various deputy ministers?

**Ms. Ramcharan:** The federal public service, along the lines of other federally regulated organizations, is governed by the Employment Equity Act. We have a role and responsibility as

[Traduction]

**Le sénateur Murray :** Nous n'avons pas reçu de copie de la déclaration du témoin. Je comprends pourquoi elle a préféré ne pas la distribuer. Toutefois, maintenant qu'elle a présenté son exposé, pouvons-nous en faire rapidement des photocopies pour que nous puissions l'avoir en main?

**Le président :** Pourquoi pas? Il aurait été plus simple de la distribuer avant. Malheureusement, nous avons eu du mal à suivre votre exposé.

Nous allons en faire des copies et les distribuer immédiatement.

Pouvez-vous nous dire ce que vous entendez par l'expression « dépasse le taux de disponibilité dans la population active »? Mme Barrados a critiqué, il y a une semaine de cela, les mesures d'équité en matière d'emploi mises en place dans la fonction publique. Elle a affirmé que le taux d'embauche des minorités visibles est à la baisse, alors que le recrutement dans la fonction publique, lui, augmente. Le pourcentage de minorités visibles embauchées diminue.

Vous semblez dire exactement le contraire. Pouvez-vous préciser votre pensée?

**Mme Ramcharan :** Je ne dis pas le contraire. L'agence s'occupe des employés de la fonction publique, et non des employés du secteur privé. La représentation des minorités visibles aux échelons supérieurs de la fonction publique est en train de s'améliorer. Les statistiques de Mme Barrados indiquent que le taux d'embauche des minorités visibles au sein de la fonction publique diminue. Ce que je dis, c'est qu'à l'heure actuelle, les taux d'embauche à certains niveaux augmentent de façon progressive. Les taux de recrutement diminuent, mais la représentation des minorités visibles au sein de la fonction publique continue d'augmenter. De manière générale, elle est supérieure à ce qu'elle était l'an dernier. Le taux d'embauche des minorités visibles est à la baisse, mais dans l'ensemble, leur représentation au sein de la fonction publique progresse par rapport à l'an dernier.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Dans quelle proportion?

**Mme Ramcharan :** Les pourcentages pour 2007 n'ont pas encore été compilés. Nous n'avons pas terminé l'analyse des données. Je dirais dans une proportion d'à peu près 0,2 p. 100.

**Le président :** Le recrutement relève maintenant des sous-ministres.

**Mme Ramcharan :** C'est exact.

**Le président :** La Commission de la fonction publique procède de manière générale à des vérifications. Vous effectuez une analyse des embauches qui ont été effectuées. Ce sont les fonctionnaires qui se chargent d'établir les critères, les règles, les normes de rendement qui s'appliquent aux activités de recrutement des divers sous-ministres?

**Mme Ramcharan :** La fonction publique fédérale, tout comme les autres organismes sous réglementation fédérale, est régie par la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Nous avons le mandat et le



an employer to look at the Employment Equity Act and to look at how those groups that are managed within the public service have access, the same as everyone else within the public service.

The Public Service Commission also has a role within the Employment Equity Act. If I look at a continuum between the Canada Public Service Agency and the Public Service Commission, the Public Service Commission is responsible, along with departments, from the point of intake up to the appointment process. Once employees are within the public service, the agency, for those organizations where the Treasury Board is the employer, looks after representation in terms of increases into the executive ranks of the federal public service, ensuring that it is fully representative in accordance with workforce variabilities that are published throughout the census or that are calculated from the census.

**The Chair:** There will be more questions along those lines. Questions can be directed to either the Canada Public Service Agency or the Treasury Board Secretariat. The Treasury Board Secretariat does not have an opening statement. Ms. Barrados gave the statement for the Public Service Commission. The Canada Public Service Agency is the other part, and we are trying to understand the role between these two groups and Treasury Board.

**Senator Ringuette:** I have a lot of questions and they are directed to any of you.

Let me start with this one: The turnover rate within the public service has been established at 40 per cent. Why is it 40 per cent? What is happening to cause this rate to be at least twice as high as the private sector?

**Ms. Ramcharan:** Unfortunately, I cannot answer that question. I know it is one of the issues raised in the presentation by Ms. Barrados. I know it is one of the things that the Public Service Commission has said they would look at, and I know that the agency is interested in looking at it as well. I know conversations will happen, and I am positive that someone better able to speak to that question will be back.

**Senator Ringuette:** Fair is fair, but this was within the tabled report from the commission. I am sure, as a courtesy before tabling such a report, your agency would have had the opportunity to look at the issues that were identified. Between the time that you saw the report — which was probably a few months ago — to the tabling of the report last week, have you not looked at these numbers? You say you do not know why, that you are only looking at these numbers now. This situation is alarming and Ms. Barrados is justified in saying so.

Do you have a comment on this issue?

**Ms. Ramcharan:** Unfortunately, I cannot comment on that issue as I am responsible for employment equity within the agency. Unfortunately, I would not have reviewed those sections

devoir, en tant qu'employeur, d'analyser les dispositions de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, de voir dans quelle mesure ces groupes, tout comme n'importe quelle autre personne, ont accès à la fonction publique.

La Commission de la fonction publique a également un rôle à jouer en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Il existe un lien de continuité entre l'Agence de la fonction publique du Canada et la Commission de la fonction publique. La Commission de la fonction publique est responsable, de concert avec les ministères, de la prise en charge des employés, depuis le recrutement jusqu'à leur nomination. Une fois que les employés intègrent la fonction publique, l'agence, dans le cas des organismes pour lesquels le Conseil du Trésor est l'employeur, veille à faire en sorte que la représentation dans les postes de direction augmente. Elle s'assure que la fonction publique est pleinement représentative, qu'elle tient compte des variabilités de la main-d'œuvre qui se dégagent du recensement, ou qui sont définies à partir de celui-ci.

**Le président :** D'autres questions sur le sujet vont être posées. Elles peuvent être adressées soit à l'Agence de la fonction publique du Canada, soit au Secrétariat du Conseil du Trésor. Les représentants du secrétariat n'entendent pas faire de déclaration. Mme Barrados a comparu au nom de la Commission de la fonction publique. L'Agence de la fonction publique du Canada représente une autre composante. Nous essayons de comprendre le lien qui existe entre les deux groupes et le Conseil du Trésor.

**Le sénateur Ringuette :** J'ai beaucoup de questions à poser. Elles s'adressent à tous les témoins.

D'abord, le taux de roulement au sein de la fonction publique serait de 40 p. 100. Pourquoi? Comment expliquer le fait que ce taux est au moins deux fois plus élevé que dans le secteur privé?

**Mme Ramcharan :** Malheureusement, je ne peux répondre à votre question. Je sais que Mme Barrados en a parlé dans son exposé. Je sais aussi que la Commission de la fonction publique compte se pencher là-dessus, tout comme l'agence. Des discussions vont avoir lieu. Je suis certaine que quelqu'un mieux placé que moi sera en mesure de vous fournir une réponse.

**Le sénateur Ringuette :** D'accord, mais il en était question dans le rapport que la commission a déposé. J'imagine que l'agence, par courtoisie, prend le temps d'examiner le contenu du rapport avant que celui-ci ne soit déposé. N'avez-vous pas eu l'occasion de jeter un coup d'œil à ces chiffres entre le moment où vous avez pris connaissance du rapport — il y a quelques mois de cela — et celui où il a été déposé? Vous dites que vous ne connaissez pas la réponse à la question, que c'est la première fois que vous voyez ces chiffres. La situation est alarmante. Mme Barrados a raison de s'inquiéter.

Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

**Mme Ramcharan :** Malheureusement, il m'est impossible de vous dire quoi que ce soit, car mon rôle, au sein de l'agence, est de m'occuper du dossier de l'équité en matière d'emploi. Je n'ai pas

of the report before they were tabled, and so I cannot respond to that question. However, I know that the agency would be more than willing to come back and talk to you at a future date concerning your question.

**Senator Ringuette:** That, Mr. Chair, is a definite must for us. Maybe the people at Treasury Board who are responsible to fund and oversee these rules, regulations, policies and mandates of the agency can guide us.

**Dan Danagher, Executive Director, Labour Relations and Compensation Operations, Treasury Board Secretariat:** The issue of staff turnover is not one to which Treasury Board policy applies. It would be the responsibility of either the Public Service Commission or the agency dealing with the human resource management side of the house.

**Senator Stratton:** My understanding is that Ms. Barrados stated that the 40 per cent movement is primarily within departments, meaning that people are moving from job to job.

**Senator Ringuette:** The number is even higher for top-ranking officials. It goes up to 58 per cent, which is even more alarming.

Maybe you can answer this question: I was told in 1994 or 1995 that there was a policy within the public service, Treasury Board and Privy Council Office that the more a person moved within the system, the better their chances were for swift professional advancement. Is this still a policy within the system? If not, has the public service been advised of this change? Will you tell me you are in employment equity and you have no information on this matter?

**Ms. Ramcharan:** I have not seen a written policy in Treasury Board or through the agency where it states that it is expected that a person would move up the system quickly by moving through many jobs. I am sorry. I do not have the answer to your question.

**Mr. Danagher:** I make it a habit to read most of the policies. Having seen and read a number, I have never run across such a policy.

**Senator Ringuette:** Mr. Chair, I hope that the people of the Canada Public Service Agency will send additional people that can answer our questions. I agree that you have a field of expertise and knowledge, though it appears my questions are not in your field. Most of my questions deal with issues that you likely cannot answer.

We, in this committee, were told a while ago that one of the departments that was missing human resources was Foreign Affairs and International Trade Canada. Can you advise me if that matter has been looked into?

**Mr. Danagher:** Mr. Chair, I can tell you that the Auditor General's office conducted an audit of human resources in Foreign Affairs and International Trade Canada. I have been involved in that audit and we are in the process of finalizing the terms of reference for an interdepartmental committee that we

eu l'occasion de lire les parties du rapport qui traitaient de ce sujet, avant le dépôt de celui-ci. Je ne peux donc répondre à la question. Toutefois, l'agence acceptera volontiers de revenir vous rencontrer et de discuter de ce point avec vous.

**Le sénateur Ringuette :** C'est quelque chose d'essentiel, monsieur le président. Les représentants du Conseil du Trésor, qui sont chargés de financer et de surveiller l'application des règles, des règlements, des politiques et du mandat de l'agence, peuvent peut-être nous aider.

**Dan Danagher, directeur exécutif, Relations de travail et opérations de rémunération, Secrétariat du Conseil du Trésor :** Le taux de roulement du personnel ne relève pas du Conseil du Trésor, mais plutôt de la Commission de la fonction publique ou de l'agence, puisqu'elles s'occupent de la gestion des ressources humaines.

**Le sénateur Stratton :** Mme Barrados a dit que le taux de roulement de 40 p. 100 vise surtout les ministères, ce qui veut dire que les fonctionnaires se déplacent d'un poste à l'autre.

**Le sénateur Ringuette :** Le chiffre est encore plus élevé chez les cadres supérieurs. Il est de 58 p. 100, ce qui est encore plus inquiétant.

Vous pouvez peut-être répondre à cette question-ci : on m'a dit, et c'était en 1994 ou 1995, que, d'après une politique en vigueur au sein de la fonction publique, du Conseil du Trésor et du Bureau du Conseil privé, la personne qui changeait souvent d'emploi améliorerait ses chances d'avancement. Est-ce que cette politique est toujours en vigueur? Dans la négative, en a-t-on informé la fonction publique? Êtes-vous en train de me dire que vous vous occupez d'équité en matière d'emploi et que vous n'avez aucun renseignement là-dessus?

**Mme Ramcharan :** Je n'ai pas vu de politique écrite, que ce soit au sein du Conseil du Trésor ou de l'agence, qui précise qu'une personne qui change souvent de poste monte en grade plus rapidement. Je suis désolée. Je ne peux répondre à votre question.

**M. Danagher :** Je me fais un devoir de lire la plupart des politiques qui sont élaborées, et je n'ai rien vu à ce sujet.

**Le sénateur Ringuette :** Monsieur le président, j'espère que l'agence de la fonction publique du Canada va nous envoyer un représentant qui sera en mesure de répondre à nos questions. Vous êtes spécialisée dans un domaine, et mes questions ne semblent pas relever de celui-ci. La plupart d'entre elles portent sur des sujets que vous n'êtes vraisemblablement pas en mesure de commenter.

On nous a dit, il y a déjà un bon moment de cela, que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international manquait d'effectifs. Savez-vous si cette question a fait l'objet d'une étude?

**M. Danagher :** Monsieur le président, le Bureau de la vérificatrice générale a procédé à une vérification de la gestion des ressources humaines au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. J'y ai participé. Nous sommes en train de définir le mandat du comité interministériel

agreed to. That committee will identify the challenges that the government faces in assigning people abroad and putting in place a better governance model to address the rapidly-changing environment. That is as far as I can go because that committee has not yet met.

**Senator Ringuette:** You know as well as I do that the report by the Auditor General is two years old.

The pace and reaction is slow. If my memory is correct, the specific issue was in regards to the employees that were assigned to foreign service. That being said, there was also an issue in regards to the employees located in Ottawa.

**Mr. Danagher:** My understanding is that the audit covered the whole spectrum of human resources in that department. My only involvement is on the international side because Treasury Board Secretariat has responsibilities for the foreign service directives.

**Senator Ringuette:** Very well, let us move to the international side. We also have a major problem in regards to immigration officers within our embassies. Will that committee include immigration officers?

**Mr. Danagher:** It is designed to include all departments with a significant presence abroad, including Citizenship and Immigration Canada. Therefore, the answer is yes. That presence includes trade as well.

**Senator Ringuette:** Well, I received one answer. I am happy.

Mr. Chair, another major issue that has been identified in the past in this committee is reclassification reform. It had been undertaken and stopped. We were told it would be looked into once more to try to come to an understanding. This issue is within the Treasury Board Secretariat.

**Mr. Danagher:** It is with the agency.

**Senator Ringuette:** Mr. Chair, can I ask that we invite additional people from the agency that can provide us with answers on the different issues that I have mentioned, including classification reform and the recruitment and renewal of the public service? What are they doing in regard to the 80 per cent of human resources, equalling over 45,000 employees a year, hired as casual, term and indeterminate?

**Senator Murray:** What are you asking?

**The Chair:** She is asking a question on a number of points, but she has not asked this one before.

**Senator Murray:** I will get on this subject after her.

**Senator Ringuette:** Remember when Ms. Barrados came before us and her report indicated that 80 per cent of the new hiring on a yearly basis — she was looking at 2006-07 — was either casual, part-time, term or indeterminate. This practice is not how you build up the public service and hire competent people.

qui va être mis sur pied. Le comité va avoir pour mandat de cerner les défis que posent, pour le gouvernement, les affectations à l'étranger et de mettre en place un modèle de gouvernance capable de répondre aux besoins qui évoluent constamment. Je ne peux vous en dire plus, car le comité ne s'est pas encore réuni.

**Le sénateur Ringuette :** Vous savez, comme moi, que le rapport de la vérificatrice générale date de deux ans.

On met beaucoup de temps à réagir. Si ma mémoire est bonne, on parlait surtout du personnel affecté à l'étranger. Il était également question des employés en poste à Ottawa.

**M. Danagher :** Je crois comprendre que la vérification portait sur l'ensemble des ressources humaines du ministère. Je ne m'occupe que du volet international, le Secrétariat du Conseil du Trésor étant responsable des directives sur le service extérieur.

**Le sénateur Ringuette :** Très bien. Parlons justement du volet international. Il existe de sérieux problèmes du côté des agents d'immigration en poste dans les ambassades. Est-ce que le comité va se pencher là-dessus?

**M. Danagher :** Il va examiner la situation de tous les ministères qui ont une présence importante à l'étranger, y compris Citoyenneté et Immigration Canada. La réponse est donc oui. Cela comprend aussi les représentants commerciaux.

**Le sénateur Ringuette :** Eh bien, j'ai reçu au moins une réponse. Tant mieux.

Monsieur le président, il y a un autre sujet important qui a attiré l'attention du comité dans le passé, soit la réforme de la classification. Le processus a été interrompu. Le dossier va faire l'objet d'un nouvel examen, car on veut arriver à une entente. C'est le Secrétariat du Conseil du Trésor qui s'en occupe.

**M. Danagher :** C'est l'agence qui est responsable de ce dossier.

**Le sénateur Ringuette :** Monsieur le président, pouvons-nous convoquer des représentants de l'agence qui seront en mesure de fournir des réponses aux diverses questions que j'ai posées sur la réforme de la classification, le recrutement, le renouvellement de la fonction publique? Comment réagissent-ils au fait que 80 p. 100 des employés, ce qui équivaut à plus de 45 000 personnes par année, sont embauchés à titre occasionnel, pour une période déterminée ou encore indéterminée?

**Le sénateur Murray :** Que voulez-vous savoir au juste?

**Le président :** Elle pose une question qui englobe divers points, mais c'est la première fois qu'elle le fait.

**Le sénateur Murray :** Je vais prendre la parole quand elle va avoir terminé.

**Le sénateur Ringuette :** Mme Barrados a déclaré, lors de sa comparution devant le comité, que 80 p. 100 des nouveaux employés embauchés tous les ans — et le rapport portait sur l'année 2006-2007 — étaient des employés occasionnels, à temps partiel, de durée déterminée ou encore indéterminée. Ce n'est pas comme cela que nous allons mettre en place une fonction publique composée de travailleurs compétents.

Competent people are looking for some kind of job security, at the minimum. The other thing is that this information also means that only 20 per cent of hiring on a yearly basis is through the external process.

**The Chair:** Can the witness comment on this situation?

**Senator Murray:** Before they do, we have the benefit of a quote, albeit an indirect one from Ms. Barrados from the notes provided to us by the Parliamentary Information and Research Service. The note says:

Over an eight-year period, the PSC found more than 80% of the 86,000 new indeterminate (permanent) employees had prior Public Service experience, whether a term or casual employee, a student or trainee. Moreover, the tendency for a casual hire to become employed under the PSEA was greater for those employed in the National Capital Region (51%) than for those employed in the regions (35%).

I would say that term, casual, student and trainee are different subcategories.

**The Chair:** I have the actual quote from her presentation here and there is nothing about students in Ms. Barrados's quote. It is "75 per cent either as casual or term employees."

**Senator Murray:** The notes from the library are more explicit.

**Senator Ringuette:** We agree this approach is not a way to build up the human resources required to provide good government services to the taxpayers of Canada.

**The Chair:** Did you put your question to any of our witnesses to see if anyone here can comment on some of these points that we brought them here to comment on?

Are the witnesses aware of these matters? Have they seen the transcript of the presentation by Ms. Barrados?

**Ms. Ramcharan:** Yes, I have, and unfortunately I am not able to comment on those numbers.

**The Chair:** On that aspect, okay. Can witnesses from Treasury Board Secretariat comment?

**Mr. Danagher:** Neither can we. Understand that our policies relate to people once they become employed in the core public administration, so whether they are casual, term or indeterminate, our policies apply to them.

The mix of casual, term or indeterminate employees is a decision a deputy minister or a department would make, understanding departments like Statistics Canada, when they are doing a census, hire a significant number of casual employees, much the same as the Canada Revenue Agency does during tax

Les travailleurs compétents veulent, à tout le moins, une certaine sécurité d'emploi. Autre point : d'après ces données, seulement 20 p. 100 des personnes embauchées sont recrutées par concours externe.

**Le président :** Est-ce que le témoin peut nous en dire plus à ce sujet?

**Le sénateur Murray :** J'aimerais, avant qu'il ne prenne la parole, vous lire une citation, quoique indirecte, de Mme Barrados. Elle figure dans les notes fournies par le Service d'information et de recherche parlementaires. La note dit, et je cite :

Sur une période de huit ans, la CFP a constaté que plus de 80 p. 100 des nouveaux employés embauchés pour une période indéterminée avaient déjà acquis une expérience de travail au sein de la fonction publique, à titre d'employés occasionnels ou pour une période déterminée, d'étudiant ou de stagiaire. Elle a en outre constaté que les employés occasionnels embauchés dans la région de la capitale nationale (51 p. 100) sont plus susceptibles de faire l'objet d'une nomination permanente en vertu de la LEFP que les personnes embauchées dans les régions (35 p. 100).

À mon avis, les employés de durée déterminée, les employés occasionnels, les étudiants et les stagiaires font partie de sous-catégories différentes.

**Le président :** J'ai, ici, la citation tirée de son exposé. Il n'y est aucunement question d'étudiants. Elle a dit que 75 p. 100 des employés avaient acquis de l'expérience en occupant un poste occasionnel ou d'une durée déterminée.

**Le sénateur Murray :** Les notes de la Bibliothèque sont plus explicites.

**Le sénateur Ringuette :** Il est vrai que ce n'est pas le meilleur moyen d'embaucher les employés qui vont être chargés de fournir des services gouvernementaux aux contribuables du Canada.

**Le président :** Avez-vous demandé aux autres témoins s'ils sont en mesure de commenter les questions qui ont été soulevées? C'est pour cela qu'ils ont été convoqués.

Est-ce que les témoins ont des réponses à nous donner? Ont-ils lu l'exposé de Mme Barrados?

**Mme Ramcharan :** Oui, je l'ai lu, mais malheureusement, je ne suis pas en mesure de commenter ces chiffres.

**Le président :** Sur ce point, d'accord. Qu'en est-il des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor?

**M. Danagher :** Non plus. N'oubliez pas que nos politiques s'appliquent aux employés de l'administration publique centrale, qu'il s'agisse d'employés occasionnels ou encore d'employés de durée déterminée ou indéterminée. Ce sont eux que visent nos politiques.

La décision d'embaucher des employés, que ce soit à titre occasionnel ou encore pour une période déterminée ou indéterminée, relève du sous-ministre ou des ministères, comme par exemple Statistique Canada qui, lorsqu'il effectue un recensement, recrute un grand nombre d'employés occasionnels,

seasons, et cetera. The decisions typically are left up to departments when they plan their mix of employees in their human resource planning.

Our policies apply to employees once they are in place, so I cannot comment on the mix — the correct mix, the wrong mix, whether the numbers that Ms. Barrados is pointing to are —

**Senator Murray:** I want to refer to the testimony of Ms. Barrados, and the questions and answers. Happily, my short-term memory has not disappeared completely yet.

It seems to me that when we asked her about this question of casual and indeterminate employees and so forth, she told us that we would be better advised to have the Canada Public Service Agency before us. We have the agency here, but with great respect, our friend, the witness, is the director of diversity. She is not, I think, comfortable or indeed well enough informed on those other aspects including casual and indeterminate positions, or another one I was interested in, bilingual designation positions. I think we need to invite one of your colleagues from the agency to come, and I do not know how this request slipped through the cracks.

Anyway, we are glad to have you and we can pursue some of the diversity matters with you. However, we need to invite someone from the agency to talk about these matters that Senator Ringuette has raised.

**The Chair:** Senator Ringuette has made the same point and the steering committee will take that into consideration.

Can you clarify the point you raised with Mr. Danagher? If it is desirable within the public service structure to set certain standards in relation to new hires — going back to the point that so many hires now are brought in on a casual or term basis, given experience and then hired — who would set those standards? As you say, the actual employing is done by the deputy heads —

**Mr. Danagher:** Mr. Chair, my understanding is that Ms. Barrados made the point that standards need to be established. I can tell you that those standards would not fall within the current purview of the Treasury Board Secretariat because we do not have jurisdiction over standards around targets for hiring and types of hiring. Typically, that responsibility would be the purview of the Public Service Commission and the Canada Public Service Agency.

**The Chair:** My recollection, and other senators here can help me, is that she was looking somewhere else for these standards to be set and rectified, and it was not in the Public Service Commission.

**Mr. Danagher:** She might have suggested Treasury Board as the employer, but the employer, of course, is supported now in a lot of human resources issues by two agencies, the Treasury Board

tout comme le fait l'Agence du revenu du Canada pendant la saison de l'impôt, ainsi de suite. Ces décisions relèvent habituellement des ministères. Ce sont eux qui décident quelles catégories d'employés embaucher.

Nos politiques s'appliquent aux employés une fois qu'ils sont en place. Je ne peux donc pas faire de commentaires au sujet des catégories d'employés embauchés — que la formule soit bonne, mauvaise, que les chiffres de Mme Barrados soient...

**Le sénateur Murray :** Je voudrais vous parler du témoignage de Mme Barrados, des questions qui lui ont été posées et des réponses qu'elle a fournies. Heureusement, ma mémoire à court terme est encore bonne.

Quand nous lui avons posé une question au sujet des employés occasionnels et des employés nommés pour une période indéterminée, ainsi de suite, elle nous a dit qu'il vaudrait mieux interroger l'Agence de la fonction publique du Canada. Or, l'agence est ici, mais, sauf votre respect, notre collègue, le témoin, s'occupe de diversité. À mon avis, elle ne se sent pas à l'aise de répondre ou n'est pas suffisamment bien renseignée sur, par exemple, les postes occasionnels, de durée indéterminée ou encore désignés bilingues. Il faudrait que le comité convoque un autre représentant de l'agence. Je ne comprends pas que cette demande n'ait pas été prise en compte.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux de vous accueillir et nous pouvons fort bien discuter de diversité avec vous. Toutefois, nous devons rencontrer un représentant de l'agence qui sera en mesure de répondre aux questions soulevées par le sénateur Ringuette.

**Le président :** Le sénateur Ringuette a été très claire. Le comité de direction va se pencher là-dessus.

Pouvez-vous clarifier le point que vous avez soulevé avec M. Danagher? S'il est souhaitable, au sein de la fonction publique, d'établir certaines normes relativement aux nouvelles embauches — et je reviens ici au fait que de nombreux employés sont maintenant recrutés à titre d'employés occasionnels ou pour une période déterminée, en fonction de leur expérience, et ensuite embauchés —, qui fixerait ces normes? Comme vous l'avez indiqué, ce sont les administrateurs généraux qui s'occupent du recrutement...

**M. Danagher :** Monsieur le président, je crois comprendre que Mme Barrados a dit que des normes devaient être établies. Or, l'établissement de ces normes ne relève pas du mandat du Secrétariat du Conseil du Trésor, parce que nous ne nous occupons pas de normes, d'objectifs de recrutement, de contrats d'embauche. Cette responsabilité relève de la Commission de la fonction publique et de l'Agence de la fonction publique du Canada.

**Le président :** Si je ne m'abuse, et les autres sénateurs peuvent m'aider, elle a dit que quelqu'un devait s'occuper d'établir et d'actualiser les normes. Elle ne faisait pas allusion à la Commission de la fonction publique.

**M. Danagher :** Elle a peut-être proposé que le Conseil du Trésor, à titre d'employeur, se charge de le faire, sauf que l'employeur est maintenant secondé par deux agences qui

Secretariat and the CPSA. With respect to employees, we establish policies around their working conditions — things like leave policies — plus we negotiate collective agreements and that sort of thing. We establish the working conditions, but staffing matters are not within our authority.

**The Chair:** Are there questions flowing from that?

**Senator Murray:** In my turn.

**The Chair:** Your turn is coming but I asked that question for clarification, and whether there are any questions that flow from that clarification?

**Senator Ringuette:** I am looking at your title, Ms. Ramcharan, and it says director general, workforce and workplace renewal, yet you cannot answer any of my questions.

**Ms. Ramcharan:** My title is director general, diversity division. I am part of the workplace and workforce renewal sector. My vice-president is Karen Ellis. She is the vice-president of workplace and workforce renewal. Within her sector, there is official languages, diversity division, values and ethics, employment policies —

**Senator Ringuette:** In reality, Ms. Ellis should have been here tonight.

**Ms. Ramcharan:** Unfortunately, she is in Victoria and could not be here.

**The Chair:** Thank you for advising the committee earlier of her absence.

**Senator Nancy Ruth:** What is the percentage of women in the public service full time and what are the numbers for visible minorities and disabled?

**Ms. Ramcharan:** I have the statistics with me. Within the federal public service, the number of women full time is 95,013.

**Senator Nancy Ruth:** Is that 60 per cent?

**Ms. Ramcharan:** That represents 53.9 per cent.

**Senator Nancy Ruth:** I do not even want to ask what percentage is in the EX category, but please continue.

**Ms. Ramcharan:** The number of visible minorities in the federal public service is 15,787. Unfortunately, I do not have the numbers for persons with disabilities or those who are Aboriginal. However, I can obtain that information easily and provide it to the committee.

**Senator Nancy Ruth:** I want to ask about double-dipping. How many of those visible minorities or disabled are also women? How many times do we count them?

s'occupent d'un grand nombre de questions touchant les ressources humaines, le Secrétariat du Conseil du Trésor et l'AFPC. Concernant les employés, nous élaborons les politiques qui régissent leurs conditions de travail — comme les congés —, auxquelles viennent s'ajouter les conventions collectives, ainsi de suite. Nous fixons les conditions de travail, mais les questions touchant les effectifs ne relèvent pas de notre responsabilité.

**Le président :** Des commentaires?

**Le sénateur Murray :** C'est à mon tour.

**Le président :** Votre tour va bientôt arriver, mais j'ai demandé qu'on me fournisse des éclaircissements, et je veux savoir si vous avez des commentaires à faire à ce sujet.

**Le sénateur Ringuette :** Madame Ramcharan, vous occupez le poste de directrice générale du renouvellement de la main-d'oeuvre et du milieu de travail, et vous êtes incapable de répondre à mes questions.

**Mme Ramcharan :** Je suis la directrice générale de la division de la diversité. Je fais partie du secteur responsable du renouvellement de la main-d'oeuvre et du milieu de travail. Karen Ellis est la vice-présidente du renouvellement de la main-d'oeuvre et du milieu de travail. Son secteur englobe les langues officielles, la diversité, les valeurs et l'éthique, les politiques d'emploi...

**Le sénateur Ringuette :** En fait, Mme Ellis aurait dû être ici, ce soir.

**Mme Ramcharan :** Malheureusement, elle est à Victoria.

**Le président :** Merci de nous avoir informés, plus tôt, de son absence.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Quel est le pourcentage de femmes, au sein de la fonction publique, qui travaillent à temps plein? Et aussi de minorités visibles? De personnes handicapées?

**Mme Ramcharan :** J'ai les statistiques sous la main. Il y a, au sein de la fonction publique fédérale, 95 013 femmes qui travaillent à temps plein.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Elles représentent 60 p. 100 des effectifs?

**Mme Ramcharan :** Plutôt 53,9 p. 100.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Je ne veux même pas vous demander combien de femmes se retrouvent dans le groupe EX. Vous pouvez continuer.

**Mme Ramcharan :** La fonction publique compte 15 787 employés membres de minorités visibles. Malheureusement, je n'ai pas les chiffres pour les personnes handicapées ou les Autochtones. Je peux toutefois les obtenir sans difficulté et les transmettre au comité.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Je voudrais vous parler du double compte. Parmi les minorités visibles ou les personnes handicapées, combien sont également des femmes? Combien de fois sont-elles comptées?

**Ms. Ramcharan:** Unfortunately, I am not able to tell you how many times we counted them but, as an example, I would be counted as a woman and as a visible minority.

**Senator Nancy Ruth:** The stats run together.

**Ms. Ramcharan:** Yes.

**Senator Nancy Ruth:** What impact on policy do all these wonderful people who risk their lives in the public service have on the White man? That is what I want to know. How can I rephrase the question? Testimony before the House of Commons committee during the last session of Parliament by officials from the Department of Justice talked about how well they were doing on gender-based analysis, GBA. The person from justice said that they do not do GBA specifically because over 50 per cent of their department is female and, therefore, it is done. Well, that is not a good analysis for me, and not a satisfactory answer. At some point, because we know that people from different cultures and backgrounds think in different ways, these people will influence policy. Is there any kind of measurement of how change might happen in policy because of these different equity groups?

**Ms. Ramcharan:** Unfortunately, no research has been done to determine how to measure that cultural change.

**Senator Nancy Ruth:** When will you start such research?

**Ms. Ramcharan:** I am not exactly sure when I would be starting.

**Senator Nancy Ruth:** Has anyone talked about it?

**Ms. Ramcharan:** Within my division, we have not talked about the kind of research that would measure the cultural impact. We recognize that having a diversity of views within the public service will influence public policy and that is one reason that we want a representative public service and that we are working toward achieving better representation in all four groups.

We have not conducted any research that would provide what that representation means and how it has had an impact.

**Senator Nancy Ruth:** Do you see your department conducting this research within the next three years?

**Ms. Ramcharan:** Unfortunately, I cannot answer that question because it is not on the research agenda at this time. However, it can be considered.

**Senator Nancy Ruth:** Will you consider it?

**Ms. Ramcharan:** Will I consider it?

**Senator Nancy Ruth:** Yes, you, because I do not know who else to talk to about it.

**Ms. Ramcharan:** Absolutely, I will consider it.

**Mme Ramcharan :** Malheureusement, je ne peux vous dire combien de fois elles sont comptées. Si je prends mon cas comme exemple, je serais comptée comme une femme et comme une minorité visible.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Les statistiques se recoupent.

**Mme Ramcharan :** Oui.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Quel impact ces personnes merveilleuses qui sont prêtes à servir le pays au sein de la fonction publique ont-elles sur les politiques? C'est ce que je cherche à savoir. Comment puis-je reformuler la question? Les représentants du ministère de la Justice, lorsqu'ils ont comparu devant le comité de la Chambre des communes, lors de la session précédente, ont fait état de leur bonne performance au chapitre de l'analyse comparative entre les sexes. En fait, ils ont affirmé qu'ils n'effectuent pas de telle analyse, plus de 50 p. 100 des postes au sein du ministère étant occupés par des femmes. Ils estiment que les faits parlent d'eux-mêmes. Eh bien, je ne trouve pas cette réponse satisfaisante. Nous savons que les personnes qui viennent de cultures et de milieux différents ont des idées différentes. À un moment donné, elles vont influencer les politiques. Existe-t-il un moyen de déterminer l'influence que les groupes visés par l'équité en matière d'emploi pourraient avoir sur les politiques?

**Mme Ramcharan :** Malheureusement, aucune recherche n'a été faite sur le sujet.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Quand allez-vous commencer à vous pencher là-dessus?

**Mme Ramcharan :** Je ne sais pas.

**Le sénateur Nancy Ruth :** A-t-on abordé la question?

**Mme Ramcharan :** Nous n'avons pas parlé, au sein de la division, des recherches qui permettraient d'évaluer l'impact culturel de ces groupes. Nous sommes conscients du fait que la pluralité d'opinions dans la fonction publique peut influencer les politiques. C'est pour cette raison, entre autres, que nous voulons une fonction publique représentative, et que nous cherchons aussi à améliorer la représentation des quatre groupes au sein de celle-ci.

Nous n'avons pas effectué de recherche sur ce que signifie cette représentation ni sur l'impact qu'elle a eu.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Pensez-vous que votre ministère entreprendra une telle recherche au cours des trois prochaines années?

**Mme Ramcharan :** Malheureusement, je ne puis répondre à cette question parce qu'elle ne figure pas au programme de recherche à ce stade-ci. Toutefois, ce pourrait être envisagé.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Allez-vous l'envisager?

**Mme Ramcharan :** Si je vais l'envisager?

**Le sénateur Nancy Ruth :** Oui, vous, parce que je ne connais personne d'autre à qui en parler.

**Mme Ramcharan :** Absolument, je vais l'envisager.

**Senator Nancy Ruth:** How do we get this research off the ground? It is no good to continue hiring and to simply talk about it until we know its impact. Someone should measure it. Many academics would love a slice of this contract pie, and I would be glad to give you a list of names if you want them. Please, if you could move it along, I would be most grateful.

**Ms. Ramcharan:** Okay.

**Senator Murray:** I will begin with the officials from Treasury Board. If you do not have the answers or cannot comment on these matters, perhaps you can let us know who can do so in an authoritative way.

With regard to casual and indeterminate term employees, there is a policy somewhere in the vast machinery of the federal government. I would bet the family farm, if I had one, that there is such a policy. Somewhere, criteria have been established and guidelines exist for deputy heads or departments as to the circumstances under which it is appropriate to engage casual or indeterminate employees. I would like to see those criteria at some time and hear from someone who is able to discuss them with the committee.

As well, a statement of the economic and fiscal considerations exists somewhere. Is there a kind of perverse incentive to deputy heads or managers to hire casual or indeterminate employees? How much is saved typically in these cases because for one thing, you do not have to pay them benefits, right? Such employees are not in the union. As I understand it, you can hire casual employees for 90 days, then renew and renew. You can let them go and bring them back. I do not know how this is accomplished and that is why I ask these questions. Who knows how the system works? It would be interesting for the committee to try to understand this process well.

I am not as scandalized as some people are, including my friend Senator Ringuette, by the fact that many of these people move on to permanent jobs in the public service, perhaps because the casual position turns out to be an apprenticeship program, in some cases. Something else that is interesting and needs to be commented upon is that starting people as casual employees might be a way of avoiding the probationary period and the relevant decisions to be made in that regard. One witness who appeared with Ms. Barrados the other evening indicated that managers are not using the provision for letting people go after probationary periods. It occurs to me that letting people morph from casual into permanent positions creates less of a stain on one's record when you simply are not renewed as a casual than if you are let go after a probationary period of one year. Perhaps we should look at the provisions for probation and how they work,

**Le sénateur Nancy Ruth :** Comment allons-nous mettre en branle cette recherche? Cela ne sert à rien de continuer le recrutement et de simplement en parler jusqu'à ce que nous en connaissions l'impact. Quelqu'un devrait le mesurer. De nombreux universitaires seraient ravis d'obtenir un contrat et je serai heureuse de vous donner une liste de noms, si vous le voulez. Je vous serais très reconnaissante si vous pouviez faire avancer cette question.

**Mme Ramcharan :** D'accord.

**Le sénateur Murray :** Je vais commencer par les fonctionnaires du Conseil du Trésor. Si vous ne connaissez pas les réponses ou si vous ne pouvez pas faire de commentaires sur ces sujets, vous pourriez peut-être nous indiquer le nom d'une personne qui a une qualité pour le faire.

En ce qui concerne les employés occasionnels et les employés nommés pour une période indéterminée, il doit bien y avoir une politique quelque part dans le vaste appareil gouvernemental fédéral. J'en mettrais ma main au feu. Il existe, quelque part, des critères et des lignes directrices à l'intention des sous-ministres ou des ministères qui précisent dans quelles circonstances il est approprié d'embaucher des employés occasionnels ou des employés pour une période indéterminée. J'aimerais voir ces critères à un moment donné et entendre quelqu'un qui pourrait en discuter avec le comité.

De plus, il doit bien exister quelque part un énoncé des facteurs économiques et financiers à prendre en considération. Les administrateurs généraux ou les gestionnaires ont-ils une sorte d'incitatif pervers à embaucher des employés occasionnels ou des employés nommés pour une période indéterminée? Combien épargne-t-on généralement dans ces cas, notamment puisqu'on ne leur paie pas d'avantages sociaux, n'est-ce pas? Ces employés ne sont pas syndiqués. Que je sache, on peut embaucher des employés occasionnels pour une durée de 90 jours, puis renouveler sans cesse leur contrat. On peut les mettre à la porte, puis les rebaucher. J'ignore comment cela se passe et c'est pourquoi je pose ces questions. Qui sait comment fonctionne le système? Ce serait intéressant pour le comité d'essayer de bien comprendre ce processus.

Je ne suis pas aussi scandalisé que certaines personnes, notamment ma collègue le sénateur Ringuette, du fait que bon nombre de ces employés finissent par occuper des postes permanents dans la fonction publique; dans certains cas, il se peut que le poste occasionnel soit, en fin de compte, un programme de stage. Un autre point intéressant mérite une explication : le fait d'intégrer les gens dans la fonction publique comme employés occasionnels constitue peut-être une façon d'éviter la période de probation et les décisions pertinentes qui s'y rattachent. Un des témoins qui accompagnaient Mme Barrados l'autre soir a indiqué que les gestionnaires n'ont pas recours à la disposition qui prévoit le renvoi d'un employé après la période probatoire. Il me semble qu'en transformant les postes occasionnels en postes permanents, le dossier de l'employé est moins chargé si on ne renouvelle pas son contrat de travailleur



and whether this business of evolving casual employees into permanent ones is a way that the managers have found to get around those provisions.

If you cannot comment, let us know who can and we will pursue a response from elsewhere.

**Mr. Danagher:** We will find out who can provide the answers for the committee. To be clear, Mr. Chairman, the honourable senator is asking to speak with someone who can speak definitively about the policies around hiring casual employees versus temporary and indeterminate employees.

**Senator Murray:** Are they with Treasury Board or somewhere else?

**Mr. Danagher:** It is a combination but yes, the Treasury Board Secretariat has people who can answer those questions. We will definitely defer to those people and inform the clerk at shortest notice.

**The Chair:** Any studies have been done or anything that can be produced beforehand might be helpful. That path may be better than trying another panel of witnesses.

**Senator Murray:** I thought I heard the president say when she was here that the proportion of casual employees in the federal public apparatus is not much different from the proportion in the private sector. Did I hear that correctly? Can you confirm that?

**Mr. Danagher:** I can only verify that I have read her report and seen what she said. I have not done studies in the private sector.

**Senator Murray:** You might flag that item also as something to pursue with someone from Treasury Board. Do you know anything about the designation of bilingual positions? It is in your general —

**Ms. Ramcharan:** It is in the agency, yes.

**Senator Murray:** However it is not part of your knowledge? We will ask someone to talk to us about that subject one day.

Let me ask this question about employment equity groups, especially visible minorities, because hiring visible minorities and Aboriginals was way down. Their applications were up and recruitment was down, correct?

**Ms. Ramcharan:** That is right.

**Senator Murray:** That is what she found. I raised the question the other night about whether the federal government is in a lot of competition for visible minorities, Aboriginals and others with the rest of the public sector, and the private sector as well. Is the

occasional que si on le renvoie après une période probatoire d'un an. Nous devrions peut-être examiner les dispositions en matière de probation pour savoir comment elles fonctionnent et déterminer si la pratique de transformer les postes occasionnels en postes permanents est une façon pour les gestionnaires de les contourner.

Si vous ne pouvez pas faire de commentaires, dites-nous qui pourrait le faire et nous chercherons une réponse ailleurs.

**M. Danagher :** Nous allons voir qui pourra fournir les réponses au comité. Pour que ce soit clair, monsieur le président, l'honorable sénateur demande à parler à quelqu'un en mesure de s'exprimer catégoriquement sur les politiques d'embauche des employés occasionnels par rapport à l'embauche des employés temporaires et de ceux nommés pour une période indéterminée.

**Le sénateur Murray :** Travaillent-ils pour le Conseil du Trésor ou ailleurs?

**M. Danagher :** C'est un peu les deux mais oui, on trouve au Secrétariat du Conseil du Trésor des gens qui peuvent répondre à ces questions. Nous allons certainement déférer à ces gens et nous en informerons la greffière dans les plus brefs délais.

**Le président :** Nous communiquer à l'avance les études déjà réalisées ou tout autre document nous serait utile. Ce serait peut-être une meilleure option que de rencontrer un autre groupe de témoins.

**Le sénateur Murray :** J'ai cru entendre la présidente dire, lors de son témoignage devant le comité, que la proportion d'employés occasionnels dans la fonction publique fédérale ne diffère pas tellement de celle dans le secteur privé. Ai-je bien entendu? Pouvez-vous confirmer cela?

**M. Danagher :** Je peux uniquement confirmer que j'ai lu son rapport et que j'ai vu la transcription de son discours. Je n'ai pas fait d'études sur le secteur privé.

**Le sénateur Murray :** Voilà peut-être un autre point qu'il faudrait examiner avec quelqu'un du Conseil du Trésor. Savez-vous quoi que ce soit sur la désignation des postes bilingues? Cela fait partie de votre...

**Mme Ramcharan :** Cela fait partie du mandat de l'agence, oui.

**Le sénateur Murray :** Toutefois, cela ne fait pas partie de votre champ de compétence? Nous demanderons à quelqu'un de nous parler de ce sujet un jour.

Permettez-moi de vous poser une question sur les groupes d'équité en matière d'emploi, surtout les minorités visibles, parce que le recrutement des membres de minorités visibles et des Autochtones a beaucoup diminué. Le nombre de leurs demandes d'emploi était à la hausse, alors que leur taux de recrutement était à la baisse, n'est-ce pas?

**Mme Ramcharan :** C'est exact.

**Le sénateur Murray :** C'est ce qu'elle a constaté. L'autre soir, j'ai demandé si le gouvernement fédéral est en compétition féroce avec le reste de la fonction publique et le secteur privé pour attirer des membres des minorités visibles, des Autochtones et autres. La

proportion of visible minorities or Aboriginals in our federal service comparable? It is, of course, comparable, but what are the proportions in the private sector and in the provincial and municipal public sectors, and are they stealing a march on us? Are they more successful in recruiting these people and, if so, why? Do you have a handle on that?

**Ms. Ramcharan:** I do not have a handle personally on what is happening in the private sector. I know for those organizations that are federally regulated and fall under the Employment Equity Act, the Minister of Labour, who is responsible for the Employment Equity Act, produces statistics that show representation rates of other organizations that are federally regulated. Therefore, the statistics do not include all organizations; they include only those organizations.

**Senator Murray:** We would need to go to the provincial reports, whatever they may be. I do not know how many provinces have some kind of employment equity legislation or programs. I am sure most do.

**Ms. Ramcharan:** I think many provinces do.

We do not compare ourselves. We know, within the federal public service, our representation for women, Aboriginal people and persons with disabilities are at workforce availability levels. In that, we exceed or meet the representation rates for those groups whereas for visible minorities we are a bit lower than workforce availability.

**Senator Murray:** We all compete for the same people. It would be interesting to know the success rates of provincial and municipal governments and the private sector. I refer to those organizations that are not federally regulated.

**Senator Chaput:** My question is to Ms. Ramcharan. I am trying to understand the kind of work you do. You are Director General, Diversity Division, Workforce and Workplace Renewal. In your presentation you say that you develop policies on employment equity; you evaluate and develop tools.

How do you develop policies without addressing the question of hiring and without looking at the kinds of jobs these people are hired for? As an example, if, say, you have a higher percentage of Aboriginal women, if most of them have part-time or casual employment, that situation is not progress. How do you develop policies and evaluate and develop tools without touching the hiring process and looking at the kinds of jobs they have?

**Ms. Ramcharan:** In terms of policy development, we focus on employees within the public service. The policies we develop are targeted to deputy ministers or deputy heads, because they have

proportion de membres des minorités visibles ou d'Autochtones dans la fonction publique fédérale est-elle comparable? C'est évidemment comparable, mais quelles sont les proportions dans le secteur privé et dans la fonction publique à l'échelle provinciale et municipale, et sont-ils en train de nous prendre de vitesse? Réussissent-ils davantage à recruter ces gens et, le cas échéant, pourquoi? Avez-vous une idée là-dessus?

**Mme Ramcharan :** Je ne sais pas personnellement ce qui se passe dans le secteur privé. J'ai une idée de ce qui se passe pour les organismes sous réglementation fédérale qui relèvent de la Loi sur l'équité en matière d'emploi; le ministre du Travail, qui est responsable de cette loi, produit des statistiques qui montrent les taux de représentation des autres organismes assujettis à la réglementation fédérale. Par conséquent, les statistiques ne comprennent pas tous les organismes; elles ne visent que ces organismes.

**Le sénateur Murray :** Nous devrions alors consulter les rapports provinciaux, quels qu'ils soient. J'ignore combien de provinces ont une sorte de loi ou de programme sur l'équité en matière d'emploi. Je suis sûr que la plupart en ont un.

**Mme Ramcharan :** Je crois que de nombreuses provinces en ont un.

Nous ne nous comparons pas aux autres. Nous savons que, dans la fonction publique fédérale, notre représentation des femmes, des Autochtones et des personnes handicapées correspond aux niveaux de disponibilité dans la population active. À ce chapitre, nous dépassons ou atteignons les taux de représentation pour ces groupes; par contre, en ce qui concerne les minorités visibles, notre taux est un peu inférieur à la disponibilité dans la population active.

**Le sénateur Murray :** Nous cherchons tous à embaucher les mêmes personnes. Il serait intéressant de connaître les taux de réussite dans les administrations provinciales et municipales ainsi que dans le secteur privé. Je fais allusion aux organismes qui ne sont pas assujettis à la réglementation fédérale.

**Le sénateur Chaput :** Ma question s'adresse à Mme Ramcharan. J'essaie de comprendre en quoi consiste votre travail. Vous êtes directrice générale, Division de la diversité, Renouvellement de la main-d'œuvre et du milieu de travail. Dans votre déclaration, vous avez dit que vous élaborez des politiques sur l'équité en matière d'emploi; vous évaluez et élaborez des outils.

Comment pouvez-vous élaborer des politiques sans aborder la question de l'embauche et sans examiner les types d'emploi pour lesquels ces personnes sont embauchées? À titre d'exemple, si on a un pourcentage plus élevé de femmes autochtones, mais que la plupart d'entre elles occupent un poste à temps partiel ou un emploi occasionnel, il n'y a guère de progrès. Comment pouvez-vous élaborer des politiques et évaluer et élaborer des outils sans toucher au processus d'embauche et sans examiner les types d'emploi que ces gens occupent?

**Mme Ramcharan :** En ce qui concerne l'élaboration de politiques, nous mettons l'accent sur les employés dans la fonction publique. Les politiques que nous élaborons sont

overall responsibility for employees within their department. For example, the new employment equity policy that we are developing provides accountability for deputy ministers whereas the Employment Equity Act, under which we were all governed before, talked about organizational consequences. Now we are talking about deputy minister consequences. For the development of the revised policy that we have undertaken recently, we would work with our partners — partners like the Public Service Commission, the Canadian Human Rights Commission, the departments and agencies, the members of employment equity council groups as well as bargaining agents — to figure out what needs to happen within the public service to have better representation.

**Senator Chaput:** What is the definition of equity? Is it only percentage-wise? What is the definition of equity used to develop policies?

**Ms. Ramcharan:** We take the actual definition of employment equity directly from the legislation. Although I do not have the legislation before me, we are looking at saying that within their workforce is an availability of people that should be working in their organization. We look at the federal public service and we look at what those percentages should be to reflect the population we serve. For example, visible minorities is 10 per cent; Aboriginal people, I think, is roughly 2 or 3 per cent; persons with disabilities about the same; and the percentage for women is roughly 50 per cent. Then, we look at our organization to see if we are achieving those representation rates. If not, we investigate what measures, tools, et cetera, can help. How can we support managers to ensure they move towards achieving those representation rates while at the same time, not saying we want to bring them in at the bottom levels of the organization? How they are represented throughout the organization is also important.

**Senator Stratton:** I do not have a question for the panel, although I thank them for appearing. I sense frustration from committee members because we have questions that the panel cannot answer. I do not blame the panel, but my sense is, we are frustrated in certain areas. I suggest that we need a clear understanding of the kinds of questions a given panel is capable of answering. Again, I am not blaming anyone. When you see the title that Mr. Danagher holds, Labour Relations and Compensation Operations, what does that title mean and what is its scope? What questions can we ask directly to Mr. Danagher so we are not stuck out in left field.

I am not blaming anyone, but that is the sense I have from this session. I think maybe we ought to go in camera afterwards briefly and decide areas of focus. For instance, Senator Ringuette wants to focus on a certain area and Senator Nancy Ruth wants

destinées aux sous-ministres ou aux administrateurs généraux, car ils ont la responsabilité globale des employés au sein de leur ministère. Par exemple, la nouvelle politique sur l'équité en matière d'emploi que nous élaborons actuellement oblige les sous-ministres à rendre des comptes alors que la Loi sur l'équité en matière d'emploi, à laquelle nous étions tous assujettis auparavant, portait sur les conséquences à l'échelle organisationnelle. Maintenant, nous parlons des conséquences au palier des sous-ministres. En ce qui a trait à l'élaboration de la politique révisée que nous avons récemment entreprise, nous comptons travailler avec nos partenaires — des partenaires comme la Commission de la fonction publique, la Commission canadienne des droits de la personne, les ministères et organismes, les membres du Conseil sur l'équité en matière d'emploi ainsi que les agents négociateurs — pour déterminer ce qu'il faut faire à la fonction publique pour avoir une meilleure représentation.

**Le sénateur Chaput :** Comment définit-on l'équité? S'agit-il seulement d'un pourcentage? Quelle définition de l'équité utilise-t-on pour élaborer des politiques?

**Mme Ramcharan :** Nous puisons la définition de l'équité en matière d'emploi directement dans la loi. Je n'ai pas le libellé de la loi sous les yeux, mais ce que nous visons, c'est de voir combien de personnes sont disponibles dans la population active pour travailler. Nous examinons la fonction publique fédérale et nous nous demandons quels devraient être ces pourcentages pour refléter la population que nous servons. Par exemple, les minorités visibles représentent 10 p. 100; les Autochtones représentent, je crois, près de 2 ou 3 p. 100; les personnes handicapées représentent environ le même pourcentage; et les femmes constituent environ 50 p. 100. Ensuite, nous examinons notre organisation pour voir si nous atteignons ces taux de représentation. Si ce n'est pas le cas, nous faisons des enquêtes sur les mesures, les outils, et cetera, qui pourraient nous aider en ce sens. Comment pouvons-nous appuyer les gestionnaires pour veiller à ce qu'ils arrivent à atteindre ces taux de représentation, tout en les avertissant que nous ne voulons pas que ces personnes soient embauchées aux niveaux inférieurs de l'organisme? La façon dont elles sont représentées dans l'organisme est également un élément important.

**Le sénateur Stratton :** Je n'ai pas de questions pour les témoins, mais j'aimerais les remercier de leur présence. Je sens un sentiment de frustration chez les membres du comité, car nous avons des questions auxquelles les témoins ne peuvent pas répondre. Je ne blâme pas les témoins, mais selon moi, nous sommes amèrement déçus dans certains domaines. À mon avis, nous devons avoir une idée claire des types de questions auxquelles un groupe de témoins donné est apte à répondre. Encore une fois, je ne blâme personne. On voit le titre de M. Danagher, Relations de travail et opérations de rémunération, mais que signifie ce titre au juste et quelle en est la portée? Quelles questions pouvons-nous poser directement à M. Danagher pour ne pas être complètement à côté de la plaque?

Je ne blâme personne, mais c'est ce qui ressort de cette séance, selon moi. Je crois que nous devrions peut-être siéger brièvement à huis clos après et décider les domaines sur lesquels nous devrions nous pencher. Par exemple, le sénateur Ringuette veut se

to focus on a different area. I believe that kind of thing needs to be scoped out a little better than it has been. I hope I can make that comment without prejudice to the people here. I am not blaming anyone.

**The Chair:** We all feel the same way. Perhaps we did not communicate the areas from Ms. Barrados' Public Service Commission hearing that we wanted to follow-up on as clearly as we should have. That problem does not in any way reflect on the panel, but I think a number of senators are acquiring a bit of flavour for the areas where you can answer questions.

We are always inquisitive, so some senators want to ask questions in a second round.

**Senator Nancy Ruth:** Given what Senator Stratton said, I wanted to ask a question about gender-based analysis, but does anybody here know its implementation or review by the Treasury Board Secretariat?

**Mr. Danagher:** No, I am sorry. We asked the champion of gender-based analysis, and she could not come tonight.

**Senator Nancy Ruth:** There is no point asking a question, right?

**Mr. Danagher:** I am not an expert in that area, but she would be more than happy to come.

**Senator Nancy Ruth:** If you were to tell this committee three things that you think are important for us to know, what would they be?

**Mr. Danagher:** I came here today because we noticed when Ms. Barrados was here on November 14, there was interest in the national area of selection. From our perspective, one of the issues —

**Senator Ringuette:** There is a bill in the Senate.

**Mr. Danagher:** We are aware of that. One issue we deal with at Treasury Board Secretariat is travel policy, and there have been questions around the travel directive as it applies to the national area of selection.

**Senator Ringuette:** What is the travel policy once they are hired?

**Senator Nancy Ruth:** Mr. Scott, what would you want to tell us about?

**Tom Scott, Executive Director, Government Operations and Services, Human Resources Directorate, Treasury Board Secretariat:** Despite the fact that I could answer some of these questions, I am probably not in a policy position to put some of these things forward. I am here to answer questions around how the commission is funded, how its programs are designed to attract funding, the nature of its quasi-independent approach and how we deal with that approach in terms of funding levels.

pencher sur un certain domaine et le sénateur Nancy Ruth veut se pencher sur un autre. Je crois que nous devrions délimiter ce genre de questions un peu mieux que ce qui a été fait. J'espère pouvoir faire ce commentaire sans porter préjudice aux gens ici présents. Je ne blâme personne.

**Le président :** Nous partageons tous votre avis. Nous n'avons peut-être pas communiqué aussi clairement que nous aurions dû les domaines dont nous voulions faire le suivi après le témoignage de Mme Barrados pour la Commission de la fonction publique. Ce problème n'a rien à voir avec le groupe de témoins, mais je crois qu'un certain nombre de sénateurs s'intéressent de plus en plus aux domaines sur lesquels vous pouvez fournir des réponses.

Comme nous sommes toujours curieux, certains sénateurs veulent poser des questions au cours d'un deuxième tour.

**Le sénateur Nancy Ruth :** À la suite de ce qu'a dit le sénateur Stratton, je veux poser une question sur l'analyse comparative entre les sexes. Quelqu'un d'entre vous sait-il où l'on en est avec sa mise en œuvre ou son examen par le Secrétariat du Conseil du Trésor?

**M. Danagher :** Non, je suis désolé. Nous avons invité la responsable de l'analyse comparative entre les sexes, mais elle ne pouvait pas venir ce soir.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Cela ne sert à rien de poser une question, n'est-ce pas?

**M. Danagher :** Je ne suis pas un expert en la matière, mais elle serait très heureuse de témoigner.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Si vous deviez nous dire trois choses que vous jugez importantes pour nous de savoir, quelles seraient-elles?

**M. Danagher :** Je suis venu ici aujourd'hui parce qu'à la comparution de Mme Barrados le 14 novembre dernier, certains sénateurs ont manifesté un intérêt pour la zone nationale de sélection. De notre point de vue, l'une des questions...

**Le sénateur Ringuette :** Le Sénat est saisi d'un projet de loi à ce sujet.

**M. Danagher :** Nous le savons. L'une des questions dont nous traitons au Secrétariat du Conseil du Trésor, c'est la politique sur les voyages; des questions ont été soulevées relativement à la directive sur les voyages dans le contexte de la zone nationale de sélection.

**Le sénateur Ringuette :** Quelle est la politique sur les voyages une fois que les gens sont embauchés?

**Le sénateur Nancy Ruth :** Monsieur Scott, de quoi aimeriez-vous nous parler?

**Tom Scott, directeur exécutif, Opérations et services gouvernementaux — Direction des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor :** Même si je pourrais répondre à certaines de ces questions, je ne suis probablement pas en position, sur le plan stratégique, de faire avancer certaines de ces choses. Je suis ici pour répondre aux questions concernant la façon dont la commission est financée, la façon dont ses programmes sont conçus pour attirer du financement, la nature

Regarding funding levels, I can talk in particular about the comment Ms. Barrados made about cost recovery for some of the services and products the commission delivers to other departments and agencies.

**The Chair:** Go ahead.

**Mr. Scott:** In a number of these other areas, we looked at what other jurisdictions do in comparison, as Ms. Ramcharan said. The five large banks, for example, have recycled chief executive officers almost as quickly as we have gone through deputy ministers, so this phenomenon may be related to the most senior level in any large organization. They can last for only so many years or months in those kinds of jobs, and they either find something different to do or they become burned out.

I have been an operational manager from time to time in the government, and we undertake certain kinds of tasks, such as projects that have a certain lifetime, so we hire people for the life of the project, or when I was working in agriculture, we hired people for a certain season and they expected to work only for the season and then go back to school in the fall. There are reasons why people are hired either short-term for a particular assignment or because the individual does not intend to stay in the government. Some of you will recognize that the generation now arriving does not always see the government as their career and vocation. They come here for a flavour of what goes on, and they may not want to compete for indeterminate positions. They are more than happy to pick and choose as they go along and go back to school. For the project I recently finished, I lost some of my better people who were going back to school. They left term positions where they could have moved on quickly into an indeterminate position, but they chose on their own to leave, as opposed to us not wanting to keep them on.

A policy is in place that says after a certain period of time as a term employee, these employees are automatically adjusted to become an indeterminate employee. At all points in that scale, we pay benefits. We pay the employer's share of the benefits, and they can contribute to the pension plan, and that carries on when they become an indeterminate employee. Indeterminate means permanent, determinate means a fixed period of time, and seasonal means, in the case of agriculture, that they are hired to help bring in the hay and milk the cows.

On a larger scale, such as the ship repair units on the Pacific coast and the Atlantic coast — they are separate bargaining agents — often people will accept a job while a military or Coast

de son approche quasi indépendante et la façon dont nous composons avec cette approche en ce qui a trait aux niveaux de financement. Relativement à ce dernier point, je peux parler en particulier de l'observation faite par Mme Barrados sur le recouvrement des coûts pour certains des services et produits que la commission offre à d'autres ministères et organismes.

**Le président :** Allez-y.

**M. Scott :** Dans un certain nombre de ces autres domaines, nous avons examiné les mesures prises par les autres compétences en guise de comparaison, comme l'a dit Mme Ramcharan. Par exemple, les cinq grandes banques ont remplacé leurs présidents et chefs de la direction presque aussi rapidement que nous l'avons fait pour les sous-ministres; il s'agit donc peut-être d'un phénomène que l'on observe à l'échelon le plus élevé dans toute grande organisation. Les titulaires de ce genre de postes n'occupent leurs fonctions que pour un nombre limité d'années ou de mois; soit qu'ils trouvent un défi différent, soit qu'ils finissent par souffrir d'épuisement professionnel.

J'ai assumé de temps à autre le rôle de gestionnaire des opérations au sein du gouvernement. Nous entreprenons des tâches comme des projets à délai déterminé dans le cadre desquels nous embauchons des gens pour la durée du projet; ou encore, quand je travaillais dans le secteur agricole, nous embauchions des gens pour une saison donnée et ces derniers s'attendaient à travailler uniquement durant la saison en question, puis ils retournaient à l'école à l'automne. Il y a des raisons pour lesquelles les gens sont embauchés à court terme pour une affectation particulière; il se peut aussi que la personne n'ait pas l'intention de rester au sein du gouvernement. Certains d'entre vous reconnaîtront que les membres de la nouvelle génération ne considèrent pas toujours le gouvernement comme leur choix de carrière ou leur vocation. Ils viennent ici pour avoir un avant-goût de ce qui se passe, sans nécessairement avoir l'intention de se porter candidats à des postes de durée indéterminée. Ils sont très heureux de choisir ce qui leur convient, puis de retourner à l'école. Pour le projet que j'ai récemment terminé, j'ai perdu quelques-uns de mes meilleurs membres d'équipe qui retournaient aux études. Ils ont quitté des postes de durée déterminée qui auraient pu les propulser rapidement vers un poste de durée indéterminée, mais ils ont choisi de partir de leur propre gré et non pas parce que nous ne voulions pas les garder.

Nous disposons d'une politique en vertu de laquelle, lorsqu'un employé occupe un poste de durée déterminée pendant un certain temps, il est automatiquement transféré à un poste de durée indéterminée. À toutes les étapes de ce processus, nous payons des avantages sociaux. Nous versons la cotisation que l'employeur doit payer à titre d'avantages sociaux; ces employés contribuent au régime de retraite et cela se poursuit lorsqu'ils deviennent des employés nommés pour une période indéterminée. Indéterminé signifie permanent, déterminé signifie pour une durée fixe et saisonnier signifie, dans le cas de l'agriculture, que les travailleurs sont embauchés pour aider à ramasser le foin et à traire les vaches.

Sur une plus grande échelle, comme dans le cas des unités de réparation des navires sur la côte du Pacifique et la côte de l'Atlantique — ce sont des agents négociateurs distincts —, les

Guard vessel is in the dock yard, and then they go back to the private sector. They normally search for the best and the best-paying jobs, and often they are only hired for the purpose of the project.

We have a large number of transactions at the front end where employees themselves choose to come in on a short-term basis, as opposed to the employer imposing that condition. As much as we would like to keep some of these people, they also choose to leave, and we see that choice more and more with this next generation. That is not a policy statement. That is what I see as an operational manager, having gone through a number of these things.

From a funding point of view, the Public Service Commission has two responsibilities: one that is mandatory for audit and oversight of the government in terms of the merit principle, and the other is that they are part of the executive in terms of providing services and products to a large number of departments. Some services are provided through appropriation and some through recovery of cost.

For example, all official languages testing, whether oral, written, or comprehension tests, are funded through appropriations, but psychological testing and other assessments for specialized groups like the foreign service are paid for by the department. The Public Service Commission provides a number of these different services on behalf of, and as part of, the executive. They are not truly independent of the government, not in the sense that perhaps Ms. Fraser would like to see the Auditor General being independent in terms of saying where she needs to do her business. So Ms. Barrados has a joint role in terms of balancing her budget.

I know she made a comment that she is coming to the Treasury Board with a proposal for those optional services, such as assessments and other products around performing the screenings. She would like to recover more of those costs, and that will be considered shortly by the Treasury Board.

On the other side, in terms of her mandatory requirements for audit and oversight, those activities are funded through appropriations, and at this point she is like any other deputy head. She will come in and make her case to the Treasury Board for ongoing funding. We will bring that to Parliament to obtain authority for spending. In that sense, there is always pressure to grow and pick up additional service load, so she will continue to make that business case as she has in the past.

You might note in the Main Estimates that, over some period of time, the size of the Public Service Commission in terms of dollars appears to have gone down because a number of their functions under the new Public Service Modernization Act and Public Service Employment Act have been transferred out, including the creation of the Public Service Staffing Tribunal. That function was taken out of the activities of the Public Service Commission and will now appear in the Main Estimates of other

gens accepteront souvent un travail pendant qu'un navire de l'armée ou de la Garde côtière se trouve en radoub, après quoi ils retourneront dans le secteur privé. Ils recherchent normalement les meilleurs emplois et les mieux rémunérés et, souvent, ils ne sont embauchés que pour les besoins du projet.

Au niveau de l'entrée, nous avons beaucoup de transactions où les employés choisissent de travailler à court terme de leur propre gré, sans que l'employeur le leur impose. Même si nous tenons à garder certaines de ces personnes, elles choisissent également de partir; c'est un phénomène que nous observons de plus en plus chez la nouvelle génération. Ce que je dis n'est pas un énoncé de politique. C'est ce que je constate comme gestionnaire des opérations, ayant rencontré plusieurs de ces cas.

En matière de financement, la Commission de la fonction publique a deux responsabilités : l'une est obligatoire pour la vérification et la surveillance du gouvernement en ce qui concerne le principe du mérite et l'autre, c'est qu'elle fait partie de l'exécutif pour ce qui est de fournir des services et des produits à un grand nombre de ministères. Certains services sont offerts par affectation de crédits et d'autres, par recouvrement des coûts.

Par exemple, tous les tests de langues officielles, qu'il s'agisse de tests oraux, écrits ou de compréhension, sont financés par affectation de crédits, mais les tests psychologiques et autres évaluations à l'intention de groupes spécialisés comme le Service extérieur sont payés par le ministère. La Commission de la fonction publique offre un certain nombre de ces services pour le compte de l'exécutif dont elle fait partie. Elle n'est pas réellement indépendante du gouvernement dans le sens où la vérificatrice générale, Mme Fraser, aimerait peut-être l'entendre pour sa fonction, c'est-à-dire pouvoir déterminer elle-même ce qu'elle veut examiner. Ainsi, Mme Barrados joue un rôle mixte relativement à l'équilibre de son budget.

Je sais que Mme Barrados a fait part de son intention de présenter au Conseil du Trésor une proposition pour les services facultatifs, comme les évaluations et d'autres produits relatifs à la présélection. Elle aimerait récupérer une plus grande partie de ces coûts, et c'est ce qu'examinera bientôt le Conseil du Trésor.

Par ailleurs, en ce qui a trait à ses obligations relativement à la vérification et à la surveillance, ces activités sont financées par affectation de crédits; à ce niveau, elle est au même point que n'importe quel administrateur général. Elle défendra sa cause devant le Conseil du Trésor pour obtenir du financement permanent. Elle présentera son argumentation au Parlement pour obtenir l'autorisation de dépenser. En ce sens, il y a toujours des pressions au titre de la croissance et pour assumer une charge supplémentaire; elle continuera donc de défendre ce dossier comme elle l'a fait dans le passé.

Vous constaterez dans le Budget principal des dépenses que, depuis un certain temps, le budget de la Commission de la fonction publique semble avoir diminué, car un certain nombre de ses fonctions ont été transférées en vertu de la nouvelle Loi sur la modernisation de la fonction publique et de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, et par la création du Tribunal de la dotation de la fonction publique. Cette fonction a été retirée à la Commission de la fonction publique et figurera maintenant dans

organizations, including the new Canada Public Service Agency. The total function in terms of central human resources capacity has not gone down but simply is moved out of the Public Service Commission. They have had regular growth in their core activities over the last four or five years and, depending on how the Treasury Board, the government and Parliament consider her requests for additional cost recovery authority, you will see the gross spending authorities of the commission also go up. That much I can tell you from our viewpoint of being the Budget Office for the Treasury Board.

**The Chair:** My recollection is that Ms. Barrados indicated that authority was there the last two years or so to have some cost recovery from the deputy heads, and that authority was expiring or coming to an end. Are you aware of that situation, and is that authority likely to be extended? That figure was \$20 million that she was bringing into her department.

**Mr. Scott:** Without committing what the Treasury Board may decide in the next few weeks, she recognizes that she needs to have that authority extended, and she is making a case through the Minister of Canadian Heritage to seek extension of that authority.

**The Chair:** That is not new. That is ongoing.

**Mr. Scott:** First she needs to regularize the authority that was given on a temporary basis two or three years ago. She then wants to extend that authority, because her service levels are going up. If she has an authority to spend \$6 million and she has clients coming to the door with \$9 million, she needs an authority from Parliament to spend that \$9 million on those optional services. She also wants to expand the kinds of services she will have for cost recovery, and that arrangement is a different one. In both cases, she is looking at being able to accommodate deputy heads asking for these services by coming to the board and asking it to include in estimates an authority from Parliament to respend revenues: first of all, to make that authority more permanent, and secondly to expand the authority that currently exists.

**The Chair:** If approval from Treasury Board is given to the Main Estimates ahead of time, then would we see that authority in the department or agency?

**Mr. Scott:** No, you would see that in the Public Service Commission itself. The commission would have the authority to spend revenues, and the revenues would come from departments and agencies buying those services from PSC, except in the cases of mandatory service.

For example, the department must come to the Public Service Commission for official languages testing. That service is provided for free. We seek an appropriation from Parliament for those mandatory services.

le budget principal des dépenses d'autres organismes, entre autres la nouvelle Agence de la fonction publique du Canada. La fonction globale liée à la capacité centrale de gestion des ressources humaines n'a pas diminué, mais elle ne relève tout simplement plus de la Commission de la fonction publique. Au cours des quatre ou cinq dernières années, la commission a connu une croissance régulière de ses activités de base. Selon la décision que prendront le Conseil du Trésor, le gouvernement et le Parlement concernant ses demandes de pouvoirs supplémentaires pour le recouvrement des coûts, on assistera également à un accroissement des pouvoirs de la commission en matière de dépenses brutes. C'est tout ce que je peux vous dire en tant qu'agent responsable des budgets du Conseil du Trésor.

**Le président :** Si je me souviens bien, Mme Barrados a indiqué qu'on avait attribué, il y a environ deux ans, le pouvoir de récupérer certains coûts auprès des administrateurs généraux, mais que ce pouvoir tire à sa fin. Êtes-vous au courant de cette situation et ce pouvoir risque-t-il d'être étendu? Elle cherchait à obtenir pour son ministère 20 millions de dollars.

**M. Scott :** Sans vouloir m'avancer sur ce que le Conseil du Trésor pourrait décider dans les prochaines semaines, Mme Barrados reconnaît la nécessité d'étendre ce pouvoir et elle est en train de faire valoir ses arguments par l'entremise du ministre de Patrimoine Canada pour obtenir une extension de ce pouvoir.

**Le président :** Ce n'est pas nouveau. C'est en cours.

**M. Scott :** Tout d'abord, elle doit régulariser le pouvoir qui avait été accordé de façon temporaire il y a deux ou trois ans. Ensuite, elle veut étendre ce pouvoir, car ces niveaux de service sont à la hausse. Si elle a un pouvoir de dépenser de 6 millions de dollars, mais que ses clients demandent 9 millions de dollars, il faut que le Parlement lui confère un pouvoir de dépenser ces 9 millions de dollars dans ces services facultatifs. Elle veut aussi étendre les types de services pour lesquels elle recouvrera les coûts; il s'agit d'un arrangement différent. Dans les deux cas, elle cherche à répondre aux besoins des administrateurs généraux qui demandent ces services; pour ce faire, elle se présentera devant le Conseil pour lui demander d'inclure dans le budget des dépenses un pouvoir approuvé par le Parlement afin de dépenser de nouveau les recettes : premièrement, pour rendre ce pouvoir plus permanent et, deuxièmement, pour étendre le pouvoir déjà en place.

**Le président :** Si le Conseil du Trésor approuve le Budget principal des dépenses à l'avance, ce pouvoir sera-t-il confié au ministère ou à l'organisme?

**M. Scott :** Non, il sera confié à la Commission de la fonction publique en soi. La commission aurait le pouvoir de dépenser les recettes provenant des ministères et des organismes qui achètent ces services de la CFP, sauf dans le cas des services obligatoires.

Par exemple, le ministère doit s'adresser à la Commission de la fonction publique pour les tests de langues officielles. Ce service est offert gratuitement. Nous sollicitons des crédits auprès du Parlement pour ces services obligatoires.

For optional services, such as assessment of candidates for the executive cadre, the department pays on a per capita basis each time the department use those kinds of services. That is where the market is expanding.

**The Chair:** For clarity, we will not see in the Main Estimates this theoretical amount for any department or agency giving them authority to buy a service, and then they buy that service from the Public Service Commission?

**Mr. Scott:** You will see in the estimates an increase in their authority to spend revenue.

**The Chair:** Who is “they” in “their authority?”

**Mr. Scott:** The Public Service Commission.

**The Chair:** It is not the department or agency that is buying the service from the Public Service Commission?

**Mr. Scott:** They are already buying these services now, and they are increasing their demand. There is an arrangement in that we inform Parliament and seek Parliament’s authority to spend these revenues, and they are now reaching those limits. They need to come back to the board to increase those limits on re-spending, and you will see that next year in the Main Estimates.

They are also asking to expand the kinds of products they deliver. One thing Ms. Barrados has been doing, as reflected in her testimony, is borrowing money from her mandatory services to launch some of these new products, including online recruitment tools plus the training to show departments how to use these tools. However, that borrowing is temporary. She needs that money back for her audit and oversight capacity.

If she obtains authority from the board to spend revenue — departments buying those services from her — then she can reallocate those monies back into audit and oversight capacity.

**The Chair:** That was helpful. We appreciate you giving us that information.

**Senator Nancy Ruth:** I have one question for Ms. Ramcharan. Ms. Barrados said far more visible minorities applied for jobs than were hired. I do not know what the percentage was, but it was substantially more.

I asked whether there was anything being done about the overt racism within the civil service in terms of the hiring policy. I wonder if you could respond to that. How do you help people along with a velvet glove?

**Ms. Ramcharan:** I know that Ms. Barrados has participated in a study that they call their drop-off study. They looked at people applying for public service jobs and those who were hired. They

En ce qui concerne les services facultatifs, comme l’évaluation des candidats pour les postes de direction, le ministère paie des frais par personne chaque fois qu’il utilise ces services. Le marché est en expansion dans ce domaine.

**Le président :** Par souci de clarté, on ne verra donc pas dans le Budget principal des dépenses ce montant théorique qui donne à un ministère ou à un organisme le pouvoir d’acheter un service auprès de la Commission de la fonction publique?

**M. Scott :** Vous verrez dans le Budget principal des dépenses un accroissement de son pouvoir de dépenser les recettes.

**Le président :** À qui faites-vous allusion lorsque vous dites « son pouvoir »?

**M. Scott :** À la Commission de la fonction publique.

**Le président :** Ne s’agit-il pas des ministères ou des organismes qui achètent le service auprès de la Commission de la fonction publique?

**M. Scott :** Ils achètent déjà ces services, et leur demande est à la hausse. En vertu de l’arrangement qui existe, nous informons le Parlement et nous lui demandons d’accorder le pouvoir de dépenser ces recettes, et ils ont maintenant atteint les limites. Ils doivent se présenter de nouveau devant le Conseil pour accroître ces limites afin de dépenser de nouveau. Vous le verrez dans le Budget principal des dépenses de l’année prochaine.

Ils demandent aussi d’étendre les types de produits offerts. Comme Mme Barrados l’a dit dans son témoignage, elle a emprunté des fonds du budget de ses services obligatoires pour lancer certains de ces nouveaux produits, y compris des outils de recrutement en ligne ainsi que des séances de formation pour montrer aux ministères comment utiliser ces outils. Toutefois, cet emprunt est temporaire. Elle doit récupérer cet argent pour sa capacité de vérification et de surveillance.

Si le Conseil du Trésor lui accorde le pouvoir de dépenser les recettes — des ministères qui achètent les services qu’offre la commission — Mme Barrados pourra alors réaffecter cet argent à la capacité de vérification et de surveillance.

**Le président :** Merci de nous avoir fourni ces renseignements utiles.

**Le sénateur Nancy Ruth :** J’ai une question pour Mme Ramcharan. Mme Barrados a dit que le nombre de membres des minorités visibles qui avaient présenté une demande d’emploi était beaucoup plus élevé que le nombre de ceux qui avaient été embauchés. Je ne connais pas le pourcentage, mais c’était considérablement plus élevé.

J’ai demandé si des mesures avaient été prises pour lutter contre le racisme flagrant au sein de la fonction publique en ce qui concerne la politique d’embauche. J’aimerais connaître votre avis à ce sujet. Comment aidez-vous les gens avec un gant de velours?

**Mme Ramcharan :** Je sais que Mme Barrados a participé à une étude, appelée « Étude sur le déclin du taux de nominations », qui examinait le nombre de personnes ayant postulé des postes dans



had statistics that were published in their last annual report, and one thing they are looking at is the reasons for that happening. I know that analysis is currently underway.

That information is on the hiring end and does not relate to the public servants within the public service, so she is currently looking at that one area.

**Senator Nancy Ruth:** When that study is complete, can you send a copy to us, please?

**Senator Stratton:** When will it be complete?

**Ms. Ramcharan:** It is not our study. I do not have the details of that.

**Senator Ringuette:** I think you partially answered this question when it was asked by Senator Chaput. Can you provide us the numbers with respect to the distribution of visible minorities in the workforce?

My next question is for both of you. What are your relationships with the Canada School of Public Service? The school is there for training purposes.

**Ms. Ramcharan:** From our perspective, we look to the school to provide training to public servants. They provide leadership as well as specialized training, whether for human resource or financial professionals, and they have courses for employment equity. They call those courses diversity, leadership and action.

We work with the school to make sure that the curriculum reflects the current policies of the public service, and we make sure that the training they are providing is relevant to the people attending. They are very much the organization that is providing the learning delivery to public servants within the public service. That is our relationship.

For example, one conference I mentioned that we are working towards targeting with managers, we work directly with the Canada School of Public Service to put on that conference. They are very much our partner in terms of helping us find the venues and having access to managers to provide that information and service.

**The Chair:** There has been interest in the National Area of Selection. You indicated some background in that, Mr. Danagher and Mr. Scott, in terms of the travel policy. We have heard that the initiative is moving but not moving as quickly because of costs and other things. Could you give us the benefit of your insight on that subject?

**Mr. Danagher:** My reading of what Ms. Barrados talked about in terms of the pace of the implementation of National Area of Selection is that she pointed more to the capacity in the HR world within government as opposed to necessarily the costs. My understanding is that she was pointing to the burden on departments for having to screen out a large number of candidates, or the perceived burden of that. Perhaps they had not implemented the tools to allow them to do that in an expeditious way.

la fonction publique et le nombre de personnes ayant été embauchées. Des statistiques ont été publiées dans leur dernier rapport annuel. On examine les raisons qui expliquent ce phénomène. Je sais que cette analyse est toujours en cours.

Toutefois, cette information porte sur l'embauche et ne concerne pas les fonctionnaires. Mme Barrados examine donc ce dossier particulier à l'heure actuelle.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Dès que cette étude sera terminée, pourriez-vous nous en faire parvenir un exemplaire?

**Le sénateur Stratton :** Quand sera-t-elle terminée?

**Mme Ramcharan :** Ce n'est pas nous qui faisons l'étude. Je ne connais pas les détails à ce sujet.

**Le sénateur Ringuette :** Je crois que vous avez répondu à la question en partie lorsque le sénateur Chaput vous l'a posée. Pouvez-vous nous fournir les chiffres en ce qui concerne la répartition des minorités visibles dans la population active?

Ma question suivante s'adresse à vous deux. Quelles sont vos relations avec l'École de la fonction publique du Canada? L'école existe pour des fins de formation.

**Mme Ramcharan :** De notre point de vue, l'école est là pour offrir une formation aux fonctionnaires. Elle dispense une formation en leadership ainsi qu'une formation spécialisée, que ce soit pour des professionnels en ressources humaines ou en finances, et elle offre des cours sur l'équité en matière d'emploi. Ces cours portent sur la diversité, le leadership et l'action.

Nous travaillons avec l'école pour nous assurer que les programmes correspondent aux politiques actuelles de la fonction publique et nous veillons à ce que la formation qu'elle offre réponde aux besoins des élèves. C'est principalement l'organisation qui offre des cours d'apprentissage aux fonctionnaires. Voilà en quoi consiste notre relation.

Par exemple, nous travaillons directement avec l'École de la fonction publique du Canada afin d'organiser, comme je l'ai dit, une conférence axée sur les gestionnaires. En tant qu'important partenaire, l'école nous aide à trouver des moyens et à donner un accès aux gestionnaires pour fournir cette information et ce service.

**Le président :** La zone nationale de sélection a suscité de l'intérêt. Vous avez fourni quelques renseignements généraux à ce sujet, messieurs Danagher et Scott, en ce qui concerne la politique sur les voyages. Nous avons entendu dire que l'initiative va bon train, mais qu'elle n'avance pas aussi rapidement que voulu à cause des coûts et d'autres facteurs. Pouvez-vous nous éclairer là-dessus?

**M. Danagher :** Selon mon interprétation des propos de Mme Barrados relativement au rythme de la mise en œuvre de la zone nationale de sélection, elle a insisté davantage sur la capacité dans le milieu des RH au sein du gouvernement que sur les coûts proprement dits. D'après ce que j'ai cru comprendre, elle a parlé du fardeau réel ou perçu des ministères qui doivent présélectionner un grand nombre de candidats. Peut-être qu'ils n'avaient pas mis en œuvre les outils leur permettant de procéder en mode accéléré.

To an extent, our involvement with the Public Service Commission directly on the National Area of Selection has been around providing departments direction on how to interpret the travel directive so they had clarity about the application of policies for candidates from across the country.

Essentially, it has been clarified that the travel directive does apply. It is a typical thing that one often puts in contracts, and that is that traveller status can be designated to candidates who must travel for an interview or selection process. At the department's discretion, those costs can be reimbursed in accordance to the rates established by the Treasury Board from time to time.

The tool is a way of ensuring that there is some probity used in the expense and the management of expenses. It is more of an expenditure management issue than it is one of a policy issue. The departments now have clarity that they can essentially apply that directive and treat candidates as travellers.

**The Chair:** In terms of supplying potential candidates to a department or agency for a position, will that be done centrally? If so, how do you see this unfolding, or will each department and agency ultimately do its own National Area of Selection?

**Mr. Danagher:** That is what is happening now. That is my understanding. I am not speaking from an authoritative perspective but, as my colleague, Mr. Scott, spoke about, as an operational manager as well. We do wear many hats.

When we do competitions that are for a National Area of Selection, they are our own competitions. They are not necessarily central. They can be, but they can be department-by-department or manager-by-manager. They can be wide open for big intake, such as the Department of Foreign Affairs would do for foreign service, or it could be something as simple as a senior position that I am competing externally for.

**The Chair:** Who sets the policy and the standards that the deputy ministers are to follow for their department or agency in relation to employment equity, for example? Their standards are set across the public service for everybody. Who sets them?

**Mr. Danagher:** For employment equity?

**Ms. Ramcharan:** With regards to standards, it comes down to the workforce availability rates. In the revised policy, deputy ministers will be more accountable for meeting their representation rates. As a manager, they will need appropriate planning and knowledge of what is needed within the organization and they will be able to say, "Do I use employment equity as one of my organizational needs to achieve my workforce availability?"

En ce qui nous concerne, notre collaboration directe avec la Commission de la fonction publique dans le dossier de la zone nationale de sélection vise à fournir aux ministères une orientation quant à la façon d'interpréter la directive sur les voyages pour qu'ils sachent clairement comment appliquer les politiques aux candidats de partout au pays.

Essentiellement, on a précisé que la directive sur les voyages s'applique bel et bien. C'est une disposition typique que l'on intègre souvent aux contrats et qui permet d'attribuer un statut de voyageur aux candidats qui doivent se déplacer pour une entrevue ou un processus de sélection. À la discrétion du ministère, ces coûts peuvent être remboursés conformément aux taux établis par le Conseil du Trésor de temps à autre.

L'outil est une façon d'assurer une certaine probité dans les dépenses et la gestion des dépenses. Il s'agit davantage d'une question de gestion des dépenses que d'une question de politique. Désormais, les ministères savent clairement qu'ils peuvent, au fond, appliquer cette directive et considérer les candidats comme des voyageurs.

**Le président :** En ce qui a trait au recrutement de candidats éventuels pour un poste au sein d'un ministère ou d'un organisme, procédera-t-on de façon centralisée? Le cas échéant, comment pensez-vous que le processus se déroulera; chaque ministère et organisme finira-t-il par utiliser sa propre zone nationale de sélection?

**M. Danagher :** C'est ce qui se passe maintenant, d'après ce que je comprends. Comme mon collègue M. Scott l'a indiqué, je parle, moi aussi, en tant que gestionnaire des opérations. Nous portons de nombreuses casquettes.

Lorsque nous lançons des concours pour une zone nationale de sélection, ces derniers nous appartiennent. Ils ne sont pas nécessairement menés de façon centralisée. C'est possible, mais ils peuvent être administrés ministère par ministère ou gestionnaire par gestionnaire. Ils peuvent être ouverts au public pour recruter un grand nombre de candidats, comme le ferait le ministère des Affaires étrangères pour le Service extérieur; ou encore, cela pourrait être quelque chose d'aussi simple qu'un poste supérieur pour lequel on postule à l'externe.

**Le président :** Qui fixe la politique et les normes que les sous-ministres doivent suivre pour leur ministère ou organisme relativement, par exemple, à l'équité en matière d'emploi? Leurs normes s'appliquent à l'ensemble de la fonction publique, pour tout le monde. Qui les établit?

**M. Danagher :** Pour l'équité en matière d'emploi?

**Mme Ramcharan :** En ce qui concerne les normes, cela dépend, en fin de compte, des taux de disponibilité au sein de la population active. Dans la politique révisée, les sous-ministres seront davantage tenus responsables d'atteindre leurs taux de représentation. Comme gestionnaires, ils auront besoin d'une planification appropriée et d'une connaissance des besoins de l'organisation pour répondre à la question suivante : « Est-ce que j'utilise le principe de l'équité en matière d'emploi comme un de mes besoins organisationnels pour atteindre le taux de disponibilité au sein de la population active? »

**The Chair:** The audit of whether the standard had been met was done by the department of Ms. Barrados?

**Ms. Ramcharan:** With regards to whether or not they achieve the standard?

**The Chair:** Whether they have applied the standards.

**Ms. Ramcharan:** With regards to recruitment, absolutely. With regards to current representation within the federal public service, we in the agency, through the management accountability process, look at what departments are doing and how well they are represented. Therefore, we make an assessment on a year-over-year basis with regards to looking at what they are doing with representation.

**The Chair:** You referred to a renewal process.

**Ms. Ramcharan:** The public service renewal?

**The Chair:** Yes, can you explain what that process entails and who is participating in it?

**Ms. Ramcharan:** The public service renewal is an initiative of the Clerk of the Privy Council. A deputy minister's subcommittee looks at public service renewal, and it is implicated across the public service. All departments and agencies are involved in that renewal process, and it was mentioned in the clerk's last annual report to Parliament. It is very his initiative. The agency supports him and human resources with regards to providing policy advice and operational support as it relates to public service renewal.

**The Chair:** That is helpful.

**Senator Murray:** A couple of things: Mr. Scott, I do not understand well enough or at all the process of charging various government departments for services, or products as you call them, that the Public Service Commission. Do they need to obtain authority from Treasury Board, the board or secretariat, or from cabinet?

**Mr. Scott:** They obtain authority from the Treasury Board, and the authority to re-spend is from Parliament.

**Senator Murray:** Does the board decide what products or services they can charge for?

**Mr. Scott:** The legislation directs the commission to undertake certain activities, and that class of activities has been determined as mandatory. The arrangement we have now is that those mandatory services are funded through appropriation. You cannot oblige someone, that is, have a monopoly and then corner the market and have departments pay for services. Things like psychological assessment services —

**Senator Murray:** Where are they covered in the legislation?

**Le président :** La vérification de la conformité à la norme a-t-elle été effectuée par le ministère de Mme Barrados?

**Mme Ramcharan :** Pour savoir s'ils ont respecté ou non la norme?

**Le président :** S'ils ont appliqué les normes.

**Mme Ramcharan :** Pour ce qui est du recrutement, tout à fait. En ce qui concerne la représentation actuelle au sein de la fonction publique fédérale, notre agence, au moyen du processus de reddition de comptes en matière de gestion, examine les mesures prises par les ministères et leur taux de représentation. Par conséquent, nous faisons une évaluation d'une année à l'autre pour voir quelles mesures ils prennent à l'égard de la représentation.

**Le président :** Vous avez parlé d'un processus de renouvellement.

**Mme Ramcharan :** Le renouvellement de la fonction publique?

**Le président :** Oui, pouvez-vous expliquer en quoi consiste ce processus et qui y participe?

**Mme Ramcharan :** Le renouvellement de la fonction publique est une initiative du greffier du Conseil privé. Un sous-comité du sous-ministre examine le renouvellement de la fonction publique et ce, dans l'ensemble de la fonction publique. Tous les ministères et organismes participent à ce processus, et le greffier l'a mentionné dans le dernier rapport annuel qu'il a présenté au Parlement. C'est vraiment son initiative. L'agence appuie le greffier et les ressources humaines en offrant des conseils en matière de politique et un soutien opérationnel sur le plan du renouvellement de la fonction publique.

**Le président :** C'est utile.

**Le sénateur Murray :** J'ai quelques questions à poser : monsieur Scott, je ne comprends pas tout à fait, voire pas du tout, le processus qui consiste à imposer des frais à divers ministères fédéraux pour des services ou des produits, comme vous le dites, offerts par la Commission de la fonction publique. Doivent-ils obtenir une autorisation de la part du Conseil du Trésor, qu'il s'agisse du Conseil ou du Secrétariat, ou plutôt du Cabinet?

**M. Scott :** Ils obtiennent l'autorisation du Conseil du Trésor, et le pouvoir de dépenser de nouveau leur est attribué par le Parlement.

**Le sénateur Murray :** Le Conseil décide-t-il pour quels produits ou services des frais peuvent être exigés?

**M. Scott :** En vertu de la loi, la commission doit entreprendre certaines activités et cette catégorie d'activités est qualifiée d'obligatoire. D'après l'arrangement que nous avons maintenant, les services obligatoires sont financés par affectation de crédits. On ne peut pas obliger quelqu'un, autrement dit, on ne peut pas avoir le monopole pour ensuite accaparer le marché et demander aux ministères de payer pour des services. Des services comme les évaluations psychologiques...

**Le sénateur Murray :** Sont-ils visés par la loi?

**Mr. Scott:** They are under the Public Service Employment Act.

**Senator Murray:** The commission may charge departments in respect of that category?

**Mr. Scott:** That is right. The services tend to be the optional ones. If they can make arrangement with the University of Calgary to do psychological assessments, then a deputy could rely on the university to do that testing.

**Senator Murray:** There is some competition.

**Mr. Scott:** The commission undertakes most of these activities. They have been providing the services for about 34 years.

**Senator Murray:** Who authorizes the size of the fee?

**Mr. Scott:** The fee is determined in cooperation with the Treasury Board.

**Senator Murray:** The commission is granted authority to charge a specific fee for a specific service?

**Mr. Scott:** An exacting stakeholder engagement and consultation is required before the fee is assessed.

**Senator Murray:** Stakeholder means the buying department, but it is still possible for the buying department to go to the University of Calgary?

**Mr. Scott:** That responsibility is the deputy's.

**Senator Murray:** Mr. Danagher, as executive director of labour relations and compensation operations, can you tell us how many collective agreements will expire in the next 12 months, and will be or are now under negotiation or renegotiation? Have any agreements expired and are being extended as we speak because an agreement has not been reached between the employer and the union, and have any agreements hurtled down that road beyond that point and are at, or near, conciliation, arbitration or strike?

**Mr. Danagher:** In the core public administration, we have 27 collective agreements typically, and it is our pleasure to negotiate them. We are currently in the position where 24 of them are in various parts of the negotiation process.

**Senator Murray:** That is, have or about to expire?

**Mr. Danagher:** No, Mr. Chair, typically what happens is negotiations start when the parties file their notice of intention to collectively bargain, and the clock starts ticking from there. The expiry of the collective agreement could be a year in the future. To some extent, the negotiations are underway while the current collective agreement remains in force. If those negotiations are protracted, and there is a certain scenario that the honourable senator laid out, it is possible they could be negotiating while their old collective agreement has essentially expired. In that case, the provisions of the old collective agreement remain in force.

**M. Scott :** Ils sont visés par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

**Le sénateur Murray :** La commission peut exiger des frais aux ministères en ce qui concerne cette catégorie?

**M. Scott :** C'est exact. Les services sont généralement facultatifs. Si une entente peut être conclue avec l'Université de Calgary pour réaliser des évaluations psychologiques, alors l'administrateur général pourra lui confier cette tâche.

**Le sénateur Murray :** Il y a une certaine concurrence.

**M. Scott :** La commission entreprend la plupart de ces activités. Elle offre ces services depuis environ 34 ans.

**Le sénateur Murray :** Qui fixe les frais?

**M. Scott :** Les frais sont établis en collaboration avec le Conseil du Trésor.

**Le sénateur Murray :** La commission a le pouvoir d'imposer des frais particuliers pour un service précis?

**M. Scott :** Avant d'évaluer les frais, il faut mener une consultation rigoureuse auprès des parties intéressées et obtenir leur engagement.

**Le sénateur Murray :** Par partie intéressée, on entend le ministère qui achète; mais ce dernier a-t-il toujours la possibilité de s'adresser à l'Université de Calgary?

**M. Scott :** Cette responsabilité relève de l'administrateur général.

**Le sénateur Murray :** Monsieur Danagher, à titre de directeur exécutif des relations de travail et des opérations de rémunération, pouvez-vous nous dire combien de conventions collectives viendront à expiration dans les 12 prochains mois et combien seront ou sont déjà en négociation ou en renégociation? Y a-t-il des conventions qui sont échues, mais qui sont reconduites parce que l'employeur et le syndicat ne sont pas arrivés à une entente? Y a-t-il des conventions pour lesquelles on a emprunté cette voie et qui se trouvent maintenant au stade de la conciliation, de l'arbitrage ou de la grève?

**M. Danagher :** Dans l'administration publique centrale, nous avons généralement 27 conventions collectives, et c'est avec plaisir que nous les négocions. À l'heure actuelle, 24 d'entre elles se trouvent aux différentes étapes du processus de négociation.

**Le sénateur Murray :** Autrement dit, ces conventions sont échues ou sont sur le point de l'être?

**M. Danagher :** Non, monsieur le président, ce qui se produit généralement, c'est que les négociations commencent lorsque les parties déposent leur avis d'intention de négocier collectivement. Le compte à rebours commence à partir de là. La convention collective pourrait venir à échéance dans un an. Jusqu'à un certain point, les négociations se déroulent pendant que la convention collective est encore en vigueur. Si les négociations sont prolongées — et il y a un certain scénario, comme l'a indiqué l'honorable sénateur —, il est possible que les parties négocient au-delà de la date d'expiration de l'ancienne convention collective. En pareil cas, les dispositions de l'ancienne convention collective restent en vigueur.

**Senator Murray:** Yes, they are in force until negotiations are concluded. How many agreements are at various stages of negotiation?

**Mr. Danagher:** Twenty four.

**Senator Murray:** Are any agreements well beyond the expiry date? I suppose you do not want to speculate, but if the agreements have gone well beyond the expiry date, they may be headed for conciliation.

**Mr. Danagher:** You are right; I do not want to speculate on that situation.

**Senator Murray:** I should not have given him the opening.

**Mr. Danagher:** I would have made one on that issue.

Essentially, I cannot speak authoritatively. Collective bargaining is not something that reports directly to me, so I did not come prepared for that question. The question is an interesting one, and if you would like a follow up, I can provide that information to the clerk of the committee. We will not speculate as to where negotiations could go.

**Senator Murray:** I am going back a long time ago to the original legislation, back in the 1960s.

**Mr. Danagher:** I remember the legislation in 1967.

**Senator Murray:** Then you are older than you look. An option was given to the unions to sign up for arbitration or conciliation and possible strike. Are any unions still into arbitration, or do they all have the right to strike now?

**Mr. Danagher:** I cannot comment on the status of any of them in that regard. In some cases, they signal their intent after negotiations to go through conciliation to arbitration, so that situation frequently happens.

**Senator Murray:** Sometimes, unfortunately, we need to become involved, usually as a last resort through legislation and so forth. Will any possibly serious problems arise in the next 12 months?

**Mr. Danagher:** I cannot comment on that matter. We are not forecasting any. Our understanding is that things are cooperative, and I must leave the answer at that.

**The Chair:** Seeing no other questions, it remains for me to thank you, Mr. Scott, Mr. Danagher and Ms. Ramcharan. We appreciate your coming to represent the Canada Public Service Agency and the Treasury Board Secretariat.

Our study has been, and continues to be, human resources management in the public service of Canada, and we are beginning to appreciate the breadth and the complexity within our many different government departments. You have helped us a bit in understanding that complexity.

**Le sénateur Murray :** Oui, elles sont en vigueur jusqu'à l'issue des négociations. Combien de conventions sont rendues aux différentes étapes de négociation?

**M. Danagher :** Vingt-quatre.

**Le sénateur Murray :** Y a-t-il des conventions qui sont bien au-delà de la date d'expiration? Je présume que vous ne voulez pas formuler d'hypothèses, mais si les conventions sont bien au-delà de la date d'expiration, les parties se dirigent peut-être vers la conciliation.

**M. Danagher :** Vous avez raison; je ne veux pas m'avancer là-dessus.

**Le sénateur Murray :** Je n'aurais pas dû lui ouvrir cette porte.

**M. Danagher :** Je l'aurais fait moi-même concernant cette question.

Essentiellement, je ne suis pas qualifié pour en parler. La négociation collective n'est pas quelque chose qui relève directement de moi, donc je ne me suis pas préparé pour cette question. Il s'agit toutefois d'une question intéressante et si vous voulez un suivi à ce sujet, je pourrai transmettre cette information à la greffière du comité. Nous n'allons pas formuler d'hypothèses sur les résultats possibles des négociations.

**Le sénateur Murray :** Je fais un retour en arrière, à l'époque de la loi initiale dans les années 1960.

**M. Danagher :** Je me souviens de la loi de 1967.

**Le sénateur Murray :** Alors vous êtes plus âgé que vous n'en avez l'air. On avait donné aux syndicats le choix entre l'arbitrage et la conciliation avec possibilité de grève. Des syndicats s'adonnent-ils toujours à l'arbitrage ou ont-ils tous le droit de faire une grève maintenant?

**M. Danagher :** Je ne peux pas vous renseigner là-dessus. Dans certains cas, ils signalent leur intention de procéder, au terme des négociations, à une conciliation, puis à un arbitrage; cette situation se produit donc fréquemment.

**Le sénateur Murray :** Malheureusement, nous devons parfois intervenir, d'habitude comme dernier recours en vertu de la loi, et ainsi de suite. Doit-on s'attendre vraisemblablement à de graves problèmes au cours des 12 prochains mois?

**M. Danagher :** Je ne peux pas faire de commentaires là-dessus. Nous n'en prévoyons pas. De notre point de vue, les choses se font en collaboration, et je vais en rester là.

**Le président :** Comme il n'y a pas d'autres questions, il me reste à vous remercier, monsieur Scott, monsieur Danagher et madame Ramcharan. Nous vous sommes reconnaissants d'être venus représenter l'Agence de la fonction publique du Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Nous continuons d'étudier la gestion des ressources humaines dans la fonction publique du Canada, et nous commençons à nous rendre compte de l'ampleur et de la complexité du sujet au sein de nos nombreux différents ministères. Vous nous avez un peu aidés à comprendre cette complexité.

We had interesting discussions towards the end. Thank you for coming here this evening and we look forward to talking to you further about the undertakings you have given to us. On some of the issues you were not able to help us with, if you could help us find the right person, it would be appreciated.

I will now suspend for one minute to allow our witnesses to pack up, and then, as the deputy chair suggested, for a short while we will discuss the areas we might like to touch on.

Colleagues, we will not be long. I propose that we look at the proposed budget that will take us to the end of this fiscal year. It is not long, but you can see comparisons. This committee does not spend a lot of money. The one year we spent significantly more was when we studied the accounting officer issue under the chairmanship of Senator Oliver.

Honourable senators, would you look at the budget proposal? We put in two or three items that you should be aware of. Breakfasts and dinners are not inexpensive.

I am aware of one conference at Queen's University that I will circulate to everyone, but I think we should leave that decision to the steering committee. If someone hears of a conference of value, they can make an application to the steering committee and the committee will consider it with our budget in mind.

Under professional services, research consultant and expert advisers are only requested if needed. We have put a figure in for those services in the past, but we did not need them. A decision to hire someone would be made if the steering committee felt it would be helpful. We put the figure in the budget rather than returning to the Senate to ask for it at a later stage.

Those are the only two things I thought I should bring to your attention, and neither of them is extraordinary. They were in last year's budget.

The total amount we are asking for is \$57,980. Can I have a motion on the budget?

**Senator Murray:** I so move.

**The Chair:** Senator Murray has moved that the proposed budget for the rest of this fiscal year for this committee be accepted as presented.

All those in favour signify by saying "yea."

**Hon. Senators:** Yea.

**The Chair:** Contrary minded, if any?

Abstentions?

The motion is carried unanimously.

Nous avons eu des discussions intéressantes vers la fin. Merci d'avoir été des nôtres ce soir; nous avons hâte d'approfondir notre dialogue avec vous sur les initiatives dont vous nous avez parlé. Pour certaines des questions, vous n'avez pas été en mesure de nous aider; nous vous serions reconnaissants si vous pouviez trouver pour nous la bonne personne.

Je vais maintenant suspendre les travaux pendant une minute afin de permettre à nos témoins de se retirer. À la suggestion du vice-président, nous discuterons ensuite brièvement des domaines que nous aimerions examiner.

Chers collègues, nous ne resterons pas trop longtemps. Je propose que nous examinions le budget proposé jusqu'à la fin de l'exercice financier actuel. Ce n'est pas long, mais vous avez des comparaisons. Notre comité ne dépense pas beaucoup. La seule année où nous avons dépensé beaucoup plus, c'était quand nous avons étudié la question des administrateurs des comptes sous la présidence du sénateur Oliver.

Honorables sénateurs, veuillez examiner la proposition budgétaire. Nous avons ajouté deux ou trois éléments dont vous devriez être au courant. Les petits déjeuners et déjeuners ne sont pas bon marché.

Je sais qu'il y a une conférence à l'Université Queen's; je vous distribuerai des renseignements là-dessus, mais je crois que nous devrions laisser cette décision à la discrétion du comité de direction. Si vous entendez parler d'une conférence qui présente un certain intérêt, vous pourrez faire une demande au comité de direction qui l'examinera en fonction de notre budget.

Dans la catégorie des services professionnels, nous retiendrons, seulement au besoin, les services d'un consultant pour la recherche et de conseillers experts. Nous avons prévu un montant pour ces services dans le passé, mais nous n'en avons pas eu besoin. On décidera d'embaucher quelqu'un si le comité de direction le juge utile. Nous avons donc prévu un montant dans le budget pour éviter de retourner devant le Sénat pour le demander à une étape ultérieure.

Voilà les deux seuls éléments que j'ai cru bon de porter à votre attention; aucun des deux ne sort de l'ordinaire. Ils figuraient dans le budget de l'année dernière.

Le montant total que nous demandons s'élève à 57 980 \$. Quelqu'un peut-il proposer la motion pour le budget?

**Le sénateur Murray :** J'en fais la proposition.

**Le président :** Le sénateur Murray propose que le budget proposé du comité pour le reste de l'exercice financier actuel soit accepté tel que présenté.

Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien dire « oui ».

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Tous ceux qui sont contre?

Abstentions?

La motion est adoptée à l'unanimité.

The next step will be to submit this budget to Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration. Usually the chair and the deputy chair attend the committee meeting to defend it, if necessary.

The only other item of business is to discuss where we want to proceed from this group.

**Senator Nancy Ruth:** For clarification on the budget, under transportation and communication, air fare is \$8,000 for two senators to go to a conference?

**The Chair:** We do not know what conferences we might attend. I said that I am aware of one conference at Queen's University that might be of interest, and I will circulate information on that conference. There may be others. Do not wait to hear from me.

**Senator Nancy Ruth:** The first feminist tax conference I find, I will send you the information.

**The Chair:** We will be interested in learning about it.

Back to where we would like to go with this public service administration matter, shall we have our clerk talk to these people now that they know what we are interested in and the type of questions we are asking?

Senator Stratton made the point, and I think he is right. I think they are a little embarrassed, as are we, and I think they will recommend the right people for us the next time.

**Senator Murray:** It is not for them to recommend. That should go right to the deputy minister. The deputy minister should designate persons to come to the parliamentary committee to answer the questions on the subjects that we have indicated an interest in; in my case, things like designation of bilingual positions.

**The Chair:** Do you want to make a list of these subjects?

**Senator Murray:** They are in last week's transcript. They include designation of bilingual positions and the issue of visible minorities and how those groups compare in the federal public service with provincial and municipal public services and with the private sector. Treasury Board or the agency must have that information, or they can get it, and they should have it. If they do not have it, they should obtain it for their own sake.

Finally, on the issue of casual and indeterminate positions and so on in the public service, what is the policy, criteria and guidelines for managers? What sort of economic or fiscal considerations are there in a general way? What is the whole philosophy of that hiring? I want to know whether I am right that this business of going from casual to indeterminate is, to some

La prochaine étape consistera à soumettre ce budget au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. D'habitude, le président et le vice-président assistent à la réunion du comité afin de le défendre, si c'est nécessaire.

Le seul autre point consiste à déterminer ce que nous allons faire après avoir entendu ce groupe.

**Le sénateur Nancy Ruth :** J'aimerais un éclaircissement sur le budget. Sous « Transports et communications », le montant des billets d'avion est de 8 000 \$ pour permettre à deux sénateurs d'assister à une conférence?

**Le président :** Nous n'avons pas encore déterminé les conférences auxquelles nous pourrions assister. J'ai dit tout à l'heure être au courant d'une conférence à l'Université Queen's qui pourrait s'avérer intéressante et je vais distribuer des renseignements à ce sujet. Il pourrait y en avoir d'autres. N'attendez pas après moi pour les suggérer.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Dès que j'entendrai parler d'une conférence sur l'impôt féministe, je vous enverrai les renseignements.

**Le président :** Cela nous intéressera sûrement.

Pour en revenir à l'orientation que nous voulons prendre concernant cette question d'administration de la fonction publique, devrions-nous demander à notre greffière de parler à ces personnes maintenant qu'elles savent ce qui nous intéresse et le type de questions que nous posons?

Le sénateur Stratton a fait valoir l'argument et je crois qu'il a raison. Je pense qu'elles sont un peu mal à l'aise, comme nous d'ailleurs, et qu'elles vont nous recommander les bonnes personnes la prochaine fois.

**Le sénateur Murray :** Ce n'est pas à elles de faire les recommandations. Le sous-ministre devrait s'en charger. Il devrait désigner les personnes destinées à témoigner devant le comité parlementaire pour répondre à des questions envers lesquels nous avons manifesté un intérêt; pour ma part, la désignation des postes bilingues est un sujet qui m'intéresse.

**Le président :** Voulez-vous dresser une liste de ces sujets?

**Le sénateur Murray :** Ils figurent dans la transcription de la séance de la semaine dernière. Ils comprennent la désignation des postes bilingues et la question des minorités visibles et comment ces groupes se comparent dans la fonction publique fédérale et les administrations provinciales et municipales et le secteur privé. Le Conseil du Trésor et l'agence doivent avoir cette information, ou être en mesure de l'obtenir, et devraient l'avoir. Autrement, ils devraient l'obtenir dans leur propre intérêt.

Enfin, en ce qui concerne la question des postes temporaires, indéterminés, et cetera, dans la fonction publique, quels politiques, critères et lignes directrices doivent suivre les gestionnaires? De façon générale, de quels types de considérations économiques ou fiscales doit-on tenir compte? Quelle est toute la philosophie derrière cette embauche? Je veux

extent, a function of not wanting to go the probationary route. I think we should face those issues.

**Senator Ringuette:** A certain percentage of that hiring is to be expected, but the percentages are high. Ms. Barrados indicated it is 75 per cent. Furthermore, all these people who are hired as part time and on terms are not being hired through any kind of competition. That situation is an issue in itself.

**The Chair:** That situation will also make ineffective the national area of selection, because no one will hire on for a job in Ottawa.

**Senator Ringuette:** We are looking at 20 per cent of the yearly hiring.

**The Chair:** Who would leave home to come to Ottawa to work on a term basis? They want to know they will obtain a job. Who would leave another job?

**Senator Ringuette:** One wonders if it is not part of a strategy.

**The Chair:** Yes.

**Senator Stratton:** I do not agree with that opinion.

**Senator Chaput:** She is only wondering.

**Senator Stratton:** I have limited experience, but I know two people, both females, who were hired in temporary positions for three, four or five years, and one seven years, before finally being hired for what we call permanent.

Senator Murray is right; it is an apprenticeship program. It is not in the policy manuals, but it happens.

**The Chair:** If it is good, why not talk about it?

**Senator Stratton:** It is good. They are both happy in their roles now. They are now suffering from an explosion in the scope of their work.

**The Chair:** Is there anything further? We will go to these three people plus the deputy minister at Treasury Board. We will hear from Ms. Ramcharan's boss, Ms. Ellis.

We will thank the three witnesses we heard to ensure that this confusion does not reflect poorly on them. It will be a while before we can put the report together.

Senator Chaput is our new member. We appreciate her joining the committee.

The committee adjourned.

savoir si j'ai raison de dire que cette manière de faire qui consiste à transformer les emplois occasionnels en des emplois pour une durée indéterminée est, dans une certaine mesure, un moyen d'éviter la période de probation. Je crois que nous devrions nous attaquer à ces questions.

**Le sénateur Ringuette :** Il faut s'attendre que cela représente un certain pourcentage des embauches, mais le pourcentage est élevé. Mme Barrados a indiqué que le pourcentage s'élève à 75 p. 100. Par ailleurs, toutes ces personnes qui sont engagées à temps partiel ou pour une période déterminée ne sont pas recrutées sur concours. Cette situation est un problème en soi.

**Le président :** Cette situation rendra sans effet la zone nationale de sélection, car personne ne recrutera pour un poste à Ottawa.

**Le sénateur Ringuette :** Nous parlons de 20 p. 100 du recrutement annuel.

**Le président :** Qui déménagerait à Ottawa pour un poste temporaire? Les gens veulent savoir qu'ils obtiendront un travail. Qui quitterait un autre emploi?

**Le sénateur Ringuette :** C'est à se demander si cela ne fait pas partie d'une stratégie.

**Le président :** Oui.

**Le sénateur Stratton :** Je ne suis pas d'accord avec ce point de vue.

**Le sénateur Chaput :** Elle ne fait que se poser la question.

**Le sénateur Stratton :** Mon expérience est limitée, mais je connais deux personnes, deux femmes, qui ont été recrutés pour des postes temporaires qu'elles ont occupés pendant trois, quatre ou cinq ans, et l'une d'elle pendant sept ans, avant d'être enfin engagées pour un poste que nous appelons permanent.

Le sénateur Murray a raison; c'est un programme de stages. Ce n'est pas dans les manuels de politiques, mais cela arrive.

**Le président :** Si cela donne de bons résultats, pourquoi ne pas en discuter alors?

**Le sénateur Stratton :** En effet. Elles sont toutes les deux heureuses de la fonction qu'elles occupent maintenant. Elles connaissent désormais un accroissement de leurs responsabilités.

**Le président :** Autre chose? Nous entendrons ces trois personnes et le sous-ministre du Conseil du Trésor. Nous entendrons la patronne de Mme Ramcharan, Mme Ellis.

Nous allons remercier les trois témoins que nous avons entendus pour nous assurer que cette confusion ne porte pas atteinte à leur réputation. Il nous faudra un certain temps pour pouvoir élaborer le rapport.

Le sénateur Chaput est une nouvelle venue au comité. Nous sommes heureux de l'avoir parmi nous.

La séance est levée.



OTTAWA, Tuesday, December 4, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:33 a.m. to examine the estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2008. Topic: Canada Pension Plan.

**Senator Joseph A. Day** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**Senator Day:** Good morning, everyone. Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. My name is Joseph Day, and I am chair of this committee.

[*English*]

This is the sixth meeting of the Standing Senate Committee on National Finance in this session. The committee's field of interest is government spending and operations, including reviewing the activities of officers of Parliament and the various individuals and groups that help parliamentarians hold the government to account.

We do this through estimates of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions and through budget implementation legislation acts and other matters referred to this Senate committee.

Today, we are examining the topic of financial security for seniors and, in particular, entitlements and retroactivity in the Canada Pension Plan.

We will have two panels in our session today. We will begin with a panel of stakeholders, followed by a panel of government officials.

**Bill Gleberzon, Director of Government Relations, Canada's Association for the 50 Plus:** Thank you for the opportunity to present CARP's recommendations on the issue of CPP retroactivity. CARP must congratulate the committee for holding this important hearing.

Let me introduce you to CARP for those unfamiliar with our association. CARP is Canada's Association for the Fifty Plus, a non-profit, non-partisan national organization with 400,000 members. Our magazine, *CARP for the Fifty Plus* is read by almost 800,000 Canadians and our websites [www.carp.ca](http://www.carp.ca) and [www.50plus.com](http://www.50plus.com) receive almost 200,000 unique hits per month. Our mandate is to promote and protect the rights and quality of life for Canadians aged fifty plus. Our mission is to provide practical recommendations for the issues we raise rather than just "CARPing" about them. CARP receives no government funding for operating purposes in order to maintain its independence and neutrality.

OTTAWA, le mardi 4 décembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 32 pour étudier le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008. Sujet : Régime de pensions du Canada.

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Bonjour à tous. Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je m'appelle Joseph Day et je suis président de ce comité.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, le Comité sénatorial permanent des finances nationales tient sa sixième réunion de la session. Le comité s'intéresse aux dépenses et aux opérations gouvernementales, y compris aux activités des hauts fonctionnaires du Parlement et des diverses personnes et divers groupes qui aident les parlementaires à en rendre le gouvernement redevable.

Nous le faisons en examinant les budgets des dépenses des hauts fonctionnaires du Parlement et les crédits qui leur sont affectés pour exécuter leurs mandats, ainsi que les lois de mise en œuvre des budgets et les autres questions qui nous sont renvoyées.

Aujourd'hui, nous examinons la question de la sécurité financière des personnes âgées et, plus particulièrement, des prestations et des paiements rétroactifs auxquels elles ont droit sous le Régime de pensions du Canada.

Nous allons entendre deux groupes de témoins ce matin, d'abord un groupe d'intéressés, suivi d'un groupe de hauts fonctionnaires.

**Bill Gleberzon, directeur des relations gouvernementales, Canada's Association for the 50 Plus :** Nous vous remercions de nous avoir invités à présenter les recommandations de l'association canadienne des individus retraités CARP sur le versement de prestations rétroactives par le Régime de pensions du Canada. Nous aimerions d'abord féliciter le comité pour la tenue de ces importantes audiences.

Avant de poursuivre, j'aimerais présenter CARP aux membres qui ne la connaissent pas. Notre association représente les gens de plus de 50 ans. Nous sommes une organisation nationale à but non lucratif et non partisane regroupant 400 000 membres. Nous publions un magazine, *CARP for the Fifty Plus*, qui compte près de 800 000 lecteurs canadiens, et nous avons deux sites Web, [www.carp.ca](http://www.carp.ca) et [www.50plus.com](http://www.50plus.com), qui accueillent près de 200 000 visiteurs par mois. Notre mandat est de promouvoir et de protéger les droits et la qualité de vie des Canadiens de plus de 50 ans. Nous avons pour mission de faire des recommandations pratiques au sujet des problèmes que nous soulevons, plutôt que de nous en tenir à la critique. Afin de maintenir son objectivité et son indépendance, CARP ne reçoit aucun fonds d'exploitation du gouvernement.

CARP recommends that those who are eligible, but did not apply for CPP until after 70 years of age, should receive full CPP payments and interest from the age at which they applied and retroactively to age 70 rather than the current 11 months of retroactive payment. Furthermore, those who receive full retroactive payment should not be penalized; for example, by having to repay GIS payments, which may have been received in the interim, or having their full payment taxed as if it were a single year's income. Taxation should be prorated for the years between 70 and the age at which the CPP payment is made.

Providing full retroactivity with interest is fair and just. If someone owed the government money, the government would do whatever it had to do to obtain the full reimbursement. The same principle must apply to money owed to those who contribute to CPP. Full reciprocity of CPP payments with interest will likely reduce the government's payouts for guaranteed income supplement.

CPP is funded by the contributions of Canadian employees and their employers unless the individual is self-employed, in which case, she or he pays the full contribution. Contributions are on a pay-as-you-go basis, meaning that those who contribute are entitled to the pension amount they earn.

CPP is not government money. Governments are merely stewards of the CPP fund. It is their responsibility to ensure that CPP will be sound for all current and future contributors and recipients, as well as that all contributors receive the payments due to them.

We asked one of our members — Mr. Walter Klem, a retired civil servant — who played an instrumental role in the development and early maintenance of CPP, why the 11 month retroactivity was adopted. He told us that the 11 month retroactivity policy was probably done for administrative purposes. If this is the case, it is no justification for the continuation of this unfair practice. Moreover, the 11 month retroactivity period is outdated and unnecessary because the money is there.

As of March 31, 2006, the value of net assets of CPP was \$101.1 billion compared to \$83.4 billion in 2005. This amount represented approximately four times the total of pensions and benefits in 2006 and 3.5 times in 2005.

According to the *Twenty-First Actuarial Report* on the CPP, this is expected to grow to 5.6 times by 2020. It is stated in the report that as of December 31, 2003, the relative size of the unfunded liability will decline over time as the plan assets grow more rapidly than plan liabilities over the next few decades. Thereafter plan assets will grow at least as quickly as liabilities.

I have a chart that appeared in the *Annual Report of the Canada Pension Plan 2005-06* from the Human Resources and Social Development Canada website showing the net assets, after

CARP recommande que les personnes admissibles au RPC, mais qui n'en ont pas fait la demande, reçoivent pleine rétroactivité plus les intérêts dès leur 70<sup>e</sup> anniversaire jusqu'au moment où elles en ont fait la demande, plutôt que de recevoir un montant rétroactif calculé sur 11 mois, ainsi que le veut la politique actuellement en vigueur. De plus, les personnes qui ont obtenu pleine rétroactivité ne devraient pas être pénalisées, par exemple en étant tenues de rembourser le paiement du Supplément de revenu garanti (SRG) qu'elles ont pu recevoir dans l'interim ou en étant imposées sur le montant rétroactif qui leur est versé comme s'il s'agissait d'un revenu annuel. L'impôt à payer sur ce montant devrait plutôt être étalé sur les années qui se sont écoulées entre l'année où le cotisant a atteint 70 ans et l'âge auquel le paiement du RPC a été effectué.

La pleine rétroactivité avec intérêt est juste et équitable. Si une personne doit de l'argent au gouvernement, ce dernier fait tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir plein remboursement. Le même principe devrait s'appliquer au gouvernement qui doit de l'argent aux personnes qui ont contribué au RPC. En fait, la pleine rétroactivité avec intérêt devrait réduire les versements du gouvernement au titre du Supplément de revenu garanti.

Les fonds du RPC proviennent des cotisations des travailleurs canadiens et de leurs employeurs — à moins que la personne ne soit un travailleur autonome, auquel cas elle versera une cotisation maximale. Le régime est fondé sur les paiements proportionnels, si bien que les personnes qui contribuent ont droit au montant de la pension équivalant à ce qu'elles ont cotisé.

L'argent du RPC n'appartient pas au gouvernement, qui en est le simple intendant. Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que le RPC sera un bon régime pour tous les cotisants ou bénéficiaires actuels et futurs et que tous les cotisants reçoivent les paiements qui leur sont dus.

Nous avons demandé à un de nos membres, M. Walter Klem, fonctionnaire à la retraite qui a joué un rôle déterminant dans l'élaboration et le maintien au début du RPC, pourquoi on avait adopté cette période de rétroactivité de 11 mois. Il nous a dit que la politique à ce sujet avait probablement été mise en œuvre à des fins administratives. Si c'est le cas, rien ne justifie le maintien de cette pratique injuste. De plus, la période de rétroactivité de 11 mois est désuète et inutile puisque l'argent est là.

Au 31 mars 2006, la valeur de l'actif net du RPC était de 101,1 milliards de dollars, contre 83,4 milliards en 2005. Le montant représentait environ quatre fois le total des pensions et des avantages sociaux de 2006 et 3,5 fois ceux de 2005.

D'après le *Vingt-et-unième rapport actuariel*, on prévoit que l'actif net atteindra 5,6 fois ce montant d'ici 2020. Selon ce même rapport, au 31 décembre 2003, l'importance relative du passif non capitalisé diminuera progressivement, car la croissance des actifs du régime sera plus rapide que celle des passifs au cours des prochaines décennies. Par la suite, cette croissance sera au moins aussi rapide que celle des passifs.

J'ai ici un tableau qui a été publié dans le *Rapport annuel du Régime de pensions du Canada 2005-2006* par Ressources humaines et Développement social Canada et affiché sur son

subtracting liabilities from contributions and receivables, were \$101 billion in 2006. According to the CPP's investment board website, as of November 9, 2007 — not even a month ago — CPP assets totalled \$121.3 billion. The CPP board's goal for the fund is to accumulate \$1.55 billion by 2050.

According to the Chief Actuary of Canada, 2004-06, the CPP is sound for the next 75 years and beyond. Its assets will reach \$260 billion by 2016, with contributions exceeding benefits by 2019. In other words, by the time the first of the boomers have started to retire, the money will be there for them and for the rest of them into the future and beyond.

Of course, 75 years from now — barring any unforeseen circumstances such as extended longevity pills, which are very possible — the baby boomers will be a memory and the assets within the CPP fund will more than meet the liabilities to cover the post-baby boom era. By the way, as I am sure you know, NDP M.P. Chris Charlton introduced a private member's bill into the House of Commons in 2006 and CARP supported it.

In summary, full retroactive CPP payments with interest should be made for the period between when the post-70 years of age application is made back to age 70. Recipients should not be penalized. This is the fair and just policy to adopt because the CPP fund belongs to its contributors, who are also its recipients, and they are entitled to receive the appropriate full pension.

The fund does not belong to the government, whose duty as steward for the CPP fund is to ensure that the contributors' appropriate pension is received in full. The money is there now and for 75 years and more into the future.

Before I conclude, I must point out that there are a number of other important CPP-related issues that have been communicated to our national office by our members and non-members alike, which this committee, in our opinion, should also examine. I will list them briefly for you.

After the death of a spouse or partner, the survivor's benefit is based on 60 per cent of the deceased person's income plus the survivor's income, up to a maximum of the maximum amount of CPP payment at the time of death. Rather, we believe the pre-death CPP income should be sustained for the lifetime of the survivor, who is most likely a woman.

There is a lack of awareness that a CPP pension can be split for divorced persons, which mostly affects the post-divorce income of women. There is outrage at the practice of integrating or "stacking" CPP payments with corporate or occupational pensions at age 65. This practice is prevalent in the Armed Forces, among superannuates and in some corporations.

site Web. L'actif net, après avoir soustrait le passif des cotisations et des montants à recevoir des prestataires, était en 2006 de 101 milliards de dollars. D'après le site Web de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, au 9 novembre 2007 — il n'y a même pas un mois —, l'actif du RPC totalisait 121,3 milliards de dollars. L'objectif visé par l'Office est d'avoir accumulé 1,55 milliard de dollars d'ici 2050.

D'après le rapport de 2004-2006 de l'actuaire en chef du Canada, le RPC a les pieds solides pour les 75 prochaines années au moins. Son actif atteindra 260 milliards de dollars d'ici 2016, les cotisations excédant les prestations d'ici 2019. En d'autres mots, par le temps que la première vague de baby-boomers commencera à prendre sa retraite, l'argent sera là pour eux et pour ceux qui les suivront.

Bien sûr, dans 75 ans — à condition qu'il n'y ait pas d'imprévu comme des pilules qui prolongent la longévité, ce qui est fort possible — les baby-boomers ne seront plus qu'un souvenir, et l'actif du RPC suffira de loin à soutenir le passif durant l'après-baby-boomers. Soit dit en passant, comme vous le savez, j'en suis sûr, le député néo-démocrate Chris Charlton a déposé à la Chambre des communes en 2006 un projet de loi d'initiative parlementaire que CARP a appuyé.

En résumé, il faudrait verser des paiements du RPC pleinement rétroactifs, plus les intérêts, pour la période allant de la date du 70<sup>e</sup> anniversaire jusqu'à la date de dépôt de la demande. Il ne faudrait pas pénaliser ceux qui les reçoivent. C'est la politique juste et équitable à adopter parce que le RPC appartient à ceux qui y ont cotisé, qui en sont également les prestataires et qui ont le droit de recevoir la pleine pension qui leur revient.

Je répète que le fonds n'appartient pas au gouvernement, dont le devoir en tant qu'intendant du RPC est de faire en sorte que les cotisants reçoivent la pleine pension à laquelle ils ont droit. L'argent est là dès maintenant et il sera encore là pour 75 ans et plus.

Avant de conclure, je dois souligner qu'il existe plusieurs autres problèmes importants liés au RPC et communiqués à notre bureau national par nos membres comme par des non-membres, des problèmes que votre comité, selon nous, devrait également examiner. Je vais brièvement vous les énumérer.

Après le décès d'un époux ou d'un conjoint de fait, la rente de survivant représente 60 p. 100 du revenu de la personne décédée, plus le revenu du survivant, jusqu'à concurrence du maximum payable par le RPC au décès. Nous estimons plutôt que les prestations du RPC précédant le décès devraient être maintenues pour la durée de vie du survivant, qui est fort probablement une femme.

On ne semble pas être au courant qu'une pension du RPC peut être scindée dans le cas d'un divorce, ce qui affecte le plus le revenu après-divorce des femmes. La pratique qui consiste à intégrer ou « cumuler » les prestations du RPC avec la pension de l'employeur à 65 ans est odieuse. Cette pratique a cours dans les forces armées, chez les retraités et au sein de certaines sociétés.

Those who want to access CPP before age 65, as well as continuing to work, must either stop work or earn no more than the maximum amount of CPP payment in the month before and the month following the receipt of their CPP payment. Afterward, they can return to work. This is both a charade and, more seriously, a disincentive for older workers to continue working, thereby contributing to the maintenance of the labour force necessary to sustain productivity.

Older persons who want to continue working after age 65 should be allowed to continue to contribute into CPP — even if they elect to access their CPP pension — with appropriately adjusted payments while they continue working, thereby removing another disincentive to the employability of older persons in order to sustain productivity.

The issue of CPP underpayment must be tackled. This occurs in one in six or seven cases — principally due to errors made by applicants, particularly their lack of awareness of their eligibility for the CPP “drop out” provision, or by bureaucrats. The CPP “drop out” provision should be extended to include unpaid caregivers who have to leave or reduce hours of work to provide eldercare at home.

The reduction made to CPP benefits, for example, disability and death benefits a decade ago as part of the government of the day’s campaign to eliminate the deficit, must be re-examined. Given the great success of that campaign — exemplified by the federal government’s surpluses for most of the new century, as well as the size of the CPP kitty — enhancement of these benefits to reflect the current cost of living is entirely doable.

CARP would be pleased to participate in any hearings that the committee holds on these essential items, as well as any other hearings that relate to our constituency.

**Richard Shillington, Senior Associate, Informetrica Limited:** I thank the committee for giving me this opportunity to speak about problems with the administration of CPP.

I would like to begin by emphasizing the critical importance of OAS, GIS and CPP to income security; but income security depends on seniors receiving the benefits that Parliament intended. It must be recognized that the majority of seniors receive their benefits. The system works well for all but a small percentage. I take issue, though, with how funds are used for those who apply late for CPP. Keep in mind CPP is funded differently from OAS and GIS. It is funded by contributions and the CPP fund is not part of consolidated revenue.

My involvement with these issues started about six years ago when I drew attention to the fact that roughly 300,000 seniors were not receiving their GIS. The department at the time stated that contacting seniors would violate their privacy. After some

Ceux qui souhaitent se prévaloir du RPC avant d’avoir 65 ans tout en continuant de travailler doivent soit cesser de travailler ou ne pas gagner plus que le montant maximal de la prestation du RPC dans le mois qui précède et le mois qui suit son versement. Par après, ils peuvent retourner au travail. C’est à la fois une comédie et, plus sérieusement, un désincitatif pour les travailleurs âgés qui souhaitent continuer de travailler, ce qui contribue au maintien d’une population active essentielle pour soutenir la productivité.

Les personnes âgées qui souhaitent continuer de travailler après 65 ans devraient être autorisées à continuer de cotiser au RPC — même si elles choisissent de toucher leur pension du RPC —, leurs prestations étant rajustées comme il convient pendant qu’elles continuent de travailler, ce qui éliminerait un autre désincitatif à l’employabilité des travailleurs âgés et permettrait de soutenir la productivité.

Il faut s’attaquer à la question du versement insuffisant des prestations du RPC. Cela se produit dans un cas sur six ou sept — surtout en raison d’erreurs commises soit par les demandeurs, particulièrement du fait qu’ils ignorent qu’ils peuvent se prévaloir de l’option de se retirer du RPC, ou par les bureaucrates. La disposition concernant le retrait du RPC devrait être élargie de manière à inclure les soignants non rémunérés qui doivent quitter leur emploi ou travailler des heures réduites pour prendre soin de personnes âgées à la maison.

Il faut revoir la décision prise il y a une dizaine d’années par le gouvernement d’alors de réduire les prestations du RPC, par exemple, les prestations d’assurance-invalidité et de décès, dans le cadre de sa campagne visant à éliminer le déficit. Étant donné le grand succès remporté par la campagne — illustré par les surplus du Trésor fédéral affichés pour la plupart des années du nouveau siècle, ainsi que les coffres débordants du RPC —, il est parfaitement possible de bonifier ces prestations de manière à refléter le coût de vie actuel.

CARP prendrait part avec plaisir à toutes audiences que tiendrait le comité sur ces questions essentielles, de même qu’à toutes audiences sur un sujet qui intéresse nos membres.

**Richard Shillington, associé principal, Informetrica Limited :** Je remercie le comité de me donner l’occasion de parler des problèmes d’administration du RPC.

Tout d’abord, je tiens à rappeler le poids névralgique de la SV, du SRG et du RPC dans la sécurité du revenu. Toutefois, cette sécurité est fonction du fait que les personnes âgées reçoivent les prestations que leur destinait le Parlement. Il faut reconnaître que la majorité des personnes âgées touchent leurs prestations. Le système fonctionne bien, sauf pour un faible pourcentage. Cependant, je conteste la façon dont les fonds sont utilisés pour ceux qui présentent une demande au RPC en retard. N’oubliez pas que le RPC est financé différemment de la SG et du SRG. Les fonds viennent de cotisations, et le RPC ne fait pas partie du Trésor public.

J’ai commencé à être actif dans ces dossiers, il y a six ans environ, quand j’ai attiré l’attention sur le fait qu’à peu près 300 000 personnes âgées admissibles ne recevaient pas le SRG. Le ministère avait alors déclaré qu’il violerait le droit à la protection

media attention, the department started notifying seniors about their GIS, and the number not getting their GIS dropped to about 130,000.

After this publicity, seniors with all sorts of problems with OAS, GIS and CPP started contacting me directly. One of them was Marie Baxter, and I would like to take a minute to tell you about her story.

Marie had applied for survivor and retirement benefits at the same time, but the department made an error and she only got her survivor benefits. About 10 years later, she discovered the error and was told that the department does not make retroactive payments. After an article in *The Globe and Mail*, the original administrative error was discovered. HRSDC discovered that she had not even received her 11 months of retroactive payment. She was paid her benefits without interest.

The legislation states that retroactive payments due to an administrative error should “put the person in the place they would have been if the error had not been made.” Marie Baxter asked about interest and was told that interest is not paid.

I started to do some research. The most recent figure I obtained under Access to Information was that about 55,000 seniors were missing out on CPP retirement benefits. Most of the cases I see involve CPP survivor benefits. One could estimate that there are also thousands who are missing survivor benefits.

In 2006 alone, some 3,000 seniors applied for CPP retirement benefits after age 70. About 350 applied after age 85; and about 290 of those 350 were women. Many thousands of Canadians are missing out on CPP retirement benefits.

For the Quebec Pension Plan, the number is virtually zero. I am told that officials in Quebec use computers to identify those eligible seniors, who are phoned or even visited to ensure that they apply for their benefits. I have another example. This is the usual pattern: The missing benefits are found not by the senior but by his or her child when the child takes over the finances of the senior. I have Ernestine’s internal file with the justifications that were given for not paying her retroactive benefits.

When Ernestine applied for OAS, her social insurance number on the form indicated she had previous employment, but HRSDC did not advise her about CPP. I am quoting now from her internal file. “According to experienced staff, she was not counselled with regard to a retirement pension, as was the normal procedure, due

de la vie privée des personnes âgées s’il tentait de communiquer avec elles. Quand la question a commencé à attirer l’attention des médias, le ministère s’est mis à aviser les aînés qu’ils avaient droit au SRG. Le nombre d’aînés qui ne reçoit toujours pas le SRG est tombé à 130 000.

Après toute cette publicité, des aînés se sont mis à communiquer directement avec moi pour me demander de les aider à régler leurs problèmes de SV, de SRG et de RPC. L’une d’entre eux était Marie Baxter, et j’aimerais prendre une minute pour vous raconter son histoire.

Marie a fait une demande de rente de survivant et une demande de pension de retraite en même temps. Mais le ministère a fait une erreur, et elle n’a reçu que la rente de survivant. Quelque dix ans plus tard, elle a découvert l’erreur et relancé le ministère, qui lui a répondu qu’il ne faisait pas de paiement rétroactif. Après la parution d’un article dans le *Globe and Mail*, on a découvert l’erreur administrative initiale. RHDSC a constaté qu’elle n’avait pas reçu les 11 mois de rétroactivité auxquels elle avait droit. Elle a finalement reçu une rétroactivité complète, mais sans intérêt.

La loi dispose que la rétroactivité due à une erreur administrative doit « placer la personne là où elle aurait été si l’erreur n’avait pas été commise ». Marie Baxter a demandé si elle avait droit à des intérêts, et on lui a répondu par la négative.

J’ai fait une petite recherche. D’après les données les plus récentes que j’ai obtenues en vertu de la Loi sur l’accès à l’information, environ 55 000 aînés ne recevaient pas les prestations de retraite du RPC auxquelles ils avaient droit. Or, la plupart du temps, selon mon expérience personnelle, c’est la rente de survivant qui est en jeu. On peut donc penser qu’il y a des centaines de milliers de personnes qui ne reçoivent pas cette rente.

Pendant la seule année 2006, près de 3 000 personnes de plus de 70 ans ont fait une première demande de rente de retraite du RPC, dont 355 personnes de plus de 85 ans, et 287 d’entre elles étaient des femmes. Des milliers de Canadiennes ne reçoivent pas les prestations de retraite du RPC auxquelles elles ont droit.

Cependant, il semble qu’au Québec, le nombre de pareils cas soit à peu inexistant. On me dit que les fonctionnaires du RRQ utilisent l’ordinateur pour retrouver les aînés admissibles et qu’on leur téléphone ou même qu’on leur rend visite pour faire en sorte qu’elles vont bien faire leur demande. Un autre exemple me vient à l’esprit. C’est le topo habituel : c’est le fils ou la fille, non pas la personne âgée, qui constate qu’elle n’a pas eu les prestations auxquelles elle avait droit quand il ou elle prend en charge les finances de sa mère. J’ai le dossier interne d’Ernestine dans lequel ont été conservées les explications fournies pour lui refuser des prestations rétroactives.

Quand, à l’âge de 65 ans, Ernestine a fait une demande de pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), le numéro d’assurance sociale (NAS) qu’elle avait inscrit sur la demande indiquait qu’elle avait déjà occupé un emploi. RHDSC ne l’a pas informée qu’elle était peut-être admissible au RPC. Je vous cite ce qui se trouve

to her advanced age at the time.” It was rare that, “elderly women could have CPP contributions as many remained in the home for family reasons.”

In 1988, she applied for survivor benefits when her husband died. According to the file, “There was no opportunity for staff to speak to her about her potential benefit because she applied by mail.”

Ernestine did not receive any statement of contributions or mailings to those eligible for CPP because of “computer glitches.”

One official stated the following in justifying the department’s position: “However, I keep remembering being told as an analyst in similar scenarios that the onus is on the client. The fact that we publicized our benefits is sufficient. The minister is not responsible for soliciting applications.”

The family complained to the review tribunal, but that panel is not allowed to find that HRSDC made an administrative error. Only HRSDC itself can find that it made an administrative error which would justify full retroactive payments. Ernestine never received her retroactive benefits beyond 11 months. She applied at age 91. As you know, contributions to CPP are mandatory. As you see, benefits are not.

Because CPP is contributory, it seems to me that the retroactivity provision should reflect a fiduciary responsibility and benefits should not be given to other recipients.

A department briefing note states: “There is no rationale to extend the period of retroactivity. Unlimited retroactivity places open ended liability on the Canadian taxpayer.”

Note that the Quebec Pension Plan pays five years of retroactive benefits, with interest, and has the same 9.9 per cent contribution rate as the CPP. Also, the Quebec Pension Plan has virtually a 100 per cent take-up rate. The retroactivity provision for OAS and GIS is 11 months. It is the same 11 months for CPP, despite the fact that it is a contributory program. Even if you accept that the department has no obligation to inform you about CPP when you are at the wicket applying for OAS, that is a separate issue from your entitlement to benefits funded by your contributions when you discover them.

dans son dossier interne : « Si l’on se fie à des employés expérimentés qui travaillaient dans les CSC dans les années 1980, on peut raisonnablement conclure que personne n’a conseillé Mme... quant à la pension de retraite car c’était la consigne, étant donné son âge avancé à l’époque ». Il était rare que des « femmes âgées aient cotisé au RPC étant donné qu’un grand nombre d’entre elles demeuraient à la maison pour des raisons familiales ».

En 1988, elle a adressé au RPC une demande de rente de survivant, après le décès de son époux. Selon le dossier, « On ne lui a pas dit à ce moment-là non plus qu’elle pouvait être admissible à une rente de retraite parce qu’elle a fait sa demande par la poste ».

Ernestine n’a pas reçu de relevé de ses cotisations ni d’envois postaux destinés aux personnes admissibles au RPC en raison de « problèmes d’ordinateur ».

Un fonctionnaire a déclaré ce qui suit pour justifier la position du ministère : « Toutefois, je me rappelle qu’à l’époque où j’étais analyste dans ce genre de scénario, la consigne était que l’initiative revient au client... on publicise l’existence de nos prestations, ça suffit... Le ministre n’a pas à solliciter les demandes ».

La famille s’est plainte auprès du tribunal d’appel, mais le tribunal n’est pas autorisé à constater que RHSDC a commis une erreur administrative. Seul le ministère peut le faire, c’est-à-dire constater qu’il a commis une erreur administrative qui justifierait un versement complet et rétroactif. Ernestine n’a jamais reçu de rétroactivité au-delà des 11 mois prévus. Elle a présenté une demande à l’âge de 91 ans. Comme vous le savez, les cotisations au RPC sont obligatoires. Comme vous pouvez le voir, il en va tout autrement des prestations.

Parce que le RPC est un régime auquel on cotise, il me semble que la rétroactivité devrait faire partie des responsabilités du fiduciaire et les prestations ne devraient pas aller à d’autres bénéficiaires.

Une note d’information du ministère dit : « Rien ne justifie le prolongement de la période de rétroactivité. Une rétroactivité illimitée est peut-être bénéfique pour les clients qui ont contribué à l’économie canadienne et au Régime de pensions du Canada, mais elle impose un fardeau illimité aux contribuables canadiens ».

Je vous rappelle que le Régime des rentes du Québec verse cinq années de prestations rétroactives, avec intérêts, et que son taux de cotisation, de 9,9 p. 100, est le même que celui du RPC. De plus, presque tous les cotisants au Régime des rentes du Québec touchent leur rente. La disposition concernant la rétroactivité pour la SV et le SRG est de 11 mois. Elle est identique à la période prévue pour le RPC, en dépit du fait que c’est un programme auquel on cotise. Même si vous acceptez que le ministère n’est pas obligé de vous informer que vous avez peut-être droit au RPC quand vous présentez une demande de SV, c’est une question tout à fait distincte des prestations auxquelles vous avez droit et qui ont été financées par vos cotisations quand vous apprenez que vous êtes admissible.

**The Chair:** Thank you, Mr. Shillington. As a point of clarification, each of you has spoken about the Quebec Pension Plan with the five-year retroactivity and better outreach. Is the amount of contributed money administered separately, or is it all administered together from across Canada? Are you able to help us with that?

**Mr. Shillington:** Our officials can confirm this but I am quite sure it is a separate fund.

**The Chair:** Thank you. The contribution percentage rate is the same as you have indicated?

**Mr. Shillington:** Yes.

**Senator Stratton:** As a point of clarification, since taking office 21 months ago, this government has increased the number of points of service across the country. Canada now has 595 service centres across the country to help seniors with their benefits. We passed Bill C-36 to provide benefits to thousands of new low-income seniors. With Bill C-36, eligible low-income seniors only need to apply one time to the GIS. They will no longer find themselves filling out forms year after year to reapply for the GIS.

The government has launched a comprehensive nation-wide print, radio and television advertising campaign to help seniors apply for and receive benefits. We proactively contact seniors to directly inform them of benefits available to them by sending 268,000 application packages for the CPP and OAS in the year 2006 alone. Every March we proactively contact seniors who did not file a tax return to remind them of their benefits. We have mobile services to better reach seniors where they live. We have fact sheets in over 20 languages that are available to seniors at Service Canada locations across the country.

Seniors may call a special number, 1-800-277-9914, at any time to given them information on their benefits. That is what has been done in the 21 months that the government has been in power. It is not over. You have to recognize that we have, with the tax changes, virtually removed many seniors from paying any tax at all.

Do you have any idea what retroactivity would cost?

**Mr. Shillington:** You cannot do a proper costing without access to information that is not in the public domain.

**Senator Stratton:** I appreciate that. So you have not done that?

**Le président :** Monsieur Shillington, je vous remercie. J'aimerais qu'on éclaire un point : vous avez tous deux parlé du Régime des rentes du Québec, qui verse des paiements rétroactifs pour cinq ans et qui a un meilleur service de diffusion pour rejoindre toutes les personnes admissibles. Le montant cotisé est-il administré séparément ou est-il administré conjointement avec les cotisations au RPC? Pouvez-vous éclairer notre lanterne à cet égard?

**M. Shillington :** Les hauts fonctionnaires peuvent vous le confirmer, mais je suis très sûr qu'il s'agit d'une caisse distincte.

**Le président :** Je vous remercie. Vous avez dit que le taux de cotisation est le même?

**M. Shillington :** Oui.

**Le sénateur Stratton :** Moi aussi, j'aurais besoin d'un éclaircissement. Depuis son accession au pouvoir, il y a 21 mois, l'actuel gouvernement a augmenté le nombre de points de service au pays. Le Canada compte maintenant 595 centres de service répartis un peu partout au pays afin d'aider les personnes âgées à toucher les prestations auxquelles elles ont droit. Nous avons adopté le projet de loi C-36 pour offrir des prestations à des milliers de nouvelles personnes âgées à faible revenu. Grâce au projet de loi C-36, les personnes âgées admissibles qui ont un faible revenu n'ont qu'à présenter une seule demande au SRG. Ils n'ont plus à remplir des formulaires année après année pour le redemander.

Le gouvernement a lancé une campagne pancanadienne de publicité complète dans les journaux, à la radio et à la télévision pour aider les personnes âgées à demander les prestations et à les recevoir. Nous avons communiqué proactivement avec les personnes âgées afin de les informer directement des prestations auxquelles elles ont droit en envoyant 268 000 trousse de demande du RPC et de la SV durant la seule année 2006. Tous les mois de mars, nous prenons les devants et communiquons avec des personnes âgées qui n'ont pas soumis de déclaration de revenu pour leur rappeler les prestations auxquelles elles ont droit. Nous avons des services mobiles pour mieux rejoindre les personnes âgées là où elles habitent. Nous avons des fiches d'information dans plus de 20 langues qui sont à la disposition des personnes âgées dans tous les centres de Service Canada à l'échelle du pays.

Les personnes âgées peuvent composer un n° spécial, soit le 1-800-277-9914, n'importe quand pour recevoir de l'information sur les prestations auxquelles elles ont droit. Voilà ce qui a été fait durant les 21 mois au pouvoir du gouvernement. Et ce n'est pas fini. Il faut reconnaître que nous avons, avec les changements apportés à la fiscalité, soustrait presque à l'impôt de nombreuses personnes âgées.

Avez-vous une idée de ce que coûterait la rétroactivité?

**M. Shillington :** On ne peut pas établir comme il convient les coûts si on n'a pas accès à l'information, vu qu'elle n'est pas du domaine public.

**Le sénateur Stratton :** J'en suis conscient. Donc vous ne l'avez pas fait?

**Mr. Shillington:** No, I am continuing my answer, if I may.

**The Chair:** You have the floor.

**Mr. Shillington:** There were 3,000 seniors every year who applied for CPP after age 70. About 300 apply after age 85.

There are two costs you could do. One is to duplicate Quebec. What would it cost to provide each of those 3,000 seniors who apply late every year with five years of retroactive benefits? I know that average CPP benefits are roughly \$7,000 a year. For older women, who did not contribute for many years, it is probably much less. I will pull a number totally out of the air, but the department could do this arithmetic. This is just arithmetic; it is not complicated, but I do not have the data to do that. Let us say \$20,000 per person at 3,000 people would be \$60 million. CPP pays out \$27 billion every year, so \$60 million divided by \$27 billion is about one-third of 1 per cent.

Quebec already has virtually 100 per cent take-up. The cost of 100 per cent take-up is the same as the cost of full retroactivity; you are just paying the money up front or retroactively. Quebec runs a plan with virtually full take up, five-year retroactivity with interest with the same contribution rate.

**Senator Stratton:** So over five years you are saying \$60 million a year?

**Mr. Shillington:** No, I said — and this is absolutely speculative — if you accept that there are 3,000 a year applying late, at \$20,000 per person that would be \$60 million.

**Senator Stratton:** What is that over five years?

**Mr. Shillington:** At \$300 million divided by five times \$27 billion, it will still be a smallish share of 1 per cent.

**Senator Stratton:** The government estimates \$1.5 billion over five years.

**Mr. Gleberzon:** What is it?

**Senator Stratton:** It is \$1.5 billion over five years.

**Mr. Shillington:** I would love to see that analysis.

**Senator Stratton:** So would I because I was interested in what you had to say. I think the government's position of \$1.5 billion shows that there is a cost.

**M. Shillington :** Non. Puis-je continuer de répondre à la question, avec votre permission?

**Le président :** Vous avez la parole.

**M. Shillington :** Trois mille personnes âgées ont présenté chaque année une demande au RPC après leur 70<sup>e</sup> anniversaire. Quelque 300 l'ont fait après avoir atteint 85 ans.

On pourrait établir deux coûts. L'un serait celui de dédoubler ce que fait le Québec. Combien coûterait-il de fournir à chacune de ces 3 000 personnes âgées qui présentent leur demande en retard chaque année cinq ans de prestations rétroactives? Je sais que les prestations moyennes du RPC représentent 7 000 \$ par année environ. Dans le cas des femmes plus âgées, qui n'ont pas cotisé pendant de nombreuses années, c'est probablement beaucoup moins. Je peux vous donner un chiffre, n'importe lequel, mais le ministère pourrait le calculer très exactement. C'est une simple question de calcul. Ce n'est pas compliqué, mais je n'ai pas les données pour le faire. Par exemple, si cela coûtait 20 000 \$ par personne, à raison de 3 000 personnes, cela représenterait 60 millions de dollars. Le RPC verse 27 milliards de dollars de prestations chaque année. Par conséquent, 60 millions de dollars divisés par 27 milliards de dollars représente un tiers environ de 1 p. 100.

Le Québec a déjà rejoint presque tous ceux qui ont droit à des prestations. Le coût est le même que le coût de la pleine rétroactivité; vous versez simplement l'argent soit tout de suite, soit rétroactivement. Le Québec administre un régime qui verse des prestations à tous ceux presque qui y ont cotisé, et il offre une rétroactivité de cinq ans plus intérêts pour le même taux de cotisation.

**Le sénateur Stratton :** Donc, sur cinq ans, vous estimez que le coût serait de 60 millions de dollars par année?

**M. Shillington :** Non. J'ai dit — et c'est de la pure conjecture de ma part — que si l'on a au départ 3 000 personnes par année qui présentent leur demande en retard, à raison de 20 000 \$ par personne, cela représente 60 millions de dollars.

**Le sénateur Stratton :** Quel est le coût sur cinq ans?

**M. Shillington :** À raison des 300 millions de dollars divisés par cinq fois 27 milliards de dollars, cela représenterait quand même une très petite part de 1 p. 100.

**Le sénateur Stratton :** Le gouvernement évalue ce coût à 1,5 milliard de dollars sur cinq ans.

**M. Gleberzon :** À combien?

**Le sénateur Stratton :** À 1,5 milliard de dollars sur cinq ans.

**M. Shillington :** Je serais extrêmement curieux de voir cette analyse.

**Le sénateur Stratton :** Moi aussi, cela m'intéresse parce que vos propos ont piqué ma curiosité. Le fait que le gouvernement l'évalue à 1,5 milliard de dollars montre bien qu'il y a un coût.



My other question is for Mr. Gleberzon and it involves the payout or back pay for those who apply at age 70 rather than at age 65. Do you know who or what group of seniors apply? I know a few. The reason they do not apply is they have enough money and income that they do not have to do so.

Have you determined why people do not apply?

**Mr. Gleberzon:** The people who have called us, it is usually a child who has talked to the mother or father — usually the mother — and finds out that they had worked and forgotten all about it. That is why. It is not a question that they do not need the money because often they are on GIS. It is simply they have forgotten about it.

**Senator Stratton:** I am curious. In the cases I know of, for the most part, they do not want the money until they have to take it because, in effect, they earn too much.

**The Chair:** Thank you for your questions. For the record, Senator Stratton read in a rather extensive statement, and at the end he said, “That is what we have done since coming into power.” It is not this committee. The “we” is not this committee; the “we” is the Harper government. It is important that senators understand that.

**Senator Stratton:** Essentially, we are trying to set the record straight that we are not allowing this issue to fall by the wayside.

We are tackling this issue and trying to find out why these people are not applying and helping them to apply. That is the fundamental message.

**The Chair:** We will have government officials here in the next round, so senators may wish to speak to the government officials on some of those points.

**Senator Callbeck:** First I want to thank the Standing Senate Committee on National Finance for agreeing to take some time to explore issues regarding the Canada Pension Plan.

I welcome our witnesses today. Thank you for coming.

As we all know, there are thousands of people who have paid into the Canada Pension Plan but are not receiving the benefits. Both of you have worked with seniors for many years and have been advocates for seniors. You certainly have a good understanding of what does and does not work.

In view of the fact that we have people who are not receiving the benefits they deserve, how would you advise the government to reach out to these seniors?

Mon autre question s'adresse à M. Gleberzon. C'est au sujet des paiements ou de la rétroactivité versés à ceux qui présentent une demande à l'âge de 70 ans plutôt qu'à l'âge de 65 ans. Savez-vous de quel groupe de personnes âgées il s'agit? J'en connais certaines qui agissent ainsi. La raison pour laquelle elles ne présentent pas de demande, c'est qu'elles ont assez d'argent et de revenu, qu'elles n'en ont pas besoin.

Avez-vous déterminé pourquoi les personnes ne présentent pas de demande?

**M. Gleberzon :** Nous recevons habituellement l'appel d'un enfant qui, en parlant avec sa mère ou son père — habituellement sa mère — se rend compte qu'elle a travaillé et qu'elle l'avait tout à fait oublié. C'est la raison. Ce n'est pas une question de ne pas avoir besoin d'argent parce que, souvent, ils ont le Supplément de revenu garanti. C'est simplement qu'ils ont oublié qu'ils ont travaillé et cotisé.

**Le sénateur Stratton :** Je suis curieux. Dans les cas que je connais, le plus souvent, ils ne veulent pas toucher l'argent jusqu'à ce qu'ils soient obligés de le faire parce que, dans les faits, leur revenu est trop élevé.

**Le président :** Je vous remercie de vos questions. Aux fins du compte rendu, le sénateur Stratton a lu une déclaration plutôt longue et, à la fin, il a déclaré : « Voilà ce que nous avons fait depuis que nous avons pris le pouvoir ». Il ne parlait pas du comité. Le « nous » employé ne désigne pas le comité, mais bien le gouvernement Harper. Il importe de bien saisir la nuance.

**Le sénateur Stratton :** Nous tentons essentiellement de rétablir les faits, de préciser que nous ne cachons pas le problème sous le tapis.

Nous nous attaquons au problème et nous tentons de savoir pourquoi ces personnes ne présentent par leur demande, de manière à pouvoir les aider à le faire. C'est là le message fondamental.

**Le président :** Dans le prochain groupe de témoins, nous accueillerons de hauts fonctionnaires, de sorte que les sénateurs auront l'occasion d'aborder ces questions avec eux.

**Le sénateur Callbeck :** Tout d'abord, je tiens à remercier le Comité sénatorial permanent des finances nationales d'avoir accepté de prendre le temps d'examiner des questions relatives au Régime de pensions du Canada.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui. Je les remercie également d'avoir répondu à notre invitation.

Comme nous le savons tous, des milliers de personnes qui ont cotisé au Régime de pensions du Canada ne touchent pas les prestations. Vous avez tous deux travaillé auprès de personnes âgées pendant de nombreuses années et vous vous en êtes faits les porte-parole. Vous savez sûrement ce qui marche et ce qui ne marche pas.

Compte tenu du fait que certains Canadiens ne touchent pas les prestations auxquelles ils ont droit, que conseilleriez-vous au gouvernement comme moyen pour les rejoindre?

**Mr. Shillington:** I have had some experience with this with the GIS story, if I can call it that. Starting in 2001, after some media attention, the department started mailing letters to people after income taxes advising them of their eligibility for GIS, which brought the number down by about one half, but not to zero. The people who are not getting CPP will occasionally get a letter from the department telling them that they are eligible for CPP.

I am convinced that if you really want to do a serious individual outreach, not just mass media, you will have to contact individual seniors and do what Quebec does. When they apply for their drivers licence or health card, the computer says this person should be told, or you phone them. If there are 50,000 eligible people who have not applied and it takes one hour to reach them at \$10 per hour, it will cost \$500,000 to inform those individuals. In this town, that is not a huge amount of money compared to the \$1.2 billion they are owed. We could spend \$500,000 and get \$1.2 billion, if that figure is accurate, into the hands of low-income seniors, predominantly women, and disproportionately quite elderly. I would phone them. We all know that if the tables were turned and they owed \$127 to Revenue Canada, eventually they would be phoned.

**Senator Callbeck:** Phoning would be your recommendation. It appears that sending out letters really is not doing it. I have figures for 2006-07: The department mailed out 20,604 letters to people aged 70 and older who were not receiving the Canada Pension Plan, but they only got back 1,877 applications.

**Mr. Shillington:** That is consistent with my experience with the GIS. Some six or seven years ago, when I first discovered there were 300,000 eligible seniors not receiving GIS, I pictured people who did not speak English or French, people in nursing homes, quite marginalized; I could not have been more wrong. I talked to hundreds of thousands of seniors. They were bank tellers, et cetera, people who were simply unaware.

A good friend of mine had not applied for the Canada Pension Plan and he was 68 years old, because he thought he had to be retired. He was still working. This man has a postgraduate degree and lived in Canada his whole life. The rule is you cannot collect CPP before age 65 unless you are retired or at least quit for a month, but after 65 years the rule changes. He thought he could not apply for CPP because he was still working. There is a lot of confusion out there. Some people think it is the same rule for Old Age Security; that you must be retired before you can apply. There is a lot of confusion.

**M. Shillington :** J'ai acquis une certaine expérience de la question dans le dossier du SRG, si je puis l'exprimer ainsi. Dès 2001, après une certaine attention des médias, le ministère a commencé à envoyer des lettres à certaines personnes qui avaient soumis une déclaration de revenu pour les informer qu'elles avaient droit au SRG, ce qui a fait baisser leur nombre de moitié environ, mais ne l'a pas réduit à zéro. Ceux qui ne sont pas prestataires du RPC recevront à l'occasion une lettre du ministère les informant qu'ils y ont droit.

Je suis convaincu que si vous tenez vraiment à rejoindre chaque personne, non pas seulement à faire de la publicité de masse, il vous faudrait communiquer avec chaque personne âgée et faire ce que fait le Québec. Quand on demande un permis de conduire ou une carte d'assurance-maladie au Québec, l'ordinateur dit qu'il faudrait informer cette personne ou communiquer avec elle par téléphone. S'il existe 50 000 personnes admissibles qui n'ont pas présenté de demandes, et qu'il faut une heure pour les rejoindre à 10 \$ de l'heure, cela coûtera 500 000 \$ pour les informer. À Ottawa, ce n'est pas un montant faramineux comparé au 1,2 milliard de dollars qu'on leur doit. Nous pourrions dépenser un demi-million de dollars et verser 1,2 milliard de dollars, si les données sont exactes, aux personnes à faible revenu, dont un nombre disproportionnellement élevé est des femmes, et je les appellerais au téléphone. Nous savons tous que, dans la situation inverse où cette personne devrait 127 \$ à Revenu Canada, tôt ou tard, on communiquerait avec elle.

**Le sénateur Callbeck :** Vous recommandez qu'on communique avec ces personnes par téléphone. Il semble que l'envoi de lettres ne soit pas vraiment efficace. J'ai les données pour 2006-2007 : le ministère a envoyé 20 604 lettres à des personnes âgées de 70 ans et plus qui ne touchaient pas de prestations du RPC, mais il n'a reçu en retour que 1 877 demandes.

**M. Shillington :** Voilà qui confirme l'expérience que j'ai moi-même eue du SRG. Il y a six ou sept ans, quand j'ai appris que 300 000 personnes âgées admissibles ne touchaient pas de SRG, j'ai d'abord cru qu'il s'agissait de personnes qui ne parlaient ni anglais ni français, de personnes habitant des foyers, très marginalisées; je n'aurais pas pu me tromper davantage. J'ai parlé avec des centaines de milliers de personnes âgées. Elles ont travaillé comme caissiers à la banque, et ainsi de suite, des personnes qui ne sont tout simplement pas au courant.

Un bon ami à moi n'a pas présenté de demande au Régime de pensions du Canada, alors qu'il avait 68 ans, parce qu'il croyait devoir être à la retraite pour le faire. Il travaillait encore. Cet homme a un diplôme d'études supérieures et a vécu au Canada toute sa vie. La règle dit que vous ne pouvez pas toucher de prestations du RPC avant 65 ans, à moins que vous soyez à la retraite ou, du moins, que vous ayez quitté votre emploi depuis un mois. Toutefois, au 65<sup>e</sup> anniversaire, la règle change. Il ne croyait pas être admissible au RPC parce qu'il travaillait encore. Il règne beaucoup de confusion. Certains croient que ces mêmes règles s'appliquent à la Sécurité de la vieillesse, qu'il faut être à la retraite avant de pouvoir présenter une demande. Il y a beaucoup de confusion.

Back to the original question, you could do the mailings, but I think you have to learn from Quebec and you must contact individual seniors and say: We have money for you. Then we can see how many of them say, no, I do not need it, you can keep it.

**Senator Callbeck:** Is there any way to make the mailings more effective?

**Mr. Shillington:** I have documents of all sorts of individuals. The first woman who contacted me about CPP after the GIS story was Isabelle Conn, and she showed me the statement of contributions — that document we all get every few years — that was still being mailed to her husband. On the form his birth date was 1903. They were being mailed to him in 1999. The same form that I get that says when you turn 65 here are the benefits you are entitled to. He had been dead for 15 years. The department was mailing a form to a deceased man. Because he never applied, she never got survivor benefits. How would she figure out that this form being mailed to her husband, deceased for some years, would actually have entitled her to survivor benefits?

I do not think it is an outrageous burden to ask. At 50,000 names, that would take 10 people a few months.

**Senator Mitchell:** I would like to address two particular issues. The retroactivity, I think, is a red herring. Your figures have underlined that. I would like you to underline that the \$1.5 billion that Senator Stratton is talking about is over five years. It would be larger per year than the \$60 million that you have estimated, but it would still be about 1 per cent.

**Mr. Shillington:** I am a mathematician by training, so I would love to follow the math. I think he said \$1.2 billion.

**Senator Stratton:** \$1.5 billion.

**Mr. Shillington:** That is \$300 million a year. There is 3,000 people applying late per year, so it is \$100,000 each? It cannot be right.

It may be that the figure assumes both retroactivity and full take-up, that we find everyone and they all get retroactive benefits. That may make sense, but then it is their money.

**Senator Mitchell:** That was my next point. This is not a social program where people are being given money; this is a pension plan where people have paid their money. It is their money. We are not doing them a favour by giving them the money. At least it is a contract that we have made with them.

**Mr. Shillington:** It is not a contract. That is the point.

Pour revenir à la question initiale, vous pourriez effectivement envoyer des lettres, mais je crois que vous devez suivre le modèle du Québec, c'est-à-dire communiquer avec les personnes âgées et leur dire : « Nous avons de l'argent pour vous. » On verra ensuite combien d'entre eux diront : « Non, je n'en ai pas besoin, vous pouvez le garder. »

**Le sénateur Callbeck :** Y a-t-il un moyen quelconque d'accroître l'efficacité du processus d'envoi postal?

**M. Shillington :** J'ai reçu des documents d'une foule de personnes. La première femme qui m'a contacté au sujet du RPC, après l'histoire du SRG, s'appelait Isabelle Conn. Elle m'a montré l'état de compte du cotisant que le gouvernement continuait d'envoyer à son époux — vous savez, ce document que tout le monde reçoit chaque année. Sur le formulaire, on pouvait voir que celui-ci était né en 1903. Ce formulaire lui était toujours envoyé en 1999. C'est le même formulaire que je reçois et qui précise les prestations auxquelles j'aurai droit à partir de 65 ans. Cela faisait 15 ans que son mari était mort. Le ministère envoyait un formulaire à un homme décédé. Comme son époux n'avait jamais fait de demande, Mme Conn n'avait jamais touché de prestations de survivant. Comment aurait-elle pu savoir que ce formulaire qui était envoyé à son mari, décédé depuis des années, lui aurait bel et bien permis de toucher des prestations de survivant?

Je ne crois pas que ce soit grand-chose à demander. Il faudrait 10 personnes pendant quelques mois pour s'occuper des 50 000 noms.

**Le sénateur Mitchell :** J'aimerais aborder deux questions précises. La rétroactivité est, je crois, un leurre, comme le démontrent vos chiffres. J'aimerais que vous souligniez que le montant de 1,5 milliard de dollars dont parle le sénateur Stratton s'échelonne sur cinq ans. Si on le répartissait par année, ce montant serait supérieur à votre estimation de 60 millions de dollars, mais il compterait quand même pour environ 1 p. 100.

**M. Shillington :** Étant mathématicien de formation, je serais ravi de faire le calcul. Je crois qu'il a dit 1,2 milliard de dollars.

**Le sénateur Stratton :** Non, 1,5 milliard de dollars.

**M. Shillington :** Cela revient à 300 millions de dollars par année. Il y a 3 000 personnes qui présentent leur demande en retard chaque année, ce qui veut dire 100 000 \$ par personne? Ce n'est pas possible.

Il se peut que ce montant prenne en compte à la fois la rétroactivité des paiements et la pleine participation, c'est-à-dire l'hypothèse que nous retracerons toutes les personnes admissibles et qu'elles recevront toutes des prestations rétroactives. Cela a peut-être du bon sens, mais c'est leur argent après tout.

**Le sénateur Mitchell :** Ce qui m'amène à mon prochain point. Il ne s'agit pas d'un programme social où les gens se voient offrir de l'argent, mais plutôt d'un régime de pension auquel ils ont cotisé. C'est leur argent. Nous ne leur faisons pas une faveur en leur donnant de l'argent. Au minimum, c'est un contrat que nous avons conclu avec eux.

**M. Shillington :** Ce n'est pas un contrat. C'est ça le hic.

**Senator Mitchell:** They have paid money into this assuming they would be entitled to be paid.

**Mr. Shillington:** I made that comment because I had a long discussion at a pension conference a month ago with a lawyer who explained to me that it is not a contract. It is legislation, and Parliament can change the legislation unilaterally, which is why it is not a contract.

**Mr. Gleberzon:** I think the \$1.5 billion has to be put into context of the figure that I found on the CPP Investment Board's website, which is less than a month old. The CPP assets today total \$121.3 billion. Compare those assets to what they were even two years ago and project that into the future.

The \$1.5 billion, even if that figure is accurate, is 1 per cent, but 1 per cent of a moving target. We have to put it in that context. It is not 1 per cent of a target that will dry up.

I should also point out that there is a typo in my speech. It says that the goal is to have 1.55 trillion, not billion, by 2050. We are looking at a fund that sees itself and has no reason to not believe that it cannot attain that objective that will be growing into the future.

**Senator Mitchell:** I am absolutely in agreement with you. I am not arguing. I was trying to put the 1.5 billion, which I am disputing as well, into perspective. This idea of an unlimited liability clearly is not unlimited. It can only go back to age 70 in any event. It is not like some infinite liability whatsoever. It is a red herring to argue against your case and to spin that out in a negative way.

Your point is my next question, which was the financial viability of the CPP. There was major concern about it in the 1990s and this urban myth, I think, that somehow you will never get your CPP because that fund will be bankrupt, but in fact that is not the case. It was restructured under Mr. Martin, and it is well funded now and is projected to be absolutely sufficiently well funded. This is not an undue burden on that program, and too bad if it is. People are entitled to it.

**Mr. Gleberzon:** Going back a bit, I think it was overkill when they were projecting the dire circumstances at the time because of the situation of the deficit, et cetera. I teach part-time at university, and my students still, 10 years later, are convinced that CPP will not be there for them when they retire. I tell them to trust me on this one even if they do not trust me on anything else: It will be there.

**Mr. Shillington:** I would be surprised if they will get it at age 65.

**Mr. Gleberzon:** That is another matter, and that I do not know, but I do know it will be there whatever age they get it.

**Le sénateur Mitchell :** Ils ont cotisé à ce régime avec l'idée qu'ils auraient droit à des paiements.

**M. Shillington :** Je dis cela parce que j'ai eu une longue discussion, lors d'une conférence sur la retraite il y a un mois, avec un avocat qui m'a expliqué qu'il ne s'agit pas d'un contrat. C'est une loi, et le Parlement peut la changer unilatéralement. Voilà pourquoi ce n'est pas un contrat.

**M. Gleberzon :** Je crois qu'il faut mettre en contexte le montant de 1,5 milliard de dollars par rapport au chiffre que j'ai trouvé sur le site Web de l'Office d'investissement du RPC et qui a été évalué il y a moins d'un mois. L'actif du RPC s'élève aujourd'hui à 121,3 milliards de dollars. Il faut le comparer à celui d'il y a deux ans, puis faire une projection dans l'avenir.

Le montant de 1,5 milliard de dollars, même s'il est exact, représente 1 p. 100 d'un objectif qui est mobile. Nous devons l'utiliser dans ce contexte. Ce n'est pas 1 p. 100 d'un objectif qui stagnera.

J'aimerais également faire remarquer qu'une erreur s'est glissée dans la copie de mon discours. Il est écrit que l'objectif est d'accumuler 1,55 billion de dollars, et non milliard, d'ici 2050. Nous examinons un fonds qui prévoit gagner du terrain dans l'avenir, et il n'y a aucune raison de croire qu'il ne pourra pas atteindre cet objectif.

**Le sénateur Mitchell :** Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je ne prétends pas le contraire. J'essayais de mettre en perspective le montant de 1,5 milliard de dollars, que je conteste également. Il n'y a clairement rien de vrai dans l'idée d'un passif illimité. De toute façon, on ne peut retourner qu'à 70 ans. Il ne s'agit pas d'un passif infini. C'est un leurre pour réfuter votre argument et pour le déformer de façon négative.

Ma prochaine question concerne le point que vous avez évoqué, à savoir la viabilité financière du RPC. C'était un sujet de très grande préoccupation dans les années 1990 où, selon la légende urbaine, on n'allait jamais toucher de prestations du RPC, car ce fonds ferait faillite. En fait, ce n'est pas le cas. Restructuré sous la direction de M. Martin, le RPC est maintenant bien financé et le sera assurément dans l'avenir. Par conséquent, le montant demandé ne fait pas peser un fardeau indu sur ce programme, et tant pis si c'est le cas. Les gens y ont droit.

**M. Gleberzon :** En rétrospective, je crois que c'était exagéré de prévoir des circonstances désastreuses à l'époque à cause du déficit national, et cetera. J'enseigne à temps partiel à l'université et, dix ans plus tard, mes étudiants sont toujours convaincus que le RPC ne sera plus là à leur retraite. Je leur dis de me faire confiance là-dessus, même s'ils ne me font pas confiance pour tout le reste. Le RPC existera encore.

**M. Shillington :** Par contre, je serais surpris qu'ils touchent leur pension à l'âge de 65 ans.

**M. Gleberzon :** C'est une autre question, et que je ne connais pas, mais je sais que le RPC sera là, peu importe l'âge auquel ils recevront leurs prestations.

**Senator Mitchell:** You are saying roughly 70,000 people would be eligible, and maybe you have discounted that to 50,000.

**Mr. Shillington:** I did an Access to Information request about five years ago, which cost me a substantial sum of money, with a comma in it. That figure was 55,000. However, I do not do Access to Information requests annually.

**Senator Mitchell:** What would you say is the percentage of women who are in that 50,000? It is very high, of course.

**Mr. Gleberzon:** They outlive men.

**Mr. Shillington:** In the number over 85, we know it is something like 290 out of 350.

**Senator Mitchell:** If it were predominantly men, I wonder if this would be occurring.

**Mr. Shillington:** It is the same for the GIS story. I have seen documents, again obtained under Access to Information because they are not made available, about the people who were discovered in the GIS outreach. If I remember correctly, two-thirds of GIS recipients are women, and 80 per cent of the ones who were found were women.

**Senator Murray:** Mr. Chair, listening to some of these horror stories about eligible people not receiving their payments, the heretical thought occurs to me that perhaps some part of the administration of this program ought to be devolved to the provinces.

Senator Callbeck, I am sure the government of Prince Edward Island would have no difficulty tracking down those who are eligible for the CPP and ensuring they get their cheques.

**The Chair:** Please direct your comments to our witnesses.

**Senator Murray:** If the federal government is unable to handle the administration of a program of this size, other arrangements ought to be made.

Mr. Gleberzon, I was struck by the paragraph in your presentation where you say:

There is outrage at the practice of integrating or “stacking” CPP payments with corporate or occupational pensions at age 65. This practice is prevalent in the Armed Forces, among superannuates and in some corporations.

Explain how this is done, how prevalent it is, and how they get away with it.

**Mr. Gleberzon:** The way it is done is that when people retire, they expect to get whatever their pension is plus CPP. They find that what actually happens is CPP is integrated with their

**Le sénateur Mitchell :** Vous avez dit que près de 70 000 personnes devraient être admissibles, mais vous avez réduit ce chiffre à 50 000.

**M. Shillington :** J’ai fait une demande d’accès à l’information il y a cinq ans, ce qui m’a coûté une somme non négligeable. Le total était de 55 000 personnes. Toutefois, je ne fais pas de demande d’accès à l’information tous les ans.

**Le sénateur Mitchell :** D’après vous, quel pourcentage de femmes retrouve-t-on parmi les 50 000 personnes admissibles? C’est très élevé, évidemment.

**M. Gleberzon :** Elles vivent plus longtemps que les hommes.

**M. Shillington :** C’est de l’ordre de plus de 85; nous savons que c’est à peu près 290 sur 350.

**Le sénateur Mitchell :** Si c’était majoritairement des hommes, je me demande si cette situation se produirait.

**M. Shillington :** Il en va de même pour le SRG. J’ai vu les documents concernant l’identification de gens qualifiés d’admissibles au SRG, documents auxquels j’ai pu accéder, encore une fois, dans le cadre d’une demande d’accès à l’information, car ils n’étaient pas rendus publics. Si je me souviens bien, deux tiers des bénéficiaires du SRG sont des femmes et elles représentaient 80 p. 100 des personnes repérées.

**Le sénateur Murray :** Monsieur le président, à entendre certaines de ces histoires d’horreur sur les personnes admissibles qui n’ont pas touché de paiements, il me semble, même si l’idée est peu orthodoxe, qu’une partie de l’administration de ce programme devrait être transférée aux provinces.

Sénateur Callbeck, je suis sûr que le gouvernement de l’Île-du-Prince-Édouard n’aurait aucune difficulté à retracer ceux qui sont admissibles au RPC et à s’assurer qu’ils reçoivent leur chèque.

**Le président :** Veuillez adresser vos commentaires à nos témoins.

**Le sénateur Murray :** Si le gouvernement fédéral n’est pas en mesure de s’occuper de l’administration d’un programme d’une telle envergure, il faudrait prendre d’autres arrangements.

Monsieur Gleberzon, j’ai été frappé par un passage de votre document :

Par ailleurs, la pratique permettant aux retraités de recevoir avant l’âge de 65 ans des paiements du RPC (« cumul des prestations ») et des revenus provenant de régimes de retraite d’employeur ou des régimes de retraite professionnels est scandaleuse. Il s’agit d’une pratique courante dans les forces armées, chez les retraités et dans certaines sociétés.

Veuillez nous expliquer cette pratique, dans quelle mesure elle est courante et comment ils s’en tirent.

**M. Gleberzon :** En fait, lorsque les gens prennent leur retraite, ils s’attendent à recevoir leur pension plus le RPC. Or, ils finissent par découvrir qu’en réalité, le RPC est intégré à leur

pension. Say the pension would have been \$1,000 and CPP would have been \$800. They expect \$1,800 but they get \$1,000 because the CPP is integrated with their pension.

**Senator Murray:** How do they get away with that?

**Mr. Gleberzon:** When people complain about it, no one pays attention. They complain to us all the time and we are writing to the various government offices about this.

In regard to corporations, I am not sure what can be done because that is probably an arrangement made between a union and the corporation. I am not sure how you can intervene in that sort of thing, and I do not think there are any NDPers here, other than to get them to talk to the unions to see if they can stop that kind of practice. I know that the kind of responses, from the correspondence we get from people, just catches people off guard.

**Senator Murray:** How is it done with what you call superannuates?

**Mr. Gleberzon:** I do not know the details. My impression is that it is an arrangement made internally, and that is something you might want to talk to the next panel about. They may or may not know.

**Senator Murray:** Where is the outrage?

**Mr. Gleberzon:** The outrage is from the people who contact us, saying, "What is going on here? I was expecting to get X, and instead I am getting X minus Y, or Z. How did that happen?"

**Senator Murray:** If their union leadership has agreed to such an arrangement under the collective agreement, I suppose their complaint should be directed to the union leadership.

What about the armed services? How do they do that?

**Mr. Gleberzon:** Again, I suggest you speak with them. I can only tell you that we do get correspondence from people who have retired from the armed services and find this out and say to us, "What can you do about this?" As I say, what we can do is bring it to your attention, as I am trying to do now.

**Senator Murray:** Are you suggesting here that the Department of National Defence or the armed services stacks CPP payments into the pension that a retired serviceman would get?

**Mr. Gleberzon:** I am suggesting that this is what people have told us. I am simply conveying what they have told us.

**Senator Murray:** We will have to take a look.

**The Chair:** If you can provide us with any more specific information, Mr. Gleberzon, on that particular matter, that would be helpful to us.

**Senator Mitchell:** This is very technical, but I am not certain that it is as evil as it appears to be. I think it allows the pension to pay more earlier. This is for people who retire before 65. If you retire at 55, your pension might pay you \$1,000 a month until you

pension. Disons que la pension est de 1 000 \$ et que le RPC est de 800 \$. Les gens s'attendent à recevoir 1 800 \$, mais ils n'en reçoivent que 1 000 \$ parce que le RPC est intégré à leur pension.

**Le sénateur Murray :** Comment s'en tirent-ils?

**M. Gleberzon :** Lorsque les gens s'en plaignent, personne ne leur prête attention. Ils viennent se plaindre à nous constamment, et nous envoyons des lettres à divers bureaux gouvernementaux sur ce problème.

En ce qui concerne les sociétés, j'ignore ce qu'on peut faire, car il s'agit probablement d'un arrangement conclu entre un syndicat et la société. Je ne suis pas sûr comment on peut intervenir dans ce genre de choses et je ne crois pas qu'il y ait des partisans du NPD ici; la seule façon serait de les amener à parler aux syndicats pour voir s'ils peuvent arrêter ce genre de pratique. Je sais que ce genre d'intervention prend les gens par surprise, comme en témoigne la correspondance que nous recevons.

**Le sénateur Murray :** Comment procède-t-on avec les retraités?

**M. Gleberzon :** Je ne connais pas les détails. J'ai l'impression qu'il s'agit d'un arrangement à l'interne et c'est quelque chose dont vous devriez parler au prochain groupe de témoins. Ils pourraient le savoir.

**Le sénateur Murray :** Où est la source d'indignation?

**M. Gleberzon :** La source d'indignation vient des gens qui communiquent avec nous et qui se demandent : « Que se passe-t-il? Je suis censé recevoir X montant d'argent, et je reçois plutôt X moins Y ou Z. Comment cela se fait-il? »

**Le sénateur Murray :** Si les dirigeants de leur syndicat ont accepté un tel arrangement en vertu de la convention collective, je suppose que les plaintes devraient leur être adressées.

Qu'en est-il des forces armées? Comment le font-elles?

**M. Gleberzon :** Encore une fois, je vous propose de leur parler directement. Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous recevons des lettres de retraités des forces armées qui, après s'être rendu compte de cette situation, nous disent : « Que pouvez-vous faire à ce sujet? » Comme je le dis, tout ce que nous pouvons faire, c'est porter ces questions à l'attention des sénateurs, et c'est ce que je suis en train de faire maintenant.

**Le sénateur Murray :** Êtes-vous en train de dire que le ministère de la Défense nationale ou les forces armées intègrent les paiements du RPC dans la pension à laquelle a droit un retraité?

**M. Gleberzon :** Je dis seulement que c'est ce que les gens nous ont dit. Je ne fais que transmettre ce qu'ils nous ont dit.

**Le sénateur Murray :** Nous allons devoir examiner cela.

**Le président :** Monsieur Gleberzon, si vous pouviez nous fournir des renseignements plus précis sur cette question particulière, cela nous aiderait.

**Le sénateur Mitchell :** C'est très technique, mais je ne suis pas sûr que ce soit aussi pire qu'il y paraît. Je crois que cette pratique permet de payer la pension plus tôt. C'est pour les gens qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans. Si vous prenez votre

died at 90, but if you integrated it with your CPP at 55, they will pay you \$1,800 a month until age 65, and the pension has to pay you \$1,000 because you are getting \$800 from CPP until you are 90. It may be that it allows the pension fund to pay you more earlier, which they otherwise would not be able to afford to do.

**The Chair:** We will try to get specific information on this. It does not help to speculate without having objective information. We know there is a problem. We will try to find out what it is.

**Senator Di Nino:** I too had a question on the stacking issue. I have been involved with seniors and seniors' issues for the last three decades in Toronto, and I have never heard that. I am surprised. I agree with you that we should look into it. I do not think it is a problem. It may be some individual case or maybe a contractual obligation with a union so they can better serve their client base eventually at the time of retirement. I will leave that question alone.

**The Chair:** We will try to get some information. Mr. Gleberzon has undertaken to try to provide us with more specifics.

**Senator Di Nino:** Mr. Gleberzon, our colleague Senator Stratton outlined some of the initiatives that have been part of this recent government's attempt to try to solve this problem. I would like to give you a bit of applause, because I think your organization has also done very well. CARP and its approach to dealing with seniors' issues has served that community very well. You should take some credit for that.

I have a specific question dealing with a comment that you made about seniors who would be retroactively reimbursed not being asked to repay the GIS. In effect, that would mean that they would not only be fully reimbursed, they would get a windfall. What is the rationale for that?

**Mr. Gleberzon:** The rationale, based on what Mr. Shillington has said and what we hear, is that people who do not apply for CPP do not do it on purpose — it is an oversight. Therefore, in the interim, they often have survived on GIS. If they then are given CPP retroactively with interest and have to pay back GIS, they are no further ahead so they will go back on GIS.

Our concern — and we see this in a number of other areas — is that people are provided with money and the money is either taxed, or if they were receiving GIS there are some problems that emerge, in which they are really no further ahead.

retraite à 55 ans, votre pension pourrait vous verser 1 000 \$ par mois jusqu'à votre mort, disons jusqu'à l'âge de 90 ans, mais si vous l'intégrez à votre RPC à l'âge de 55 ans, on vous paiera 1 800 \$ par mois jusqu'à l'âge de 65 ans, puis la pension devra vous verser 1 000 \$ parce que vous recevez 800 \$ de votre RPC jusqu'à l'âge de 90 ans. Il se peut que cette pratique permette à la caisse de pension de vous payer plus tôt, ce qui ne serait pas possible autrement.

**Le président :** Nous essaierons d'obtenir des renseignements précis à ce sujet. Cela ne sert à rien d'avancer des thèses sans avoir des renseignements objectifs. Nous savons qu'il y a un problème. Nous essaierons de déterminer de quoi il s'agit.

**Le sénateur Di Nino :** Moi aussi, j'avais une question à propos du cumul. Je défends la cause des personnes âgées et les questions qui les touchent depuis les trois dernières décennies à Toronto, et je n'ai jamais entendu parler de cette question. Je suis surpris. Je suis d'accord avec vous pour dire que nous devrions l'examiner. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un problème. C'est peut-être un cas isolé ou peut-être une obligation contractuelle avec un syndicat afin de mieux servir les clients à leur retraite. Je ne m'avancerai pas là-dessus.

**Le président :** Nous essaierons d'obtenir des renseignements. M. Gleberzon s'est engagé à essayer de nous fournir plus de détails.

**Le sénateur Di Nino :** Monsieur Gleberzon, notre collègue le sénateur Stratton a évoqué certaines des initiatives lancées par le récent gouvernement dans le cadre de ses efforts pour essayer de résoudre ce problème. Je crois que vous méritez, vous aussi, des félicitations parce que votre organisation a également fait du très bon travail. Le groupe des personnes âgées a grandement bénéficié de la CARP et de son approche envers les questions qui les touchent. Vous devriez vous en attribuer une part du mérite.

J'ai une question précise sur ce que vous avez dit à propos des personnes âgées qui recevraient des paiements rétroactifs sans devoir rembourser le SRG. En effet, cela signifierait que non seulement elles obtiendraient un remboursement total, mais qu'elles recevraient aussi un avantage inattendu. Quelle en est la justification?

**M. Gleberzon :** La justification, comme l'a expliqué M. Shillington et d'après ce que nous entendons, c'est que les gens qui ne font pas de demande au RPC n'agissent pas de façon intentionnelle — c'est un oubli de leur part. Donc, dans l'intervalle, ils utilisent souvent le SRG pour survivre. S'ils finissent par recevoir des prestations rétroactives du RPC, avec intérêts, et qu'ils se voient ensuite obligés de rembourser le SRG, ils ne seront pas plus avancés et devront retourner au SRG.

Notre crainte — et nous constatons ce phénomène dans plusieurs autres domaines —, c'est que les gens reçoivent de l'argent assujéti à l'impôt ou, s'ils touchent des prestations du SRG, ils doivent faire face à certains problèmes, ce qui ne les avance pas vraiment.

I think part of the rationale for these hearings is to ensure that people are not only getting what they deserve, but that they are getting ahead of the game; they are not suffering unduly. If you provide them with full retroactivity with interest and then force them to repay GIS during that same period of time if they have received it, where is the rationale in that? I do not see how the government benefits or how the people benefit.

**Senator Di Nino:** Surely, the initiative that you and others have undertaken to try to deal with this issue of seniors who have not received their full and just payment of CPP is to return that amount of money to them. In the meantime, if they have received at least partial payment in whatever form, do you not think that should be considered in this full retroactive payment?

**Mr. Gleberzon:** No, because at the time they were not receiving CPP and they were dependent on GIS. Once they do get the money back, chances are very high that they will no longer need to receive GIS. I think you have to begin at that point in time.

**Senator Di Nino:** Perhaps Mr. Shillington has a comment.

**Mr. Shillington:** I do not think it is useful to put into the plan the facility for committing fraud. You do not want to encourage a situation where people will accumulate benefits and “work the system.” However, if a senior receives a windfall inheritance and has a substantial interest income in that year as a result, we do not ask them to pay back their GIS for the last five years. The same thing applies for capital gains; in effect, it is income over many years that is received in one year. We do not ask them to go back and repay their GIS.

What I would do in the provision is say if you are going to get retroactive CPP benefits, you will sign a document that says you were unaware. It would be a legal undertaking that you are not working the system.

The other point I should make is that if we were to do what Quebec does and get the take-up rate to 100 per cent, the retroactivity issue becomes mute. It goes away, except for the ones out there now. The emphasis should be on ensuring that everyone applies early on and then, hopefully, the retroactivity issue goes away. I think you could have an undertaking so people are not milking the system.

We have many situations in which GIS is for immediate needs. That money was spent on food, groceries, for people with extraordinarily low income. That is money spent. We do not ask to retroactively pay back GIS when people have a one-year RRSP withdrawal, capital gains, interest income, et cetera, so why for CPP?

Je crois que la raison d'être de ces audiences consiste, en partie, à s'assurer que les gens reçoivent non seulement ce qu'ils méritent, mais qu'ils prennent une longueur d'avance et ne souffrent pas indûment. Si vous leur offrez une pleine rétroactivité avec intérêts, puis les forcez à rembourser le SRG durant la même période, s'ils l'ont reçu, alors où est la logique? Je ne vois pas comment le gouvernement ou les gens peuvent en bénéficier.

**Le sénateur Di Nino :** Sans contredit, l'initiative que votre organisation et d'autres avez prise pour essayer de régler le problème concernant les personnes âgées privées du plein paiement du RPC auquel elles ont droit, c'est de demander qu'on leur rembourse ces montants. Entre-temps, si elles ont reçu une forme quelconque de paiement à tout le moins partiel, ne croyez-vous pas que l'on doive en tenir compte dans le montant qui sera versé avec pleine rétroactivité?

**M. Gleberzon :** Non, parce qu'à l'époque, elles ne recevaient pas de RPC et dépendaient du SRG. Une fois qu'on leur rendra l'argent, il y a de fortes chances qu'elles n'aient plus besoin du SRG. Je crois que vous devez commencer à partir de là.

**Le sénateur Di Nino :** Peut-être que M. Shillington veut faire un commentaire.

**M. Shillington :** Je ne crois pas qu'il soit utile d'intégrer au régime une disposition qui facilite les fraudes. On ne veut pas créer une situation où les gens seront portés à accumuler des prestations en vue d'exploiter le système ». Toutefois, dans le cas où une personne âgée reçoit un héritage inattendu et, par le fait même, touche un important revenu en intérêts durant cette année, on ne lui demandera pas de rembourser les prestations du SRG qu'il a touchées les cinq dernières années. Il en va de même pour les gains en capital; en effet, c'est le revenu accumulé sur de nombreuses années qui est versé en un an. Dans ce cas non plus, on ne demande pas aux gens de rembourser le SRG qu'ils ont reçu dans le passé.

Si j'avais à intégrer une disposition, j'exigerais des personnes qui recevront des prestations rétroactives du RPC qu'elles signent un document attestant qu'elles n'étaient pas au courant. Ce serait un engagement juridique selon lequel elles n'ont pas l'intention d'exploiter le système.

L'autre point que je voulais soulever, c'est que si nous devons suivre le modèle du Québec et obtenir un taux de participation de 100 p. 100, la question de la rétroactivité deviendrait caduque. En effet, elle disparaîtrait, sauf pour les personnes âgées qui sont touchées maintenant. On devrait veiller à ce que tout le monde fasse une demande tôt et, avec le temps, la question de la rétroactivité disparaîtra, on l'espère. À mon avis, vous pourriez demander aux gens de signer un engagement pour éviter que le système devienne une vache à lait.

Dans bien des situations, le SRG sert à combler les besoins immédiats. Cet argent est consacré à la nourriture, à l'épicerie, pour les gens à revenu extrêmement faible. C'est de l'argent dépensé. On ne demande pas un remboursement rétroactif du SRG lorsqu'une personne touche des cotisations de REER une année donnée, des gains en capital, un revenu en intérêts, et cetera, alors pourquoi l'exiger dans le cas du RPC?



**Senator Di Nino:** I think that is a much more complex issue than we have time to discuss this morning, but at least we put it on the record.

**Mr. Shillington:** Good point.

**Senator Di Nino:** I am baffled by the information that we are receiving this morning about the number of people who are unaware of their benefits, notwithstanding all the opportunities for informing themselves. Senator Callbeck gave us a statistic that over 20,000 notices were sent out to people and only 1,000 of them responded.

Mr. Gleberzon, as I said, I have a lot of respect for your organization. Does this make any sense to you? Why are people not claiming what is due to them? What are the main reasons? How can we stop this from happening, other than making a phone call five or six times a year until they pick it up, which I am not sure we should be doing, at least not that often. What are you hearing from your members?

**Mr. Gleberzon:** The experience we have is often the person has simply forgotten or does not understand. It is the child that follows up.

I cannot answer this. I am not an economist. My background is as a historian so I look at things a bit differently. You need evidence. The only way we can answer that question is to have someone do a study to try to figure out why this is happening; otherwise we are speculating.

My experience — and I do not know about Mr. Shillington's — is limited to what we have heard from people. Whether that cuts across the 20,000 or not, I do not know. Anything that I would say would be based on that limited amount of experience and the rest would be speculation.

I think the department should undertake a study to try to find out why we still have these numbers of people, given all of the good things that the government has done to reach out to people. It can be done.

**Senator Di Nino:** I wonder if one of the reasons might be that Canada has changed, particularly in the last 20 years, with a variety of new Canadians coming from all over the world. Would this be a language issue as well? Have you heard that reason?

**Mr. Shillington:** In a couple of cases, yes, but it is not typical. I can point to people such as the bank teller, who was obviously competent in dealing with numbers and was just unaware.

**Senator Di Nino:** I understand that those who have developmental disabilities, those with mental problems, as well as those with a doctor's certificate, can go retroactively right from the beginning.

**Le sénateur Di Nino :** Je crois qu'il s'agit d'une question beaucoup plus complexe à traiter dans le temps dont nous disposons ce matin, mais au moins on l'a consignée au compte rendu.

**M. Shillington :** Bon point.

**Le sénateur Di Nino :** Je suis déconcerté par ce que nous apprenons ce matin sur le nombre de personnes qui ne sont pas au courant de leurs prestations, malgré toutes les possibilités dont elles disposent pour s'informer. Le sénateur Callbeck nous a signalé que plus de 20 000 avis avaient été envoyés, mais que seulement 1 000 réponses ont été reçues.

Monsieur Gleberzon, comme je l'ai dit, j'ai beaucoup de respect pour votre organisation. Trouvez-vous cela logique? Pourquoi les gens ne réclament-ils pas ce qui leur est dû? Quelles en sont les principales raisons? Comment pouvons-nous empêcher que cela se produise, à part l'idée d'appeler les gens cinq ou six fois par année jusqu'à ce qu'ils nous répondent; d'ailleurs, je ne suis pas sûr si nous devrions le faire, du moins pas aussi souvent. Que disent les membres de votre organisation?

**M. Gleberzon :** D'après notre expérience, ce qui arrive souvent, c'est que les personnes oublient tout simplement ou ne comprennent pas. Ce sont leurs enfants qui assurent un suivi.

Je ne peux pas répondre à cette question. Je ne suis pas économiste. J'ai une formation en histoire, donc je vois les choses sous un angle un peu différent. Vous avez besoin d'éléments de preuve. La seule façon de pouvoir répondre à cette question, c'est de demander à quelqu'un de faire une étude pour essayer de comprendre pourquoi cette situation se produit; autrement, nous ne faisons que formuler des hypothèses.

Mon expérience — et je ne sais pas si c'est le cas pour M. Shillington — se limite aux témoignages des gens. Quant à savoir si ces témoignages représentent bien les quelque 20 000 personnes, je ne pourrais vous le dire. Mes propos sont basés sur cette expérience limitée, et le reste ne serait qu'hypothèses.

Je crois que le ministère devrait entreprendre une étude pour essayer de comprendre pourquoi nous avons toujours autant de gens, malgré toutes les bonnes initiatives menées par le gouvernement pour les rejoindre. C'est possible de le faire.

**Le sénateur Di Nino :** Je me demande si l'une des raisons serait le fait que le Canada a changé, particulièrement ces 20 dernières années, avec la présence d'une variété de nouveaux Canadiens venus des quatre coins du monde. Serait-ce également une question de langue? Vous a-t-on donné cette raison?

**M. Shillington :** Oui, c'est arrivé à quelques reprises, mais ce n'est pas habituel. Je peux citer des exemples comme le caissier de banque, qui était évidemment très habile avec les chiffres, mais n'était tout simplement pas au courant de sa pension.

**Le sénateur Di Nino :** Je peux comprendre que la pleine rétroactivité soit justifiée dans le cas des personnes ayant des déficiences sur le plan du développement, des handicaps mentaux ainsi que celles ayant un avis du médecin.

We have a group of people who, for valid reasons, have not taken up their rightful claim to CPP. Should we not expect as well at some point in time that people — particularly a PhD, as you mentioned, Mr. Shillington — should take some personal responsibility as well?

**Mr. Shillington:** Of course we should, but the vast majority of cases that I have seen are people who are quite elderly.

**Senator Di Nino:** They were not elderly when they retired.

**Mr. Shillington:** It was a new program then. I know we do not have time to go into this case, but the reason I reacted emotionally when you talked about people with incapacity, a case crossed my desk where a woman in a psychiatric hospital with Huntington's disease — committed against her will — missed five years of Old Age Security. There is an incapacity provision in the legislation that says if you were incapacitated and that is why you applied late, you will receive full retroactive benefits. The department denied her the retroactive benefits.

She went to the review tribunal and the review tribunal sided with the family; it said no, she is incapacitated and therefore should get the full retroactive benefits. The department informed the family they would next argue this in federal court. That is when I got an email on a Saturday evening from a woman in Vancouver, her daughter, who said she needed a lawyer to fight the department to get five years of retroactive benefits for her mother who is in a psychiatric hospital. I found a lawyer within three or four days who would take the case pro bono and the department backed down.

When you mentioned the incapacity provision, there is no dispute that the intent of the legislation is that when you turn 65 years of age, you will receive Old Age Security subject to some residency requirements. There is no dispute about when this woman turned 65 years.

She was incapacitated. The legislation does provide an incapacity provision. I have her file folder if anyone wants to see the submission that the department made to the government about why this woman should not get her full retroactivity for OAS. The legislation is there, but it is subject to interpretation; is it not? I am sorry to get passionate about this subject.

**Mr. Gleberzon:** The bottom line for us is that CPP is the contributor's money. The government's duty, as stewards, is to ensure that they receive what is their due. Therefore, the onus and responsibility, it seems to us, is on the government, if they have assumed the position of steward, to ensure that happens. The issue of responsibility cannot be shifted to the contributor but to the government since they are the stewards.

Nous avons donc un groupe de personnes qui, pour des raisons valables, n'ont pas touché leurs prestations du RPC. Mais, à un moment donné, ne devrions-nous pas nous attendre aussi à ce que les gens — particulièrement un titulaire de doctorat, comme vous l'avez mentionné, monsieur Shillington — assument leur responsabilité?

**M. Shillington :** Bien sûr que nous le devrions, mais dans la vaste majorité des cas que j'ai vus, ce sont des gens assez avancés en âge.

**Le sénateur Di Nino :** Ils ne l'étaient pas lorsqu'ils ont pris leur retraite.

**M. Shillington :** C'était un nouveau programme à l'époque. Je sais que nous n'avons pas le temps d'aborder ce sujet, mais la raison pour laquelle j'ai réagi de façon émotive lorsque vous avez parlé des personnes handicapées, c'est parce que je me suis rappelé d'un cas. C'était une femme atteinte de la maladie de Huntington et placée dans un hôpital psychiatrique — contre son gré — qui avait manqué cinq ans de Sécurité de la vieillesse. La loi compte une disposition en vertu de laquelle si une personne est frappée d'incapacité et que c'est la raison pour laquelle elle présente une demande tardive, elle recevra la totalité des prestations avec rétroactivité. Pourtant, le ministère a refusé de les lui accorder.

Elle a comparu devant le tribunal de révision qui a jugé en sa faveur : elle avait droit à la pleine rétroactivité de ses prestations puisqu'elle n'avait pas la capacité de faire une demande. Le ministère a informé la famille qu'il contesterait cette décision devant la cour fédérale. C'est à ce moment que j'ai reçu un courriel un samedi soir d'une femme de Vancouver, qui était la fille de cette dame; elle disait avoir besoin d'un avocat pour se défendre contre le ministère afin d'obtenir les cinq ans de prestations rétroactives de sa mère qui était placée dans un hôpital psychiatrique. Au bout de trois ou quatre jours, j'ai réussi à trouver un avocat disposé à défendre la cause de façon bénévole. En fin de compte, le ministère est revenu sur sa position.

Lorsque vous avez parlé de la disposition relative à l'incapacité, il n'y a aucun doute que l'intention de la loi, c'est de s'assurer que lorsqu'on atteint l'âge de 65 ans, on reçoit la Sécurité de la vieillesse, sous réserve de certaines exigences de résidence. Il n'y a aucun doute sur l'année à laquelle cette femme a eu 65 ans.

Elle n'avait pas la capacité de faire une demande. La loi compte une disposition relative à l'incapacité. J'ai son dossier avec moi si quelqu'un d'entre vous est intéressé à voir l'argument présenté au gouvernement par le ministère pour expliquer la raison pour laquelle cette femme n'aurait pas droit à une pleine rétroactivité de sa Sécurité de la vieillesse. La loi est là, mais on peut l'interpréter, n'est-ce pas? Je suis désolé si je m'emporte.

**M. Gleberzon :** Ce que nous devons retenir, c'est que le RPC représente l'argent du cotisant. Le devoir du gouvernement, à titre d'intendant, consiste à faire en sorte que les cotisants reçoivent ce qui leur est dû. Par conséquent, il incombe au gouvernement, s'il a adopté la position d'intendant, de s'en assurer. La question de la responsabilité ne peut pas relever du cotisant, mais du gouvernement car il est l'intendant.

**Senator Di Nino:** We do not disagree with that. The metaphor would be related to leading a horse to water.

**The Chair:** Senator Di Nino, you have used up all of our time. I will suggest that the two senators who did not have an opportunity to pose any questions on this round be at the top of the list for the next round, that is, Senators Chaput and Eggleton. Senator Eggleton, have you a question that must go to these witnesses? We have the second panel, which are government officials.

**Senator Eggleton:** I will wait for them.

**The Chair:** And Senator Chaput?

**Senator Chaput:** Yes.

**The Chair:** Thank you. I will suspend for two minutes to allow for a panel change, but before doing so, I should like to thank Mr. Gleberzon and Mr. Shillington for being here. Do not apologize for being passionate, Mr. Shillington; we appreciate the passion you put into this matter.

[Translation]

**Yves Giroux, Senior Chief, Social Policy Branch, Department of Finance:** Mr. Chair, I am Senior Chief of the Social Policy Branch at the Department of Finance. I am joined by my colleagues from Human Resources and Social Development Canada, the Office of the Chief Actuary and the Office of the Commissioner of Review Tribunals.

As you know, the Canada Pension Plan (the CPP) is one of the three pillars supporting Canada's retirement income system. It provides a basic pension, replacing 25 per cent of average earnings up to a maximum, for workers who have paid into the plan — which is therefore a contributory plan. It also provides disability, survivor and death benefits. Tables 1 and 2 of the documents that were previously distributed to you provide some basic facts and figures about the plan.

Another pillar that is important to Canadians is the Old Age Security (OAS) program, which provides a monthly benefit to Canadians 65 and over who meet residency requirements, not contribution requirements this time, and the Guaranteed Income Supplement, which provides an additional benefit to low-income Canadians who receive the OAS.

The third pillar is tax-deferred private savings and pension plans sponsored by employers.

[English]

Canada is recognized internationally as one of the few countries with a public pension system that is financially sustainable in the face of aging, and that is recognized by the OECD, among others. Every time we have discussions with the OECD, we are praised for our achievements. The 1997 reforms to

**Le sénateur Di Nino :** Nous n'en disconvenons pas. Pour utiliser une métaphore, c'est comme emmener le cheval à l'abreuvoir.

**Le président :** Sénateur Di Nino, votre temps est épuisé. Je propose que les deux sénateurs qui n'ont pas eu l'occasion de poser des questions à ce tour de questions, c'est-à-dire les sénateurs Chaput et Eggleton, soient les premiers à intervenir au prochain tour. Sénateur Eggleton, avez-vous une question à poser aux témoins actuels? Nous avons le deuxième groupe de témoins, qui sont des fonctionnaires fédéraux.

**Le sénateur Eggleton :** Je vais les attendre.

**Le président :** Et sénateur Chaput?

**Le sénateur Chaput :** Oui.

**Le président :** Merci. Nous allons prendre une pause de deux minutes pour permettre au nouveau groupe de témoins de s'installer, mais auparavant, j'aimerais remercier MM. Gleberzon et Shillington d'avoir été des nôtres. Monsieur Shillington, vous n'avez pas besoin de vous excuser pour votre emportement; nous valorisons l'ardeur avec laquelle vous défendez ce dossier.

[Français]

**Yves Giroux, chef principal, Division de la politique sociale, ministère des Finances :** Monsieur le président, je suis le chef principal à la Division de la politique sociale au ministère des Finances. Je suis accompagné de mes collègues de Ressources humaines et Développement social Canada, du Bureau de l'actuaire en chef et du Bureau du Commissaire des tribunaux de révision.

Comme vous le savez, le Régime de pensions du Canada, le RPC, est l'un des trois piliers du système de revenu de retraite du Canada. Il procure une retraite de base remplaçant 25 p. 100 des gains moyens jusqu'à concurrence d'un plafond aux travailleurs qui ont cotisé au régime — c'est donc un régime à contribution. Il procure également des prestations d'invalidité, de survivant et de décès. Les tableaux 1 et 2 des documents, dont vous avez eu copies au préalable, fournissent des faits et des chiffres au sujet du régime.

Un autre pilier très important pour les Canadiens est le Programme de la sécurité de la vieillesse, qui procure une prestation mensuelle aux Canadiens âgés de 65 ans et plus qui satisfont aux critères de résidence — pas de cotisation, mais bien de résidence — et le Supplément de revenu garanti qui procure une prestation additionnelle aux Canadiens à faible revenu qui touchent les prestations de la sécurité de la vieillesse.

Le troisième pilier englobe les régimes enregistrés d'épargne-retraite et les régimes de pension agréés.

[Traduction]

Le Canada est reconnu internationalement comme l'un des rares pays à compter un régime public de pensions reposant sur une assise financière solide malgré le vieillissement de la population. Les réformes au RPC adoptées en 1997 ont mis le régime sur une base financière solide. Le tout dernier

the CPP put the plan on a sound financial footing. The most recent actuarial report on the CPP tabled last month confirms that the plan will remain financially sustainable at the current contribution rate of 9.9 per cent for at least the next 75 years. You already have or will soon have a copy of the report distributed to you.

The Canada Pension Plan is a self-financing program governed by an act of Parliament. Chart A in the document illustrates the plan's governance structure. A key feature of this structure is that the Government of Canada and the provincial governments are co-stewards of the CPP. This co-stewardship is reflected whereby the federal Minister of Finance is required to review the financial status of the CPP with his provincial counterparts every three years. At the conclusion of each review, the finance ministers, both federal and provincial, recommend whether any changes are required to the contribution rate, benefits or the funding policy. These reviews are based on actuarial reports prepared by the Chief Actuary of the CPP, Mr. Ménard.

Federal-provincial co-stewardship also means that any substantive changes to the CPP legislation require the formal consent of at least two-thirds of the provinces having at least two-thirds of the population of Canada, as well as the approval of Parliament.

Co-stewardship is also reflected wherein CPP revenues and expenditures are not part of the Consolidated Revenue Fund of the Government of Canada, nor of any provincial government. Canada Pension Plan revenues and expenditures are recorded in separate account in the accounts of the Government of Canada. Furthermore, CPP revenues can be used only to pay CPP benefits.

Revenues not immediately required for this purpose are transferred to the CPP investment board. The CPPIB is mandated to invest these funds in the best interests of contributors and beneficiaries without undue risk of loss. It operates at arm's length from governments and invests CPP assets in a diversified portfolio of market securities.

The CPPIB was created in 1997 as part of the reforms to put the CPP finances on a long-term sustainable basis. As mentioned by earlier witnesses, at the end of March 2007, CPP assets managed by the investment board stood at about \$120 billion. They are projected to continue growing. However, the liabilities are also substantial. Mr. Ménard can give you more details. While assets stand at \$120 billion, the liabilities are close to \$500 billion.

When Mr. Gleberzon indicated that there are significant amounts of money in the fund, the other side of the ledger is that there are substantial liabilities that will have to be paid. That will happen as the baby boomers retire. The investment earnings on this portfolio will help pay CPP benefits that would otherwise have to be paid through higher contribution rates.

Rapport actuariel du RPC déposé au Parlement le mois dernier confirme que le régime demeure financièrement viable pour les 75 prochaines années au moins, au taux de cotisation actuel, soit 9,9 p. 100. Vous avez déjà ou vous aurez bientôt un exemplaire du rapport.

Le Régime de pensions du Canada est un programme autofinancé régi par une loi du Parlement. Le graphique A montre la structure de gouvernance du régime. Une caractéristique clé de cette structure est le fait que le gouvernement du Canada et les gouvernements des dix provinces assurent ensemble l'intendance du RPC. Cette cogérance se vérifie dans le fait que le ministre fédéral des Finances est tenu d'examiner la situation financière du RPC, tous les trois ans, avec ses homologues provinciaux. À la fin de chaque examen, les ministres des Finances recommandent, le cas échéant, des changements au taux de cotisation, aux prestations ou à la politique de financement du régime. Ces examens reposent sur les rapports actuariels préparés par l'actuaire en chef du RPC.

La cogérance fédérale-provinciale signifie également que toute modification de fond apportée aux dispositions législatives du RPC exige le consentement officiel d'au moins les deux tiers des provinces représentant au moins les deux tiers de la population du Canada, ainsi que l'accord du Parlement fédéral.

La cogérance se vérifie également dans le fait que les revenus et les dépenses du RPC ne font ni partie du Trésor du gouvernement du Canada ni du Trésor des gouvernements provinciaux. Les revenus et les dépenses du RPC sont comptabilisés dans un compte distinct dans les comptes du gouvernement du Canada. Par ailleurs, les revenus du RPC ne peuvent servir qu'au paiement des prestations du RPC.

Les revenus qui ne sont pas requis dans l'immédiat aux fins du paiement des prestations du RPC sont transférés à l'Office d'investissement du RPC. L'office a pour mandat d'investir ces fonds dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires tout en évitant des risques de perte indus. Il exerce ses activités de façon indépendante des gouvernements et place les actifs du RPC dans un portefeuille diversifié de titres du marché.

L'Office d'investissement du RPC a été créé dans le cadre des réformes de 1997 visant à assurer la viabilité financière à long terme du RPC. Comme l'ont mentionné plus tôt les témoins, à la fin de mars 2007, les actifs du RPC gérés par l'Office d'investissement atteignaient environ 120 milliards de dollars. Selon les prévisions, les actifs vont poursuivre leur croissance. Toutefois, les éléments de passif du RPC sont également très élevés. M. Ménard peut vous donner plus de détails à ce sujet. Les actifs se chiffrent à 120 milliards de dollars, et les éléments de passif, eux, à près de 500 milliards de dollars.

M. Gleberzon a laissé entendre que le régime est bien nanti. Le problème, c'est que des sommes considérables devront être déboursées lorsque les membres de la génération du baby-boom vont prendre leur retraite. Or, les gains de placement de ce portefeuille permettront de payer les prestations du RPC dont le paiement nécessiterait autrement de hausser les taux de cotisation.

There are points I would like to make regarding your earlier discussions. The first, I already made regarding the assets.

[*Translation*]

Although the first witnesses mentioned that the fund contains about \$120 billion, we must recognize the fact that the actuarial liabilities reach \$500 billion.

Mr. Shillington also mentioned the case of a bank employee who unfortunately forgot to file an application for retroactive benefits under the Canada Pension Plan and who today, at the age of 67, finds that it is too late to ask for retroactive benefits in his case.

The Canada Pension Plan is designed so that people who apply for their retirement benefits between the ages of 65 and 70 receive an actuarial increment for each month after 65.

The worker that Mr. Shillington referred to is still eligible for a form of retroactivity because it is included in the benefits that are higher than they would have been before. That perhaps puts things back into perspective.

Reference was also made to the rate of benefits paid by the Government of Quebec being 100 per cent. I am an economist by training and, for me, incentives are important to consider.

We must remember that provincial governments are responsible for paying social insurance benefits but they are not responsible for paying old age benefits. The Quebec Pension Plan is also a separate, non-consolidated fund, and, for the Government of Quebec, the incentives are such that if social insurance recipients over 60 years of age apply for Quebec Pension Plan benefits, any social insurance benefits they receive from the Government of Quebec are reduced by the same amount.

Without assuming that this is what the Government of Quebec is doing, we must consider the fact that the incentives are in place for provincial governments to encourage their citizens to claim transfer payments, not consolidated ones. That perhaps explains why the Government of Quebec communicates more proactively with people aged 60 and over.

[*English*]

**The Chair:** Do you agree with Senator Murray's point that it might be better if the provinces operated this program?

[*Translation*]

**Mr. Giroux:** That is a question for Parliament. I have to say that, for this matter, I am happy to be a public servant. If you have questions, I would be happy to answer.

J'aimerais faire quelques observations au sujet des points qui ont été abordés plus tôt. J'ai déjà parlé des actifs.

[*Français*]

Bien que les premiers témoins aient mentionné que le fonds contenait environ 120 milliards, il faut considérer le fait que les obligations actuarielles représentent 500 milliards.

Monsieur Shillington a également mentionné qu'un employé de banque avait malencontreusement oublié de déposer une demande de rétroactivité au Régime de pensions du Canada et qu'aujourd'hui, à l'âge de 67 ans, c'était trop tard dans son cas pour demander de la rétroactivité.

Le Régime de pensions du Canada est conçu de façon à ce que les personnes qui demandent leurs prestations de retraite entre l'âge de 65 et 70 ans bénéficient d'un accroissement actuariel pour chaque mois au-delà de l'âge de 65 ans.

L'employé, dont M. Shillington a fait référence, bénéficie tout de même d'une forme de rétroactivité parce que celle-ci est incluse à l'intérieur de prestations qui sont plus élevées qu'elles ne l'auraient été autrement. Cela remet donc les choses en perspective.

Il a aussi été question du fait que le taux de paiement de prestations par le gouvernement du Québec atteint 100 p. 100. Je suis économiste de formation et les incitatifs sont pour moi quelque chose d'important à considérer.

Il faut se rappeler que les gouvernements provinciaux sont responsables du paiement des prestations d'assurance sociale, mais qu'ils ne sont pas responsables du paiement des prestations aux aînés. Le Régime des rentes du Québec est aussi un fonds séparé et non consolidé, et pour le gouvernement du Québec, les incitatifs font en sorte que si les prestataires d'aide sociale de 60 ans font une demande de prestations au Régime des rentes du Québec, les paiements de prestations d'aide sociale que le gouvernement du Québec leur verse sont d'autant réduits.

Sans supposer que c'est ce que le gouvernement du Québec fait, il faut tenir compte du fait que les incitatifs sont là pour que les gouvernements provinciaux encouragent les citoyens à réclamer des paiements de transfert qui ne sont pas consolidés. Cela pourrait peut-être expliquer la raison pour laquelle le gouvernement du Québec est plus proactif sur le plan des communications avec les personnes âgées de 60 ans et plus.

[*Traduction*]

**Le président :** Croyez-vous, tout comme le sénateur Murray, qu'il serait préférable que les provinces administrent le régime?

[*Français*]

**M. Giroux :** Cette question relève du Parlement. Je dois dire que dans ce cas, je suis content d'être un fonctionnaire. Si vous avez des questions, il me fera plaisir d'y répondre.

**Jean-Claude Ménard, Chief Actuary, Office of the Chief Actuary:** Mr. Chair, thank you for the opportunity to speak to you today about the Canada Pension Plan. I would first like to say a few words on the mandate and activities of the Office of the Chief Actuary.

Our mandate is to conduct statutory actuarial valuations of the Canada Pension Plan, the Old Age Security program, and other pension and benefit plans covering the federal public service, the Canadian Forces, the RCMP, federally appointed judges and members of Parliament.

Since 2001, we have also performed an annual actuarial review of the Canada Student Loans Program. The primary role of the Office of the Chief Actuary in relation to the CPP is to provide actuarial services to the federal and provincial governments who are the stewards of the Canada Pension Plan.

These services include preparing actuarial estimates of costs and liabilities and long-term financial projections of any changes being considered by governments to the CPP.

Canada has set in place a public pension system that is expected to be sustainable and affordable well into the future despite the changing demographic conditions. Our mandate is to monitor and communicate future demographic and economic risks by submitting regular actuarial reports to Parliament.

[English]

In addition, when a bill is introduced before Parliament that may have a significant impact on the financial status of a public pension plan falling under the statutory responsibilities of the Chief Actuary the Office of the Chief Actuary must submit to the appropriate minister an actuarial report valuing this impact.

I submit these reports, as well as the triennial statutory actuarial reports, to the Minister of Finance, the Minister of Human Resources and Social Development, and the President of the Treasury Board. The OCA provides actuarial advice to these departments to assist them in the design, funding and administration of these programs.

I would like to make comment on what Mr. Shillington said earlier. He said that about 3,000 people apply for their benefits after the age of 70. Although he is right for past years, in the last two years it is about an average of 2,000 people and not 3,000.

**Dominique La Salle, Director General, Seniors and Pensions Policy Secretariat, Human Resources and Social Development Canada:** Thank you for inviting me to speak to you regarding the Canada Pension Plan.

[Translation]

I am Director General of the Seniors and Pensions Policy Secretariat. I am pleased to be here today.

**Jean-Claude Ménard, actuaire en chef, Bureau de l'actuaire en chef :** Monsieur le président, je vous remercie de me donner la possibilité de vous parler du Régime de pensions du Canada. J'aimerais d'abord dire quelques mots au sujet du mandat et des activités du Bureau de l'actuaire en chef.

Notre mandat consiste à effectuer les évaluations actuarielles prévues par la loi à l'égard du Régime de pensions du Canada, du Programme de la sécurité de la vieillesse et des régimes de retraite et d'avantages sociaux des employés de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la GRC, des juges de nomination fédérale et des membres du Parlement.

Depuis 2001, le Bureau effectue également l'examen actuariel annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants. Le principal rôle du Bureau à l'égard du Régime de pensions du Canada est de fournir des services actuariels au gouvernement fédéral et aux gouvernements des provinces qui participent au Régime de pensions du Canada.

Ces services comprennent la préparation d'estimations actuarielles des coûts et du passif et de protections financières à long terme pour toute proposition de changement au Régime de pensions du Canada dont sont saisis les gouvernements en cause.

Le Canada s'est doté d'un système public de revenu de retraite qui devrait être abordable et viable à long terme malgré les changements démographiques. Nous avons pour mandat de surveiller la situation et de communiquer les risques démographiques et économiques qui pourraient se présenter à l'avenir en déposant des rapports actuariels périodiques au Parlement.

[Traduction]

Lorsque le Parlement est saisi d'un projet de loi qui risque d'avoir une incidence marquée sur la situation financière d'un régime de pension public relevant de la responsabilité de l'actuaire en chef, le Bureau de l'actuaire en chef doit soumettre au ministre concerné un rapport actuariel.

Je suis chargé de remettre ces rapports, y compris les rapports actuariels triennaux, au ministre des Finances, au ministre des Ressources humaine et du Développement social et au président du Conseil du Trésor. Le BAC fournit des conseils actuariels aux ministères afin de les aider à élaborer, financer et administrer ces programmes.

Permettez-moi de revenir à ce qu'a dit plus tôt M. Shillington. Il a affirmé qu'environ 3 000 personnes présentent une demande de prestations après l'âge de 70 ans. C'était peut-être le cas dans le passé, mais depuis deux ans, la moyenne est plutôt de 2 000 personnes et non pas 3 000.

**Dominique La Salle, directeur général, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Ressources humaines et Développement social Canada :** Je vous remercie de m'avoir invité à venir vous parler du Régime de pensions du Canada.

[Français]

Je suis directeur général du Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions. Je suis ravi d'être parmi vous aujourd'hui.

[English]

CPP retirement pensions are based on how much and for how long one contributes to the CPP, as well as the age at which one's pension begins. It is important to note that the CPP retirement pension provides flexibility to all contributors in that a retirement pension can become payable at any time after age 60. A basic retirement pension is payable at age 65, as long as the contributor has made at least one year of contributions.

If a person chooses to apply for the pension before age 65, the early pension is reduced by .5 per cent for each month. Therefore, taking a pension at age 60 will incur a maximum reduction of 30 per cent, or 6 per cent per year. Those who choose to wait to take their pension after age 65 will have their pension increased by the same percentage. Taking a pension at age 70 will see a pension increase by 30 per cent.

Most Canadians apply between the ages of 60 and 70 for their retirement benefits. In fact, approximately 95 per cent of those applying for a CPP retirement pension are between the ages of 60 and 65.

With regard to eligibility for CPP disability benefits, the criteria and calculation of benefits varies considerably from that of the retirement pension. CPP disability benefits are intended to replace a portion of earnings for contributors who can no longer continue working because of a disability. Applicants must first meet an earnings test — that is, contributions in four of the last six years — that demonstrates a recent attachment to work. Once established, they also have to demonstrate that they have a severe and prolonged mental or physical disability that prevents them from regularly working at any job.

Normally, people apply for CPPD benefits when they become disabled. There are provisions in the legislation to allow them to make a successful claim for benefits, even though they would have applied well after becoming disabled.

[Translation]

I know that members of this committee are particularly interested in knowing about the provision for retroactive payment of CPP benefits.

[English]

For eligible seniors who do not apply immediately, the legislation allows up to 11 months of retroactive benefit payments. The 11-month retroactivity provision was chosen because it was considered to be a reasonable period to accommodate delays in obtaining information or evidence required to make an application, as well as to address ordinary oversights in submitting an application.

[Traduction]

Les pensions de retraite du RPC sont basées sur le montant et la durée des cotisations d'une personne, ainsi que sur l'âge auquel la pension commence à être versée. Il est important de noter que la pension de retraite du RPC donne aux cotisants une grande marge de manœuvre, en ce sens qu'ils peuvent choisir de la recevoir à tout moment à partir de l'âge de 60 ans. La pension de retraite de base est payable à l'âge de 65 ans, pourvu que la personne ait versé des cotisations pendant au moins un an.

Si une personne choisit de présenter une demande de pension avant l'âge de 65 ans, la pension anticipée est réduite de 0,5 p. 100 pour chaque mois qui manque à la personne pour atteindre l'âge de 65 ans. Ainsi, la personne qui demande une pension à l'âge de 60 ans va subir une réduction maximale de 30 p. 100, ou de 6 p. 100 par année. Les personnes qui choisissent au contraire d'attendre avant de demander leur pension vont recevoir en contrepartie une augmentation de 0,5 p. 100 pour chaque mois au-delà de l'âge de 65 ans. La personne qui prend sa retraite à 70 ans va voir sa pension augmenter de 30 p. 100.

La plupart des Canadiens présentent une demande de pension de retraite entre l'âge de 60 et de 70 ans. En fait, environ 95 p. 100 des personnes qui présentent une demande au titre du RPC sont âgées entre 60 et 65 ans.

Concernant l'admissibilité aux prestations d'invalidité du RPC, les critères et le calcul des prestations varient considérablement du calcul d'une pension de retraite. Les prestations d'invalidité remplacent une partie du revenu des cotisants qui ne peuvent plus travailler en raison d'une invalidité. Le requérant doit d'abord démontrer qu'il a cotisé au régime pendant quatre des six dernières années, ce qui témoigne d'une participation récente au marché du travail. Une fois cette participation établie, il doit également démontrer qu'il est atteint d'une invalidité mentale ou physique grave et prolongée qui l'empêche de faire régulièrement n'importe quelle sorte de travail.

Habituellement, les personnes demandent des prestations d'invalidité lorsqu'elles deviennent invalides. La loi permet aux personnes de faire une demande bien après que l'invalidité se soit manifestée.

[Français]

Je sais que les membres du comité s'intéressent particulièrement aux limites imposées aux paiements rétroactifs des prestations du Régime de pensions du Canada.

[Traduction]

Dans les cas des aînés admissibles qui tardent à présenter leur demande, la loi prévoit le versement rétroactif des prestations pour une période maximale de 11 mois. Cette période de rétroactivité a été jugée raisonnable car elle permet de tenir compte des retards que peut poser l'obtention de renseignements ou de preuves nécessaires pour faire une demande, et aussi des mesures de suivi courantes qui sont liées au traitement d'une demande.

The current limitations on retroactivity are consistent with similar programs in Canada, including other federal and provincial income support programs, such as the Alberta Seniors Benefit Program, British Columbia's Senior's Supplement, the Ontario Guaranteed Annual Income, the Quebec Family Allowance and Newfoundland and Labrador Seniors' Benefit.

Without limits on retroactivity, individuals could manage CPP benefits as a savings program. Beneficiaries could delay applying for CPP benefits so as to take advantage of the GIS and provincial income-tested programs. As an example, people could use drug benefits and bank CPP benefits for a large retroactive sum to be requested at a later time. This would allow access to low-income benefits to people who would not otherwise be eligible.

There are provisions permitting the minister to pay benefits exceeding 11 months when the department has made an administrative error or provided erroneous advice, or when a client could not submit an application because of a mental or physical incapacity.

The erroneous-advice provision imposes a liability on the department if an authorized employee gave wrong advice or made a mistake on a file that caused an individual not to receive benefits they would have otherwise received.

[Translation]

For example, if a person attempted to file an application for retirement benefits at age 65, but did not do so because an employee told them he should not, when he does apply, he may be entitled to retroactive benefits back to age 65.

[English]

In the case of incapacity, the minister may pay retroactive benefits for the periods where incapacity prevented an individual from applying.

[Translation]

The vast majority of the seniors' population is receiving the benefits to which they are entitled. The department makes extensive efforts to make contributors aware of the benefits that CPP provides. This is done by targeted mailings, advertising and many other activities.

Les limites actuelles en matière de rétroactivité cadrent avec celles que l'on retrouve dans d'autres programmes similaires au Canada, notamment les programmes fédéraux et provinciaux de soutien du revenu comme le programme de prestations aux aînés de l'Alberta, le programme de supplément de revenu pour les personnes âgées de la Colombie-Britannique, le régime de revenu annuel garanti de l'Ontario, le programme d'allocation familiale du Québec, le programme de prestations aux aînés de Terre-Neuve-et-Labrador.

Sans ces limites, les Canadiens pourraient gérer les prestations du RPC comme s'il s'agissait d'un programme d'épargne. Les bénéficiaires pourraient retarder la présentation de leur demande de prestations de façon à tirer profit du SRG et des programmes provinciaux fondés sur le revenu. Par exemple, ils pourraient se prévaloir du régime d'assurance-médicaments, accumuler des prestations au titre du RPC et réclamer plus tard un gros montant rétroactif. On donnerait ainsi à des personnes qui autrement ne seraient pas admissibles l'accès à des avantages associés à un faible revenu.

Il existe des dispositions qui permettent au ministre d'autoriser le versement de prestations au-delà de la période de 11 mois lorsque le ministère a commis une erreur administrative ou fourni des conseils erronés, ou encore lorsqu'un requérant ne pouvait faire une demande en raison d'une incapacité mentale ou physique.

En vertu de ces dispositions, le ministère est responsable lorsqu'un employé autorisé donne un mauvais conseil ou commet une erreur qui a pour effet de priver une personne des prestations qu'elle aurait dû recevoir.

[Français]

Par exemple, si une personne tente de présenter une demande de pension de retraite à l'âge de 65 ans, mais qu'elle décide finalement de ne pas le faire en se fondant sur le conseil qu'un employé lui a donné, au moment où elle présentera éventuellement sa demande, elle pourra alors avoir droit à des prestations rétroactives remontant à son 65<sup>e</sup> anniversaire.

[Traduction]

Par ailleurs, le ministre peut autoriser le versement de prestations rétroactives pour la période durant laquelle une personne était frappée d'une invalidité et ne pouvait présenter de demande.

[Français]

La grande majorité des aînés reçoivent les prestations auxquelles elles ont droit. Le ministère fait de grands efforts pour informer les cotisants des prestations auxquelles elles ont droit en vertu du Régime de pensions du Canada. Le ministère le fait par des campagnes de publicité, des lettres ciblées et des activités de toutes sortes.



The passage of C-36 allows the application process to be further simplified. We are working with third parties to help build capacity to disseminate information on CPP to Aboriginal people, particularly in remote communities, immigrant seniors and the homeless, working closely with municipal social services.

[English]

I would like to add — and this touches a bit on what my colleague from the Department of Finance was saying — we are in discussions with provinces whereby we would have access to their social welfare roll so we can compare this to people who are being paid GIS. As a matter of course, we provide the information on GIS recipients, since the provinces often tag along on this criterion. If you are a GIS recipient, you are also eligible for X, Y, Z programs at the provincial level.

We need to have that information back. We have an agreement with Ontario which allows us to see who is on the welfare roll, and compare this person to see if he or she is in receipt of GIS and then target a particular individual.

We are well advanced in discussions with British Columbia; we have been in discussions for three years with the Province of Quebec; and we are in good shape with New Brunswick. This is very important and is a closing-the-circle type of initiative.

The outreach we do at the community level is to reach people who we otherwise could not with even the best computer system and database. We are talking about homeless people, and so on. We are trying innovative ways to reach these people. It is done at the community level. We have a pilot project with the City of Ottawa where we train front-line workers to ask the right questions and point to the right type of support.

I would like to assure honourable senators that we are committed to ensuring that all eligible applicants receive the benefits to which they are entitled. We believe the 11-month retroactivity provision allows most seniors to receive the benefits to which they are entitled. In that respect, 93 per cent of applicants are paid within a month of receiving their application.

We continue to take active steps to meet this commitment for those not currently in receipt of their benefits through outreach as well as a simplified application process.

[Translation]

I would be happy to respond to your questions in either official language.

**The Chair:** Thank you. The floor goes to Mr. Philippe Rabot.

L'adoption du projet de loi C-36 permet également une simplification importante du processus d'application. Nous travaillons actuellement à cibler les tierces parties qui peuvent nous aider à diffuser l'information aux Autochtones, particulièrement dans les collectivités éloignées, aux personnes âgées immigrantes et aux sans-abri, et ce en travaillant en étroite collaboration avec les services sociaux et municipaux.

[Traduction]

J'ajouterais — et je reviens à ce que mon collègue du ministère des Finances a dit — que nous avons entrepris des discussions avec les provinces en vue de savoir combien de bénéficiaires de l'aide sociale elles comptent, pour que nous puissions établir un rapprochement entre ces chiffres et le nombre de personnes qui touchent le SRG. Bien entendu, nous fournissons des renseignements sur les bénéficiaires du SRG, les provinces utilisant souvent ces données comme critère d'admissibilité à leurs programmes. En effet, si vous touchez le SRG, vous avez également droit aux programmes X, Y, Z à l'échelle provinciale.

Ces renseignements nous sont utiles. Nous avons conclu avec l'Ontario une entente qui nous permet de savoir qui reçoit de l'assistance sociale, de voir si cette personne reçoit le SRG et, au besoin, de lui venir en aide.

Nos discussions avec la Colombie-Britannique vont bon train. Les pourparlers avec le Québec se poursuivent depuis trois ans. Nous réalisons des progrès du côté du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une initiative très importante qui va nous permettre de boucler la boucle.

Les efforts de sensibilisation que nous déployons à l'échelle locale ont pour but de renseigner les personnes que même le meilleur système informatique ne nous permettrait pas de rejoindre. Je fais allusion ici aux sans-abri, ainsi de suite. Nous essayons de trouver des moyens innovateurs d'informer ces personnes. Nous travaillons à l'échelle locale. Nous avons mis sur pied un projet pilote avec le service de police de la ville d'Ottawa : nous formons les policiers qui agissent comme travailleurs de première ligne pour qu'ils sachent quelles questions poser et fournir le soutien qui convient.

Je tiens à dire aux honorables sénateurs que nous sommes déterminés à faire en sorte que toutes les personnes admissibles reçoivent les prestations auxquelles elles ont droit. Nous sommes d'avis que la période de rétroactivité de 11 mois permet à la majorité des aînés de recevoir les prestations qui leur reviennent. À cet égard, 93 p. 100 des requérants reçoivent leurs prestations un mois après en avoir fait la demande.

Nous continuons de prendre des mesures actives en vue de renseigner les personnes qui, présentement, ne reçoivent pas leurs prestations, notamment en faisant davantage connaître le RPC et en simplifiant le processus de demande.

[Français]

Je serai maintenant heureux de répondre à vos questions dans les deux langues officielles.

**Le président :** Merci. Je donne la parole à M. Philippe Rabot.

**Philippe Rabot, Commissioner, Office of the Commissioner of Review Tribunals, Canada Pension Plan/Old Age Security:** Thank you, Mr. Chair. In the last fiscal year, my office received close to 5,000 appeals from individuals, most of whom had been denied disability benefits. In about 100-200 cases, I would say, application for benefits had been granted and paid on a retroactive basis but the appellants were seeking to have their retroactivity period extended. Of the appeals we deal with, 91 per cent pertain to disability benefits. So retroactivity arises as an issue most frequently there, but it does arise occasionally with retirement or other pensions.

It is rare that a review tribunal is able to extend the retroactive period of benefits for an individual who has already received the maximum retroactivity permitted by the legislation. The only exception — that Mr. Shillington alluded to — is for incapacity. This is a fairly onerous legal test and few applicants are able to meet that test.

[English]

In some appeals concerning cases where maximum retroactivity has been paid, it is argued that delay is attributable to misinformation provided by Service Canada. The example most often cited is about someone who asks for information about seniors' benefits and is provided with information about the Old Age Security program, but not about the Canada Pension Plan, as, I believe, Mr. Shillington discussed. Perhaps it is erroneously assumed that people are not eligible for the program.

Mr. Shillington also mentioned that the minister has the power to correct administrative errors and instances of erroneous advice by giving greater retroactivity than the 15 months specified in the legislation. Review tribunals do not have that authority. The irony is that any person who has been either denied or granted a pension has the right to appeal if the person is not satisfied with the decision. However, if they have been given maximum retroactivity and then they appeal, there is nothing we can do for them because we do not have the authority, as review tribunals, to even look at the issue as to whether an administrative error took place or the people delayed applying because they received poor information from Service Canada.

One of the issues where retroactivity comes up a lot has to do with people who are between the age of 60 and 64 and apply for an early retirement pension. They will apply for that retirement pension in many instances because they are no longer able to work. However, they are not aware that they could be applying for a disability pension instead, which is more generous pension scheme for most people.

**Philippe Rabot, commissaire, Bureau du commissaire des tribunaux de révision, Régime de pensions du Canada/Sécurité de la vieillesse :** Merci, monsieur le président. Au cours du dernier exercice financier, mon bureau a reçu près de 5 000 appels de la part d'individus qui, pour la plupart, s'étaient fait refuser des prestations, surtout des prestations d'invalidité. Dans certains cas, que je chiffre entre 100 et 200, il s'agissait d'appels d'individus qui s'étaient vu accorder des prestations, mais la période de rétroactivité a été mise en cause. Quatre-vingt-onze p. 100 des appels que nous traitons concernent les pensions d'invalidité. Ce sont surtout dans ces dossiers que les questions de rétroactivité surgissent, mais il arrive à l'occasion, effectivement, que cela soit soulevé lorsque les pensions de retraite ou d'autres pensions sont en cause.

Il est très rare qu'un tribunal de révision puisse prolonger la période de rétroactivité puisque nous traitons, dans ces cas-là, d'individus qui se sont vu accorder la période de rétroactivité maximale permise par la loi. La seule exception — et M. Shillington l'a abordée — concerne les cas d'incapacité. Là encore, les critères sont assez rigoureux et rares sont les individus qui sont en mesure de démontrer qu'ils satisfont à ce critère.

[Traduction]

Dans certains appels concernant des dossiers où la rétroactivité maximale a été payée, on fait valoir que le retard à présenter la demande de prestations est attribuable à de mauvais renseignements fournis par Service Canada. L'exemple cité le plus souvent est le suivant : la personne demande à être renseignée sur les prestations auxquelles les aînés ont droit. On lui indique les démarches à suivre pour présenter une demande de pension de vieillesse, mais aucune mention n'est faite du Régime de pensions du Canada, comme l'a laissé entendre M. Shillington. On présume, à tort, que les gens ne sont pas admissibles au programme.

M. Shillington a également mentionné le fait que le ministre a le pouvoir de prendre des mesures correctives s'il y a eu erreur administrative ou avis erroné, en prolongeant la période de rétroactivité de 15 mois prévue par la loi. Or, la loi n'accorde pas le même pouvoir à un tribunal de révision. Pourtant, toute personne qui s'est vu refuser ou accorder une pension a le droit de porter cette décision en appel si elle n'est pas satisfaite de celle-ci. Toutefois, si la personne a reçu la rétroactivité maximale permise et interjette appel, nous ne pouvons rien faire, car nous n'avons pas le pouvoir, en tant que tribunal de révision, d'examiner le dossier afin de déterminer s'il y a eu erreur administrative ou si les gens ont retardé à présenter leur demande à cause de renseignements erronés fournis par Service Canada.

La question de la rétroactivité est souvent évoquée dans le cas des personnes âgées entre 60 et 64 ans qui demandent une pension de retraite anticipée. Dans bien des cas, elles présentent une demande quand elles ne peuvent plus travailler. Toutefois, elles ne savent pas qu'elles pourraient plutôt demander à recevoir des prestations d'invalidité, celles-ci étant beaucoup plus généreuses dans la plupart des cas.

By the time they find out about it two or three years later, perhaps, it is too late to cancel the retirement pension and replace it with a disability pension. We see that happen in about 100 cases per year. There again, there is nothing we can do for them, which is unfortunate, because when you apply for an early retirement pension, you might experience a penalty that will be as much as 30 per cent and the consequences of that choice will be felt right past age 65 until the end of life. If people had been told that they might be eligible for a disability pension, they might have received a higher pension until the age of 65. At 65 years, the disability pension would have been automatically converted to a full retirement pension without having to make application for it.

The impact of limits on retroactive payments of CPP benefits is by no means confined to individuals applying for or receiving a retirement pension. Disabled persons who apply for CPP disability pension are also affected by the maximum retroactivity clause. Again, these might be people who did not apply for a disability pension until many years after the onset of their disability because, in most cases, they were not aware of the existence of the program.

I would like to point out to the committee that if any consideration is to be given to changes in the retroactivity provisions of the existing legislation for CPP retirement benefits or survivor benefits, then perhaps consideration will have to be given to applications for other pensions. In that way, people who are unaware of their entitlement to apply for a disability pension until five or 10 years after the fact will be placed on the same footing and have the same opportunity to seek greater retroactivity than the legislation currently provides.

**Senator Eggleton:** I will go back to the basic question that Senator Callbeck originally wrote about in respect of why people are not applying for these benefits. I want to understand the issue in terms of the modern context of people's eligibility for CPP.

Back 20 or 30 years, people would show up at work until the day they turned 65 years of age. The next day, they would be in full retirement leisure, or whatever leisure they could afford. Today, people will work past the age of 65 but not necessarily at the same pace. They might do some contract or part-time work. They might have an uneven income because in one month they might earn money but no money in the next. They might intend earning a lot of money but end up not doing so.

Does that create confusion in people's minds in terms of their eligibility for the CPP? As I understand it, if you are earning more than your eligible CPP benefit you would not be eligible for it. Perhaps you could clarify that information vis-à-vis today's reality of people working either part-time or full-time beyond the age of 65.

**Mr. Ménard:** This raises many issues. I would like to start by thanking Senator Callbeck, who raised the issue last month, specifically the questions that were asked of us. It helps us to provide you with our best answers.

Lorsqu'elles s'en rendent compte deux ou trois ans plus tard, il est trop tard pour convertir la pension de retraite en pension d'invalidité. C'est ce que l'on constate dans presque tous les cas. Encore une fois, nous ne pouvons rien faire pour ces personnes, ce qui est malheureux, car lorsqu'on demande une pension de retraite anticipée, la pension risque d'être réduite jusqu'à concurrence de 30 p. 100. La personne va ressentir l'effet de ce choix pour le reste de ses jours. Si les gens avaient su qu'ils avaient droit à une pension d'invalidité, ils auraient peut-être reçu une pension plus élevée jusqu'à l'âge de 65 ans. À 65 ans, la pension d'invalidité aurait été automatiquement convertie en pension de retraite, sans qu'ils en fassent la demande.

Les limites imposées aux versements rétroactifs des prestations du RPC touchent beaucoup d'autres personnes, notamment les personnes handicapées qui font une demande de prestations d'invalidité au titre du RPC. Encore une fois, il peut s'agir de personnes qui ont attendu des années avant de présenter une demande d'invalidité souvent parce qu'elles ignoraient l'existence du programme.

Je tiens à signaler au comité que tout projet visant à modifier les dispositions rétroactives existantes de la loi qui s'appliquent aux prestations de retraite ou de survivance du RPC devrait peut-être aussi englober les autres pensions. Ainsi, les personnes qui, cinq ou dix ans plus tard, apprennent qu'elles avaient droit à une pension d'invalidité seront traitées comme les autres et pourront demander une rétroactivité qui va au-delà des limites permises par la loi.

**Le sénateur Eggleton :** Je voudrais revenir à la question fondamentale qu'a posée le sénateur Callbeck : pourquoi les gens ne réclament-ils pas ces prestations? J'essaie de situer la question de l'admissibilité au RPC dans le contexte d'aujourd'hui.

Il y a 20 ou 30 ans, les gens travaillaient jusqu'à l'âge de 65 ans. Le jour suivant, ils touchaient leur pleine pension et vivaient en fonction de celle-ci. Aujourd'hui, les gens travaillent au-delà de l'âge de 65 ans, mais pas nécessairement au même rythme. Ils travaillent à contrat ou encore à temps partiel, et touchent peut-être un revenu inégal, selon qu'ils travaillent un mois et l'autre, pas. Ils espèrent peut-être gagner beaucoup d'argent et constatent que ce n'est pas le cas.

Est-ce que cela crée de la confusion dans l'esprit des gens, pour ce qui est de leur admissibilité au RPC? Si j'ai bien compris, si votre revenu est supérieur à la pension à laquelle vous avez droit au titre du RPC, vous êtes jugé inadmissible. Vous pourriez peut-être nous donner des précisions à ce sujet, compte tenu du fait que les gens, aujourd'hui, travaillent à temps partiel ou à temps plein au-delà de l'âge de 65 ans.

**M. Ménard :** Il est vrai que cela suscite plusieurs interrogations. J'aimerais d'abord remercier le sénateur Callbeck, qui a soulevé le sujet le mois dernier, et aussi les questions que nous avons été appelés à commenter. Cela nous aide à vous fournir des réponses plus précises.

In the actuarial report, the eligibility rate for males is not 100 per cent but 106 per cent. It is higher than 100 per cent because English Canada, like Australia, has one of the highest migration rates in the world; a large group of people moved in and moved out of the country over the past 40 years. In other words, many people contributed to CPP between the ages of 40 and 50. This group of people is eligible for benefits even though they are living abroad. That is one thing I want to mention. The population that we are looking after is quite different than the population for Old Age Security and the Guaranteed Income Supplement.

Twenty-four million people have contributed at least one year to the Canada Pension Plan since 1966. In the record of earnings, we have about 284,000 people who are 70 years of age or older and who are not yet in receipt of CPP retirement benefit. Some reasons include leaving Canada before or after becoming eligible. In some cases, people who are residents here in Canada have not applied. Perhaps they applied for the Quebec Pension Plan; our database does not have access to the QPP. Out of this 284,000 people, there are many who are even past the age of 100 years. Some of them contributed at age 50 in 1966 and possibly died in 1972 and we were not informed. We looked at the ages of these people, we applied the Canadian mortality patterns to this group and we ended with 118,000 people who might still be alive as of July 1, 2005.

The administration was very helpful in providing us a database to perform better projections and, because of that, we have access to the record of earnings, the CPP file master benefits file and the Old Age Security master benefits file. Do not worry: We do not have SIN numbers or other personal information; it is only numbers and we can do a lot with numbers.

Following the discussions that we had in March regarding Bill C-36, we have identified about 26,000 individuals who are in receipt of Old Age Security, GIS payments or CPP survivor benefits, but have not applied for their CPP benefit. Later on, I think Mr. La Salle will talk about the current initiative that is under way to reach these people. After all, these people are already receiving a cheque, so we know who they are.

We think that among this 118,000 people, we have about 10,000 dual CPP contributors. One-half of them could be in receipt of the QPP benefit and the other half is presumed to be outside Canada. That means there are 82,000 people presumed alive who are not in receipt of OAS or CPP survivor benefits and who only contributed to the CPP. We presume that most of these people reside outside of Canada.

Of the 284,000 people, two-thirds are male, one-third female. Most of these people have only contributed for one year. Indeed, 88 per cent have contributed for less than five years. We still have

Selon le rapport actuariel, le taux d'admissibilité chez les hommes n'est pas de 100 p. 100, mais de 106 p. 100. Le Canada anglais, comme l'Australie, affiche l'un des taux de migration les plus élevés au monde. De très nombreuses personnes ont immigré au Canada ou ont quitté le pays au cours des 40 dernières années. Autrement dit, de nombreuses personnes ont cotisé au RPC entre 40 et 50 ans. Elles ont droit aux prestations même si elles habitent à l'étranger. J'insiste sur ce point. Ce segment de population est très différent de celui qui reçoit la pension de la sécurité de la vieillesse ou le supplément de revenu garanti.

Vingt-quatre millions de personnes ont cotisé pendant au moins un an au Régime de pensions du Canada depuis 1990. D'après le registre des gains, environ 284 000 personnes âgées de 70 ans ou plus ne touchent pas de prestations de retraite du RPC parce qu'elles ont, par exemple, quitté le Canada avant d'être devenues admissibles, ou après. Certaines personnes qui résident au Canada n'ont pas fait de demande. Elles ont peut-être présenté une demande au Régime de rentes du Québec. Nous n'avons pas accès aux données de ce régime. Il y en a beaucoup, parmi ces 284 000 personnes, qui ont même plus de 100 ans. Certaines ont cotisé à l'âge de 50 ans en 1966 et sont peut-être décédées en 1972. Nous ne le savons pas. Nous avons examiné l'âge de ces personnes, appliqué les quotients de mortalité et avons conclu qu'il y avait 118 000 personnes qui étaient peut-être toujours en vie au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

L'administration nous a gracieusement offert une banque de données qui nous permet d'effectuer de meilleures prévisions. Grâce à elle, nous avons accès au registre des gains, au fichier maître des prestations de RPC, et au fichier maître des prestations de la Sécurité de la vieillesse. Ne vous inquiétez pas : nous n'avons pas accès aux n<sup>os</sup> d'assurance-sociale ou à d'autres données personnelles. Nous n'avons accès qu'à des chiffres, et nous pouvons faire beaucoup avec les chiffres.

Suite aux discussions que nous avons eues en mars au sujet du projet de loi C-36, nous avons identifié environ 26 000 personnes qui reçoivent la pension de la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti ou la prestation de survivant, mais qui n'ont pas présenté de demande en vue de toucher des prestations du RPC. M. La Salle va vous parler, plus tard, des mesures qui ont été prises pour renseigner ces gens. Après tout, ces personnes reçoivent déjà un chèque, et nous savons qui elles sont.

Nous savons que parmi ce groupe de 118 000 personnes, environ 10 000 ont cotisé à deux régimes. La moitié touche des prestations du RRQ, et l'autre moitié vit à l'étranger. Cela veut dire que 82 000 personnes qui seraient toujours en vie ne touchent pas de pension de la sécurité de la vieillesse ou de prestations de survivant et n'ont cotisé qu'au RPC. Nous partons du principe que la plupart de ces personnes vivent à l'étranger.

Concernant les 284 000 personnes, deux tiers sont des hommes, le tiers, des femmes. La plupart n'ont cotisé au régime que pendant un an. En effet, 88 p. 100 de ces personnes ont cotisé

close to 2,000 people who have made significant contributions to CPP and we were able to find at least one half of those amongst the 26,000 people.

Regarding the people who have contributed to the CPP and who are not in receipt of a benefit, my claim is that, except for these 26,000 people, most of them are living outside of Canada.

**Senator Eggleton:** You did not answer my question. I appreciate everything you said because I think it needs to be heard. Maybe you are not the right person to answer; perhaps it should be Mr. La Salle.

I was asking about the adjustments to current trends and modern-day realities in terms of CPP, specifically whether that is a factor and how you would address that in the future.

**Mr. La Salle:** We are talking about a couple of things. The program is a contributory program. Regarding different patterns of work, if you have some income earnings, then you decrease some of your take-up of CPP. That would not be the case. You are probably referring to the GIS component of OAS.

Essentially, there is CPP which is based on contribution, on what you have put into the system and at what age you take your retirement. That is a stand-alone item. If you are 65 and have 10 years of residence, then you are eligible for the OAS benefit. If you are a low-income senior, then you access GIS. GIS is contested. There is a certain exemption for that part of the benefit if you have earnings, whether part-time or otherwise. The first \$500 is exempted. After that, it is a two-for-one reduction.

The GIS has something like a \$7,000 maximum benefit, so it would take about \$15,000 of income to reduce that component to zero. I do not know if that clarifies matters.

**Senator Eggleton:** You say you are eligible for CPP when you retire. What I am getting at is this: People do not necessarily just retire nowadays; they might keep going in some part-time fashion after retirement. How does that affect their CPP eligibility and do they understand how it affects their CPP eligibility?

**Mr. La Salle:** When you apply for your CPP pension, it freezes there. You can work after that, but you do not accrue additional CPP benefit.

**Senator Eggleton:** Are you still entitled to the benefits gained at age 65 regardless of whether you retire?

**Mr. La Salle:** Yes, senator. You are in pay and then you can go and work. You no longer contribute to the plan.

pendant moins de cinq ans. Près de 2 000 personnes ont cotisé au RPC pendant de nombreuses années. Environ la moitié de celles-ci font partie du groupe de 26 000 personnes mentionnées plus tôt.

Pour ce qui est des personnes qui ont cotisé au RPC et qui ne reçoivent pas de prestations, je pense que, mis à part ces 26 000 personnes, la plupart d'entre elles vivent à l'étranger.

**Le sénateur Eggleton :** Vous n'avez pas répondu à ma question. Les renseignements que vous avez donnés sont fort utiles. Vous n'êtes peut-être pas la personne la mieux placée pour répondre à la question. M. La Salle devrait peut-être le faire.

Je voudrais savoir quels ajustements doivent être apportés au RPC pour tenir compte des tendances actuelles, s'il ce facteur doit être pris en considération, et comment vous entendez vous adapter à la situation dans les années à venir.

**M. La Salle :** Vous soulevez plusieurs points. Il s'agit d'un régime contributif. Si vous travaillez, vos prestations au titre du RPC vont être réduites en fonction de votre revenu. Mais ce n'est pas à cela que vous faites allusion. Vous parlez probablement du volet SRG du programme de la SV.

Essentiellement, il y a le RPC, qui est axé sur les cotisations, le montant que vous avez cotisé au régime et l'âge auquel vous prenez votre retraite. Il s'agit d'un programme distinct. Si vous avez 65 ans et comptez 10 années de résidence au Canada, vous êtes admissible à la prestation de la sécurité de la vieillesse. Si vous êtes une personne âgée à faible revenu, vous avez accès au supplément de revenu garanti. Or, le SRG est remis en question. Une certaine exemption est accordée si vous touchez des revenus, que vous occupiez un emploi à temps plein ou autre. Les premiers 500 \$ sont exemptés. Ensuite, la réduction se fait selon le principe du deux pour un.

La prestation maximale du SRG est fixée à 7 000 \$. Il faudrait toucher environ 15 000 \$ pour ramener ce volet à zéro. Je ne sais pas si cela clarifie les choses.

**Le sénateur Eggleton :** Vous avez droit aux prestations du RPC quand vous prenez votre retraite. Or, aujourd'hui, les gens ne prennent pas nécessairement leur retraite. Ils continuent de travailler à temps partiel, par exemple. Quel impact ce travail a-t-il sur leur admissibilité au RPC? Comprennent-ils l'impact que cela peut avoir sur leur admissibilité?

**M. La Salle :** Quand vous présentez une demande de pension de retraite du RPC, le montant est gelé. Si vous continuez de travailler par après, vous n'avez pas droit à des prestations supplémentaires au titre du RPC.

**Le sénateur Eggleton :** Est-ce que la personne est toujours admissible aux prestations auxquelles elle a droit à 65 ans, qu'elle soit à la retraite ou non?

**M. La Salle :** Oui. Elle y est admissible et peut continuer de travailler. Elle ne cotise plus au régime.

**Suzan Kalinowski, Chief, Income Security, Social Policy, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance Canada:** I simply wished to reiterate Mr. La Salle's point that the CPP benefit, once it is taken up, is not reduced.

[Translation]

**Senator Chaput:** I would like to come back to one point and I think you will all agree with me. There are still some seniors who are not getting the benefits to which they are entitled. Whatever the reason may be, there are still a number of them.

You have told us that number is dropping, and that is very good. You have told us about some initiatives that you have successfully undertaken.

You mentioned incentives that could be the reason why some provinces are more successful than others in reaching those who should be receiving the benefits to which they are entitled.

One of you mentioned something about a successful program at municipal level, if I understood correctly, involving social workers.

I wonder why we are not considering municipal governments a little like partners. If there is one level of government that knows the situation, it is the municipalities, is it not?

**Mr. Lasalle:** Yes, indeed, that is where it all happens. The homeless, for example, are not looked after from Ottawa, it happens at community level. It really is often paramunicipal organizations and the like, such as the Soupière de l'amitié in Gatineau and so on.

We have a pilot project with the City of Ottawa in which we train police officers, who are more likely to come across homeless people in the street, to ask questions that might identify them as eligible candidates for the programs we are offering. It seems to be successful.

We are also reaching out to First Nations. Last month in British Columbia, for example, we used a meeting of the Assembly of First Nations to provide information.

We are also trying to reach immigrants who speak neither French nor English. I know that Service Canada is developing information material in different languages. So efforts are being made along those lines too.

**Senator Chaput:** Are you able to evaluate, or is it too soon, whether you have been successful in reducing the number of people who are not getting benefits?

**Mr. La Salle:** I will have to get back to you on that, I do not have the information with me. For each of these initiatives, we do have an evaluation framework, we want to find out what is happening and to measure the success.

**Suzan Kalinowski, chef, Sécurité du revenu, Politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances :** Je veux simplement répéter, comme M. La Salle l'a mentionné, que la pension de retraite du RPC n'est jamais réduite.

[Français]

**Le sénateur Chaput :** J'aimerais revenir sur un point, et je pense que vous serez tous d'accord avec moi. Il y a encore un certain nombre d'ainés qui ne reçoivent pas de prestations pour lesquelles ils ou elles sont admissibles. Que ce soit une chose ou une autre, il y en a encore un certain nombre.

Vous nous avez dit que ce nombre diminue et c'est très bien. Vous nous avez parlé de certaines initiatives que vous avez entreprises avec succès.

Vous nous avez mentionné des incitatifs qui pourraient faire que certaines provinces réussissent mieux que d'autres à rejoindre tous ceux qui devraient recevoir les prestations pour lesquelles ils sont admissibles.

L'un de vous a mentionné quelque chose de particulier à propos d'un programme à succès qui se fait au niveau municipal, si j'ai bien compris, avec des travailleurs sociaux.

Je me demande quelle est la raison pour laquelle on ne considère pas les gouvernements municipaux un peu comme des partenaires? S'il y a un gouvernement qui connaît la situation, c'est bien les municipalités, non?

**M. La Salle :** Tout à fait, c'est là que cela se passe. Quand on parle de sans-abri, ce n'est pas à partir d'Ottawa que c'est géré, c'est au niveau de la communauté. C'est effectivement souvent des organisations paramunicipales ou ainsi de suite, comme la Soupière de l'amitié, et cetera.

Nous avons un projet pilote avec la ville d'Ottawa par lequel nous entraînons les employés, qui sont plus susceptibles de croiser les sans-abri dans la rue, pour qu'ils soient en mesure de leur poser les questions permettant d'identifier les candidats éligibles aux programmes que nous offrons. Il semble que cela soit un succès.

Nous prenons aussi des initiatives avec les Premières nations. Par exemple, le mois passé, en Colombie-Britannique, on a profité d'une réunion de l'Assemblée des Premières nations pour donner de l'information.

Nos initiatives visent également les immigrants qui ne parlent ni français ni anglais. Je sais que Service Canada développe du matériel d'information dans différentes langues. Donc, des efforts sont faits de ce côté aussi.

**Le sénateur Chaput :** Êtes-vous en mesure de faire une évaluation ou est-ce trop tôt pour savoir si vous avez réussi à réduire le nombre de personnes qui ne reçoivent pas de prestations?

**M. La Salle :** Je devrai vous revenir là-dessus, je n'ai pas l'information avec moi. Pour chacune de ces initiatives, on a un cadre d'évaluation, on veut voir ce qui se passe, et on mesure le succès.

I recall a project in Nunavut, or in northern Alberta, a fairly remote area, where about ten people in a community started receiving benefits. In a small community, that makes a big difference.

[English]

**Senator Callbeck:** I know you heard the previous witnesses and my questions to them. I have great concern for the thousands of people that have paid into CPP but are not receiving the benefits. You do a lot of outreach, but obviously, from the figures that I stated earlier, we are not really getting the desired results.

When I asked the other two witnesses what they recommend the federal government do, they talked about the situation in Quebec where people are contacted by telephone. We have a list of 26,000 people who are receiving OAS. We know where they live. We know they are not getting CPP to which they are entitled.

Has any thought been given to phoning these people like they do in Quebec?

**Mr. La Salle:** Regarding these 26,000, there is a pre-filled form that is being sent to them by Service Canada. My colleagues from Service Canada have much more information on this matter. We send them letters targeted to their situation that takes into account their particulars and we pre-complete the application on their behalf. Should that be followed by phone calls? It would not be a bad idea, but that is a question to which Service Canada should respond.

There are many outlets for Service Canada, but I would defer to them on how they manage this matter. Mr. Ménard worked for the Government of Quebec for many years and he may have some views on how they deal with this issue.

**Mr. Ménard:** I worked at the QPP for 18 years. QPP continues to be successful reaching people and there is no reason why CPP cannot do exactly the same. Could we phone these people? Certainly we could. Would we be able to reach everyone by phone? No. Some people may be quite old and need assistance from their children. Therefore, the timing of the phone call is important. The exercise we have done in the past months should be done each year to match the files and to ensure the right amount is paid to the right person.

**The Chair:** Have you estimated what it would cost to do more effective outreach? This committee is driven by such estimates.

**Mr. Ménard:** I do not have an estimate on the cost for these 26,000 people specifically. However, in the actuarial report, the assumption was made that they would apply, so the cost related to these 26,000 people is already included.

Je me rappelle un projet au Nunavut ou dans le nord de l'Alberta, une région assez éloignée où, dans une communauté, une dizaine de personnes ont été bénéficiaires de prestations. Cela fait une grande différence dans une petite communauté.

[Traduction]

**Le sénateur Callbeck :** Je sais que vous avez entendu les témoins précédents ainsi que les questions que je leur ai posées. Je m'inquiète profondément pour les milliers de personnes qui ont cotisé au RPC, mais qui ne reçoivent pas les prestations. Vous faites beaucoup de démarches en direction des groupes difficiles à atteindre, mais de toute évidence, d'après les chiffres que j'ai cités plus tôt, nous n'atteignons pas les résultats souhaités.

Quand j'ai demandé aux deux autres témoins quelles mesures ils nous recommandaient de prendre, ils ont parlé du fait qu'au Québec, on communique avec les gens par téléphone. Nous avons une liste de 26 000 personnes qui reçoivent une pension de vieillesse. Nous savons où elles habitent et nous savons aussi qu'elles ne touchent pas les prestations du RPC auxquelles elles ont droit.

A-t-on songé à communiquer par téléphone avec ces personnes comme cela se fait au Québec?

**M. La Salle :** Je peux vous dire que Service Canada est en train de faire parvenir à ces 26 000 personnes des formulaires remplis à l'avance. Mes collègues de Service Canada pourraient vous en dire beaucoup plus long à ce sujet. Nous leur envoyons une lettre qui concerne leur propre situation ainsi qu'un formulaire qui a déjà été rempli pour elles. Devrions-nous ensuite leur téléphoner? Ce ne serait pas une mauvaise idée, mais il s'agit d'une question à laquelle Service Canada devrait répondre.

Il existe de nombreux bureaux de Service Canada, et j'estime qu'il leur appartient de gérer cette affaire. M. Ménard a travaillé pour le gouvernement du Québec pendant de nombreuses années et il pourrait peut-être vous donner son point de vue sur les façons de faire dans cette province.

**M. Ménard :** J'ai travaillé pendant 18 ans pour le RRQ, qui a toujours bien réussi à joindre les groupes difficiles à atteindre, et rien n'empêche le RPC d'en faire autant. Pourrions-nous communiquer par téléphone avec ces personnes? Tout à fait. Serions-nous en mesure de joindre chacune d'entre elles? Non. Il se peut que certaines personnes soient très âgées et qu'elles aient besoin d'aide de la part de leurs enfants. Par conséquent, il est important de choisir le bon moment pour les appeler. L'exercice auquel nous nous sommes livrés ces derniers mois devrait être fait chaque année en vue de nous assurer que les gens reçoivent le montant auquel ils ont droit.

**Le président :** Avez-vous estimé combien il en coûterait pour parvenir à mieux atteindre ce groupe de gens? Le comité s'intéresse particulièrement à ce genre d'estimation.

**M. Ménard :** Je ne peux pas vous donner d'estimation en ce qui concerne ces 26 000 personnes précisément. Toutefois, dans le rapport actuariel, on a inclus le coût résultant des démarches effectuées pour joindre ces 26 000 personnes, car on a présumé qu'elles allaient faire une demande.

**Senator Callbeck:** You all agree, then, that this would be a good idea for the department to do.

On the Senate Order Paper, I asked, when seniors apply for OAS, are they informed of their eligibility for CPP. I also asked if frontline personnel have access to personal records.

I will read the answer I received, "Canadians may choose to apply for CPP at different ages. Service Canada staff does not necessarily confirm whether someone applying for OAS is in receipt or eligible for CPP benefits." The letter goes on to say that any frontline personnel with access to a senior's OAS file will also have access to an individual's CPP file.

Why could that not be a policy? If someone is inquiring about their OAS, they are automatically told that they have to apply for the Canada Pension. Apparently the staff person has that information.

**Mr. La Salle:** I would defer to Service Canada, because there may be a system issue. They are in the process of integrating the systems between OAS and CPP.

**The Chair:** Is there anyone here from Service Canada who could come to the table and identify himself or herself? If not, we will have to follow up.

**Mr. La Salle:** Ms. Pam Menchions is here from Service Canada,

**The Chair:** Is Service Canada a part of Human Resources and Social Development Canada?

**Mr. La Salle:** It is part of the portfolio.

**The Chair:** Ms. Menchions, you have heard the question. Could you respond?

**Pamela Menchions, Director of Operations Management, Service Canada:** The age at which you apply for Canada Pension Plan is optional; it can vary. Our instructions to frontline staff are not to necessarily invite people to apply for Canada Pension Plan when they apply for OAS.

**Senator Callbeck:** The employee is aware that individuals are eligible for CPP, so why can they not tell them?

**Ms. Menchions:** It is an individual choice when to apply for CPP.

**The Chair:** We understand the policy.

**Senator Murray:** It is beyond neither the wit, nor the computer capacity, nor the administrative capacity of the Government of Canada to rescue these people before they fall through the cracks. Alternatively, as one of the witnesses phrased it, before they find

**Le sénateur Callbeck :** Donc, vous vous entendez tous pour dire qu'il s'agit d'une bonne idée.

Dans le *Feuilleton* du Sénat, j'ai demandé si on informe les aînés qui présentent une demande de pension de vieillesse qu'ils sont admissibles, le cas échéant, à des prestations du RPC. J'ai aussi demandé si le personnel de première ligne avait accès aux dossiers personnels.

La réponse que j'ai reçue se lit comme suit : « Les Canadiens peuvent demander des prestations du RPC à des âges différents. Le personnel de Service Canada ne confirme pas nécessairement si une personne qui présente une demande de pension de vieillesse reçoit des prestations du RPC ou y est admissible. » On précise ensuite que le personnel de première ligne qui a accès au dossier de pension de vieillesse d'un aîné a aussi accès à son dossier du RPC.

Pourquoi ne s'agirait-il pas d'une politique? Si une personne demande des renseignements au sujet de la pension de vieillesse, on pourrait automatiquement lui dire qu'elle doit présenter une demande de prestations du RPC. Il semble que les membres du personnel disposent des renseignements nécessaires pour ce faire.

**M. La Salle :** Je poserais cette question à des représentants de Service Canada, car il se peut que la question des systèmes informatiques entre en jeu. Je sais que Service Canada est en train de procéder à l'intégration des systèmes de gestion de la pension de vieillesse et des prestations du RPC.

**Le président :** Y a-t-il un représentant de Service Canada dans la salle qui pourrait venir à la table? S'il n'y en a pas, nous allons continuer.

**M. La Salle :** Il y a Mme Pam Menchions.

**Le président :** Est-ce que Service Canada fait partie de Ressources humaines et Développement social Canada?

**M. La Salle :** Oui.

**Le président :** Madame Menchions, vous avez entendu la question. Pouvez-vous répondre?

**Pamela Menchions, directrice de la gestion des opérations, Service Canada :** L'âge auquel les gens présentent une demande de prestations du RPC varie. Le personnel de première ligne a reçu la directive de ne pas nécessairement inviter une personne à présenter une demande de prestations du RPC lorsqu'elle fait une demande de pension de vieillesse.

**Le sénateur Callbeck :** L'employé sait qu'une personne est admissible à des prestations du RPC, alors pourquoi ne l'en avise-t-il pas?

**Mme Menchions :** Il appartient à la personne de décider quand elle veut présenter une demande de prestations du RPC.

**Le président :** Nous comprenons cette politique.

**Le sénateur Murray :** Le gouvernement du Canada est en mesure d'utiliser son bon sens et ses capacités informatiques et administratives pour éviter que ces personnes ne passent entre les mailles du filet. Autrement dit, comme l'un des témoins l'a



out down the road that they made the wrong choice in applying for early retirement rather than disability.

I am always very impressed, as one who files income tax online, how quickly the system can figure out where I am, what I am owed or what I may owe. Someone mentioned Bill C-36 in regard to modernizing service delivery. How does it modernize? In respect to the payment of interest on amounts owing to Her Majesty and the same regarding the Old Age Security Act!

I could introduce you as well to a new concept brought in by your colleagues in federal-provincial fiscal relations. It is called the cumulative best-of concept in which they compare what the Government of Nova Scotia is entitled to under a present program with some now defunct or hypothetical program and what they might have had wherein they will cut a cheque for the difference if the latter is less than the former.

We can do more through the system, as you have suggested, through Service Canada, since that department seems to be carrying the burden of this today.

Mr. Rabot, you mentioned that the same authority should be given to tribunals as now exists with the minister to authorize certain retroactive payments. You went on to say that if other unspecified amendments were made to CPP, they should be extended to OAS and GIS. Are you suggesting other amendments that might be made?

You say:

Parliament should consider an amendment to section 66(4), which would extend to review tribunals the same authority which the minister currently enjoys to alter the effective date of payment of benefits if it is determined that an appellant's failure to apply sooner for those benefits is attributable to erroneous advice or administrative error.

Okay, we see that, we take that on board. Are there other amendments you think ought to be made in terms of retroactivity with CPP benefits?

**Mr. Rabot:** From our perspective, the retroactivity period is very short because of the time it takes for people to learn of their entitlement to benefits. In combination with the outreach efforts that Service Canada and the department can make, a longer retroactivity period would go part way to alleviating the problem of people who are not aware of the benefits to which they are entitled.

**Senator Murray:** How long?

**Mr. Rabot:** I have heard Senator Callbeck and others talk about the Province of Quebec, where the retroactivity period is five years. I think that might be an appropriate consideration. I heard one of the witnesses this morning say that the Province of

déclaré, il doit les informer avant qu'elles ne se rendent compte plus tard qu'elles auraient dû demander une pension d'invalidité plutôt qu'une rente de retraite anticipée.

Lorsque je remplis ma déclaration de revenu en ligne, je suis toujours très impressionné par la rapidité avec laquelle le système détermine qui je suis ainsi que le montant qui m'est dû ou que je dois payer. Quelqu'un a parlé du projet de loi C-36, qui vise notamment à moderniser la prestation des services. Que contient cette mesure à cet égard? Elle comporte des dispositions sur les intérêts dus à Sa Majesté que doit contenir aussi la Loi sur la sécurité de la vieillesse!

Je voudrais vous parler d'un nouveau concept élaboré par vos collègues chargés des relations fiscales avec les provinces. Il s'agit de comparer les sommes auxquelles le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, par exemple, a droit en vertu d'un programme existant avec celles auxquelles il aurait droit au titre d'un programme fictif ou qui n'existe plus. Si le dernier montant est inférieur au premier, le gouvernement fédéral émet un chèque dont le montant correspond à la différence entre les deux.

Nous pouvons faire davantage par l'entremise de Service Canada, comme vous l'avez laissé entendre, étant donné que ce ministère semble être le mieux placé.

Monsieur Rabot, vous avez déclaré que les tribunaux devraient eux aussi disposer du même pouvoir qu'a le ministre d'autoriser certains paiements rétroactifs. Vous avez ajouté que si d'autres modifications sont apportées au RPC, elles devraient également s'appliquer à la pension de vieillesse et au supplément de revenu garanti. Voulez-vous dire que d'autres changements devraient être effectués?

Vous avez dit :

Le Parlement devrait songer à modifier le paragraphe 66(4) afin d'accorder aux tribunaux de révision le même pouvoir dont jouit actuellement le ministre de modifier la date d'entrée en vigueur des versements d'une pension s'il est établi qu'un retard dans la présentation d'une demande de pension fût occasionné par des renseignements erronés ou une erreur administrative.

D'accord, nous allons prendre cette proposition en considération. Y a-t-il d'autres amendements qui devraient être apportés selon vous en ce qui concerne la rétroactivité?

**M. Rabot :** Nous considérons la période de rétroactivité très courte parce qu'il s'écoule un certain temps avant que les gens apprennent qu'ils sont admissibles à des prestations. Outre les efforts que Service Canada et le ministère peuvent faire en vue de joindre les gens difficiles à atteindre, une prolongation de la période de rétroactivité contribuerait en partie à régler le problème des personnes qui ne savent pas qu'elles ont droit à des prestations.

**Le sénateur Murray :** Quelle devrait être cette période?

**M. Rabot :** J'ai entendu le sénateur Callbeck et d'autres parler du Québec, où la période de rétroactivité est de cinq ans. Je crois que ce serait convenable. J'ai entendu un des témoins ce matin affirmer que le Québec avait décidé de fixer une période plus

Quebec's interest in having a longer retroactivity period is that it gets people off welfare. I think the federal government should also be similarly interested in getting people off welfare.

[Translation]

**Mr. Ménard:** As to the experience with the Quebec Pension Plan, I would like to clarify a very important point. In 2007, we will be starting payments for 400,000 people. These are retirees, people receiving the survivor's benefit, the disabled and orphans. For 99 per cent of these people, the retroactivity period for the Quebec Pension Plan is exactly the same as for the Canada Pension Plan. The difference in the Quebec plan is as follows. If you apply after 66 years of age, you can go back to 65 if you wish. They say they have a five-year period. But if you apply when you are 67, it is not five years. At 67, it is two years of retroactivity. You can choose to receive either higher benefits with a higher adjustment factor, or retroactivity back to age 65.

Another very important factor is that the pension calculation, for those who apply for the Canada Pension Plan after 65 years of age, is, in all cases, either equal to or better than the Quebec Pension Plan. Periods of work after 65 years of age can replace other years. So we do not extend the contribution period. The initial amount, not the retroactive amount, for everyone applying for a pension under the Canada Pension Plan is between 4 per cent and 10 per cent higher than an application made to the Quebec Pension Plan by a person with the same history.

[English]

**Ms. Kalinowski:** The point I would like to make regarding changes to CPP benefits — for instance, changes to the retroactivity provisions or extending retroactivity to disability benefits — is that the CPP plan is a co-stewarded plan with the provinces. Therefore, those issues would have to be discussed and agreed upon with provincial counterparts. I guess they would also have to be examined in terms of the financial implications for the plan. As we said before, it is a self-financing plan so contributions come in and expenditures are paid out. In effect, retroactivity would change the plan expenditures so those would have to be costed and discussed with the provinces.

**Senator Di Nino:** Mr. Ménard, I believe you said there is a provision in the financial statements for the unfunded retroactive — the 26,000 people in particular. Is that correct?

longue en vue de diminuer le nombre de prestataires d'aide sociale. Je pense que le gouvernement fédéral devrait lui aussi chercher à réduire le nombre d'assistés sociaux.

[Français]

**M. Ménard :** Concernant l'expérience avec le Régime des rentes du Québec, j'aimerais clarifier un point très important. En 2007, pour le Régime de pensions du Canada, nous allons mettre en paiement environ 400 000 personnes. Ce sont des retraités, des gens recevant la rente de survivant, des invalides et des orphelins. Pour 99 p. 100 des gens, la période de rétroactivité, qui s'applique au Régime des rentes du Québec, est exactement la même qu'au Régime de pensions du Canada. La différence au Régime des rentes du Québec est la suivante : si vous en faites la demande après 66 ans, vous pouvez rétroagir jusqu'à 65 ans si vous le désirez. On parle donc d'une période de cinq ans. Toutefois, ce n'est pas une période de cinq ans, si vous faites votre demande à 67 ans, vous avez deux ans de rétroactivité. Vous pouvez décider de recevoir soit une rente plus élevée avec un facteur d'ajustement plus élevé ou une rétroactivité jusqu'à 65 ans.

Autre élément très important, le calcul de la rente, pour ceux qui en font la demande après 65 ans, est, dans tous les cas, soit égal ou supérieur dans le cas du Régime de pensions du Canada par rapport au Régime des rentes du Québec. Les périodes de travail après 65 ans peuvent remplacer d'autres années. Par conséquent, on n'étend pas la période de cotisation. Le montant initial, et non la rétroactivité, pour toute personne qui fait une demande de rente en vertu du Régime de pensions du Canada, est entre 4 et 10 p. 100 plus élevé que s'il avait fait sa demande, avec le même historique, au Régime des rentes du Québec.

[Traduction]

**Mme Kalinowski :** Au sujet des changements qui pourraient être apportés au RPC — par exemple, des modifications aux dispositions concernant la rétroactivité ou l'application de telles dispositions aux prestations d'invalidité — je tiens à souligner que le RPC est un régime administré conjointement avec les provinces. Par conséquent, ces questions devraient faire l'objet d'une discussion et d'une entente avec les provinces. Je crois qu'il faudrait également les examiner sur le plan des répercussions financières. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, il s'agit d'un régime qui s'autofinance, ce qui signifie que les prestations sont payées grâce aux cotisations. Ainsi, la rétroactivité a une incidence sur le montant nécessaire au versement de l'ensemble des prestations, et c'est pourquoi il faudrait évaluer le coût d'une prolongation de la période de rétroactivité et en discuter avec les provinces.

**Le sénateur Di Nino :** Monsieur Ménard, je crois que vous avez dit que les états financiers comportaient une provision pour la rétroactivité non financée — celle visant en particulier les 26 000 personnes. Est-ce exact?

**Mr. Ménard:** I said that in the actuarial report, the projections include the costs related to these 26,000 people. In other words, we are assuming that these people have applied for their CPP benefits.

**Senator Di Nino:** What is that number?

**Mr. Ménard:** No, I do not have it.

**Senator Di Nino:** Maybe you could supply it to us because we were talking about it earlier.

We were informed that 20,000-plus letters were sent out, I am assuming to the 26,000 persons who applied. Only 1,000 came back. Was there a follow-up to see what happened to the other 19,000-plus who did not reply?

**Ms. Menchions:** I would like to clarify that the 20,000 letters referred to earlier were letters sent to contributors by our statement of contribution mail out. The 20,000 we are talking about this morning are not included; that is an additional 26,000 that was referred to this morning. They are two different groups of people. We are just sending the letters to the 26,000 over the next few weeks.

**The Chair:** It would be beneficial for senators to know how independent the Quebec program is. Quebec maintains its own fund of contributions and invests it on its own. Does Quebec determine its own contribution and benefit rate, or is that all part of the national program?

**Ms. Kalinowski:** No, the Quebec Pension Plan has separate legislation. It collects its own contributions and determines its own benefit levels. It is an independent plan. The Parliament of Quebec makes decisions relating to that plan.

There are discussions between the stewards of the Quebec Pension Plan and the stewards of the Canada Pension Plan in terms of benefits, contribution rates, et cetera.

**The Chair:** Senators have found the ability to compare the Canada Pension Plan with the Quebec Pension Plan a good opportunity to see the benefits of one and the other. In terms of making changes in the three-year review, is that all provinces except Quebec?

**Ms. Kalinowski:** No, Quebec is an included province with a voice. We seek its consent to changes to the Canada Pension Plan.

**The Chair:** Quebec participates and can determine the rate for the rest of Canada, but it can set its own rate without the input from the rest of Canada, is that right?

**Ms. Kalinowski:** That is correct.

**The Chair:** That is what I was beginning to think.

**M. Ménard :** J'ai dit que dans le rapport actuariel, les prévisions englobent les coûts liés aux paiements rétroactifs destinés à ces 26 000 personnes. Autrement dit, nous avons présumé que ces gens avaient présenté une demande de prestations du RPC.

**Le sénateur Di Nino :** Quel est ce chiffre?

**M. Ménard :** Je ne le connais pas.

**Le sénateur Di Nino :** Peut-être pourriez-vous nous le fournir, car nous en parlions tout à l'heure.

On nous a dit que plus de 20 000 lettres avaient été envoyées aux 26 000 personnes, je présume, qui avaient présenté une demande. On a reçu seulement 1 000 réponses. Un suivi a-t-il été effectué pour savoir pourquoi les 19 000 autres destinataires n'ont pas répondu?

**Mme Menchions :** Je tiens à préciser que les 20 000 lettres dont on a parlé tout à l'heure ont été envoyées aux cotisants en même temps que leur état des cotisations. Il ne s'agit pas des 20 000 lettres dont nous parlons en ce moment. Ces lettres s'adressent à un groupe différent. Au cours des prochaines semaines, nous allons les faire parvenir aux 26 000 personnes en question.

**Le président :** Il serait utile pour les sénateurs de savoir à quel point le régime québécois est indépendant. Le Québec constitue son propre fonds de cotisations et c'est lui-même qui investit l'argent. Est-ce que la province fixe elle-même les taux de cotisation et de prestations ou sont-ils établis en fonction du régime fédéral?

**Mme Kalinowski :** Non, il existe une loi qui porte exclusivement sur le Régime de rentes du Québec. C'est la province qui perçoit les cotisations et qui détermine le montant des prestations. Il s'agit d'un régime indépendant. C'est l'Assemblée nationale du Québec qui prend les décisions concernant le RRQ.

Cependant, des discussions ont lieu entre les administrateurs du RRQ et ceux du RPC au sujet des prestations, des taux de cotisation, et cetera.

**Le président :** Les sénateurs ont trouvé que le fait de comparer le RPC avec le RRQ permettait de déterminer les avantages de l'un et de l'autre. Est-ce que toutes les provinces sauf le Québec participent aux discussions sur les changements à apporter au RPC dans le cadre de l'examen triennal?

**Mme Kalinowski :** Non, le Québec aura voix au chapitre. Nous devons obtenir son approbation concernant les changements au RPC.

**Le président :** On demande le consentement du Québec aux changements visant le régime national, mais cette province fixe elle-même ses propres taux sans que les autres provinces n'aient leur mot à dire, n'est-ce pas?

**Mme Kalinowski :** C'est exact.

**Le président :** C'est bien ce que je pensais.

**Senator Murray:** Do not worry; Ontario has a de facto veto because it takes two thirds of the provinces with two thirds of the population. Do not worry. You are in safe hands; Ontario has a veto.

**The Chair:** You are the senator from Ontario; I am from New Brunswick.

**Mr. LaSalle:** Returning to a question asked by Senator Murray on the issue of erroneous advice and administrative error, in 1987, when Parliament granted the authority to the minister to make a determination in that respect, it did so because before there was no such avenue; it was *ex gratia* payments, and so on.

That exercise was done with the principle of natural justice, where people can bring their case and they have to be looked at on a case-by-case basis. The appeal to such decisions is through the federal court. Jurisprudence has demonstrated thus far that it was the right course of action.

**The Chair:** On behalf of the senators in the Standing Senate Committee on National Finance, we would like to thank each of you. You are doing important work for seniors and senior financial security in Canada.

We appreciate this very valuable time that you have given us. We may well have some follow-up questions, but we now know who you are and what you are doing.

The committee adjourned.

**Le sénateur Murray :** Ne vous inquiétez pas; l'Ontario a un droit de veto, car il représente les deux tiers de la population canadienne. Vous n'avez pas à vous préoccuper. Soyez sans crainte, l'Ontario a un droit de veto.

**Le président :** C'est vous qui venez de l'Ontario; je viens du Nouveau-Brunswick.

**M. Lasalle :** Pour revenir à une question qu'a posée le sénateur Murray au sujet des renseignements erronés ou d'une erreur administrative, sachez qu'en 1987, quand le Parlement a conféré au ministre le pouvoir de prendre une décision dans ces cas-là, il l'a fait parce qu'auparavant les paiements étaient faits à titre gracieux.

Le gouvernement a pris cette décision en se fondant sur le principe de justice naturelle, selon lequel chaque cas est étudié individuellement. Les demandes d'appels sont adressées à la Cour fédérale. La jurisprudence a permis jusqu'à maintenant de démontrer qu'il s'agit de la bonne voie à suivre.

**Le président :** Au nom des sénateurs du Comité permanent des finances, je tiens à remercier chacun d'entre vous. Vous effectuez un travail important pour les aînés et leur sécurité financière.

Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir consacré un peu de votre temps, qui est très précieux. Il se pourrait bien que nous ayons à vous poser d'autres questions maintenant que nous savons qui vous êtes et ce que vous faites.

La séance est levée.

**THE  
SENATE  
OF  
CANADA**



**LE  
SÉNAT  
DU  
CANADA**

**SUPPLEMENTARY ESTIMATES “A”  
2007-2008**

**STANDING SENATE COMMITTEE ON  
NATIONAL FINANCE**

**SECOND REPORT**

**Chair**

**The Honourable Joseph A. Day**

**Deputy Chair**

**The Honourable Terry Stratton**

**November 2007**

## **REPORT ON THE SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2007-2008**

The Standing Senate Committee on National Finance, to which were referred the *Supplementary Estimates (A), 2007-2008*, has in obedience to the Order of Reference of November 13, 2007, examined the said Estimates and herewith presents its report.

### **INTRODUCTION**

On November 20, 2007 officials from the Treasury Board Secretariat of Canada, David Moloney, Senior Assistant Secretary, Expenditure Management Sector and Brian Pagan, Acting Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Division, Expenditure Management Sector, appeared before the Senate Committee to testify on the *Supplementary Estimates (A), 2007-2008*.

These are the first set of Supplementary Estimates to be issued in this fiscal year ending on March 31, 2008. Unless otherwise stated, all page references are from the *Supplementary Estimates (A), 2007-2008* document.

### **THE SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2007-2008**

Each year, the federal government tables Parts I and II of its Estimates documents for the next fiscal year, which begins April 1 and ends March 31. Part I (“The Government Expense Plan”) and Part II (“The Main Estimates”) provide information on the spending plans of the federal government. During the year, changes to the government’s spending plans are listed in the “Supplementary Estimates.” There are normally two sets of Supplementary Estimates: Supplementary Estimates (A) are usually tabled in November, while the Supplementary Estimates (B) are tabled in February or March. Supplementary Estimates are tabled in Parliament approximately one month in advance of the related appropriation bill in order to provide parliamentary committees sufficient time to review the proposed spending plans before voting on the appropriation bill.

The Supplementary Estimates serve a number of purposes. First, they seek authority for revised spending levels that Parliament will be asked to approve in an appropriation bill. Second, they provide Parliament with information on changes in the estimated expenditures to be made under the authority of statutes previously approved by Parliament. Finally, they are used to seek parliamentary approval for items such as: transfers of money between votes both within and between organizations; loan guarantees; approval of new grants; and changes to vote wording.

In the Estimates documents, planned spending is broken down into budgetary and non-budgetary expenditures, and is displayed for both voted and statutory expenditures<sup>1</sup>. This is outlined in Table 1 below.

**TABLE 1**  
**TOTAL SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2007-2008**  
**(in millions of dollars)**

	<b>Budgetary</b>	<b>Non-Budgetary</b>	<b>Total</b>
<b>Voted Appropriations</b>	8,048.0	26.6	8,074.6
<b>Statutory Authorities</b>	5,518.3	----	5,518.3
<b>Total</b>	13,566.3	26.6	13,592.9

Source: *Supplementary Estimates (A), 2007-2008*, p. 9.

## OVERVIEW

### A. Planned Spending

Treasury Board Secretariat officials began their testimony by providing Senators with an overview of the \$13.6 billion in planned spending under the *Supplementary Estimates (A) 2007-2008*. As Mr. Moloney informed the Committee, this spending is consistent with the planned expenses as established in the March 2007 Budget and the October 2007 Economic and Fiscal Outlook. In those documents, planned spending for the 2007-2008 fiscal year total some \$233.4 billion. With the spending proposed in these Estimates and the \$211.7 billion provided under the 2007-2008 Main Estimates, total Estimates to-date for this fiscal year are \$225.3 billion. The

---

<sup>1</sup> **Budgetary** spending encompasses the cost of servicing the public debt; operating and capital expenditures; transfer payments and subsidies to other levels of government, organizations or individuals; and payments to Crown corporations and separate legal entities; **Non-budgetary** expenditures (loans, investments and advances) are outlays that represent changes in the composition of the federal government's financial assets; **Voted** expenditures are those for which parliamentary authority is sought through an appropriation bill; and **Statutory** expenditures are those authorized by Parliament through enabling legislation; they are included in the Estimates documents for information purposes only.

\$233.4 billion in planned expenditures can be compared to the previous fiscal year, 2006-2007, where the total expenses of the federal government were \$222.2 billion, and \$209.0 billion for the 2005-2006 fiscal year.

As Mr. Moloney reminded the Senators, the Main Estimates for 2007-2008 were tabled on February 27, 2007, three weeks before the 2007 Budget was presented on March 19, 2007. As a result, the Supplementary Estimates currently before the Committee are asking Parliament's approval to spend funds on several strategic initiatives and key priorities announced in the 2007 Budget and related Cabinet decisions. As he explained, through these Estimates, the federal government is seeking Parliament's approval to spend \$8.1 billion in voted appropriations that were not known or sufficiently developed when the Main Estimates were tabled last February. Among the expenditures tabled for approval, he highlighted the following:

- \$875.2 million for National Defence for implementing the Canada First Defence Plan;
- \$573.8 million in funding for the Canada Strategic Infrastructure Fund;
- \$181.9 million to preserve and improve the quality of affordable housing for low-income Canadians, including seniors, persons with disabilities, victims of family violence, and Aboriginals;
- \$120.9 million to fund additional RCMP positions and law enforcement priorities; and
- \$105 million to create new Centres of Excellence to support research and commercialization activities in priority areas such as environmental science and technologies, natural resource and energy, and health and related life sciences.

Mr. Moloney noted that statutory expenditures are expected to increase by \$5.5 billion, due mainly to the following items:

- \$1.5 billion to implement the Clean Air and Climate Change Trust Fund;
- \$1.2 billion for fiscal Equalization;
- \$794.6 million in support of the Canada Social Transfer;
- \$614 million in transition payments for post-secondary education and training for Ontario, Manitoba and Saskatchewan;



- \$612 million to implement the Patient Wait Times Guarantee;
- \$401 million towards the Cost of Production Benefit for agricultural producers;
- \$300 million to assist provinces and territories with the cost of the Human Papillomavirus Immunization ; and
- \$250 million to support the creation of child care spaces.

## **B. Changes to Central Votes**

Mr. Moloney informed the Committee that, as well as including requests for new spending authority for many of the Budget measures, these Supplementary Estimates also seek approval to create two new central Votes: the first, for the government-wide Operating Budget Carry Forward, and the second, for government-wide Paylist requirements. He stressed that the two new central Votes do not represent additional spending requirements in the Supplementary Estimates as these items have previously been funded from other sources. Rather, they are intended to improve transparency. In addition, they will allow the Treasury Board Secretariat to reduce the size of future years' Supplementary Estimates.

He explained further that the Treasury Board's Operating Budget Carry Forward policy is a long standing means of providing departments with the capability to transfer a portion of any unused funds into the next fiscal year, up to a maximum of 5 per cent. As he noted, once approved by Parliament, the new approach will provide a mechanism by which these routine departmental requests for transfers can be consolidated into a single, more visible, central Vote, which will be displayed in the Treasury Board's votes. In addition, through this mechanism, the government will be able to allocate these funds to departments earlier in the fiscal year (i.e., once the Public Accounts are closed in September rather than waiting for Supplementary Estimates to be voted in December). According to the Treasury Board Secretariat, this will support better planning, and improve program management and business continuity within departments.

Mr. Moloney noted other advantages to the new Vote structure. The new Operating Budget Carry Forward Vote reduces the number of line items in Supplementary Estimates and, in many cases, eliminates the requirement for Supplementary Estimates altogether for many smaller departments. As an example, he told the Committee that this year, 33 more departments would have had pages printed in Supplementary Estimates (A), had the Treasury Board not proposed this Vote. Instead, in these Estimates, those items are detailed in one place, as part of the horizontal items (pages 74 to 86). A total of 130 departments and agencies may request appropriations through the Estimates process.

The second proposed central Vote is the Paylist Requirements Vote. As Mr. Moloney explained, under this Vote the Treasury Board will reimburse departments for paylist shortfalls related to certain costs for employee benefits, such as severance pay and parental benefits. Currently, these requirements are met later in the year through permanent allocations from Treasury Board Vote 5 – Government Contingencies (TB Vote 5). The creation of a separate vote for these requirements means that there will be greater transparency and accounting of personnel costs and a clear identification of the funding source for these costs. It also helps address the concerns of the Auditor General, who has been critical of the use of TB Vote 5 for routine paylist costs that are the legal obligation of the employer. Mr. Pagan also directed the Senators' attention to the new Vote wording for TB Vote 5 on page 23, in particular the new criteria itemised in that Vote that must be met in order to approve departments' access to TB Vote 5 funding. The Vote wording has changed as a result of the introduction of the two new central Votes.

The manner in which contingency funds have been used under the TB Vote 5 has been an abiding concern for the Committee. The changes to the central Vote structure should address many of these concerns, which have focused on clarifying how the Vote was used, the government's accountability to Parliament on its use, the overly broad wording previously used in the Vote itself, and in assuring that the Vote is used strictly for urgent requirements. Thus, Senators were generally very supportive of these new initiatives.

They were also pleased to learn that, overall, the creation of these Votes and their inclusion in the Main Estimates will serve to reduce the dollar value of a typical Supplementary Estimates amount in future years by an estimated \$1.5 billion to \$1.75 billion. The increased reliance on Supplementary Estimates by departments and agencies as government finances improve has also been a long standing concern of this Senate Committee.

### **EXAMINATION OF THE *SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2007-2008***

During the Committee's hearing on the *Supplementary Estimates (A), 2007-2008*, Senators raised a variety of issues related to the planned spending as outlined above, in addition to the operation of the new central Votes. Some of these are discussed below.

#### **A. Multi-year Appropriations**

Some senators noted that, as was the case in prior years, in these Estimates three agencies – Canada Revenue Agency, Parks Canada Agency, and Canada Border Services Agency – are requesting multi-year appropriations, pursuant to each organization's respective enabling legislation<sup>2</sup>. Mr. Moloney explained that as such, Parliament would be voting on the appropriation of funds once, and, as a result, these three organizations have the authority to spend in either this fiscal year or the following fiscal year.

Senators were interested to learn that the Treasury Board Secretariat has been examining, in consultation with the Department of Finance, whether or not a similar multi-year appropriations approach could be extended to a broader range of departments, specifically those involved in a larger number of, or multi-year plans for, asset purchases. Mr Moloney indicated that the Treasury Board Secretariat is currently running a pilot project under which three specific departments are being allowed to mimic multi-year appropriations through administrative means. The Secretariat will be evaluating the pilot in order to determine whether or not it improves management and provides value for money, but also in terms of information, control, and oversight ability. Further multi-year appropriations will not be proposed before the completion of the evaluation. Mr. Moloney agreed to share the results of the pilot with this Committee and with Parliament.

---

<sup>2</sup> The three agencies were created, respectively: Parks Canada Agency in 1998; Canada Revenue Agency in 1999; and Canadian Border Services Agency in 2003.

## **B. Fiscal Equalization**

Senators were interested in the \$1.25 billion provided in these Estimates for Fiscal Equalization (page 151). As Mr. Moloney explained, this funding reflects an update to forecasts as well as a specific change in provincial entitlements. Specifically, it relates to the provinces' ability to choose alternative arrangements going forward as detailed in Budget 2007. In that Budget, the government announced a new formula for Equalization which modified the 2004 New Framework for Equalization and Territorial Formula Financing. It also provided an option to Nova Scotia and Newfoundland and Labrador to remain under the old Equalization system or opt for the new formula. Nova Scotia opted for the new formula; hence, there was an additional cost for Equalization of \$1.25 billion this fiscal year. This represents an increase of \$200 million over the \$1.1 billion first anticipated in Budget 2007 for this fiscal year.

## **C. Child Care Agreements**

Senators were interested in the allocation of the \$250 million in funding towards the creation of child care spaces in the fiscal year 2007-2008, which was made pursuant to a commitment in the 2006 Budget. Mr. Moloney explained that the funds were distributed to provinces and territories in June of this year. He added that provinces and territories are guided in the allocation of their funding for child care by arrangements in the Canada Social Transfer in 2000 and 2003 which comprised of federal/provincial/territorial frameworks on early childhood development, early learning, and child care. Further, the responsible minister has recently sent a letter to the provinces and territories setting out federal expectations. Senators were also interested in the proposal developed in the *Budget Plan 2007* to provide an investment tax credit to businesses that create new child care spaces in the workplace. Treasury Board Secretariat officials indicated that they were not in a position to explain how the provinces have used the \$250 million to date, nor could they speak to the latter proposal, but would undertake to provide the Committee with that information.

## **D. Gender-based Analysis of the government Programs**

Many Senators questioned how gender-based considerations are taken into account in the Expenditure Management System Renewal, and whether or not gender-based analysis was being incorporated into cabinet review of federal programs.

According to Mr. Moloney, departments are required to be quite clear as to the objectives they are aiming to achieve, and to be able to assess their performance through a formal program evaluation; within this context, programs may have gender-specific outcomes. When examining specific program proposals and initiatives, Treasury Board Secretariat program analysts are required to ensure that there is an appropriate assessment of gender outcomes, whether it related to a specific and explicit objective related to gender or other gender-based impacts. All Secretariat program analysts have received formal training in order to do so.

It was unclear to the Committee, however, how gender-based analysis was being carried out within departments. One Senator cited several examples where gender-based considerations were perhaps not being incorporated into a program's initial analysis. For example, a recent assessment of the Wait Times Guarantee initiative found that those women were being treated differently to men within the health care system. As explained by Mr. Moloney, the funds related to this initiative were placed in a trust and, as such, the specific program parameters did not flow through the Treasury Board process. On a positive note, he informed the Committee that new formal guidance and requirements relating to the Treasury Board Submission process came into effect on September 1, 2007. Under it, all departments and agencies are required to bring forward a gender-based analysis to the Treasury Board, both when seeking approval for new programs and expenditures, and when seeking to change the terms and conditions surrounding an existing one. Some Senators expressed their interest in further study of this issue.

#### **E. Accountability for Joint Federal/Provincial/Territorial Programs**

Some senators inquired about the process by which joint programs are being evaluated and/or audited, and by whom (the federal or provincial/territorial governments or both), citing the Clean Air and Climate Change Trust Fund as an example. Mr. Moloney responded by saying that the authority to evaluate and audit programs is specific to each program and that, in many cases, it is the provincial auditors general who will review those expenditures from the point of view of financial controls and probity. In the specific case of the Clean Air and Climate Change Trust Fund, it is the provinces and territories who are responsible for ensuring that the programs are being carried out in accordance with the established terms and conditions, and for reporting publicly on their activities and the results achieved.

**F. Federal Benefits for Seniors**

One Senator noted that there were no additional funds under these Supplementary Estimates for Guaranteed Income Supplement (GIS) payments (page 176). Senators were interested in determining how many senior citizens are currently receiving the GIS; how many should receive the GIS; and what the current outreach programs of the department are to reach those seniors not receiving the GIS for which they are eligible.

While the Treasury Board Secretariat officials could not provide the Senators with some of this information at that time, they did outline the actions that Human Resources and Social Development Canada are taking in order to improve eligibility for the Canada Pension Plan, Old Age Security, and the GIS. As Mr. Moloney explained, through Service Canada, the department is being more proactive in reaching out directly to communities. For example, they are partnering with an Aboriginal group, the First Nations Social Development Society, to hold workshops for Aboriginal seniors and elders on reserves. In addition, they are working with Citizenship and Immigration Canada and with immigrant-serving agencies to ensure that immigrants to Canada are aware of their eligibility; there is also an effort in the City of Ottawa to reach homeless and near-homeless seniors. They are also trying to determine the needs of disabled groups and improve their awareness of these programs.

**G. Millennium Scholarship Fund**

Some Senators voiced their concerns with respect to the Millennium Scholarship Fund, noting that the last academic year to which the fund applies is 2008. Senators questioned whether or not the fund would be renewed or replaced, and what issues were under consideration as the government reflected on the program. Treasury Board Secretariat officials committed to bringing those issues to the attention of Human Resources and Social Development Canada and to the Department of Finance, both of whom would be involved in any such decision.

**CONCLUSION**

During its meeting on the *Supplementary Estimates (A), 2007-2008*, the Committee deliberated on these and other matters. Treasury Board Secretariat officials committed to following up on a number of issues. The Committee intends to more fully examine the government's spending plans for the 2007-2008 fiscal year, and will present further interim reports as it continues its work.

The Standing Senate Committee on National Finance respectfully presents its report on the *Supplementary Estimates (A), 2007-2008*.





**THE  
SENATE  
OF  
CANADA**



**LE  
SÉNAT  
DU  
CANADA**

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A)  
2007-2008**

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
FINANCES NATIONALES**

**DEUXIÈME RAPPORT**

*Président*

**L'honorable Joseph A. Day**

**Vice-président**

**L'honorable Terry Stratton**

**Novembre 2007**

## **RAPPORT SUR LE *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE* *DES DÉPENSES (A) 2007-2008***

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2007-2008, a, conformément à l'ordre de renvoi du 13 novembre 2007, examiné ledit budget et présente ci-après son rapport.

### **INTRODUCTION**

Le 20 novembre 2007, le Comité a entendu deux fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, David Moloney, secrétaire adjoint principal, Secteur de la gestion des dépenses, et Brian Pagan, directeur exécutif suppléant, Division des opérations et prévisions de dépenses, Secteur de la gestion des dépenses, qui ont comparu devant lui au sujet du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2007-2008.

Il s'agit du premier Budget supplémentaire des dépenses de l'exercice clos le 31 mars 2008. À moins d'indication contraire, toutes les pages citées ci-dessous renvoient à ce document.

### **LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2007-2008**

Chaque année, le gouvernement fédéral dépose les Parties I et II de son Budget des dépenses pour l'exercice à venir, qui commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars. La Partie I (le « Plan de dépenses du gouvernement ») et la Partie II (le « Budget principal des dépenses ») exposent les prévisions de dépenses du gouvernement fédéral. Les modifications de celles-ci en cours d'exercice sont présentées dans le « Budget supplémentaire des dépenses ». Il y a normalement deux budgets supplémentaires, le Budget supplémentaire des dépenses (A), habituellement déposé en novembre, et le Budget supplémentaire des dépenses (B), déposé en février ou mars. Les budgets supplémentaires sont en général déposés au Parlement un mois avant le projet de loi de crédits qui les concerne pour donner aux comités parlementaires le temps de les étudier avant de voter sur le projet de loi de crédits.

Le Budget supplémentaire des dépenses sert à diverses fins. D'abord, il sert à faire avaliser des révisions des autorisations de dépenses que le Parlement approuvera ensuite dans une loi de crédits. Ensuite, il présente au Parlement des informations sur les variations des dépenses estimatives engagées en vertu de lois précédemment adoptées par le Parlement. Enfin, il vise à obtenir l'approbation du Parlement pour divers postes, notamment les transferts de fonds entre organismes et au sein des organismes, les garanties de prêt, la création de nouvelles subventions et la modification du libellé des crédits.

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont distribuées entre les dépenses budgétaires et les dépenses non budgétaires, et les dépenses votées et les dépenses législatives<sup>1</sup>. Le Tableau 1 ci-dessous résume la situation.

**TABLEAU 1**  
**TOTAL DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A), 2007-2008**  
**(en millions de dollars)**

	<b>Budgétaires</b>	<b>Non budgétaires</b>	<b>Total</b>
<b>Crédits approuvés</b>	8 048	26,6	8 074,6
<b>Autorisations législatives</b>	5 518,3	-----	5 518,3
<b>Total</b>	13 566,3	26,6	13 592,9

Source : Budget supplémentaire des dépenses (A), 2007-2008, p. 9.

## **APERÇU**

### **A. Dépenses prévues**

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor ont commencé leur témoignage en donnant aux sénateurs un aperçu des 13,6 milliards de dollars de dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2007-2008. Comme M. Moloney l'a dit au Comité, ces dépenses sont conformes à la structure des dépenses prévues établie dans le Budget de mars 2007 et la Mise à jour économique et financière d'octobre 2007. Dans ces documents, les

<sup>1</sup> Les **dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital; les paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements aux sociétés d'État et à des personnes juridiques distinctes; les **dépenses non budgétaires** (prêts, placements et avances) sont des dépenses qui représentent des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral; les **dépenses votées** sont celles pour lesquelles une autorisation parlementaire est demandée au moyen d'un projet de loi de crédits; les **dépenses législatives** sont celles qui sont autorisées par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; elles figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement.

dépenses prévues pour l'exercice 2007-2008 s'élèvent à quelque 233,4 milliards de dollars. Avec les dépenses proposées dans le présent Budget supplémentaire et les 211,7 milliards de dollars prévus dans le Budget principal des dépenses de 2007-2008, les dépenses totales prévues dans le Budget supplémentaire à ce jour pour l'exercice en cours s'établissent à 225,3 milliards de dollars. Les dépenses prévues de 233,4 milliards de dollars peuvent être comparées aux dépenses totales de 222,2 milliards de dollars enregistrées par le gouvernement fédéral durant l'exercice précédent, 2006-2007, et de 209 milliards de dollars enregistrées durant l'exercice 2005-2006.

Comme M. Moloney l'a rappelé aux sénateurs, le Budget principal des dépenses de 2007-2008 a été déposé le 27 février 2007, trois semaines avant la présentation du Budget de 2007 le 19 mars 2007. En conséquence, le Budget supplémentaire des dépenses dont est maintenant saisi le Comité demande au Parlement l'autorisation d'engager des dépenses pour plusieurs initiatives stratégiques et priorités clés annoncées dans le Budget de 2007 et les décisions du Cabinet qui y sont liées. Ainsi qu'il l'a expliqué, le gouvernement fédéral demande au Parlement, au moyen du présent Budget supplémentaire, l'autorisation de consacrer 8,1 milliards de dollars à des dépenses qui n'avaient pas été suffisamment précisées ou qui étaient inconnues lors du dépôt du Budget principal des dépenses en février dernier. Au nombre des dépenses à autoriser, il a cité les suivantes :

- 875,2 millions de dollars pour la Défense nationale en vue de la mise en œuvre du plan de défense « Le Canada d'abord »;
- 573,8 millions de dollars pour le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique;
- 181,9 millions de dollars pour préserver et améliorer la qualité des logements abordables pour les Canadiens à faible revenu, y compris les personnes âgées, les personnes handicapées, les victimes de violence familiale et les Autochtones;
- 120,9 millions de dollars pour financer la création d'autres postes à la GRC et des priorités en matière d'application de la loi;
- 105 millions de dollars pour créer un nouveau Centre d'excellence afin de soutenir les activités de recherche et de commercialisation dans des secteurs prioritaires comme la science et la technologie environnementales, les ressources naturelles et l'énergie ainsi que les sciences de la santé et de la vie.

M. Moloney a souligné que les dépenses législatives devraient s'accroître de 5,5 milliards de dollars en raison principalement des crédits suivants :

- 1,5 milliard de dollars pour la mise en œuvre du Fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques;
- 1,2 milliard de dollars pour la péréquation fiscale;
- 794,6 millions de dollars pour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- 614 millions de dollars en paiements de transition pour l'éducation et la formation postsecondaires en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan;
- 612 millions de dollars pour la mise en œuvre de la Garantie de délai d'attente;
- 401 millions de dollars pour la prestation liée aux coûts de production afin d'aider les producteurs agricoles;
- 300 millions de dollars pour aider les provinces et les territoires à assumer les coûts de l'immunisation contre le papillomavirus;
- 250 millions de dollars pour les places en garderie.

## **B. Modifications apportées aux crédits centraux**

M. Moloney a informé le Comité qu'en plus de l'autorisation d'engager nombre des dépenses prévues dans le Budget, le présent Budget supplémentaire des dépenses demande l'autorisation de créer deux nouveaux crédits centraux : le premier pour le report du budget de fonctionnement des ministères et le second pour les besoins en matière de rémunération dans l'ensemble de l'administration. Il a souligné que ces deux nouveaux crédits centraux ne représentent pas des dépenses additionnelles prévues au Budget supplémentaire, car ils ont déjà été autrement financés. Ils ne visent qu'à accroître la transparence. En outre, ils permettront au Secrétariat du Conseil du Trésor de réduire la taille des futurs Budgets supplémentaires des dépenses.

Il a expliqué en outre que le report du budget de fonctionnement des ministères est un processus de longue date qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant une partie des fonds non utilisés, à concurrence de 5 p. 100. Il a ajouté qu'une fois approuvée par le Parlement, la nouvelle approche créera un mécanisme par lequel ces demandes ministérielles courantes de report seront regroupées dans un seul crédit central plus transparent qui figurera dans les crédits du Conseil du Trésor. De plus, grâce à ce mécanisme, le gouvernement pourra affecter ces fonds aux ministères plus tôt durant l'exercice (c'est-à-dire dès la fermeture des Comptes publics en septembre plutôt qu'après la mise aux voix du Budget supplémentaire des dépenses en décembre). Selon le Secrétariat du Conseil du Trésor, cela assurera une meilleure planification et améliorera la gestion des programmes et la continuité des activités au sein des ministères.

M. Moloney a fait ressortir d'autres avantages de la nouvelle structure de crédits. Le nouveau mécanisme de report du budget de fonctionnement diminue le nombre de postes du Budget supplémentaire des dépenses et, dans bien des cas, élimine le recours à pareil budget pour les plus petits ministères. Par exemple, il a dit au Comité que, cette année, 33 autres ministères auraient fait imprimer des pages dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) si le Conseil du Trésor n'avait pas proposé ce crédit. Au lieu de cela, dans le présent Budget supplémentaire des dépenses, ces postes sont décrits à un seul endroit, dans les listes horizontales (pages 74 à 86). Au total, 130 ministères et organismes peuvent demander des autorisations dans le cadre du processus de Budget supplémentaire des dépenses.

Le second nouveau crédit central proposé est celui au titre des besoins en matière de rémunération. Comme M. Moloney l'a précisé, le Conseil du Trésor se servira de ce crédit pour absorber les coûts de rémunération au sein de l'administration, comme les indemnités de départ et les prestations parentales. À l'heure actuelle, ces coûts nécessitent un transfert permanent en fin d'exercice du crédit 5 du Conseil du Trésor (éventualités du gouvernement ou crédit 5 du CT). La création d'un crédit séparé pour ces besoins assurera une plus grande transparence et une meilleure comptabilisation des coûts liés au personnel; le nouveau crédit permettra aussi de mieux identifier la source des fonds. Le nouveau crédit répond également aux préoccupations de la vérificatrice générale, qui a critiqué l'utilisation du crédit 5 du CT pour les besoins courants de rémunération qui relèvent de la responsabilité légale de l'employeur. M. Pagan a en outre attiré l'attention des sénateurs sur le nouveau libellé du crédit 5 du CT à la page 23, et notamment aux

nouveaux critères énumérés dans ce crédit qui doivent être remplis pour que les ministères aient accès au financement du crédit 5 du CT. Le libellé du crédit a été modifié afin de refléter la création des deux nouveaux crédits centraux.

Le Comité s'intéresse depuis fort longtemps à la manière dont on utilise le fonds pour éventualités du crédit 5 du CT. Les modifications apportées à la structure du crédit central devraient répondre à nombre de ces préoccupations, qui concernaient la clarification de l'utilisation du crédit; la responsabilité du gouvernement de rendre compte au Parlement de son utilisation; ainsi que le libellé trop vague du crédit lui-même et la prise de mesures pour garantir que le crédit serve uniquement à des fins urgentes.

Ainsi, les sénateurs étaient, de façon générale, très favorables à ces nouvelles initiatives. Ils ont également été heureux d'apprendre que, dans l'ensemble, la création de ces crédits et leur inclusion dans le Budget principal des dépenses permettront de diminuer de 1,5 milliard de dollars à 1,75 milliard de dollars, selon les estimations, le coût de production du Budget principal des dépenses dans les années à venir. Le recours accru au Budget supplémentaire des dépenses par les ministères et les organismes à mesure que s'améliorent les finances publiques du pays constitue également une préoccupation de longue date du Comité sénatorial des finances nationales.

## **EXAMEN DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A), 2007-2008**

Durant l'audience du Comité sur le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2007-2008, les sénateurs ont soulevé une variété de questions concernant les dépenses prévues énoncées ci-dessus, ainsi que le fonctionnement des nouveaux crédits centraux. Parmi les questions discutées, on compte les suivantes :

### **A. Crédits pluriannuels**

Certains sénateurs ont souligné que, comme cela a été le cas dans des années précédentes, dans le présent Budget supplémentaire, trois organismes – l'Agence du revenu du Canada, Parcs Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada – demandent des crédits pluriannuels, conformément à la loi habilitante de chacun d'entre eux<sup>2</sup>. M. Moloney a expliqué que le Parlement ne votera qu'une seule fois pour autoriser les dépenses, en vertu de quoi ces trois organismes pourront engager les dépenses durant l'exercice en cours ou le suivant.

<sup>2</sup> Parcs Canada a été créé en 1998, l'Agence du revenu du Canada, en 1999; et l'Agence des services frontaliers du Canada, en 2003.

Les sénateurs ont appris avec intérêt que le Secrétariat du Conseil du Trésor examine, en consultation avec le ministère des Finances, la question de savoir si la formule de crédits pluriannuels pouvait être utilisée par un plus grand nombre de ministères, notamment ceux qui font beaucoup d'acquisitions d'actifs ou sont engagés dans des plans pluriannuels d'achats d'actifs. M. Moloney a ajouté que le Secrétariat du Conseil du Trésor a lancé un projet pilote dans le cadre duquel trois ministères font actuellement l'expérience de l'approche des crédits pluriannuels par la voie administrative. Le Secrétariat évaluera le projet pilote afin de déterminer s'il permet d'améliorer la gestion et de fournir les services à meilleur compte, mais aussi d'améliorer la capacité d'examen, de contrôle et d'information. D'autres crédits pluriannuels ne seront pas proposés avant la fin de cette évaluation. M. Moloney a convenu de faire connaître au Comité et au Parlement les résultats de ce projet pilote.

## **B. Péréquation fiscale**

Les sénateurs se sont intéressés au montant de 1,25 milliard de dollars prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses au titre de la péréquation fiscale (page 151). Comme M. Moloney l'a expliqué, ce montant reflète non seulement une mise à jour des prévisions, mais encore une modification des droits de péréquation des provinces. Plus particulièrement, ces modifications ont trait à la capacité des provinces de choisir une autre formule, comme il est prévu dans le Budget de 2007. Dans ce dernier, le gouvernement a annoncé une nouvelle formule de péréquation qui modifie le cadre de 2004 pour la péréquation et la formule de financement des territoires. Il accordait également à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador la possibilité de conserver l'ancienne formule de péréquation ou de passer à la nouvelle. La Nouvelle-Écosse a choisi de passer à la nouvelle formule, ce qui a entraîné un coût supplémentaire de 1,25 milliard de dollars au titre du programme de péréquation pour le présent exercice, soit une augmentation de 200 millions de dollars du montant de 1,1 milliard de dollars d'abord prévu dans le Budget de 2007 pour l'exercice en cours.

## **C. Ententes relatives à la garde des enfants**

Les sénateurs se sont intéressés aux 250 millions de dollars accordés pour la création de places de garderie en 2007-2008 à la suite d'un engagement pris dans le Budget de 2006. M. Moloney a expliqué que les fonds avaient été remis aux provinces et aux territoires en juin de cette année. Il a ajouté que les provinces et les territoires se reportaient, pour l'emploi des fonds de garde d'enfants, aux modalités des ententes de 2001 et de 2003 sur le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, lesquelles comprennent des cadres fédéraux-



provinciaux/territoriaux sur le développement de la petite enfance, l'apprentissage des jeunes enfants et la garde des enfants. En outre, le ministre responsable a récemment envoyé aux provinces et aux territoires une lettre précisant les attentes du gouvernement fédéral à cet égard. Les sénateurs se sont aussi intéressés à la proposition énoncée dans le Plan budgétaire de 2007 en vue d'offrir un crédit d'impôt à l'investissement aux entreprises qui créent de nouvelles places de garderie en milieu de travail.

Les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont dit qu'ils n'étaient pas en mesure d'expliquer comment les provinces avaient employé les 250 millions de dollars jusqu'à maintenant, ni de commenter la proposition de crédit d'impôt à l'investissement, mais qu'ils enverraient plus tard l'information demandée au Comité.

#### **D. Analyse comparative entre les sexes des programmes publics**

Beaucoup de sénateurs s'interrogent sur la manière dont le Renouvellement du système de gestion des dépenses tient compte des effets comparatifs sur les deux sexes et se demandent si l'analyse comparative entre les sexes est incorporée à l'examen des programmes fédéraux par le Cabinet.

D'après M. Moloney, les ministères sont tenus de décrire clairement les objectifs qu'ils visent et doivent pouvoir mesurer leurs résultats au moyen d'un programme d'évaluation en bonne et due forme; dans ce contexte, les programmes peuvent avoir des résultats qui varient suivant le sexe. Les analystes de programmes du Secrétariat du Conseil du Trésor doivent, dans l'étude des propositions de programmes, s'assurer que l'on a fait une évaluation appropriée des résultats en fonction des sexes, qu'il s'agisse d'objectifs spécifiques et explicites ou d'autres effets sur les sexes. Tous les analystes du Secrétariat du Conseil du Trésor ont reçu la formation voulue à cet égard.

Le Comité ne voit toujours pas très bien comment, concrètement, l'analyse comparative entre les sexes est réalisée dans les ministères. Un sénateur a cité plusieurs exemples de cas où l'analyse initiale d'un programme n'avait peut-être pas comporté d'éléments d'analyse comparative entre les sexes. Par exemple, une évaluation récente du programme de Garantie du délai d'attente pour les patients a permis de constater que les femmes étaient traitées différemment des hommes dans le système de santé. M. Moloney a expliqué que les fonds relatifs à ce programme étaient placés dans un fonds de fiducie et que les paramètres du programme échappaient donc au processus du Conseil du Trésor. Sur une note positive, il a fait savoir au Comité que les nouvelles directives concernant les présentations au Conseil du Trésor étaient entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2007. Celles-ci obligent désormais les ministères et

les organismes publics fédéraux à soumettre au Conseil du Trésor une analyse comparative entre les sexes à l'égard de tous les programmes et de toutes les activités dont on sollicite l'approbation et de toutes les demandes de modification des modalités de programmes et activités établis. Certains sénateurs ont dit qu'ils aimeraient approfondir la question.

#### **E. Responsabilité vis-à-vis des programmes mixtes fédéraux-provinciaux/territoriaux**

Certains sénateurs ont posé des questions sur l'évaluation et la vérification des programmes mixtes comme le Fonds de fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques. Ils se demandaient qui est responsable de ces activités. M. Moloney a répondu que chaque programme a ses propres modalités d'évaluation et de vérification, mais que dans de nombreux cas, ce sont les vérificateurs provinciaux qui examinent les dépenses du point de vue des contrôles financiers et de la probité. En ce qui concerne le Fonds de fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques, c'est aux provinces et aux territoires qu'il incombe de s'assurer que les programmes sont exécutés conformément aux modalités établies et de faire rapport sur leurs activités et les résultats obtenus.

#### **F. Prestations fédérales destinées aux personnes âgées**

Un sénateur a fait remarquer que le Budget supplémentaire des dépenses ne prévoyait pas de crédits additionnels au titre du Supplément de revenu garanti (SRG) (page 176). Les sénateurs se sont demandé combien de personnes âgées touchaient actuellement le SRG et combien y ont droit, mais le ne reçoivent pas. À ce sujet, ils voulaient savoir ce que fait le ministère pour rejoindre celles-ci et les informer de leur admissibilité.

Les fonctionnaires du Conseil du Trésor n'ont pas pu fournir d'emblée aux sénateurs toutes les informations demandées, mais ils ont donné un aperçu des mesures prises par Ressources humaines et Développement social Canada pour sensibiliser les groupes cibles concernés aux conditions d'admissibilité aux prestations du Régime de pensions du Canada, du programme de Supplément de revenu garanti et du programme de Sécurité de la vieillesse. Comme l'a expliqué M. Moloney, Ressources humaines et Développement social Canada fait davantage d'efforts pour rejoindre les collectivités visées par l'intermédiaire de Service Canada. Il travaille par exemple en partenariat avec un groupe autochtone, la First Nations Social Development Society, pour tenir des ateliers à l'intention des personnes âgées et des aînés dans les réserves. Il collabore par ailleurs avec Citoyenneté et Immigration Canada et les agences de services aux immigrants pour sensibiliser ceux-ci aux conditions d'admissibilité aux programmes précités.

Les autorités municipales d'Ottawa s'efforcent de rejoindre à ce sujet les sans-abri et les quasi-itinérants. Elles tentent aussi de déterminer les besoins des personnes handicapées et de mieux les sensibiliser à l'existence de ces programmes.

### **G. Fonds du millénaire**

Certains sénateurs s'inquiètent à l'idée que le Fonds du millénaire deviendra bientôt caduc du fait que 2008 est la dernière année scolaire à laquelle il s'applique. Ils se sont demandé si le Fonds serait reconduit et sur quels éléments portait la réflexion du gouvernement à ce sujet. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor se sont engagés à communiquer leurs préoccupations aux deux ministères concernés, à savoir Ressources humaines et Développement social Canada et le ministère des Finances.

### **CONCLUSION**

Le Comité a abordé les questions précitées et d'autres encore durant la séance qu'il a consacrée au Budget supplémentaire des dépenses (A) 2007-2008. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor se sont engagés à lui fournir des informations complémentaires sur plusieurs questions. Le Comité a l'intention d'examiner plus en détail les projets de dépenses du gouvernement pour l'exercice 2007-2008 et il présentera donc d'autres rapports intérimaires à ce sujet.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales présente respectueusement son rapport sur le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2007-2008*.



*Canada's Association for the 50 Plus:*

Bill Gleberzon, Director of Government Relations.

*Human Resources and Social Development Canada:*

Dominique La Salle, Director General, Seniors and Pensions Policy Secretariat;

Pamela Menchions, Director of Operations Management, Service Canada.

*Department of Finance Canada:*

Yves Giroux, Senior Chief, Social Policy Division;

Suzan Kalinowski, Chief, Income Security, Social Policy, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

*Office of the Commissioner Review Tribunals Canada Pension Plan/Old Age Security:*

Philippe Rabot, Commissioner.

*Office of the Chief Actuary:*

Jean-Claude Ménard, Chief Actuary.

*Canada's Association for the 50 Plus :*

Bill Gleberzon, directeur des relations gouvernementales.

*Ressources humaines et Développement social Canada :*

Dominique La Salle, directeur général, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions;

Pamela Menchions, directrice de la Gestion des Opérations, Service Canada.

*Ministère des Finances Canada :*

Yves Giroux, chef principal, Division de la politique sociale;

Suzan Kalinowski, chef, Sécurité du revenu, Politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.

*Bureau du Commissaire des tribunaux de révision, régime de pensions du Canada/sécurité de la vieillesse :*

Philippe Rabot, commissaire.

*Bureau de l'actuaire en chef :*

Jean-Claude Ménard, actuaire en chef.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

WITNESSES

**Tuesday, November 27, 2007**

*Office of the Auditor General of Canada:*

Ronald Thompson, Interim Commissioner of the Environment and Sustainable Development;  
Andrew Ferguson, Principal;  
Richard Arseneault, Principal.

**Wednesday, November 28, 2007**

*Treasury Board Secretariat:*

Dan Danagher, Executive Director, Labour Relations and Compensation Operations ;  
Tom Scott, Executive Director, Government Operations and Services, Human Resources Directorate.

*Canada Public Service Agency:*

Kami Ramcharan, Director General, Workforce and Workplace Renewal.

**Tuesday, December 4, 2007**

*Informetrica Limited:*

Richard Shillington, Senior Associate.

*(Continued on previous page)*

TÉMOINS

**Le mardi 27 novembre 2007**

*Bureau du vérificateur général du Canada :*

Ronald Thompson, commissaire à l'environnement et au développement durable intérimaire ;  
Andrew Ferguson, directeur principal;  
Richard Arseneault, directeur principal.

**Le mercredi 28 novembre 2007**

*Secrétariat du Conseil du Trésor :*

Dan Danagher, directeur exécutif, Relations de travail et opérations de rémunération;  
Tom Scott, directeur exécutif, Opérations et services gouvernementaux, Direction des ressources humaines.

*Agence de la fonction publique du Canada :*

Kami Ramcharan, directrice générale, Renouvellement de la main d'œuvre et du milieu de travail.

**Le mardi 4 décembre 2007**

*Informetrica Limited :*

Richard Shillington, associé principal.

*(Suite à la page précédente)*